

Partie 4 - Plan d'actions





1) PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PLAN D’ACTIONS.....	3
1 - LA STRUCTURE DU PLAN D’ACTIONS	3
2 - LES ACTEURS DU PLAN D’ACTIONS	12
3 - LA TYPOLOGIE DES ACTIONS	15
2) LES IMPACTS ATTENDUS DU PLAN D’ACTIONS	18
1 - LES IMPACTS GLOBAUX DU PLAN D’ACTIONS	18
2 - LES IMPACTS ATTENDUS EN TERMES D’ENERGIE	21
3 - LES OBJECTIFS EN TERMES DE GAZ A EFFET DE SERRE	23
5 - LES OBJECTIFS EN TERMES DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES	24
3) PRESENTATION DETAILLEE DU PLAN D’ACTIONS	26





1) Présentation synthétique du plan d'actions

1 - LA STRUCTURE DU PLAN D' ACTIONS

Le plan climat air énergie territorial du Beauvaisis est organisé selon **6 thèmes, 24 axes stratégiques, 36 actions** et **112 mesures**.

Il a fait l'objet d'une construction itérative, explicitée dans le document annexe de l'évaluation environnementale stratégique. Il a également pour particularité de considérer le bilan carbone compétences et services mené pour la ville de Beauvais et l'agglomération du Beauvaisis en 2019. En effet, étant donné que ce bilan doit obligatoirement être relié à un plan d'actions, une déconnection des deux n'aurait pas été pertinente, au vu des finalités identiques.

Au final, la structure du plan d'actions de l'agglomération du Beauvaisis est la suivante :

Plan climat Air Energie Territorial du Beauvaisis

Thème 1

Thème 2

Thème 3

Thème 4

Thème 5

Thème 6

Bâti

Energies
renouvelables

Transports

Aménagement
du sol

Economie
circulaire

Gouvernance





Thème 1 : le bâti

AGIR SUR L'HABITAT INDIVIDUEL EXISTANT

CONNAÎTRE LES DISPOSITIFS D'AIDES

AGIR SUR L'HABITAT SOCIAL

AGIR SUR L'HABITAT COLLECTIF PRIVE

AGIR SUR L'HABITAT PARTICIPATIF/PARTAGE

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE PATRIMOINE PUBLIC

AGIR SUR L'AIR INTÉRIEUR

REDUIRE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

Une finalité principale

Réduire la consommation énergétique des logements, des écoles, des bureaux, des entreprises, des hôpitaux, etc.

Thème 2 : les énergies renouvelables

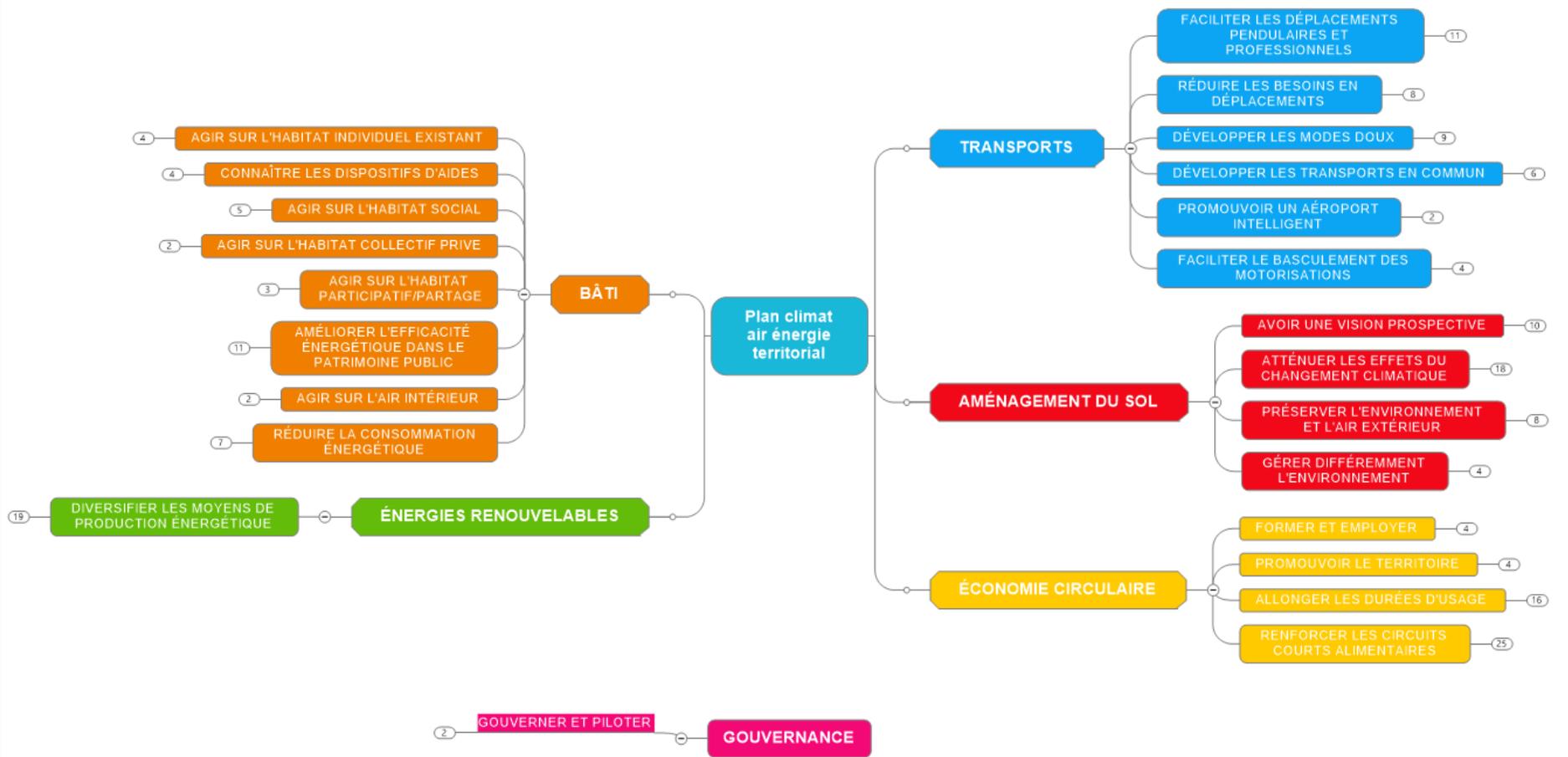
DIVERSIFIER LES MOYENS DE PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE





Thème 3 : les transports	FACILITER LES DÉPLACEMENTS PENDULAIRES ET PROFESSIONNELS	Une finalité principale Réduire les besoins en déplacements et faciliter les alternatives à la voiture individuelle
	RÉDUIRE LES BESOINS EN DÉPLACEMENTS	
	DEVELOPPER LES MODES DOUX	
	DEVELOPPER LES TRANSPORTS EN COMMUN	
	PROMOUVOIR UN AEROPORT INTELLIGENT	
	FACILITER LE BASCULEMENT DES MOTORISATIONS	
Thème 4 : aménagement du sol	AVOIR UNE VISION PROSPECTIVE	Une finalité principale Atténuer les effets du changement climatique
	ATTENUER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	
	PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET L'AIR EXTERIEUR	
	GÉRER DIFFÉREMMENT L'ENVIRONNEMENT	
Thème 5 : économie circulaire	FORMER ET EMPLOYER	Une finalité principale Renforcer les circuits courts
	PROMOUVOIR LE TERRITOIRE	
	ALLONGER LES DURÉES D'USAGE	
	RENFORCER LES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES	
Thème 6 : la gouvernance	GOUVERNER ET PILOTER	







Le tableau ci-après présente la liste des 36 actions. Parmi celles-ci, 5 actions sont identifiées comme prioritaires (priorité 3). 23 actions sont en priorité 2 et 8 en priorité 1.

THEMES	24 AXES STRATEGIQUES	Numérotation	36 ACTIONS	Nombre de mesures	Indicateur clé	PRIORISATION DE L'ACTION VIS-À-VIS DU TERRITOIRE
BATI	AGIR SUR L'HABITAT INDIVIDUEL EXISTANT	1	Pérenniser les travaux d'amélioration du parc de logement individuel existant	3	Nombre de logements individuels privés rénovés	1
	CONNAÎTRE LES DISPOSITIFS D'AIDES	2	Faciliter la connaissance des dispositifs d'aides aux travaux de rénovation énergétique dans le patrimoine privé	3	Mise en place du guichet unique : oui/non	1
	AGIR SUR L'HABITAT SOCIAL	3	Développer l'intervention sur l'habitat social	4	Nombre de logements sociaux rénovés	2
	AGIR SUR L'HABITAT COLLECTIF PRIVE	4	Développer l'intervention sur les copropriétés privées	1	Nombre de copropriétés privées accompagnées	2
	AGIR SUR L'HABITAT PARTICIPATIF/PARTAGE	5	Développer l'habitat participatif/partagé/intergénérationnel	2	Nombre de projets coopératifs accompagnés	3
	AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE PATRIMOINE PUBLIC	6	Développer l'intervention sur la rénovation des bâtiments publics	3	Nombre de bâtiments public rénovés	1
	AGIR SUR L'AIR INTÉRIEUR	7	Conduire un travail sur la qualité de l'air intérieur dans tous les bâtiments publics	1	Nombre de communes accompagnées par le programme Aère toï	2
	REDUIRE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE	8	Agir sur l'éclairage public	2	Evolution de la consommation énergétique de l'éclairage public	3
		9	Renforcer la connaissance et l'éducation aux bonnes pratiques	3	Nombre de personnes conseillées	2



THEMES	24 AXES STRATEGIQUES	Numérotation	36 ACTIONS	Nombre de mesures	Indicateur clé	PRIORISATION DE L'ACTION VIS-À-VIS DU TERRITOIRE
ÉNERGIES RENOUVELABLES	DIVERSIFIER LES MOYENS DE PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE	10	Impliquer et sensibiliser à la connaissance des énergies renouvelables	4	Nombre d'actions de sensibilisation organisées sur les énergies renouvelables	2
		11	Encourager la création de réseaux de chaleur	2	Livraison totale d'énergie par les réseaux de chaleur du Beauvaisis en GWh	1
		12	Encourager les projets autour de la biomasse	1	Nombre de GWh générés par les chaufferies bois énergie	2
		13	Encourager les projets autour de l'électricité renouvelable	1	Nombre de GWh générés par les unités de production d'électricité renouvelable	2
		14	Encourager le développement de la méthanisation	3	Nombre de GWh générés par les unités de méthanisation	2
		15	Favoriser les circuits courts énergétiques	2	Nombre de GWh générés par les unités de récupération	2





THEMES	24 AXES STRATEGIQUES	Numérotation	36 ACTIONS	Nombre de mesures	Indicateur clé	PRIORISATION DE L'ACTION VIS-À-VIS DU TERRITOIRE
TRANSPORTS	FACILITER LES DÉPLACEMENTS PENDULAIRES ET PROFESSIONNELS	16	Encourager le déploiement des plans de mobilités	2	Nombre de salariés inclus dans des plans de mobilités	2
	RÉDUIRE LES BESOINS EN DÉPLACEMENTS	17	Impulser des changements de pratiques en matière de mobilité	7	Nombre d'utilisateurs des différents services de mobilités partagés	2
	DEVELOPPER LES MODES DOUX	18	Agir sur l'espace public et les usages	8	Nombre d'actions réalisées en vue de développer les modes doux	2
	DEVELOPPER LES TRANSPORTS EN COMMUN	19	Agir sur l'offre et faciliter l'intermodalité	5	Nombre d'utilisateurs des transports en commun	2
	PROMOUVOIR UN AEROPORT INTELLIGENT	20	Engager l'aéroport de Beauvais-Tillé dans un programme de réduction des émissions de gaz à effet de serre	1	Obtention de l'accréditation airport carbon	1
	FACILITER LE BASCULEMENT DES MOTORISATIONS	21	Accompagner la conversion des flottes de véhicules vers des solutions moins émissives	3	Evolution du parc de bus urbain	3





THEMES	24 AXES STRATEGIQUES	Numérotation	36 ACTIONS	Nombre de mesures	Indicateur clé	PRIORISATION DE L'ACTION VIS-À-VIS DU TERRITOIRE
AMENAGEMENT DU SOL	AVOIR UNE VISION PROSPECTIVE	22	S'appuyer fortement sur les documents territoriaux de planification	5	Etat d'avancement des 4 documents territoriaux de planification	1
		23	Renforcer la gestion des eaux pluviales	3	Etat d'avancement du schéma directeur de gestion des eaux pluviales	2
	ATTENUER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	24	Protéger les populations par rapport à la chaleur et à l'effet albédo	2	Réalisation d'une carte des fontaines : oui/non	2
		25	Préserver l'eau potable, les eaux de surface et les eaux souterraines	3	Evolution de la superficie déconnectée du réseau unitaire, privée comme publique (en m ² ou en hectares)	2
		26	Réduire le risque d'érosion et de ruissellement	2	Linéaire de haies implanté annuellement au vu des aides attribuées	2
		27	Réduire le risque d'inondation	3	Création effective de zones de sur-inondations : oui/non	2
		28	Evaluer les risques environnementaux et climatiques	3	Nombre de communes concernées par un arrêté de catastrophe naturelle	2
		29	Réduire les impacts environnementaux issus de l'agriculture	4	Pourcentage de surface en biologique ou en conversion à l'agriculture biologique	2
	PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET L'AIR EXTERIEUR	30	Limitier la pollution de l'air extérieur induite par le brûlage des déchets à l'air libre	2	Nombre d'actions de sensibilisation engagées	2
		GÉRER DIFFÉREMMENT L'ENVIRONNEMENT	31	Favoriser les gestions différenciées	3	Nombre d'actions de sensibilisation engagées



THEMES	24 AXES STRATEGIQUES	Numérotation	36 ACTIONS	Nombre de mesures	Indicateur clé	PRIORISATION DE L'ACTION VIS-À-VIS DU TERRITOIRE
ECONOMIE CIRCULAIRE	FORMER ET EMPLOYER	32	Renforcer le lien entre la formation et l'emploi local en faveur de la transition énergétique	3	Nombre de personnes intégrées au plan d'investissement dans les compétences 100% inclusion	2
	PROMOUVOIR LE TERRITOIRE	33	Promouvoir l'attractivité et le potentiel économique local du territoire	3	Nombre d'emplois locaux créés	3
	ALLONGER LES DURÉES D'USAGE	34	Valoriser le réemploi, la réutilisation, le recyclage	8	Estimation des tonnages évités	2
	RENFORCER LES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES	35	Développer et structurer des filières courtes alimentaires locales	6	Nombre de projets engagés dans le cadre du contrat de transition écologique	1
GOVERNANCE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	GOVERNER ET PILOTER	36	Gouverner le plan climat air énergie territorial	1	Nombre d'évènements organisés autour du plan climat	1



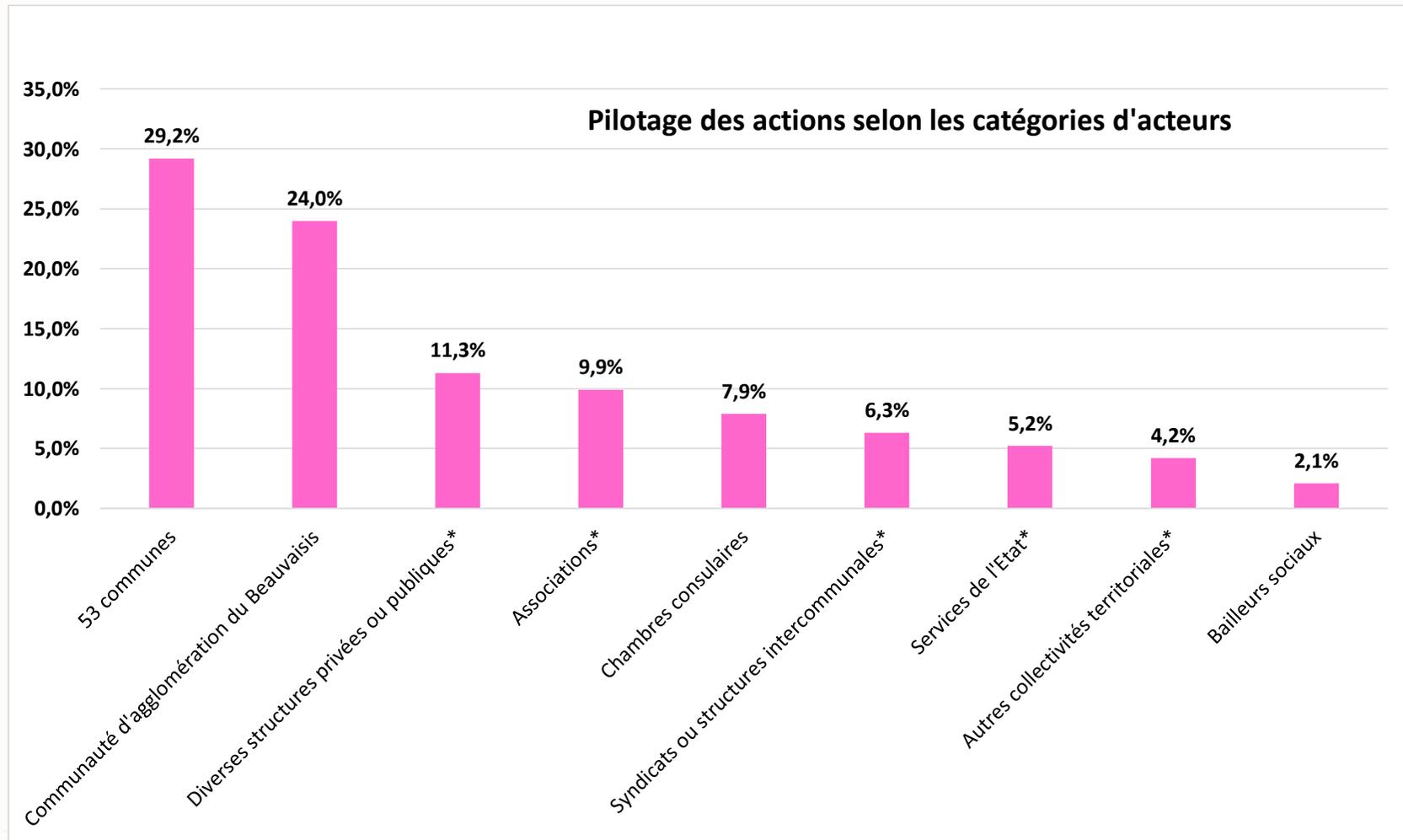


2 - LES ACTEURS DU PLAN D' ACTIONS

Le plan climat air énergie territorial du Beauvaisis a été conçu comme un projet partagé associant de nombreux acteurs socio-économiques du territoire.

Sur l'ensemble des mesures que comporte le plan d'actions, 29 pilotes d'actions sont identifiés, répartis comme suit :



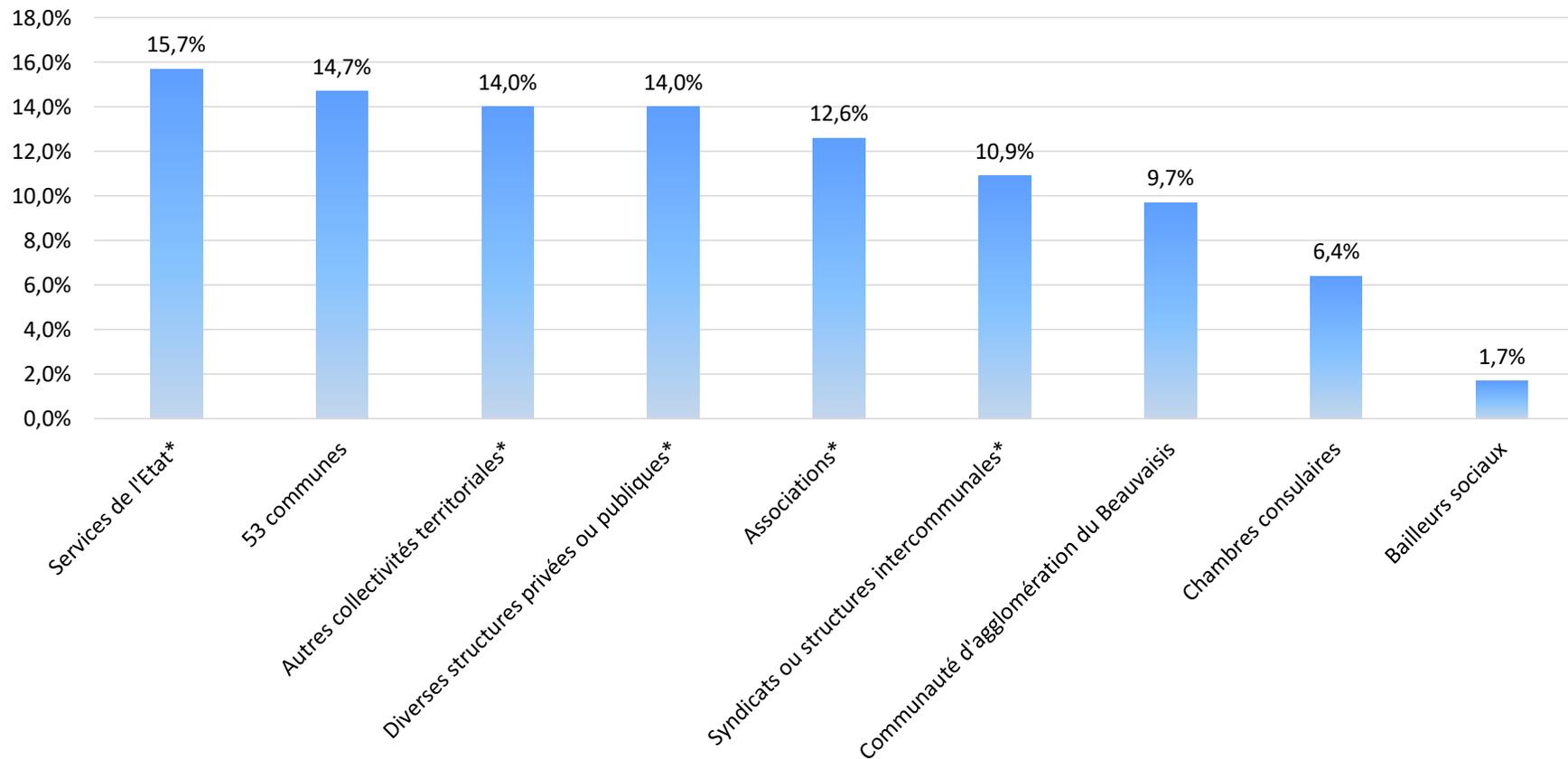


De plus, de nombreux partenaires sont associés aux mesures prévues. Ainsi, ce sont au total 40 partenaires qui sont identifiés pour ce plan d'actions, répartis ainsi :





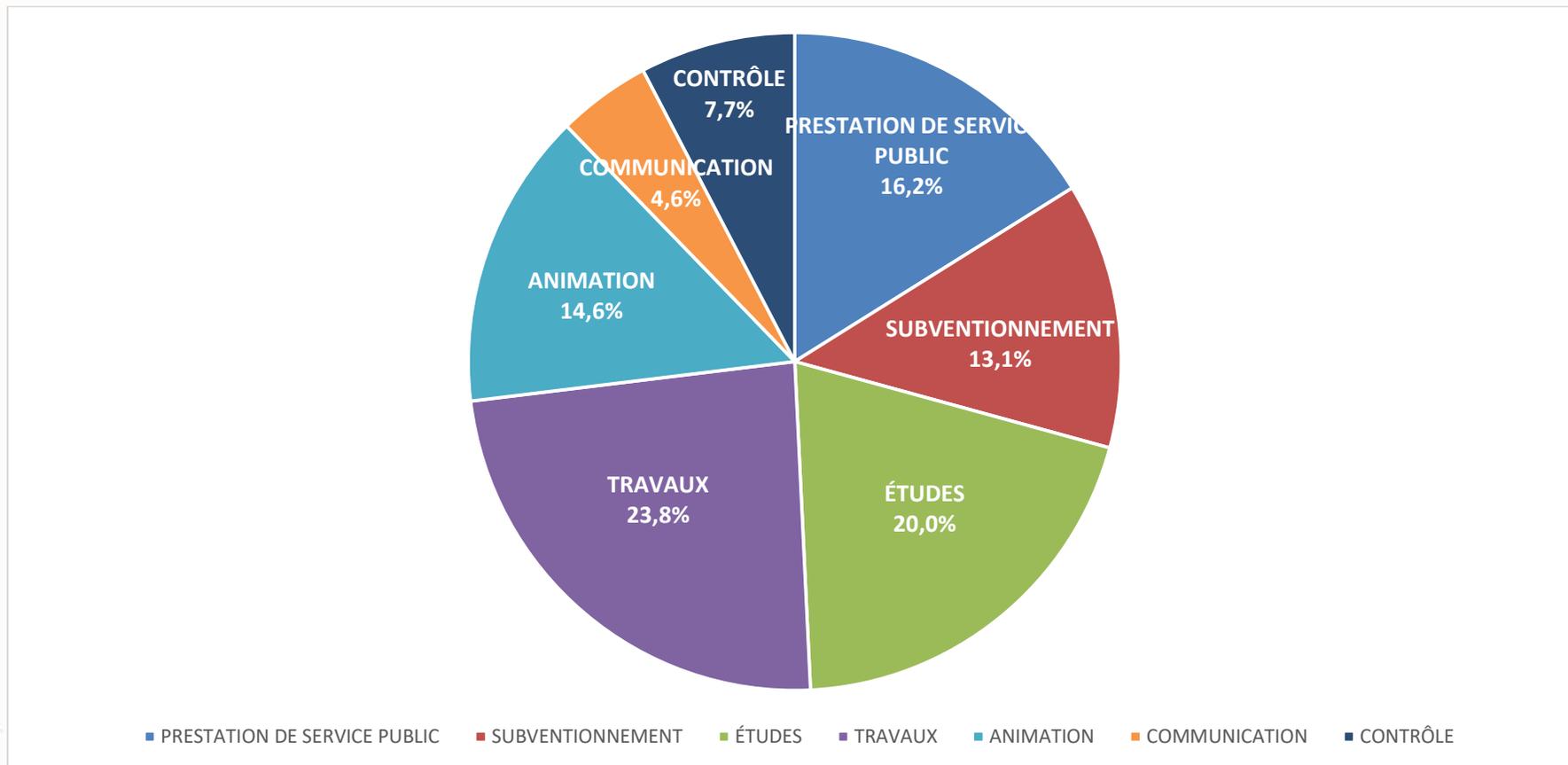
Partenariat des actions selon les catégories d'acteurs





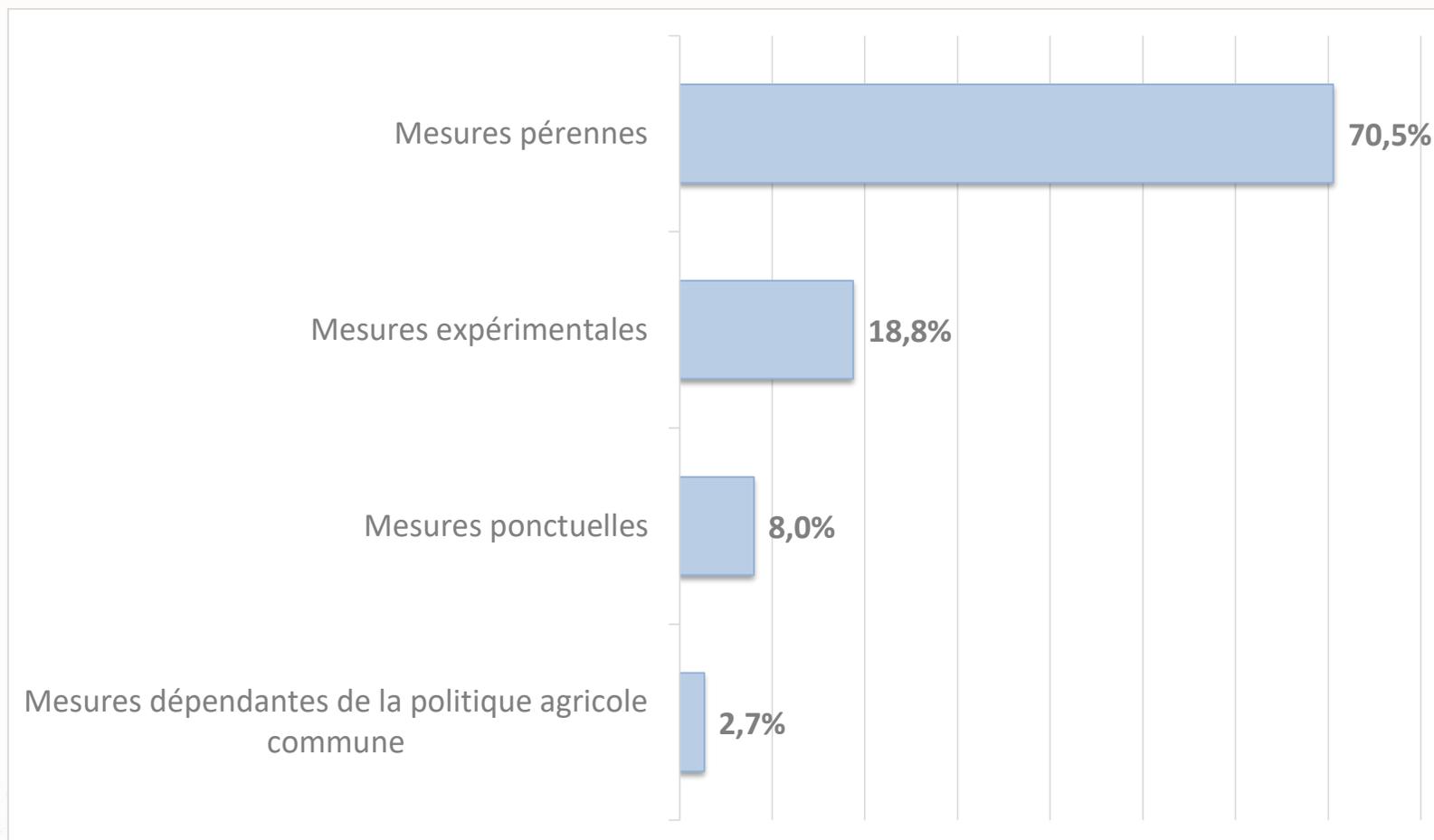
3 - LA TYPOLOGIE DES ACTIONS

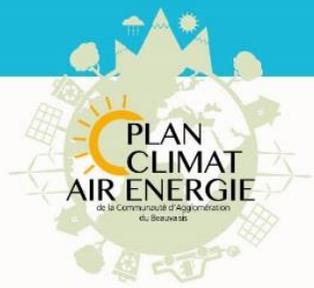
Il s'avère que les mesures envisagées portent sur de multiples domaines d'actions, avec notamment une part importante accordée à des travaux (près de 24%) et des études (20%). 16,2% des mesures relèvent de la prestation de service public (16,2%) et 13,1% du subventionnement. Enfin, presque 20% concernent de l'animation et de la communication, et 8% le contrôle et le suivi.



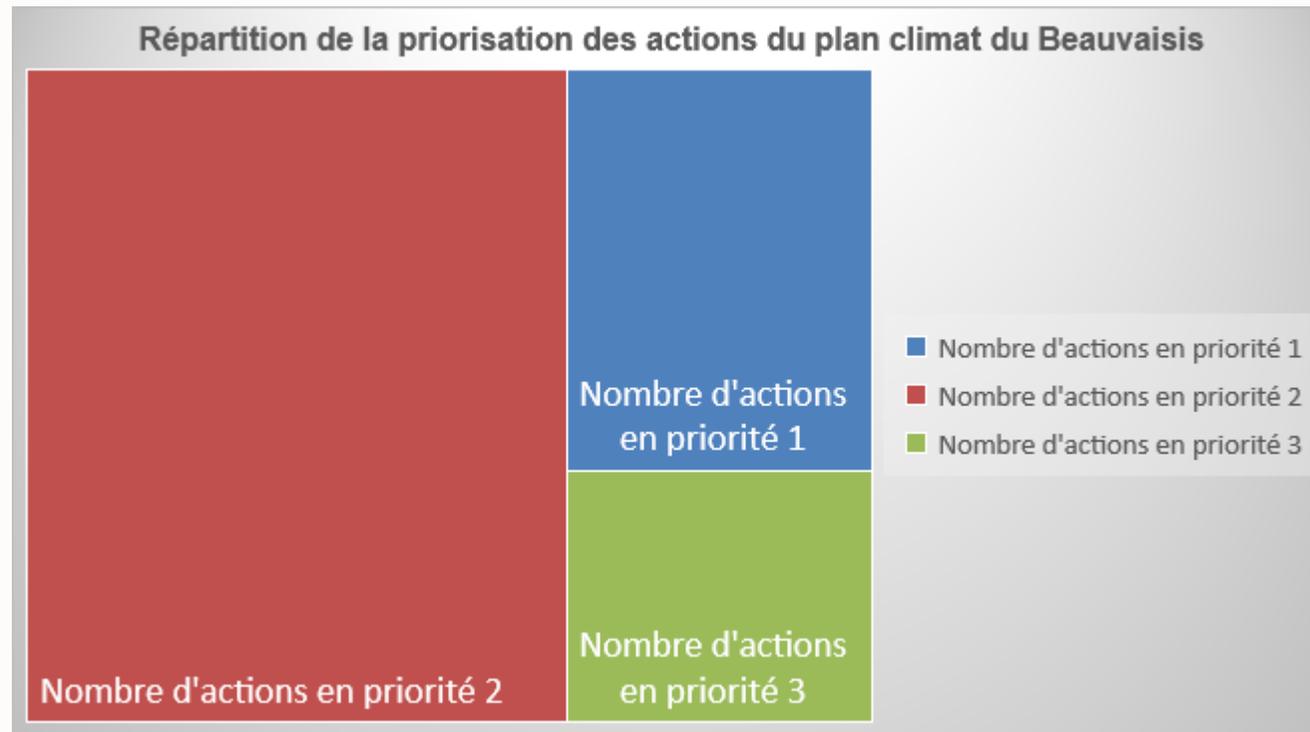


L'analyse montre aussi que plus de 70% des mesures ont vocation à être pérennes. Près de 19% sont expérimentales, et 8% ponctuelles. Enfin, 2,7% des mesures sont identifiées comme dépendantes de la politique agricole commune en matière de financements.





En matière de priorisation, et comme indiqué précédemment, 8 actions relèvent d'une priorité 1, 23 d'une priorité 2 et 5 d'une priorité 3. La figure suivante précise graphiquement cette répartition :





2) Les impacts attendus du plan d'actions

1 - LES IMPACTS GLOBAUX DU PLAN D' ACTIONS

La grille et le tableau ci-après synthétisent les impacts attendus du plan d'actions du Beauvaisis selon 12 clés d'entrées :

Thématique	Question associée	Note			
		0	1	2	3
Proportionnalité par rapport aux enjeux	<i>L'action est-elle à la hauteur des enjeux climat-air-énergie du territoire ?</i>	Non pas du tout	Oui un peu	Oui modérément	Oui fortement
Gaz à effet de serre	<i>L'action permet-elle de réduire les émissions de GES ?</i>	Non pas du tout	Oui un peu	Oui modérément	Oui fortement
Consommation d'énergie	<i>L'action permet-elle de réduire les consommations d'énergie ?</i>	Non pas du tout	Oui un peu	Oui modérément	Oui fortement
Production d'ENR	<i>L'action permet-elle d'augmenter la production d'énergie renouvelable ?</i>	Non pas du tout	Oui un peu	Oui modérément	Oui fortement
Stockage du carbone	<i>L'action permet-elle d'augmenter le stockage du carbone ou de limiter le déstockage ?</i>	Non pas du tout	Oui un peu	Oui modérément	Oui fortement
Qualité de l'air	<i>L'action permet-elle d'améliorer la qualité de l'air ou de réduire les émissions de polluants ?</i>	Non pas du tout	Oui un peu	Oui modérément	Oui fortement
Adaptation au changement climatique	<i>L'action permet-elle d'adapter le territoire au changement climatique ?</i>	Non pas du tout	Oui un peu	Oui modérément	Oui fortement
Temporalité	<i>L'action peut-elle se réaliser dans les 6 ans du PCAET</i>	Non pas du tout	Oui un peu	Oui modérément	Oui fortement
Couverture du territoire	<i>L'action couvre-elle l'ensemble du territoire du Beauvaisis ?</i>	Non pas du tout	Oui un peu	Oui modérément	Oui fortement
Emploi	<i>L'action favorise-t-elle les emplois locaux et non délocalisables ?</i>	Non pas du tout	Oui un peu	Oui modérément	Oui fortement
Santé	<i>L'action a-t-elle un impact favorable à l'amélioration de la santé de la population ?</i>	Non pas du tout	Oui un peu	Oui modérément	Oui fortement
Lien social	<i>L'action favorise-t-elle le rapprochement des personnes et des groupes ?</i>	Non pas du tout	Oui un peu	Oui modérément	Oui fortement





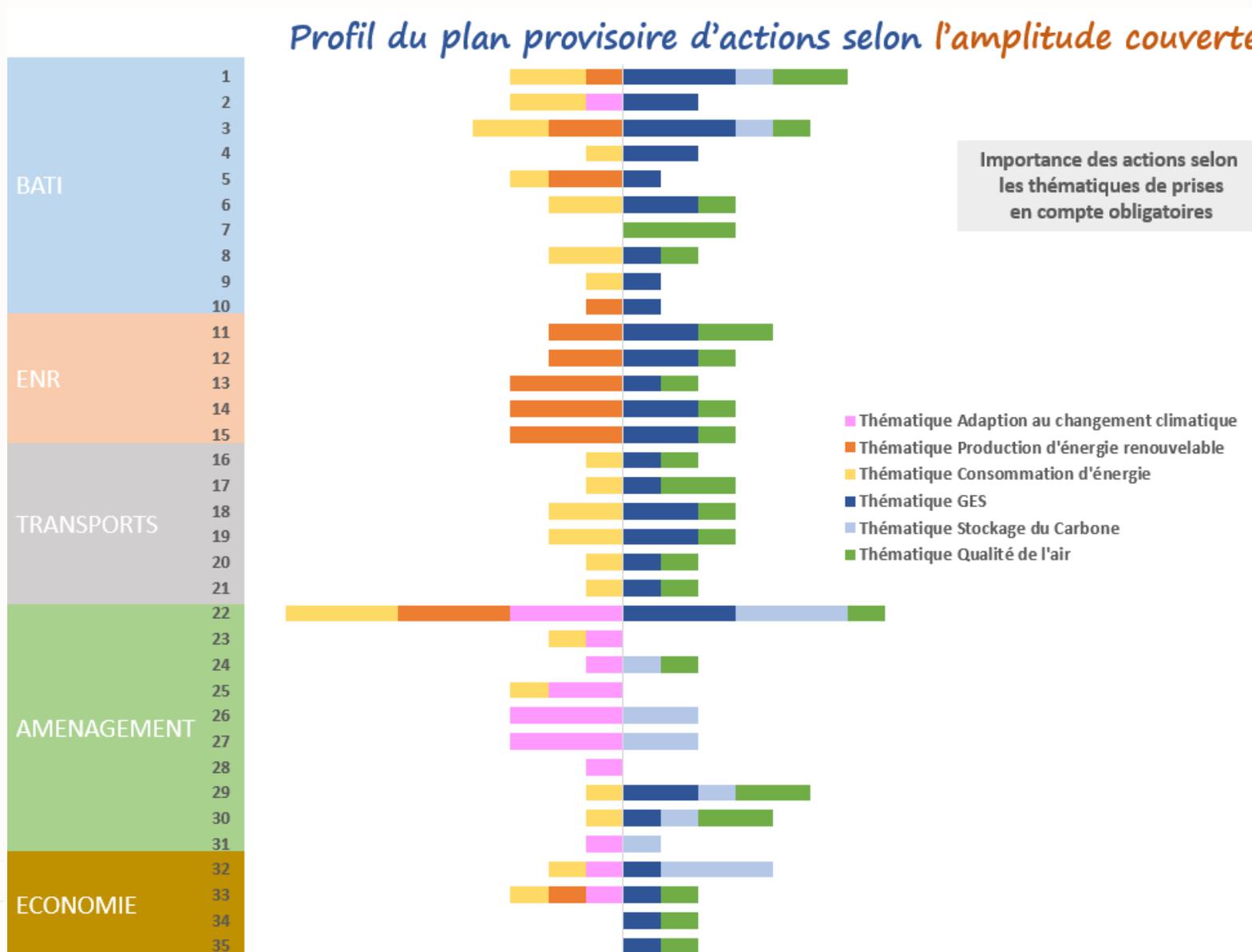
36 actions	Proportionnalité par rapport aux enjeux	Gaz à effet de serre	Consommation d'énergie	Production ENR	Stockage carbone	Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Temporalité	Couverture territoriale	Emploi	Santé	Lien social
1	3	3	3	1	1	2	0	3	3	3	2	1
2	3	2	2	0	0	0	1	3	2	1	1	0
3	3	3	3	2	1	1	0	3	3	3	3	1
4	3	2	2	0	0	0	0	1	0	3	2	1
5	2	1	1	2	0	0	0	1	1	1	2	3
6	2	2	2	0	0	1	0	1	0	1	1	0
7	2	0	0	0	0	3	0	2	3	0	2	0
8	2	1	2	0	0	1	0	2	2	0	2	0
9	2	1	1	0	0	0	0	2	3	0	1	0
10	2	1	0	1	0	0	0	3	2	0	1	0
11	3	2	0	3	0	2	0	1	2	0	1	0
12	2	2	0	2	0	1	0	2	2	0	1	0
13	3	1	0	3	0	1	0	1	2	2	1	0
14	3	2	0	3	0	1	0	1	2	2	1	0
15	2	2	0	3	0	1	0	1	2	2	1	0
16	2	1	1	0	0	1	0	2	1	0	2	2
17	2	1	1	0	0	2	0	1	1	1	2	0
18	3	2	2	0	0	1	0	1	3	0	3	0
19	1	2	2	0	0	1	0	1	2	1	2	0
20	2	1	1	0	0	1	0	1	1	1	1	0
21	1	1	1	0	0	1	0	3	1	0	1	0
22	3	3	3	3	3	1	3	1	3	0	1	0
23	2	0	1	0	0	0	1	1	3	1	2	0
24	1	0	0	0	1	1	1	2	1	0	2	1
25	2	0	1	0	0	0	2	1	3	0	2	0
26	3	0	0	0	2	0	3	1	3	0	2	0
27	3	0	0	0	2	0	3	1	1	0	2	0
28	2	0	0	0	0	0	1	1	2	0	2	0
29	2	2	1	0	1	2	0	1	3	2	2	0
30	2	1	1	0	1	2	0	3	3	2	2	0
31	1	0	0	0	1	0	1	2	1	0	0	1
32	2	1	1	0	3	0	1	1	3	3	1	3
33	2	1	1	1	0	1	1	1	0	2	0	1
34	1	1	0	0	0	1	0	2	2	2	0	1
35	1	1	0	0	0	1	0	1	1	2	2	2
36	1	0	0	0	0	0	0	3	3	1	0	3





Profil du plan provisoire d'actions selon l'amplitude couverte

Un recentrage des impacts attendus est opéré selon les **6 thématiques réglementaires**.





2 - LES IMPACTS ATTENDUS EN TERMES D'ENERGIE

Les objectifs du plan d'actions du Beauvaisis d'ici 2026 sont repris dans le tableau suivant :

Consommations énergétiques (en GWH/an)	2010	2026
Résidentiel	701	611
Tertiaire (inclus éclairage public)	532	487
Transports routiers	858	695
Transports non routiers	149	158
Industrie	1053	903
Agriculture	32	30
Déchets	9	9
Réduction des consommations		-423
En %		-13%
Situation énergétique totale ou projetée	3316	2883
<i>Objectifs du SRADET</i>		-18%

Energies renouvelables (en GWH/an)	2015	2026
Eolien	144	+ 16
Solaire Photovoltaïque	0,8	+ 29
Méthanisation	1,8	+ 48
Bois Energie	142	+ 18
Géothermie / réseaux de chaleur	0,4	+ 23
Solaire thermique	0	+ 6
Développement des énergies renouvelables	289	+140
En calcul		X1,5
En %		+48%
Situation énergétique projetée		429
<i>Objectifs du SRADET</i>		X 1,5

Couverture des consommations énergétiques par les productions	8,7%	14,8%
--	-------------	--------------



En termes d'actions, ceci correspond aux objectifs suivants :

Bâtiments

- Maisons individuelles (hors HLM) : 2498 rénovations BBC + 1248 rénovations modestes ;
- Logements collectifs (hors HLM) : 1132 rénovations BBC + 566 rénovations modestes ;
- Logements HLM : 1111 rénovations BBC + 554 rénovations modestes ;
- Tertiaire public : 82 bâtiments rénovés BBC (environ 70 000 m²) + 13 rénovés modestes (environ 11 000 m²) ;
- Autre tertiaire : 194 bâtiments rénovés BBC (environ 165 000 m²) + 33 rénovés modestes (environ 30 000 m²).

Transports

- Augmentation du flux de voyageurs circulant en bus de 5 millions de voyageurs.km/an en cumulé ;
- Augmentation du flux de voyageurs circulant en train de 8,8 millions de voyageurs.km/an en cumulé ;
- Diminution des trajets en voitures de 62 millions de voyageurs.km/an en cumulé ;
- Réduction de la consommation de carburants (hors GNV) de 27 GWh économisés en cumulé.

Energies renouvelables

- Eolien : +16 GWh/an, soit l'équivalent de 3 éoliennes à implanter ;
- Solaire photovoltaïque : +29 GWh/an, soit 23 ha de panneaux, soit environ 4 hectares de panneaux par an ;
- Méthanisation : +48 GWh, soit 2 à 3 méthaniseurs moyens en injection ;
- Bois énergie : 160 GWh/an correspondent à 16 000 équivalents logements chauffés au bois ;
- Géothermie / réseau de chaleur 23 GWh correspondent à 2 300 équivalents logements alimentés par cette énergie ;
- Solaire thermique : 6 GWh correspondent à 13 800 m² de panneaux thermiques.





3 - LES OBJECTIFS EN TERMES DE GAZ A EFFET DE SERRE

Le tableau ci-dessous reprend les objectifs du plan climat du Beauvaisis à l'horizon 2026 pour les émissions directes de gaz à effet de serre. Il s'agit de réduire les émissions de 24% d'ici 2026 par rapport à 2016.

En termes de stockage du carbone, l'objectif d'ici 2026 est d'atteindre **32 000 Teq CO2 stockées chaque année**, contre 24 000 environ aujourd'hui.

Emissions de GES	2016	2026	
	Teq CO ₂	Objectifs de réduction	Teq CO ₂
Procédés industriels	178 837	23%	137 126
Tertiaire	86 542	24%	65 768
Résidentiel	92 666	27%	67 830
Agriculture	99 476	10%	89 281
Transports routiers	313 245	30%	220 589
Autres transports	30 003	15%	25 446
TOTAL	800 769	24%	606 041



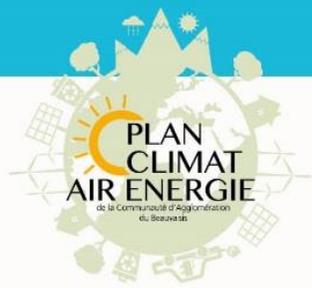


5 - LES OBJECTIFS EN TERMES DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES

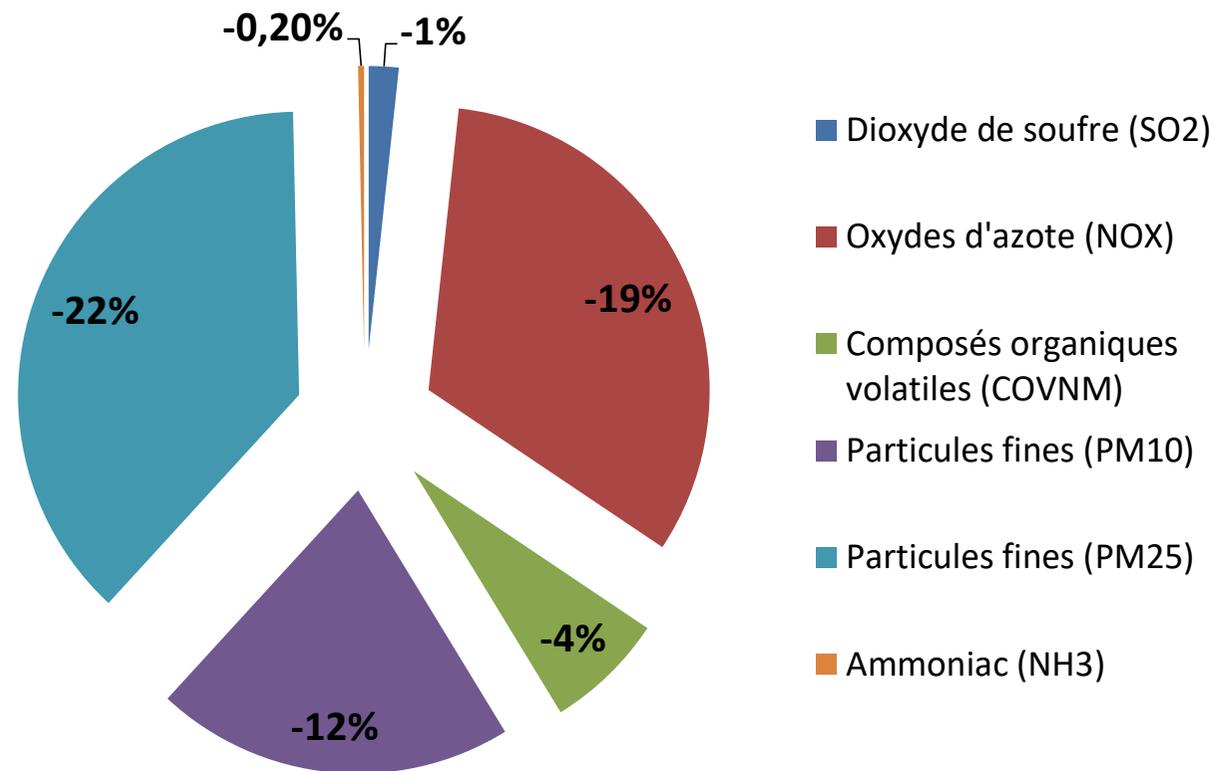
Le tableau ci-dessous reprend les objectifs du plan climat à l'horizon 2025 pour l'estimation des gains en émissions de polluants atmosphériques. Il est à noter que cette année 2025 de référence est contrainte avec les échéances du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA).

Polluants	Emissions 2015 (en tonnes)	Emissions tendanciellees 2025 (en tonnes)	Emissions 2025 avec le plan d'actions (en tonnes)	Pourcentage d'évolution 2025/actions
Dioxyde de soufre (SO2)	42	41	40	-1%
Oxydes d'azote (NOX)	1468	965	778	-19%
Composés organiques volatiles (COVNM)	2789	2628	2524	-4%
Particules fines (PM10)	519	436	383	-12%
Particules fines (PM25)	327	240	188	-22%
Ammoniac (NH3)	781	797	795	-0,2%





Pourcentage d'évolution des polluants en fonction des actions menées dans le cadre du plan climat





3) Présentation détaillée du plan d'actions

Dans les pages suivantes, sont présentées en détail les 36 actions et les 112 mesures du plan d'actions intégral du Beauvaisis.

En premier lieu, une vision visuelle de la logique orchestrée est offerte. Sont ensuite déclinés les tenants et aboutissants pour chacune des actions. Enfin, une priorisation des actions est précisée, avec l'ordre de priorité suivant :



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3



Niveau prioritaire



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3



Niveau intermédiaire



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3



Niveau moins prioritaire



**9 ACTIONS ET 22 MESURES
SUR LE BATI**

1-a_ Favoriser les programmes d'amélioration de l'habitat individuel existant

1-b_ Rendre plus accessibles le renouvellement et l'acquisition de moyens de chauffage propres

1-c_ Informer sur l'auto-construction et l'auto-réhabilitation accompagnée

ACTION 1_ Pérenniser les travaux d'amélioration du parc de logement individuel existant

AGIR SUR L'HABITAT INDIVIDUEL EXISTANT

2-a_ Expérimenter sur le Beauvaisis le guichet unique de l'habitat créé par la région des Hauts-de-France

2-b_ Faciliter la connaissance des dispositifs d'aides aux travaux de rénovation énergétique pour les entreprises

2-c_ Soutenir un club des ambassadeurs habitat énergie

ACTION 2_ Faciliter la connaissance des dispositifs d'aides aux travaux de rénovation énergétique dans le patrimoine privé

CONNAÎTRE LES DISPOSITIFS D'AIDES

3-a_ Coordonner une mission architecturale et urbaine dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2024 des quartiers Argentine et Saint-Lucien

3-b_ Pérenniser les travaux d'amélioration du parc de logement locatif social

3-c_ Inciter les bailleurs sociaux à porter des projets de panneaux photovoltaïques sur leurs parcs

3-d_ Inciter les bailleurs sociaux à utiliser des matériaux biosourcés dans le cadre de la construction de logements

ACTION 3_ Développer l'intervention sur l'habitat social

AGIR SUR L'HABITAT SOCIAL

4-a_ Observer et accompagner les copropriétés privées

ACTION 4_ Développer l'intervention sur les copropriétés privées

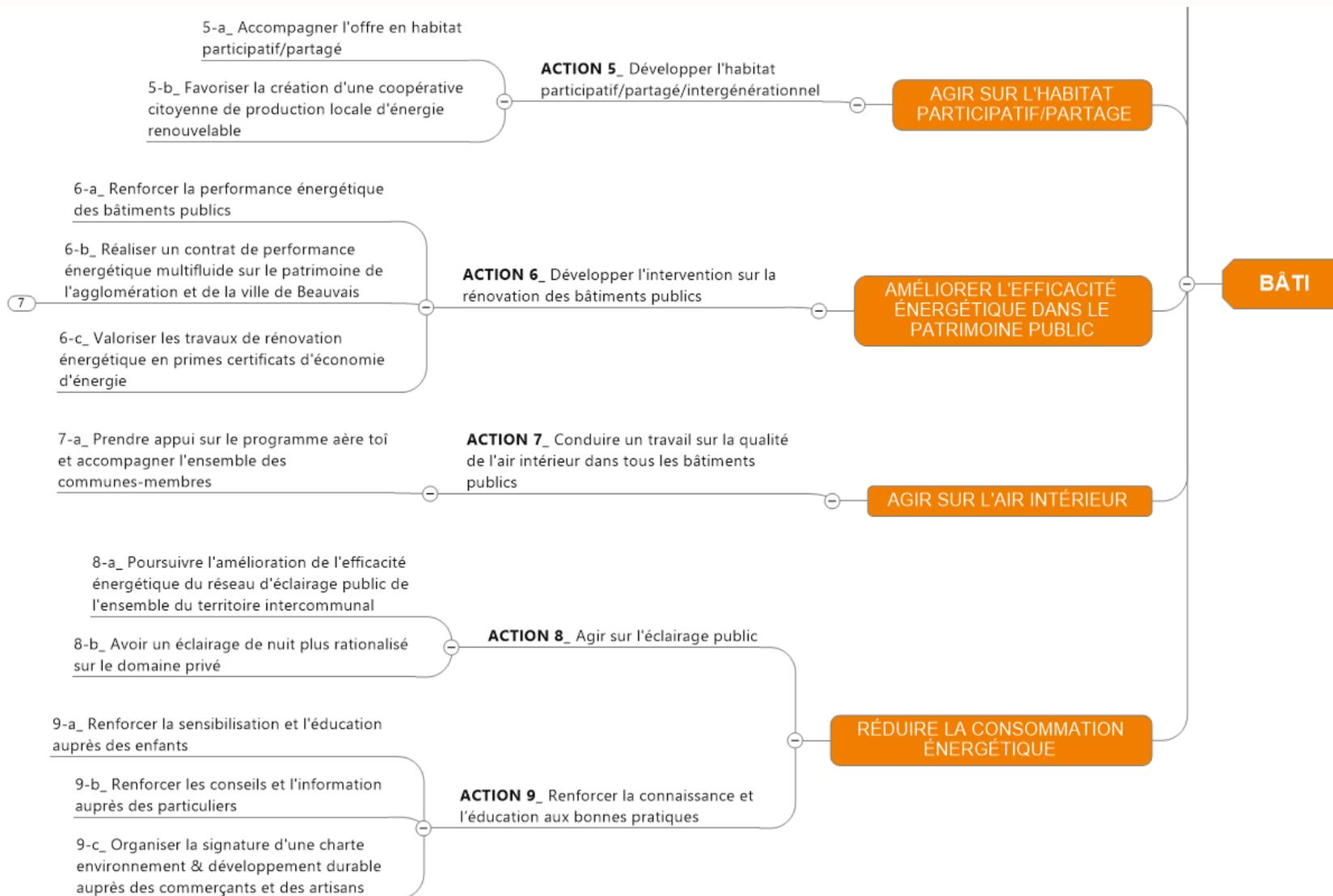
AGIR SUR L'HABITAT COLLECTIF PRIVE

BÂTI



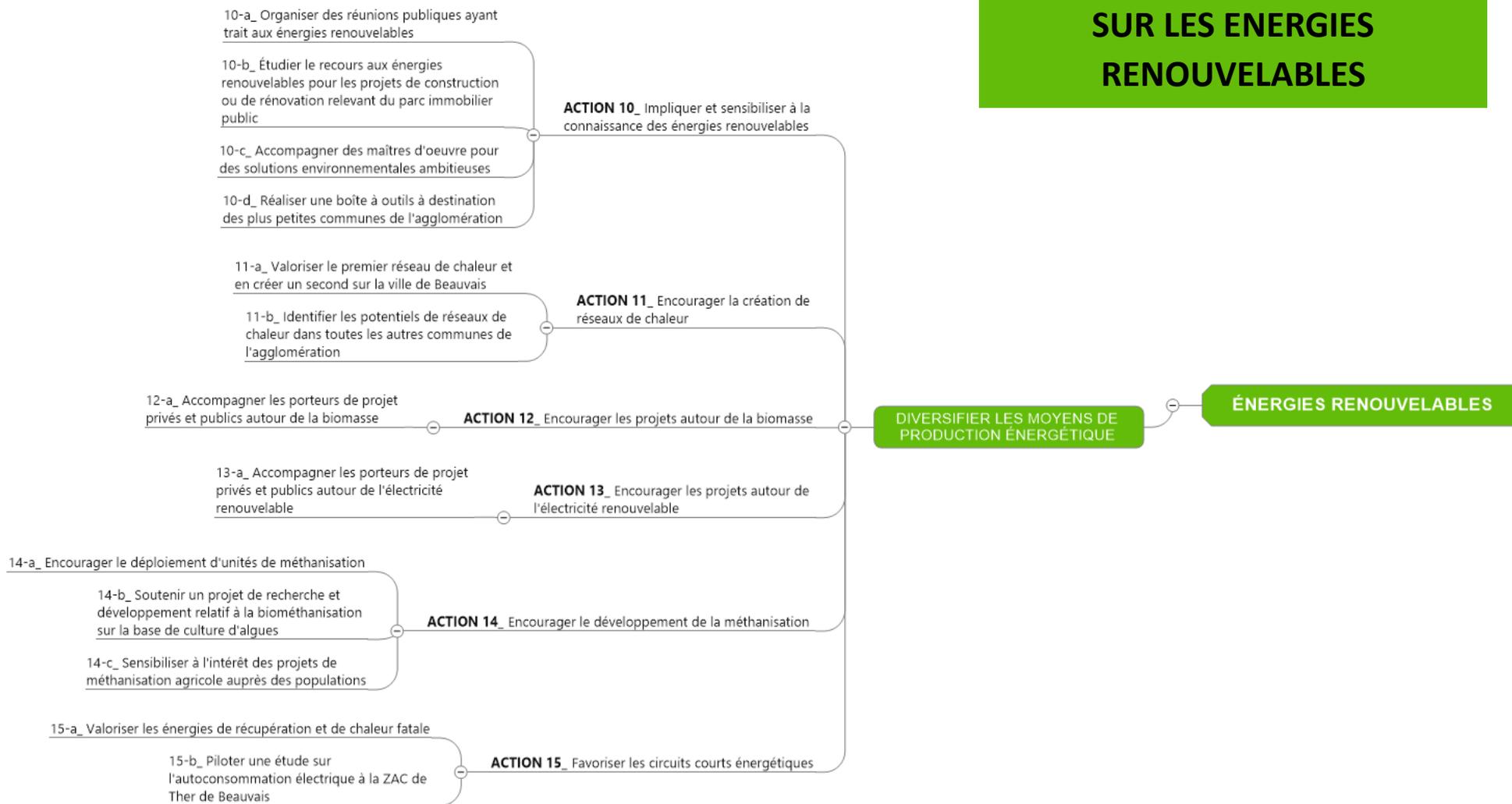


9 ACTIONS ET 22 MESURES SUR LE BATI



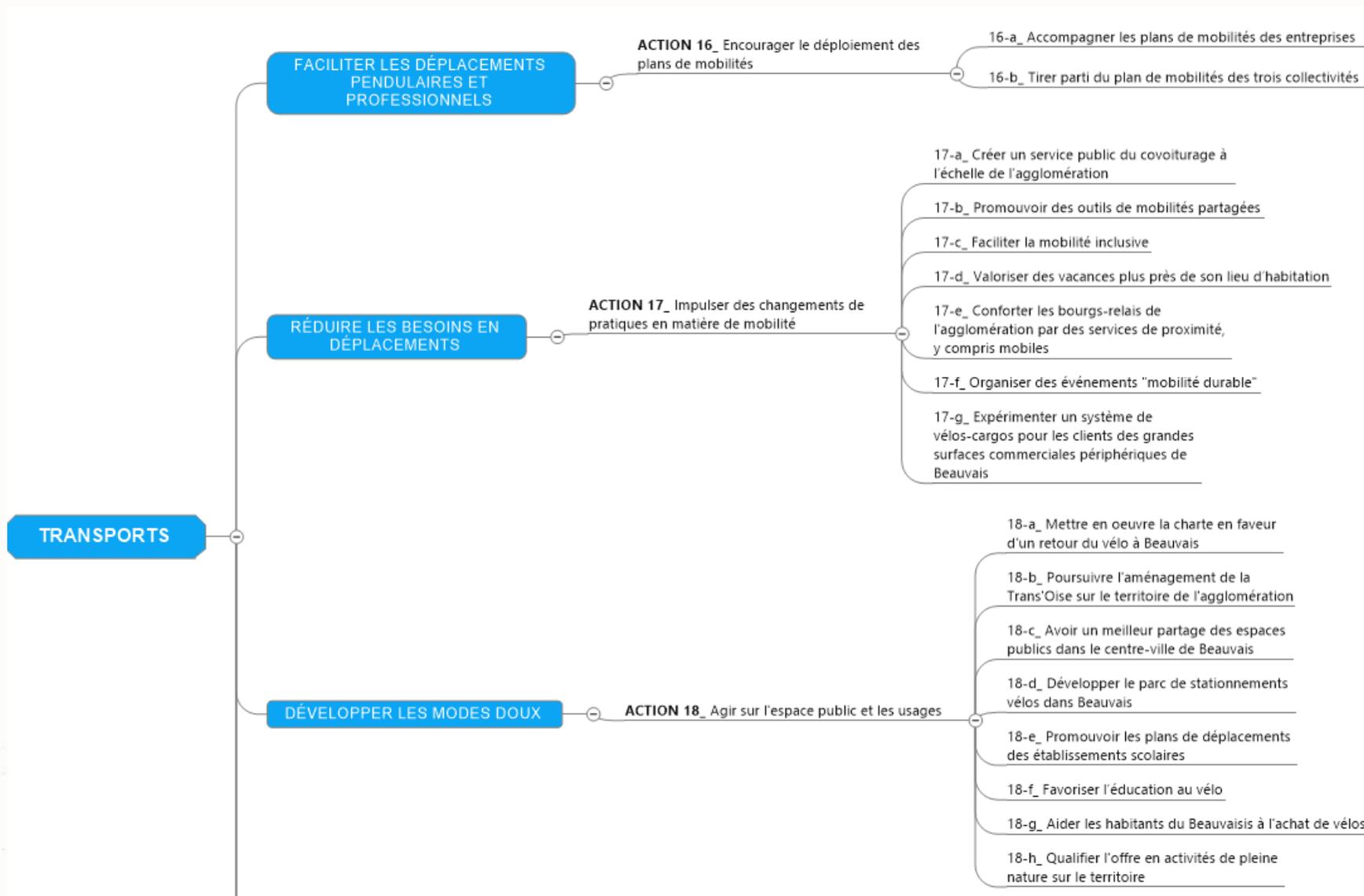


6 ACTIONS ET 13 MESURES SUR LES ENERGIES RENOUVELABLES



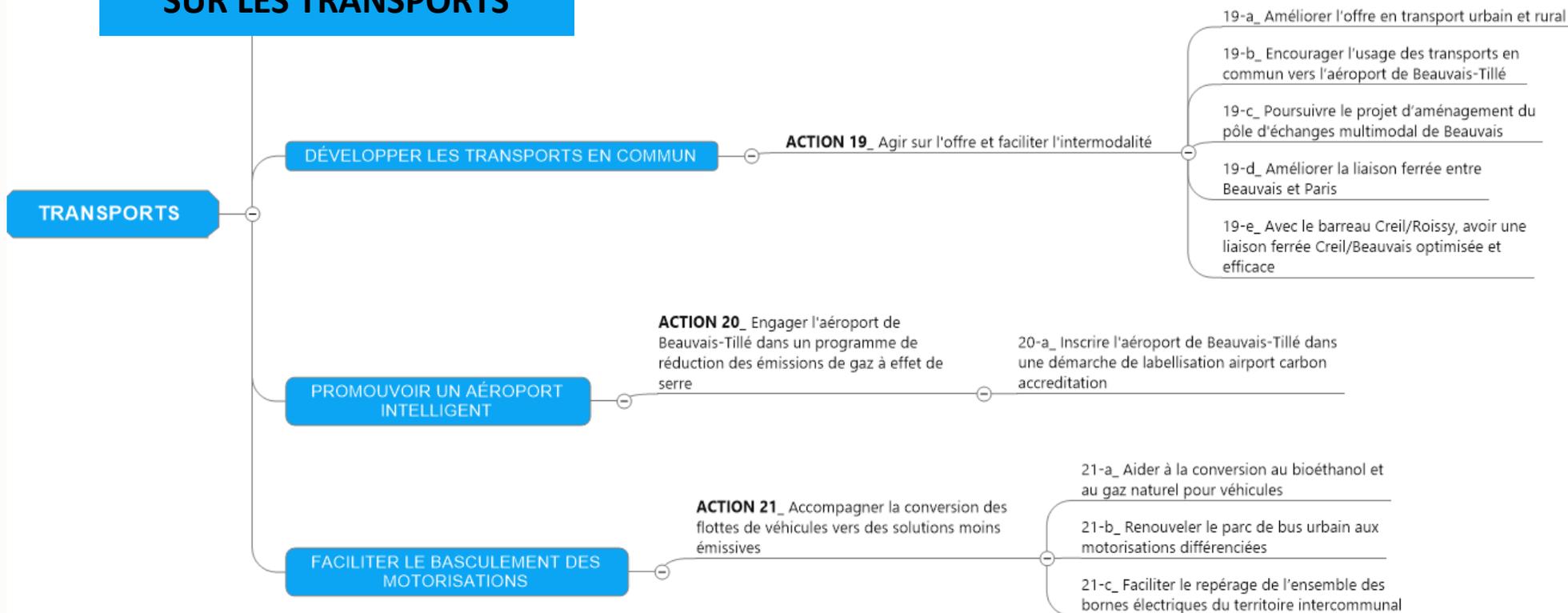


6 ACTIONS ET 26 MESURES SUR LES TRANSPORTS



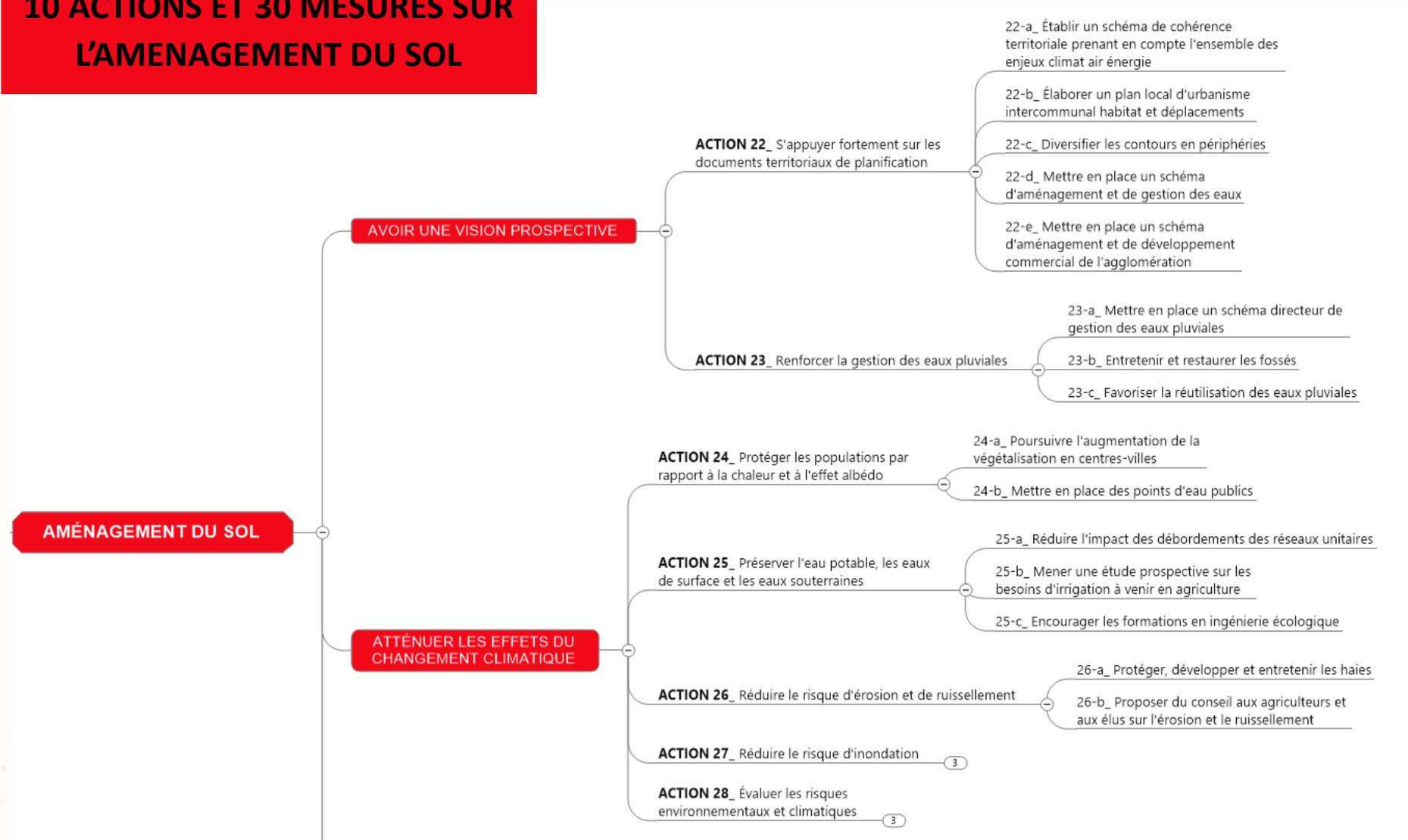


6 ACTIONS ET 26 MESURES SUR LES TRANSPORTS





10 ACTIONS ET 30 MESURES SUR L'AMENAGEMENT DU SOL





10 ACTIONS ET 30 MESURES SUR L'AMENAGEMENT DU SOL

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET L'AIR EXTÉRIEUR

ACTION 29_ Réduire les impacts environnementaux issus de l'agriculture

29-a_ Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments agricoles

29-b_ Inciter les agriculteurs à une réduction des intrants

29-c_ Stocker et traiter les effluents issus des élevages agricoles

29-d_ Optimiser les agroéquipements

ACTION 30_ Limiter la pollution de l'air extérieur induite par le brûlage des déchets à l'air libre

30-a_ Alerter sur les conséquences du brûlage des déchets verts

30-b_ Mettre à disposition des outils de broyage à l'ensemble des communes-membres

GÉRER DIFFÉREMMENT L'ENVIRONNEMENT

ACTION 31_ Favoriser les gestions différenciées

31-a_ Sensibiliser les différents publics au développement de la permaculture et à l'intérêt de la biodiversité

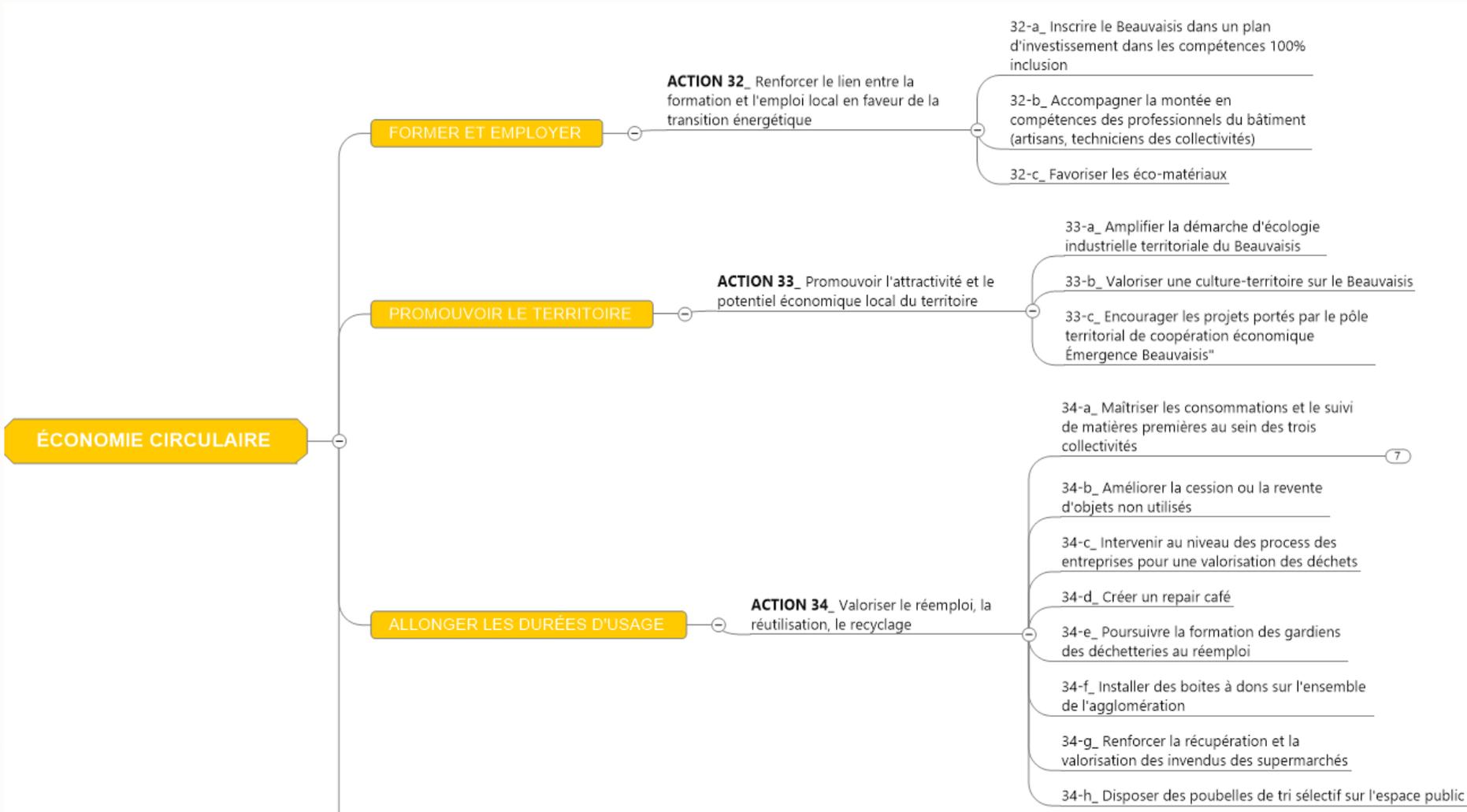
31-b_ Offrir des plants ou des graines aux habitants du Beauvaisis

31-c_ Favoriser la généralisation des toitures végétalisées pour les nouveaux projets de construction ou de rénovation



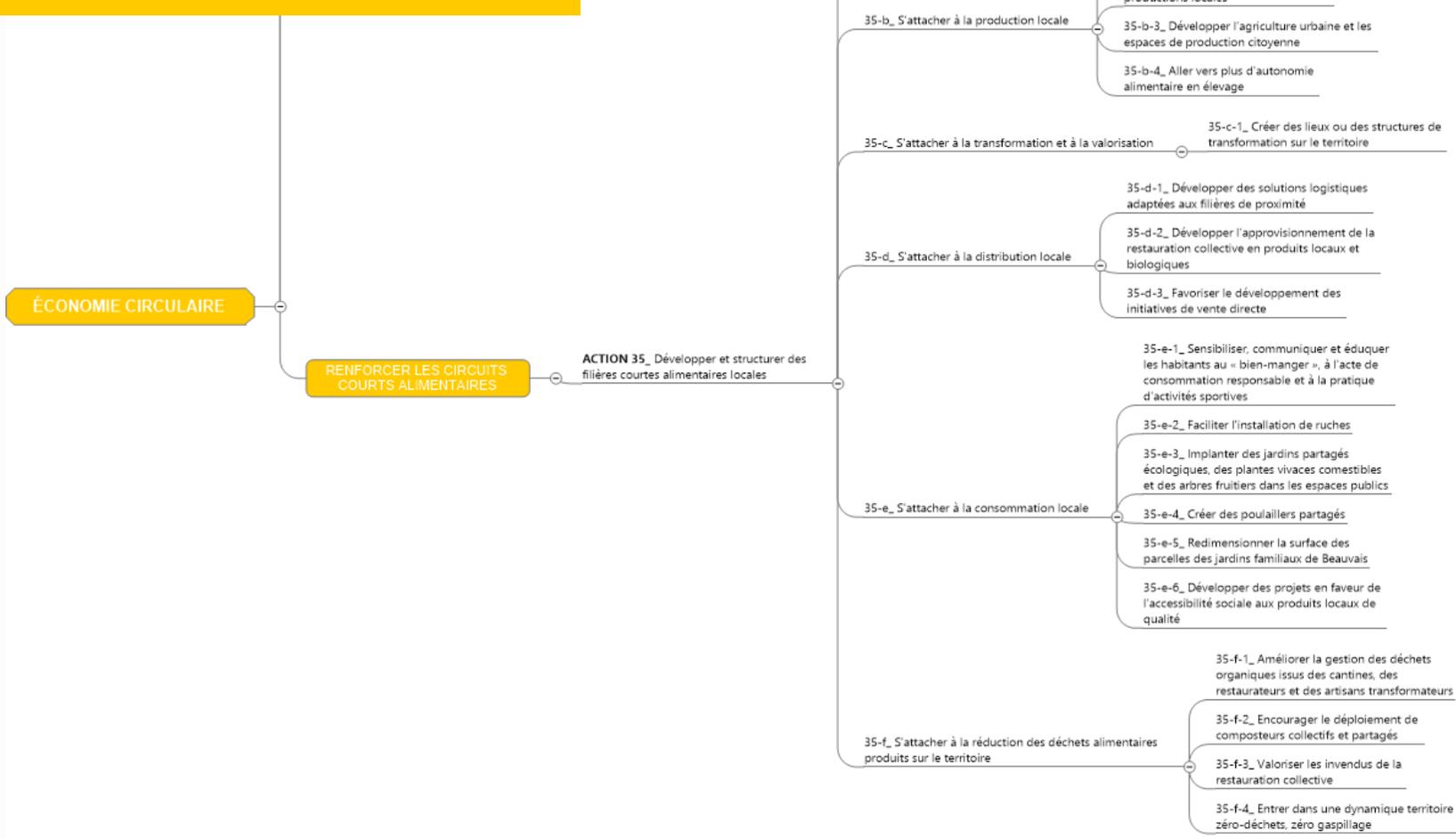


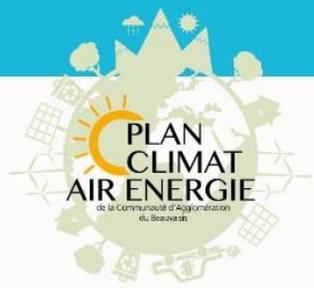
4 ACTIONS ET 20 MESURES SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE





4 ACTIONS ET 20 MESURES SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE





ACTION 36_ Gouverner le plan climat air
énergie territorial

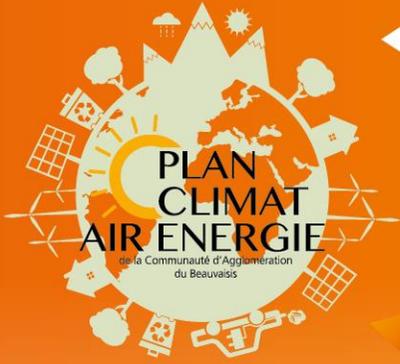
①

GOUVERNER ET PILOTER

GOUVERNANCE

**1 ACTION ET 1 MESURE
SUR LA GOUVERNANCE**





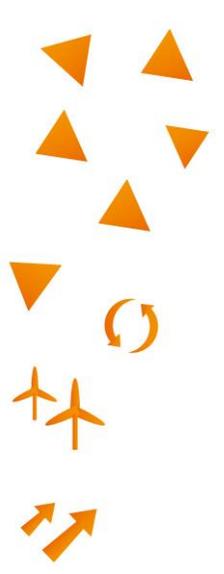
THÈME 1 :

le bâti





THÈME 1 : le bâti



Action 1 - Pérenniser les travaux d'amélioration du parc de logement individuel existant

Axe stratégique

Agir sur l'habitat individuel existant

Objectifs poursuivis

La rénovation de l'habitat existant est un axe très important au vu de la typologie des logements du Beauvaisis (notamment ceux issus de la reconstruction). L'objectif visé est l'amplification du rythme de rénovation annuel à travers 3 mesures :

- Favoriser les programmes d'amélioration de l'habitat individuel existant
- Rendre plus accessibles le renouvellement et l'acquisition de moyens de chauffage au bois propres
- Informer sur l'auto-construction et l'auto-réhabilitation accompagnée

Nature des impacts

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Augmentation de la séquestration du carbone
- Protection de la qualité de l'air
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des consommations énergétiques
- Production locale d'énergies renouvelables

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3

Nombre de mesures relatives à l'action

3

Indicateur clé

Nombre de logements individuels privés rénovés



THÈME 1 : le bâti

MESURE	1-a	Favoriser les programmes d'amélioration de l'habitat individuel existant		Action 1	Pérenniser les travaux d'amélioration du parc de logement individuel existant
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Agir sur l'habitat individuel existant
Description de la mesure		<p>Cette mesure se traduira par le renforcement du volet habitat privé du "plan rénovation confort" de l'agglomération du Beauvaisis, à savoir le dispositif « Bien chez soi » (PIG). Le but de ce dispositif d'aide est de faciliter financièrement les passages à l'acte et l'étendue des travaux de rénovation, sans critères de performance énergétique (l'angle social d'amélioration progressive du logement est privilégié). Les aides en fonds propres de l'agglomération et celles de l'Anah sont complémentaires.</p> <p>Cette mesure prendra également appui sur la montée en puissance de plusieurs autres dispositifs. En effet, les propriétaires beauvaisins sont potentiellement éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux aides du département de l'Oise pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat individuel existant (en complément des aides de l'Anah et avec des critères de performance énergétique) ; - Au prêt à taux zéro (sans cumul possible avec les aides de l'Anah) ; - À la prime accession verte dans l'habitat ancien du conseil départemental de l'Oise ; - Aux aides de la région des Hauts-de-France via le service public de l'efficacité énergétique (SPEE) ; - À l'exonération partielle de taxe foncière sur les propriétés bâties de la ville de Beauvais pour les ménages ayant réalisé des travaux d'isolation. <p>Enfin, les conseils aux particuliers fournis par le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Oise (CAUE) seront également une porte d'entrée pour faciliter l'amélioration du parc individuel existant. Ils permettront aux occupants d'appréhender globalement leurs biens, en intégrant des thématiques variées (l'orientation bâtiminaire, le rôle des végétaux...).</p>			
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> · Communauté d'agglomération du Beauvaisis · Agence nationale de l'habitat (Anah) · Région des Hauts-de-France 		Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Conseil départemental de l'Oise · ADIL de l'Oise et Ateliers de la Bergerette (espaces info énergie) · Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Oise (CAUE) 	
Financement potentiel		<ul style="list-style-type: none"> · <u>Communauté d'agglomération du Beauvaisis</u> (PIG) · <u>Etat</u> (crédit d'impôts) · <u>Agence nationale de l'habitat</u> (Anah) · <u>Conseil départemental de l'Oise</u> (en complément du PIG pour les particuliers, via une aide aux travaux de lutte contre la précarité énergétique pour les propriétaires occupants bénéficiant de la prime Habiter Mieux accordée par l'Anah et via la prime accession verte pour les travaux de réhabilitation dans le cadre d'une acquisition). · <u>Région des Hauts-de-France</u> : via la mise en place de la plateforme du service public de l'efficacité énergétique (SPEE), du dispositif d'aide à la rénovation énergétique des logements privés (AREL) et du Picardie Pass Rénovation région des Hauts-de-France 			



THÈME 1 : le bâti

Typologie de la mesure	Subventionnement	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne
Résultats attendus	<p>Au niveau de l'ensemble du secteur résidentiel, le gain énergétique est estimé à 90 GWh/an à l'horizon 2026 ; avec une rénovation envisagée de 3 746 maisons individuelles, de 1 698 logements collectifs et de 1 665 logements sociaux.</p> <p>Dans le cadre du PIG, l'objectif fixé par la communauté d'agglomération du Beauvaisis sur la période 2015-2021 est de 800 logements aidés. A ce jour, 600 logements ont déjà été aidés et il y aura donc vraisemblablement un dépassement à venir d'ici 2021. Le souhait est donc de passer à 1000 logements sur la période 2021-2026 (soit un objectif plus important, équivalent au PEPS).</p> <p>Pour l'aide complémentaire du département de l'Oise, il est à noter que 33 propriétaires occupants été accompagnés en 2018 dans leurs travaux de lutte contre la précarité énergétique. Le Département ayant relancé un nouveau PIG pour la période 2019-2022, il poursuivra dans les prochaines années son accompagnement auprès des propriétaires occupants.</p> <p>Pour le service public de l'efficacité énergétique (SPEE), 50 à 100 logements pourraient être aidés par an.</p>		
Indicateur de suivi	Nombre de logements individuels existants rénovés par an		



THÈME 1 : le bâti

MESURE	1-b	Rendre plus accessibles le renouvellement et l'acquisition de moyens de chauffage au bois plus propres		Action 1	Pérenniser les travaux d'amélioration du parc de logement individuel existant
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Agir sur l'habitat individuel existant
Description de la mesure	<p>Cette mesure portant sur le renouvellement et l'acquisition de moyens de chauffage au bois plus propres et plus performants (poêles à bûches ou à pellets, inserts, etc.) reposera sur plusieurs dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elle sera liée au crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), ou future prime de l'Etat ; - Elle sera aussi en lien avec les aides de l'Anah et du conseil départemental de l'Oise (PIG 2019-2022) lorsque cette action sera couplée avec une rénovation plus importante du logement (type isolation) ; - Elle s'appuiera sur le "plan rénovation confort" de la communauté d'agglomération du Beauvaisis qui viendra en complément. <p>Il est à noter que, par le biais du dispositif « Bien chez soi », beaucoup de subventions sont aujourd'hui déjà versées en matière de renouvellement des moyens de chauffage par des professionnels agréés. Le volet « isolation / chauffage » est d'ailleurs l'action du dispositif qui concerne le plus de logements aidés (72% sur la période 2015-2019).</p> <p>Enfin, cette mesure n'est pas à déconnecter de la ressource bois-énergie et de l'acheminement des intrants, et par conséquent de la gestion de la ressource boisée et bocagère. Sur le territoire du Beauvaisis, ces ressources sont plutôt élevées avec une plateforme bois-énergie située à Luchy et une autre située à la lisière du périmètre intercommunal (à Saint-Sulpice). Il s'agira par là même de limiter les rayons d'acheminement des intrants.</p>				
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> · Communauté d'agglomération du Beauvaisis · Agence nationale de l'habitat (Anah) 	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · ADIL de l'Oise · Conseil départemental de l'Oise · Région des Hauts-de-France 	<ul style="list-style-type: none"> · Bailleurs sociaux · Fibois HDF · Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) 	
Financement potentiel	ADEME (arrêt du fonds Air : report sur l'appel à projet AACT AIR)				
Typologie de la mesure	Subventionnement		Temporalité de la mesure	Mesure pérenne	
Résultats attendus	<p>D'une manière globale, cet objectif vise à diminuer les consommations énergétiques du secteur résidentiel en remplaçant des systèmes de chauffage au bois énergivores et polluants (en émissions de gaz à effet de serre et de particules fines notamment) ou d'autres systèmes à énergies fossiles, par des systèmes au bois de meilleur rendement et aux filtrations optimisées. A l'horizon 2026, cela aura donc un triple objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Augmenter le nombre de foyers se chauffant au bois : alors qu'en 2010, cela représentait 4 350 logements, ce chiffre pourrait atteindre 4 640 logements à l'issue du plan climat (soit 290 de plus) ; · Stabiliser la consommation énergétique liée à ces logements (de 89 GWh/an en 2012, à 80 GWh/an à l'issue du plan climat), puisque, malgré la hausse du nombre de logements alimentés par ce mode, la meilleure efficacité des équipements en réduira la consommation unitaire ; · Participer à l'effort de réduction des particules, estimé à 47% des PM10 et à 46% des PM2.5 d'ici 2025 sur le secteur résidentiel. 				
Indicateur de suivi	Nombre de moyens de chauffage propres financés				



THÈME 1 : le bâti

MESURE	1-c	Informé sur l'auto-construction et l'auto-réhabilitation accompagnée		Action 1	Pérenniser les travaux d'amélioration du parc de logement individuel existant
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Agir sur l'habitat individuel existant
Description de la mesure	<p>Pour accompagner l'auto-construction et l'auto-réhabilitation sur le territoire du Beauvaisis, plusieurs pistes d'actions sont envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des ateliers collectifs financés par l'agglomération du Beauvaisis, avec un portage associatif et l'appui des espaces info énergie ; - La formation de formateurs et des professionnels du bâtiment ; - La mise en place d'un centre, sorte de démonstrateur pour prouver et convaincre que l'on peut faire une auto-rénovation locale exemplaire (thermique, biomatériaux, domotique avec la gestion de l'énergie et de qualité de l'air intérieur, etc.) et de sensibiliser les beauvaisins intéressés par cette alternative hors-relais traditionnels. Il est d'ailleurs à noter qu'une expérimentation est actuellement menée sur le site de l'Ecospace de la ville de Beauvais pour atteindre la neutralité énergétique d'une grange. Des systèmes différents sont en phase de test sur une durée de 2-3 ans minima, dans une démarche de démonstration par l'exemple, puis de duplication à terme par des acteurs locaux. Seront associés les éducateurs et les stagiaires intégrés aux chantiers d'insertion ; - La construction d'une formation destinée au grand public avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Oise, à l'instar de celle dispensée par le CAUE de la Somme " construire sain et durable" (aspect géothermique des constructions, matériaux de constructions, circulations, ouvertures, orientations des pièces de vie, etc.) ; - Une mise en lien avec la maison de l'habitat de Creil ou de Compiègne. <p>Dans tous les cas, un travail important sera fait en vue de cerner les modalités d'intervention de chacun des acteurs locaux, la problématique assurantielle, le financement mobilisable, la cible, la mise en œuvre et la finalité recherchée.</p>				
Pilotage	Association Energiece	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Communauté d'agglomération du Beauvaisis · Associations (Ateliers de la Bergerette, Itiner'air, Réseau Eco-Habitat) · Agence nationale de l'habitat (Anah) · Région des Hauts-de-France (Picardie Pass Rénovation) · Fournisseurs de matériaux · Grandes surfaces de bricolage · Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Oise · Fédération française du bâtiment (FFB) · Organisations professionnelles et réseaux d'artisans · Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Oise (CAUE) · Centres communaux d'action sociale · Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) · Fournisseurs énergie · Maison de l'emploi et de la formation (MEF) 		



THÈME 1 : le bâti

Financement potentiel	<u>FEDER Picardie 2014-2020</u> qui accompagne les structures de l'économie sociale et solidaire dans la création de leurs projets (ingénierie de projets) à un taux moyen de 64% et dans la consolidation/développement des projets (50%) : mesures 18a et 18b du programme opérationnel/axe 6 (appel à projet permanent de la région) qui s'intègrent dans la convention territoriale d'investissements territoriaux intégrés (ITI)		
Typologie de la mesure	Animation	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne
Résultats attendus	L'auto-construction/réhabilitation s'inscrit dans la perspective de gains énergétiques et de réduction des émissions carbonées sur le territoire du Beauvaisis. Pour rappel, la rénovation de 3 746 maisons individuelles a été estimée à l'horizon 2026 via l'étude de planification énergétique.		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">· Nombre d'ateliers ou de formations dispensés· Nombre de logements individuels auto-réhabilités· Réalisation du centre démonstrateur : oui/non		





THÈME 1 : le bâti



Action 2 - Faciliter la connaissance des dispositifs d'aides aux travaux de rénovation énergétique dans le patrimoine privé

Axe stratégique

Connaître les dispositifs d'aides

Objectifs poursuivis

Permettre un accès facilité aux travaux d'amélioration de l'habitat est l'objectif prioritaire de cette action qui prendra corps avec 3 mesures :

- Expérimenter sur le Beauvaisis le guichet unique de l'habitat créé par la région des Hauts-de-France
- Faciliter la connaissance des dispositifs d'aides aux travaux de rénovation énergétique pour les entreprises
- Soutenir un club des ambassadeurs habitat énergie

Nature des impacts

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Adaptation au changement climatique
- Augmentation de la séquestration du carbone
- Réduction des consommations énergétiques
- Protection de la qualité de l'air
- Production locale d'énergies renouvelables

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3

Nombre de mesures relatives à l'action

3

Indicateur clé

Mise en place du guichet unique de l'habitat : oui/non



THÈME 1 : le bâti

MESURE	2-a	Expérimenter sur le Beauvaisis le guichet unique de l'habitat créé par la région des Hauts-de-France		Action 2	Faciliter la connaissance des dispositifs d'aides aux travaux de rénovation énergétique dans le patrimoine privé
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Connaitre les dispositifs d'aides
Description de la mesure	<p>A vocation de plateforme territoriale de la rénovation énergétique à l'échelle des Hauts-de-France, une démarche de guichet unique de l'habitat est en cours de déploiement, avec une formalisation sous forme d'appel à projet annuel.</p> <p>Sur le territoire du Beauvaisis, ce guichet reposera sur une structuration en réseau. Il aura pour vocation de renforcer la lisibilité des acteurs et des aides nationales, régionales, locales pour le secteur de la rénovation (Anah, plan rénovation confort, espaces info énergie, conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Oise, Picardie pass rénovation, ADIL, entreprises, etc.). Il permettra également d'optimiser les temps et de fournir une information complète à tous les acteurs concernés (particuliers, bailleurs sociaux, artisans, etc.).</p>				
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> · Région des Hauts-de-France · Relais local à définir 	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Communauté d'agglomération du Beauvaisis · Opérateur du programme d'intérêt général "Bien chez soi" (Citémétrie) · Espaces info énergie (Ateliers de la Bergerette et ADIL de l'Oise) · Offices notariaux 		
Financement potentiel	<u>Absence de financement dédié</u> car l'action porte sur l'animation d'un réseau (rôle de facilitateur de la région des Hauts-de-France)				
Typologie de la mesure	Prestation de service public		Temporalité de la mesure	Mesure expérimentale	
Résultats attendus	La communauté d'agglomération du Beauvaisis compte répondre à l'appel en projet en 2020, pour un déploiement du guichet unique de l'habitat à partir de cette même année.				
Indicateurs de suivi	Mise en place du guichet unique : oui/non				



THÈME 1 : le bâti

MESURE	2-b	Faciliter la connaissance des dispositifs d'aides aux travaux de rénovation énergétique pour les entreprises		Action 2	Faciliter la connaissance des dispositifs d'aides aux travaux de rénovation énergétique dans le patrimoine privé
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Connaitre les dispositifs d'aides
Description de la mesure	<p>Avec l'augmentation de la chaleur, certains bâtiments industriels du Beauvaisis devront être mieux isolés vis-à-vis des personnels présents et des machines/matériels. L'augmentation de la facture énergétique sera également un élément-moteur à l'engagement de travaux, tout comme l'enjeu marketing. Or, la problématique du retour sur investissement demeure l'un des critères premiers pour le passage à l'acte. Les aides à destination des entreprises en matière de rénovation bâtiminaire se limitent le plus souvent aux certificats d'économie d'énergie (CEE) et au fonds Fisac.</p> <p>Aujourd'hui, la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise est facilitatrice auprès des entreprises pour les informer et les accompagner dans leur projet de rénovation bâtiminaire (visites énergétiques, critères, retours sur investissement, exemplarité, etc.). Quant à la communauté d'agglomération du Beauvaisis, elle ne dispose pas d'un système d'aides financières à la pierre, du type programme d'intérêt général pour la rénovation bâtiminaire des entreprises. Ses missions reposent sur l'activité entrepreneuriale et le développement productif. De la même façon, la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Oise ne dispose pas d'un document spécifique et récapitulatif des aides mobilisables à remettre aux professionnels. En cas de besoin, elle se tourne vers les organisations professionnelles (confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment ou fédération française du bâtiment) qui reposent sur une adhésion volontaire.</p> <p>Aussi, des ateliers dédiés à une présentation des dispositifs d'aides financières aux travaux de rénovation énergétique seront régulièrement organisés auprès des instances consulaires locales, en présence de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, de la région des Hauts-de-France et/ou de l'ADEME.</p>				
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Oise 	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> Région des Hauts-de-France ADEME 	<ul style="list-style-type: none"> Communauté d'agglomération du Beauvaisis 	
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> <u>Région des Hauts-de-France</u> (FRATRI - cadre 2 : développer des bâtiments performants et/ou producteurs d'énergie : pour accompagner les gestionnaires de patrimoine consommateurs d'énergie dans les actions de réduction des GES et pour accompagner les études et la création d'outils juridiques, économiques et/ou financiers en faveur de la massification de la rénovation) <u>Certificats d'économies d'énergie</u> (CEE) <u>Fonds Fisac</u> (celui en cours apporte 30% pour des aides directes à la rénovation des vitrines, des locaux d'activité et des outils professionnels, y compris numériques) 				
Typologie de la mesure	Animation	Temporalité de la mesure		Mesure pérenne	
Résultats attendus	Le gain énergétique est estimé à 31 GWh/an à l'horizon 2026 au niveau du secteur tertiaire privé (soit 195 000 m ² de bâtiments rénovés) et à 150 GWh/an pour l'ensemble du secteur économique. En outre, le développement du solaire thermique est estimé à 6 GWh/an sur l'ensemble des bâtiments publics ou privés du territoire intercommunal (soit l'équivalent de 13 800 m ² de panneaux thermiques).				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'ateliers, de rencontres, de salons organisés en vue de faciliter la connaissance Nombre de visites énergétiques réalisées Nombre d'entreprises touchées par ces événements 				



THÈME 1 : le bâti

MESURE	2-c	Soutenir un club des ambassadeurs habitat énergie		Action 2	Faciliter la connaissance des dispositifs d'aides aux travaux de rénovation énergétique dans le patrimoine privé
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Connaitre les dispositifs d'aides
Description de la mesure	<p>L'action consiste en la création d'un club des ambassadeurs habitat énergie, pour que chaque commune-membre de l'agglomération désigne en son sein un référent qualifié d'ambassadeur habitat énergie (qui peut être un élu, un agent ou encore un binôme agent-élu). Cet ambassadeur devra être identifiable, connu et reconnu par les habitants de la commune. Il deviendra alors l'interface naturel entre ces derniers et les partenaires de l'intercommunalité, parmi lesquels l'ADIL-EIE et l'opérateur du programme d'intérêt général de l'agglomération du Beauvaisis.</p> <p>Le club des ambassadeurs habitat énergie sera animé par le chargé de mission plan climat air énergie territorial du territoire, en coanimation avec l'ADIL-EIE. Le club se réunira 1 ou 2 fois par an pour une actualisation des connaissances et une sensibilisation des ambassadeurs. D'autres partenaires pourront être associés à ces réunions, tels que l'animateur du programme d'intérêt général, Action Logement, etc.</p> <p>Au quotidien, les ambassadeurs habitat énergie et leur animateur pourront faire remonter leurs besoins ou souhaits d'interventions particulières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autour de la communication/visibilité (réunions de sensibilisation pour le grand public ou les professionnels, besoin d'articles et/ou de rubriques pour les bulletins municipaux, communautaires ou pour les sites internet, mise en place de nouvelles permanences EIE, ateliers divers) ; - Sur des questionnements experts (nécessité de mise en place d'un fonds énergie ; auquel cas sous quelle forme et avec quels objectifs, interaction entre accession à la propriété et amélioration thermique, etc.). 				
Pilotage	ADIL	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Espace info-énergie des Ateliers de la Bergerette · Communauté d'agglomération du Beauvaisis 		
Financement potentiel	<u>Absence de financement dédié</u> car l'action porte sur la promotion d'un réseau et de la remontée d'informations				
Typologie de la mesure	Animation	Temporalité de la mesure	Mesure expérimentale		
Résultats attendus	La finalité de ce club est d'améliorer les travaux de rénovation thermique/énergétique, mais aussi de faciliter les échanges entre les ambassadeurs et les partenaires de l'agglomération. Pour ce faire, un état des lieux de l'existant (méthodes, actions, interlocuteurs, canaux d'informations actuels...) devra être préalablement mené.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de réunions du club · Nombre d'ambassadeurs sur le territoire · Nombre d'opérations « habitat énergie » ayant pu être réalisées avec le point de départ d'un ambassadeur 				

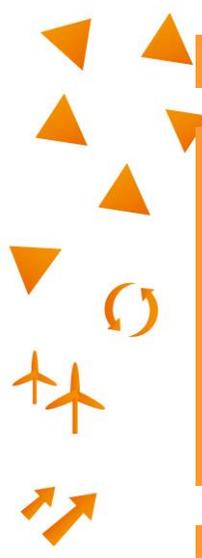




THÈME 1 : le bâti



Action 3 - Développer l'intervention sur l'habitat social



Axe stratégique

Agir sur l'habitat social

Objectifs poursuivis

L'amélioration de l'efficacité énergétique des logements sociaux du Beauvaisis engendrera des économies sur les charges, pour les bailleurs et les locataires. Il aura également un impact positif sur l'environnement via la réduction des émissions gazeuses. Pour ce faire, 4 mesures seront déclinées :

- Coordonner une mission architecturale et urbaine dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2024 des quartiers Argentine et Saint-Lucien
- Pérenniser les travaux d'amélioration du parc de logement locatif social
- Inciter les bailleurs sociaux à porter des projets de panneaux photovoltaïques sur leurs parcs
- Inciter les bailleurs sociaux à utiliser des matériaux biosourcés dans le cadre de la construction de logements

Nature des impacts

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de gaz à effet de serre | <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Augmentation de la séquestration du carbone | <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations énergétiques |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection de la qualité de l'air | <input checked="" type="checkbox"/> Production locale d'énergies renouvelables |

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3

Nombre de mesures relatives à l'action

4

Indicateur clé

Nombre de logements sociaux rénovés



THÈME 1 : le bâti

MESURE	3-a	Coordonner une mission architecturale et urbaine dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2024 des quartiers Argentine et Saint-Lucien		Action 3	Développer l'intervention sur l'habitat social
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Agir sur l'habitat social
Description de la mesure	<p>En matière de politique de la ville, le nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2024 (NPNRU) s'inscrit dans un cadre national, avec des exigences attendues sur le volume des démolitions, la diversification des publics, la mutualisation d'équipements, le recentrage sur quelques secteurs prioritaires.</p> <p>Le NPNRU s'avèrera particulièrement structurant pour les quartiers Argentine et Saint-Lucien situés sur la ville de Beauvais. En effet, il portera plusieurs ambitions, dont prioritairement la mixité sociale et la diversité fonctionnelle.</p> <p>Actuellement, des études de faisabilité ont été lancées afin de déterminer un plan d'intention et des fiches d'actions prévisionnelles. Après examen par l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et l'Etat, la signature de la convention du NPNRU prendra effet pour la fin d'année 2019/début 2020. Des études plus affinées seront conduites par la suite et un prestataire sera missionné pour porter un regard sur tous les avant-projets des porteurs.</p> <p>Une mission de coordination architecturale et urbaine sera alors créée. Elle considérera plusieurs champs : l'urbanisme, la rénovation, le paysage, l'architecture, les énergies renouvelables, l'infiltration des eaux pluviales, les matériaux biosourcés, les circulations douces, les stationnements, les revégétalisations, etc.</p> <p>Pour précision, la prévision d'une rénovation par l'extérieur ne posera pas de problème particulier vis-à-vis des matériaux de construction du quartier Argentine. Pour le quartier Saint-Lucien, une isolation par l'extérieur s'avèrera plus compliquée puisque la pierre d'édification initiale constitue un point de vigilance au titre de l'architecte des bâtiments de France. Des études bâtementaires seront lancées avec l'ANRU pour établir un diagnostic sur les matériaux, les modes de chauffages, les impacts en termes d'émissions en gaz à effet de serre. Elles permettront ensuite d'orienter les programmes de travaux en fonction des rénovations thermiques et énergétiques les plus appropriées. Dans ce cadre, la prise en compte de la biodiversité ne devra pas être écartée ; en ce qui concerne plus particulièrement la préservation des populations de chauves-souris.</p> <p>Enfin, une réflexion est en cours dans le cadre de la rénovation urbaine dans le but de recycler/remployer les matériaux/déchets issus des opérations de démolitions. Les bailleurs sociaux et la ville de Beauvais sont en effet concernés par des opérations de démolition de bâtiments (logements / équipements publics) et souhaitent entrer dans une dynamique vertueuse d'économie circulaire.</p>				
Pilotage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis		Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Etat · Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) · Bailleurs sociaux 	
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> · <u>Etat</u> (DSIL - appel à projet annuel sur les bâtiments publics) · <u>FEDER Picardie 2014-2020</u> qui accompagne les porteurs de projets dans l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (neufs et anciens) : action 10a, taux moyen : 25% 				



THÈME 1 : le bâti

Typologie de la mesure	Études et travaux	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne
Résultats attendus	<p><u>Concernant les logements des bailleurs HLM :</u> Dans un objectif de dé-densification urbaine, les démolitions représenteront une réduction de 17% du parc de logements sociaux des 2 quartiers Argentine et Saint-Lucien. 1 984 logements seront réhabilités, c'est-à-dire 100% des logements sociaux du quartier Saint-Lucien et 47% du quartier Argentine. A cette rénovation, viendront s'ajouter les travaux du PEPS en cours ou à venir (fiche 3-b). Cette rénovation visera 2 niveaux : un niveau « haute performance énergétique rénovation, HPE rénovation 2009 » qui correspondra à une consommation d'énergie primaire de 150 kWh/m².an, et un niveau « bâtiment basse consommation énergétique rénovation, BBC rénovation 2009 » plus performant, qui correspondra à une consommation d'énergie primaire de 80 kWh/m².an</p> <p><u>Concernant les équipements publics :</u> Les démolitions concernent 7 sites et 8 bâtiments dans le quartier Argentine (espace argentine, écoles élémentaires Daudet et Rostand, école maternelle Perrault, gymnases Morvan et Moulin, crèche Jacoby), soit l'équivalent de 8 633 m². Dans le quartier Saint-Lucien, les démolitions viseront 2 sites et 2 bâtiments (bâtiment de la restauration Saint-Lucien et de la médiathèque, petit local associatif Tennis St-Lucien), soit l'équivalent de 1 336 m². Les constructions neuves seront au nombre de 5 sur le quartier Argentine (groupe scolaire Morvan, gymnase Morvan, gymnase Moulin, salle des fêtes et centre d'expressions corporelles, crèche pouponnière), soit l'équivalent de 13 099 m². Concernant le quartier Saint-Lucien, elles seront au nombre de 2 (le local associatif tennis et la cantine au sein du groupe scolaire Europe-Grenouillère), soit l'équivalent de 460 m². Les rénovations (4960 m²) / extensions (465 m²) sont réparties sur les 2 quartiers : 1 pour Argentine (extension de la médiathèque Argentine sur le site de l'ASCA) et 1 pour Saint-Lucien (réhabilitation du groupe scolaire Europe-Grenouillère). La performance énergétique sera visée dans tous les projets de constructions neuves et de rénovations (à des niveaux plus ou moins variés).</p> <p><u>Concernant les espaces publics :</u> 2 coulées vertes seront réalisées sur chaque quartier NPNRU, pour une surface totale de 15 100 m² : - La coulée verte du quartier Saint-Lucien sur 13 660 m² -> une partie des berges ira de l'entrée du quartier jusqu'à la rue Tierce, pour rejoindre les cheminements existants en direction du plan d'eau du Canada ou du centre-ville de Beauvais. - La coulée verte du quartier Argentine sur 1 440 m² -> elle reliera les pôles de vie et d'équipements, passant du Nord (collège et futurs logements), à l'Ouest (nouveau groupe scolaire Morvan), au Sud (parc de la Fosse à Baille-Vent, maison de retraite, et futurs logements), jusqu'à la centralité (parc pouponnière). 3 parcs urbains seront réalisés pour une surface totale de 62 330 m². - La réalisation d'un nouveau parc à Argentine : parc de la pouponnière d'une surface d'environ 12 700 m². - La réalisation d'un nouveau parc à Saint-Lucien : parc patrimonial de 20 630 m². - La requalification d'un parc existant à la Grenouillère à Saint-Lucien : environ 29 000 m². A noter que la mise en place d'une gestion différenciée est envisagée pour certaines réserves foncières (prairies urbaines par exemple).</p>		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de logements inclus dans le périmètre NPNRU réhabilités par niveau de rénovation · Nombre d'équipements publics réhabilités par niveau de rénovation · Réalisation des coulées vertes : oui/non · Réalisation des parcs urbains : oui/non 		



THÈME 1 : le bâti

MESURE	3-b	Pérenniser les travaux d'amélioration du parc de logement locatif social		Action 3	Développer l'intervention sur l'habitat social
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Agir sur l'habitat social
Description de la mesure	<p>Cette mesure porte sur le renforcement du plan énergie pour le patrimoine social 2015-2020 (PEPS) porté par l'agglomération du Beauvaisis. Ce dispositif permet de financer la rénovation thermique des logements sociaux, prioritairement ceux construits avant 1975, date de la première rénovation thermique. Dans les quartiers de la politique de la ville, il vient en complément aux actions de rénovation urbaine (mesure 3-a).</p> <p>Le prochain PEPS 2021-2026 s'étendra sur l'ensemble du périmètre intercommunal (le premier couvrant uniquement les 31 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis). Un appel à projet va être relancé en 2021 auprès des bailleurs sociaux, avec une plus grande couverture recherchée et une plus grande maturité des dossiers.</p> <p>Par ailleurs, une aide pour des opérations de réhabilitation du parc de logements locatifs sociaux est également portée par le conseil départemental de l'Oise via le fonds départemental d'intervention pour le logement (FDIL). Ce dispositif est destiné aux bailleurs sociaux et son déploiement sera fortement encouragé sur le territoire du Beauvaisis.</p> <p>Là encore, la prise en compte de la biodiversité devra être considérée, via la préservation des populations de chauves-souris (aménagement spécifique des isolants extérieurs pour préserver les lieux de vie).</p>				
Pilotage	Bailleurs sociaux		Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> Communauté d'agglomération du Beauvaisis Conseil départemental de l'Oise 	
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> <u>Communauté d'agglomération du Beauvaisis</u> (PEPS) <u>Etat</u> (DSIL) <u>Conseil départemental de l'Oise</u> (FDIL, 1 500 € par logement réhabilité) <u>Appels à projets</u> auprès des bailleurs sociaux sur la rénovation énergétique 				
Typologie de la mesure	Travaux		Temporalité	Mesure pérenne	
Résultats attendus	<p>D'une manière générale, le gain énergétique est estimé à 90 GWh/an à l'horizon 2026 au niveau du secteur résidentiel ; avec notamment l'équivalent de 1665 logements HLM rénovés. Dans le cadre du PEPS, l'objectif fixé par la communauté d'agglomération du Beauvaisis est d'aider à la rénovation 1200 logements entre 2015 et 2020. Un objectif similaire de logements devrait être reconduit sur la période suivante (entre 2021 et 2026). Dans le cadre du FDIL porté par le conseil départemental de l'Oise, 9 projets (soit 301 logements locatifs sociaux) ont été accompagnés en 2018 par le conseil départemental dans le cadre de travaux de réhabilitation intégrant notamment une requalification thermique des logements. Le même rythme de rénovation est a minima attendu sur les prochaines années (avec une reconduction en 2020 de l'enveloppe budgétaire consacrée au FDIL, soit 8,5M€).</p>				
Indicateur de suivi	Nombre de logements sociaux rénovés (hors NPNRU)				



THÈME 1 : le bâti

MESURE	3-c	Inciter les bailleurs sociaux à porter des projets de panneaux photovoltaïques sur leurs parcs		Action 3	Développer l'intervention sur l'habitat social
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Agir sur l'habitat social
Description de la mesure	<p>Aujourd'hui, les aides de la collectivité, via le plan énergie pour le patrimoine social (PEPS), portent prioritairement sur la déperdition énergétique et les travaux de première nécessité en rénovation (traitement de l'enveloppe, menuiserie, chauffage). A ce stade, la mise en place de panneaux photovoltaïques n'entre pas dans le cadre des aides existantes.</p> <p>Pour autant, cette projection à l'arbitrage des bailleurs sociaux sera intéressante dans le cadre de la construction nouvelle, en particulier avec la reconstitution de l'offre sociale (par exemple dans la ZAC vallée Beauvais du Thérain) ou la diversification sur les quartiers de la politique de la ville (par exemple autour de l'accession sociale).</p> <p>Elle fera ainsi l'objet d'une forte incitation par les communes-membres de l'agglomération. Cette mesure s'inscrit d'ailleurs dans un contexte favorable à la transition énergétique. Pour preuve, le bailleur social OPAC étudie actuellement la faisabilité technico-économique d'une installation photovoltaïque à Beauvais. Selon les conclusions de l'étude actuellement menée (en particulier si un point d'équilibre est trouvé), l'OPAC envisagera de dupliquer ce type d'installation.</p>				
Pilotage	Bailleurs sociaux	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) · Centre de développement des éco-entreprises (CD2E) 		
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> · <u>FEDER Picardie 2014-2020</u> : les bailleurs sociaux sont éligibles à des aides pour la réhabilitation thermique de leur parc social (action 10b, taux moyen de 30% hors études). Ceux n'ayant pas accès à des financements bancaires peuvent prétendre à des expérimentations en matière d'instruments financiers pour la rénovation des logements privés. · <u>Appels à projets</u>, tels que "mutation vers une économie décarbonée par la réhabilitation thermique des logements sociaux" 				
Typologie de la mesure	Études et animation		Temporalité de la mesure	Mesure pérenne	
Résultats attendus	D'une manière générale, le gain énergétique est estimé à 29 GWh/an à l'horizon 2026 en matière de solaire photovoltaïque ; soit l'équivalent de 230 000 m ² de panneaux solaires photovoltaïques supplémentaires implantés sur le territoire.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de projets de panneaux photovoltaïques portés par les bailleurs sociaux sur leurs parcs · Nature des projets (bâtiments concernés, localisation, puissance installée, autoconsommation ou injection) · Nombre de logements concernés · Puissance totale de panneaux photovoltaïques installée · Nombre et nature de l'incitation (réunions d'information, communication, rencontres spécifiques, etc.) 				



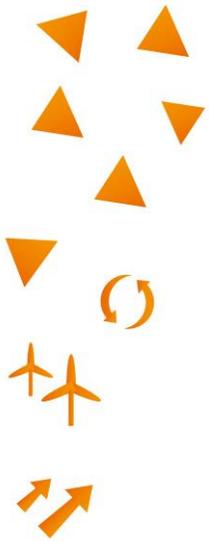
THÈME 1 : le bâti

MESURE	3-d	Inciter les bailleurs sociaux à utiliser des matériaux biosourcés dans le cadre de la construction de logements		Action 3	Développer l'intervention sur l'habitat social
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Agir sur l'habitat social
Description de la mesure	Dans le cadre de son dispositif d'aide à la construction de logements locatifs sociaux par les bailleurs, le conseil départemental de l'Oise dispose de deux bonifications afin d'encourager ces derniers à avoir recours à des matériaux biosourcés ou aux matériaux bois : une bonification label bâtiment biosourcé et une bonification construction en bois local dans le cadre de l'appel à candidature bois régional.				
Pilotage	Bailleurs sociaux	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) · Conseil régional des hauts-de-France · Conseil départemental de l'Oise · Communauté d'agglomération du Beauvaisis 		
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> · <u>Conseil départemental de l'Oise</u> (bonification label bâtiment biosourcé avec 10 000€/logement et bonification construction en bois local dans le cadre de l'appel à candidature bois régional (3 000 €/logement) · <u>Région des hauts-de-France</u> · <u>Communauté d'agglomération du Beauvaisis</u> (possibilité à étudier) 				
Typologie de la mesure	Subventionnement	Temporalité de la mesure		Mesure pérenne	
Résultats attendus	Au niveau du conseil départemental de l'Oise, une réflexion est en cours afin de réviser les modalités d'intervention. L'objectif sera de renforcer l'effet levier départemental tout en prenant en considération les autres aides mobilisables, en particulier celle de l'Etat. A ce jour, aucune opération biosourcée n'a été déposée par les bailleurs sociaux.				
Indicateurs de suivi	Nombre et nature des projets utilisant des matériaux biosourcés portés par les bailleurs sociaux				





Action 4 - Développer l'intervention sur les copropriétés privées



Axe stratégique

Agir sur l'habitat collectif privé

Objectifs poursuivis

L'intervention dans l'habitat privé collectif du Beauvaisis est complexe au regard de la multiplicité des situations et des acteurs à mobiliser. Mais la rénovation des passoires énergétiques sur ce segment est fondamentale, du fait de son poids sur la facture des ménages et de son impact carboné. L'observation et l'accompagnement des copropriétés privées s'inscrit naturellement dans cette dynamique.

Nature des impacts

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Augmentation de la séquestration du carbone
- Protection de la qualité de l'air
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des consommations énergétiques
- Production locale d'énergies renouvelables

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Nombre de mesures relatives à l'action

1

Indicateur clé

Nombre de copropriétés privées accompagnées



THÈME 1 : le bâti

MESURE	4-a	Observer et accompagner les copropriétés privées		Action 4	Développer l'intervention sur les copropriétés privées
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Agir sur l'habitat collectif privé
Description de la mesure	<p>Cette action prendra appui sur le dispositif de veille et d'observation des copropriétés de l'agence nationale de l'habitat (dit VOC) mis en place depuis fin 2018, pour une durée de 3 ans, pour observer la situation. La VOC a pour but de permettre d'avoir plus d'éléments d'informations sur les copropriétés privées.</p> <p>L'observatoire va permettre de qualifier des situations (état du bâti, gestion, occupation et environnement). Un déploiement du dispositif va se faire progressivement : pour débiter, sur la ville de Beauvais dans les quartiers Argentine et Saint-Jean, puis dans le périmètre cœur de ville et enfin en centre-ville géographique.</p> <p>Par ailleurs, l'outil de l'Anah POPAC (programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés) a été mis en place en avril 2019 sur l'agglomération du Beauvaisis, pour une durée de 3 ans. Son objectif est d'accompagner les syndicats qui le souhaitent dans leur gestion, leurs obligations juridiques, leurs provisions pour travaux, leurs études d'audits et leurs diagnostics techniques de bâtiments.</p> <p>Au vu du calendrier du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), le déploiement du POPAC est prévu sur les quartiers Argentine et Saint-Jean de Beauvais. Le cœur de ville de Beauvais sera le secteur suivant.</p> <p>Les aides aux travaux correspondent à un niveau 3. Dans un premier temps, il s'agira d'identifier les besoins (les copropriétés fragiles, voire dégradées). Cela passera obligatoirement par des études pré-opérationnelles par secteurs géographiques (les priorités étant les faubourgs et les quartiers de la politique de la ville). L'idée est de mettre en place des dispositifs dédiés et ciblés, en lien avec l'Anah, la région des Hauts-de-France et le conseil départemental de l'Oise. Il s'agira d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat "copropriétés fragiles" (OPAH) de l'Anah qui sont des outils ciblés, sectorisés et thématiques. Le quartier Argentine de Beauvais semble une cible première pour instaurer une OPAH spécifique pour les copropriétés fragiles (fin 2019), s'inscrivant dans la continuité des études conduites dans le cadre du NPNRU.</p> <p>Enfin, à d'autres niveaux, par la suite (horizon 10-20 ans), plusieurs actions pourront être envisagées sur le territoire du Beauvaisis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aider aux travaux d'entretien courant les copropriétés saines mais néanmoins vieillissantes (car datant de la période immédiate de reconstruction d'après-Guerre ou des années 1960, notamment le centre-ville de Beauvais et les villages) ; - Aider aux reprises de foncier en pieds d'immeubles ; - Etendre la veille sur les copropriétés plus récentes (notamment celles issues des politiques de défiscalisation). 				
Pilotage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis		Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Syndics de copropriétaires · Agence nationale de l'habitat (Anah) 	



THÈME 1 : le bâti

Financement potentiel	<u>Région des Hauts-de-France</u> (Pass Rénovation copropriété)		
Typologie de la mesure	Prestation de service public	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne
Résultats attendus	Grâce aux 2 outils de l'Anah qui vont être déployés jusque fin 2021 (VOC et POPAC) et en fonction des conclusions des études pré-opérationnelles qui seront conduites, il est ensuite attendu le déploiement de dispositifs opérationnels en direction des aides aux travaux. Cette perspective fera l'objet de conventions de partenariat technique et financier avec l'Anah. Puis, un opérateur sera recruté dans le cadre d'une mise en concurrence, aux fins d'accompagner les copropriétés concernées (et volontaires) dans leurs projets de travaux, ainsi que leurs demandes de financement.		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">· Etudes réalisées : oui/non· Déploiement de dispositifs opérationnels en direction des aides aux travaux : oui/non· Nombre de copropriétés privées accompagnées		

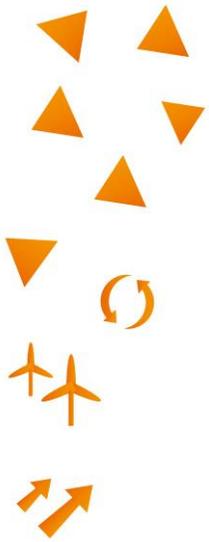




THÈME 1 : le bâti



Action 5 - Développer l'habitat participatif/partagé/intergénérationnel



Axe stratégique

Agir sur l'habitat participatif/partagé

Objectifs poursuivis

L'empreinte carbone de ce type d'habitat s'avère moindre, grâce à la mise en commun d'un certain nombre de services et à une conception initiale favorable à la réduction des consommations énergétiques. Sur le Beauvaisis, il s'agira d'agir selon 2 angles :

- Accompagner l'offre en habitat participatif/partagé
- Favoriser la création d'une coopérative citoyenne de production locale d'énergie renouvelable

Nature des impacts

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Augmentation de la séquestration du carbone
- Protection de la qualité de l'air
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des consommations énergétiques
- Production locale d'énergies renouvelables

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Nombre de mesures relatives à l'action

2

Indicateur clé

Nombre de projets coopératifs accompagnés



THÈME 1 : le bâti

MESURE	5-a	Accompagner l'offre en habitat participatif/partagé		Action 5	Développer l'habitat participatif/partagé/intergénérationnel
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Agir sur l'habitat participatif/partagé
Description de la mesure	<p>Ce type d'accompagnement (habitat partagé, expérimentation « écolow cost ») n'est pas prévu dans le cadre du programme local de l'habitat actuel de l'agglomération. Ceci dit, un projet d'habitat participatif alliant écoquartier et circuits courts est actuellement conduit sur la commune de Bailleul sur Thérain, en partenariat avec l'OPAC de l'Oise.</p> <p>Si d'autres porteurs de projets émergent à l'avenir, l'intercommunalité pourra proposer son soutien sous la forme suivante : financement d'une partie des études d'assistance à maîtrise d'ouvrage, orientation vers les bons interlocuteurs du projet (un opérateur public ou semi-public : bailleurs sociaux, promoteurs), relais de communication via le journal de l'agglomération, affiches, prêts de salles pour les présentations aux habitants, etc.</p> <p>En parallèle, les communes de l'agglomération concernées pourront, si elles le souhaitent, faciliter l'accès au foncier.</p>				
Pilotage	53 communes-membres	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Groupes d'habitants (en général porteurs directement) · Bailleurs sociaux (portage possible pour une meilleure stabilité des projets dans le temps) · Communauté d'agglomération du Beauvaisis 		
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> · <u>Financement participatif</u> · Aide au foncier des <u>collectivités locales</u> 				
Typologie de la mesure	Études et animation	Temporalité de la mesure		Mesure expérimentale	
Résultats attendus	<p>Reposant sur une démarche citoyenne et la notion de « vivre autrement », le développement de l'habitat participatif/partagé sur le territoire du Beauvaisis est difficilement mesurable à terme. Il prendra effet en fonction des opportunités de regroupement de personnes désireuses de construire leur logement et de partager un mode de vie écologique et communautaire à moindre coût (orientation du bâti, sources de chaleur renouvelables, gestion des déchets, choix des matériaux, etc.).</p>				
Indicateur de suivi	Nombre de projets en habitat participatif/partagé accompagnés				



THÈME 1 : le bâti

MESURE	5-b	Favoriser la création d'une coopérative citoyenne de production locale d'énergie renouvelable		Action 5	Développer l'habitat participatif/partagé/intergénérationnel
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Agir sur l'habitat participatif/partagé
Description de la mesure	<p>Cette action est en lien avec le développement et l'accompagnement de l'habitat partagé (5-c). En effet, une coopérative gérée collectivement par des citoyens peut consister, par exemple, en la réalisation et l'exploitation de centrales photovoltaïques citoyennes.</p> <p>Le syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) favorisera cette mesure via le déploiement de compétences dédiées au sein de sa structure et avec des partenaires spécialisés. En outre, il pourra aider les communes-membres à jouer un rôle de régulation au moment où un projet répondra aux critères d'énergies renouvelables. En cernant la nature et le montage financier, l'autorité publique proposera potentiellement de se tourner vers des opérateurs dédiés au financement participatif. Si cela est pertinent, elle pourra même en faire une condition au moment de l'établissement du cahier des charges.</p>				
Pilotage	53 communes-membres	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) · Association EnerGETIC (bureau d'études) · SCIC Energie Citoyenne (porteur et financeur de projet) · Communauté d'agglomération du Beauvaisis (communication) · Centre de développement des éco-entreprises (CD2E) 		
Financement potentiel	Opérateurs spécialisés du <u>financement participatif</u> (investissement collectif - commandes groupées) : Enercoop, Energie Partagée, etc.				
Typologie de la mesure	Animation	Temporalité de la mesure	Mesure expérimentale		
Résultats attendus	<p>De manière générale, cette mesure vise à favoriser la production d'énergies renouvelables, en la déployant d'une manière plus participative et localement appropriée.</p> <p>Le gain énergétique est estimé, pour toutes les énergies renouvelables à 140 GWh/an à l'horizon 2026. Plus spécifiquement en matière de solaire photovoltaïque, le gain attendu serait de 29 GWh/an ; soit l'équivalent de 230 000 m² de panneaux solaires photovoltaïques supplémentaires implantés sur le territoire.</p>				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de projets coopératifs avec des énergies renouvelables menés · Nombre de citoyens ou d'acteurs locaux impliqués · Nature et origine des acteurs engagés · Puissance installée et surfaces dédiées 				





THÈME 1 : le bâti



Action 6 - Développer l'intervention sur la rénovation des bâtiments publics

Axe stratégique

Améliorer l'efficacité énergétique dans le patrimoine public

Objectifs poursuivis

L'optimisation des consommations énergétiques est un objectif central, du fait de leur coût global et de leur impact environnemental. Les constructions publiques jouent également un rôle social fort, en ayant valeur d'exemplarité auprès des habitants du territoire. 3 axes de mesures seront ainsi promues :

- Renforcer la performance énergétique des bâtiments publics
- Réaliser un contrat de performance énergétique multifluide sur le patrimoine de l'agglomération et de la ville de Beauvais
- Valoriser les travaux de rénovation énergétique en primes certificats d'économie d'énergie

Nature des impacts

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Adaptation au changement climatique
- Augmentation de la séquestration du carbone
- Réduction des consommations énergétiques
- Protection de la qualité de l'air
- Production locale d'énergies renouvelables

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Nombre de mesures relatives à l'action

3

Indicateur clé

Nombre de m² de bâtiments public rénovés



THÈME 1 : le bâti

MESURE	6-a	Renforcer la performance énergétique des bâtiments publics		Action 6	Développer l'intervention sur la rénovation des bâtiments publics
VOLET TERRITORIAL VOLET PATRIMOINE ET SERVICES				Axe stratégique	Améliorer l'efficacité énergétique dans le patrimoine public
Description de la mesure	<p>Le renforcement de la performance énergétique des bâtiments publics, ou assimilés, repose sur 2 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'environnement (isolation de l'enveloppe bâtiminaire, régulation des chaudières...); - Les systèmes (remplacement des sources d'énergie de chauffage, éclairage...). <p>Il relève de chaque gestionnaire compétent sur le territoire du Beauvaisis : les communes-membres, le conseil départemental (les collèges), l'agglomération du Beauvaisis, le conseil régional (les lycées), l'État (l'hôpital de Beauvais, l'université Picardie Jules Verne), ou encore l'institut polytechnique UniLaSalle (établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général reconnu par l'État).</p> <p>Ce patrimoine est fortement consommateur. La mesure visera ainsi à diminuer l'impact carbone et les déperditions énergétiques liées aux bâtiments publics (ou assimilés).</p>				
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> · Région des Hauts-de-France · 53 communes-membres · UniLaSalle 	<ul style="list-style-type: none"> · Hôpital de Beauvais · Université Jules Verne 	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) · Conseil départemental de l'Oise 	
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> · <u>Conseil départemental de l'Oise</u> (aide aux communes et aux intercommunalités pour les écoles, les salles des fêtes, etc.) · <u>Région des Hauts-de-France</u> (FRATRI - cadre 2 : développer des bâtiments performants et/ou producteurs d'énergie : pour accompagner les gestionnaires de patrimoine consommateurs d'énergie dans les actions de réduction des GES, pour les rénovations énergétiques niveau basse consommation a minima et intégrant du bois d'essence régionale, des matériaux biosourcés et/ou le recours aux ENR (patrimoine public), pour accompagner les études et la création d'outils juridiques, économiques et/ou financiers en faveur de la massification de la rénovation) · <u>Etat</u> (DSIL volet thermique) · <u>Financements européens</u> (selon les projets bâtis et non les dispositifs : action 10a du programme opérationnel FEDER Picardie 2014-2020) · <u>ADEME</u> (pas d'aides mobilisables sur l'isolation, mais via les énergies renouvelables avec l'appel à projet COT ENR - volet patrimonial) 				
Typologie de la mesure	Travaux			Temporalité de la mesure	Mesure pérenne



THÈME 1 : le bâti

Résultats attendus

Alors que la consommation globale du secteur tertiaire, sur le volet des bâtiments publics, est actuellement de 153 GWh/an, elle est estimée diminuée à hauteur de 141 GWh/an à l'issue du plan climat. Cette estimation équivaut à 81 000 m² de bâtiments rénovés, avec environ 70 000 m² au niveau BBC et 11 000 m² de manière modeste. En outre, le développement du solaire thermique est estimé à 6 GWh/an sur l'ensemble des bâtiments publics ou privés du territoire intercommunal (soit l'équivalent de 13 800 m² de panneaux thermiques).

En la matière et de la même façon que l'entité communauté d'agglomération du Beauvaisis/ville de Beauvais (cf. mesure spécifique 6-b), le conseil départemental de l'Oise a engagé en 2018, pour 8 ans (2018-2026), un marché global de performance énergétique sur son patrimoine bâti. Au niveau du Beauvaisis, 6 collèges ont été priorités sur le territoire :

- 5 collèges à Beauvais : collège Henri Baumont (rénovation de la chaudière à condensation), collège Charles Fauqueux (isolation des murs par l'extérieur sur une surface de 2235 m²), collège Jules Michelet (installation d'une chaudière à condensation à hautes performances), collège Jean-Baptiste Pellerin (remplacement des menuiseries simple vitrage en double vitrage ALU + isolation des combles) et collège Georges Sand (installation d'une chaudière à condensation à hautes performances).

- 1 collège à Bresles : Condorcet (remplacement des 2 chaudières)

Par ailleurs, le collège Charles Fauqueux à Beauvais est raccordé au réseau de chaleur urbain du quartier Saint-Jean, le collège d'Auneuil a vu la création d'une surface de 4041 m² en RT2012 et la mise en place de ballons thermodynamiques dans les nouveaux logements destinés au demi-pensionnaire. Enfin, le futur collège de Crèvecœur-le-Grand (qui comprendra également un gymnase) sera à énergie positive avec la production d'électricité par photovoltaïque (autoconsommation avec revente), une chaufferie biomasse (granulés) avec complément gaz propane (chauffage/cuisine). Les travaux ont débuté le 3 avril 2019, avec une ouverture de l'établissement estimée à janvier 2021.

En ce qui concerne le patrimoine de la région des Hauts-de-France, le lycée Paul Langevin va bénéficier d'importants travaux de rénovation sur une durée de 2 ans à partir de 2020 (remplacement de la totalité des façades et éclairage leds). Le coût total de l'opération est estimé à 11,5 millions d'euros pour une surface concernée d'environ 24 000 m².

En ce qui concerne UniLaSalle, plusieurs bâtiments vont être concernés par une rénovation thermique d'ici 2024 (sur près de 15 045 m²).

Concernant les communes, le conseil départemental poursuivra son accompagnement des collectivités locales avec un maintien sur les années à venir de son enveloppe budgétaire consacrée à l'aide aux communes. Parallèlement, il est à noter que 34 communes (sur 53) ont transféré au syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) la compétence maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables.

Indicateurs de suivi

- Nombre de bâtiments publics rénovés
- Nombre de m² rénovés
- Type de travaux et niveau de rénovation
- Nombre de GWh économisés



THÈME 1 : le bâti

MESURE	6-b	Réaliser un contrat de performance énergétique multifluide sur le patrimoine de l'agglomération et de la ville de Beauvais		Action 6	Développer l'intervention sur la rénovation des bâtiments publics
VOLET TERRITORIAL VOLET PATRIMOINE ET SERVICES				Axe stratégique	Améliorer l'efficacité énergétique dans le patrimoine public
Description de la mesure	<p>Pour rompre la logique du cas par cas, le contrat de performance énergétique sur les bâtiments de l'agglomération et de la ville de Beauvais s'inscrit dans une politique priorisée de rénovation du patrimoine bâti, appuyée sur un programme pluriannuel sur 8 à 10 ans.</p> <p>Le périmètre patrimonial retenu est le suivant : 10 sites de l'agglomération du Beauvaisis (dont le siège administratif ou le centre culturel François Mitterrand) et 56 sites ville de Beauvais (en particulier des écoles et des gymnases), soit 66 sur 350 bâtiments. Il sera décliné en plusieurs actions.</p> <p>Des fiches seront établies, bâtiment par bâtiment, avec des préconisations de travaux à venir. Ces derniers seront financés par les économies d'énergie réalisées. Prioritairement, seront considérés les axes suivants : la structure, l'enveloppe bâtementaire, la consommation, les fluides, la thermicité, la régulation intelligente en fonction des usages, la préservation de la biodiversité (notamment des populations de chauves-souris). A terme, d'autres périmètres d'actions seront intégrés (la sécurité des personnes, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, l'intérieur, etc.).</p>				
Déclinaisons envisagées de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Repérer les bâtiments énergivores des trois collectivités</u> Des outils d'analyses des données de consommations énergétiques sur chaque bâtiment du parc de la collectivité seront mis en place, afin de maximiser le suivi patrimonial (approfondissement des diagnostics de performance énergétique, audits, exploitation logiciel as-tech). - <u>Faire participer les usagers dans la réalisation du contrat de performance énergétique sur les bâtiments publics</u> Cette action a pour but de recueillir les besoins et les pratiques des usagers, avec un ajustement au plus près des besoins de vie des bâtiments. Le contrat de performance énergétique travaillera sur les usages via un accompagnement et des formations dédiées (sur l'aération par exemple). - <u>Planifier des travaux en fonction d'un plan de rénovation thermique</u> Le contrat de performance énergétique permettra d'asseoir une programmation pluriannuelle d'investissement des travaux de rénovation. - <u>Renforcer la rationalisation stratégique des m² du parc immobilier</u> Cette action correspondra à la mise en œuvre d'un schéma directeur immobilier permettant d'inventorier les bâtiments patrimoniaux dans leurs usages (ceux non ou peu utilisés, ceux surexploités) et dans leurs consommations (ceux énergivores ou économes), puis de prévoir des acquisitions, des cessions, des locations ou encore des réaffectations de patrimoine. - <u>Moderniser les systèmes de gestion des énergies</u> En vue d'une gestion et d'un meilleur suivi des consommations énergétiques, cette action consistera à la mise en place de modes de chauffage plus performants ou encore à une régulation intelligente en fonction des usages. Le solaire thermique pour produire de l'eau chaude sanitaire via des chauffe-eaux solaires collectifs sera un biais intéressant (pour les centres aquatiques, les établissements scolaires...). 				



THÈME 1 : le bâti

	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Développer la responsabilisation des utilisateurs des biens</u> Cette action de sensibilisation et du savoir-être concernera les agents de la collectivité, ainsi que les usagers des équipements. Elle sera en lien avec l'image du public et l'exemplarité des services publics. Dans le cadre du contrat de performance énergétique, cette action pourra relever du rôle de l'exploitant. En outre, le projet de responsabilisation des utilisateurs des équipements sportifs par des conventionnements sera poursuivi. - <u>Généraliser le remplacement des éclairages intérieurs avec des leds et des détecteurs de présence</u> Cette action est actuellement intégrée dans la programmation de tous les nouveaux marchés publics (équipements sportifs, établissements scolaires, cantines, etc.) et sera pérennisée. 		
Pilotage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis/ville de Beauvais	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) · Centre de développement des éco-entreprises (CD2E) · Collectif régional de l'énergie solaire (CORÉSOL)
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> · <u>Certificats d'économie d'énergie (CEE)</u> · <u>ADEME</u> pour les installations solaires thermiques (fonds chaleur, appel à projet COT ENR : pour l'aide à la décision, subventionnement de 70 % des études de faisabilité. Pour l'aide à l'investissement, aide de manière forfaitaire au nombre de GWh renouvelables) · <u>Agence de l'eau Seine Normandie (AESN)</u> : sont éligibles les études de réalisation et les travaux permettant la réduction de la consommation dans les bâtiments et les lieux publics (établissements d'enseignement, gymnases, piscines, bâtiments administratifs...). Cela peut consister en la pose de compteurs et d'équipements économes en eau. Le taux de subvention est de 30% et l'avance de 20%. · <u>Région des Hauts-de-France</u> et/ou <u>Etat</u> sur les projets d'investissement, selon la nature des travaux 		
Typologie de la mesure	Travaux	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne
Résultats attendus	<p>La consommation énergétique globale du secteur tertiaire public est actuellement de 153 GWh/an. A l'issue du plan climat, sa diminution est estimée à 12 GWh/an.</p> <p>Dans le cadre du contrat de performance énergétique multifluide relatif au patrimoine de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et de la ville de Beauvais, l'atteinte d'un minimum de 20% d'économies d'énergie le temps du contrat est envisagée.</p>		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de bâtiments rénovés · Consommation énergétique du patrimoine de l'agglomération et de la ville de Beauvais · Production de solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire en kWh · Nombre de délégations dans l'utilisation des équipements · Nombre de remplacements leds effectués 		



THÈME 1 : le bâti

MESURE	6-c	Valoriser les travaux de rénovation énergétique en primes certificats d'économie d'énergie		Action 6	Développer l'intervention sur la rénovation des bâtiments publics
VOLET TERRITORIAL VOLET PATRIMOINE ET SERVICES				Axe stratégique	Améliorer l'efficacité énergétique dans le patrimoine public
Description de la mesure	<p>Dans le cadre du dispositif national des certificats d'économies d'énergie (CEE), les fournisseurs d'énergie peuvent verser une prime énergie pour financer des travaux d'efficacité énergétique. Cette prime est variable d'un fournisseur à l'autre et la plateforme NR-PRO permet d'effectuer des simulations et des comparaisons.</p> <p>Actuellement, cette plate-forme NR-PRO à destination des communes-membres de l'agglomération est sous-utilisée en raison de l'organisation qu'elle suppose. Mais une nouvelle communication sera engagée pour valoriser cette plate-forme et favoriser son utilisation.</p>				
Pilotage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis		Partenariat	53 communes-membres	
Financement potentiel	<u>Absence de financement dédié</u> (la plateforme NR-pro existe déjà)				
Typologie de la mesure	Subventionnement		Temporalité de la mesure	Mesure pérenne	
Résultats attendus	D'ici 2026, il est attendu l'établissement et la mise en œuvre d'une procédure interne permettant de réaliser des gains via les certificats d'économie d'énergie.				
Indicateurs de suivi	Nombre de CEE générés en kWh CUMAC				





THÈME 1 : le bâti



Action 7 - Conduire un travail sur la qualité de l'air intérieur dans tous les bâtiments publics

Axe stratégique

Agir sur l'air intérieur

Objectifs poursuivis

Une qualité de l'air intérieur dégradée entraîne des effets nocifs sur la santé des occupants des établissements recevant du public. L'amélioration des pratiques collectives et l'apport d'une meilleure connaissance/information des publics concernés seront privilégiés. Pour cela, il s'agira de prendre appui sur le programme aère toî développé par Atmo Hauts-de-France et d'accompagner l'ensemble des communes-membres du territoire intercommunal dans cette voie.

Nature des impacts

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Augmentation de la séquestration du carbone
- Protection de la qualité de l'air
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des consommations énergétiques
- Production locale d'énergies renouvelables

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3

Nombre de mesures relatives à l'action

1

Indicateur clé

Nombre de communes accompagnées par le programme Aère-toî



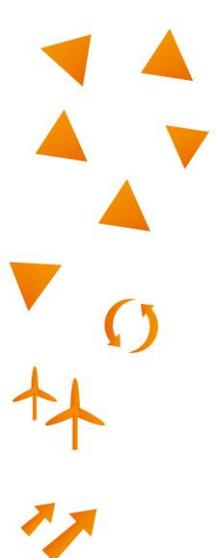
THÈME 1 : le bâti

MESURE	7-a	Prendre appui sur le programme àère toî et accompagner l'ensemble des communes-membres		Action 7	Conduire un travail sur la qualité de l'air intérieur dans tous les bâtiments publics
VOLET TERRITORIAL VOLET PATRIMOINE ET SERVICES				Axe stratégique	Agir sur l'air intérieur
Description de la mesure	<p>Cette mesure prendra appui sur le programme Aère Toî d'Atmo Hauts-de-France.</p> <p>Elle consistera en une proposition d'accompagnement par l'agglomération du Beauvaisis auprès de l'ensemble de ses communes-membres, sur la problématique de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public. Elle visera prioritairement les écoles et les centres de loisirs, avec une conduite du programme envisagée sur 2019 et 2020.</p> <p>L'action s'attachera également à la construction d'un programme d'actions dans une démarche de dynamique collective.</p>				
Pilotage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	Partenariat	53 communes-membres en tant que gestionnaires de patrimoine		
Financement potentiel	<u>Absence de financement dédié</u> car l'action est corrélée à l'adhésion de l'agglomération du Beauvaisis au pacte associatif d'Atmo Hauts-de-France				
Typologie de la mesure	Prestation de service public	Temporalité de la mesure	Mesure ponctuelle		
Résultats attendus	La démarche reposera sur un engagement volontaire des communes-membres de l'agglomération. Le taux de participation attendu sera du tiers des communes-membres (soit a minima 17 communes).				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Accompagnement réalisé : oui/non · Nombre de communes-membres accompagnées par le programme Aère toî 				





THÈME 1 : le bâti



Action 8 - Agir sur l'éclairage public

Axe stratégique

Réduire la consommation énergétique

Objectifs poursuivis

La finalité de cette action est multiple : réduction de la pollution lumineuse, baisse des consommations énergétiques et limitation des impacts sur la faune nocturne. Aussi, 2 mesures seront déclinées :

- Poursuivre l'amélioration de l'efficacité énergétique du réseau d'éclairage public de l'ensemble du territoire intercommunal
- Avoir un éclairage de nuit plus rationalisé sur le domaine privé

Nature des impacts

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Augmentation de la séquestration du carbone
- Protection de la qualité de l'air
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des consommations énergétiques
- Production locale d'énergies renouvelables

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3

Nombre de mesures relatives à l'action

2

Indicateur clé

Evolution de la consommation énergétique de l'éclairage public



THÈME 1 : le bâti

MESURE	8-a	Poursuivre l'amélioration de l'efficacité énergétique du réseau d'éclairage public de l'ensemble du territoire intercommunal		Action 8	Agir sur l'éclairage public
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Réduire la consommation énergétique
Description de la mesure	<p>La question de l'éclairage public relève du pouvoir de chaque maire et de son libre-jugement. Sur les 53 communes de l'agglomération, on dénombre 20 800 points lumineux.</p> <p>Sur la ville de Beauvais, un contrat de performance énergétique sur l'éclairage public a été engagé sur la période 2016-2026 (10 ans). Des avenants ont permis de l'élargir avec une intégration des voies d'intérêt communautaires nouvelles, pour les zones d'activités économiques situées sur Beauvais et hors-Beauvais. D'autre part, l'éclairage public sera à terme différencié selon les besoins et les lux visés. Une réduction, une adaptation et une variabilité sera possible (en intensité lumineuse, en horaires), avec le travail d'un logiciel par armoires et par rues (les passages piétons seront mieux éclairés par exemple). Enfin, au-delà du contrat de performance énergétique, deux autres possibilités d'amélioration sur le domaine public seront étudiées : la suppression des points d'éclairage inutiles (en lien avec les trames nocturnes pour lutter contre la pollution lumineuse) et le déploiement de réseaux intelligents (ou smart grids) pour ajuster les flux d'électricité entre fournisseurs et consommateurs.</p> <p>A l'échelle de l'agglomération, 47 communes ont transféré au syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) la compétence relative à l'éclairage public depuis 2014. L'implication des communes sur ce sujet est donc forte, et les préoccupations en termes de gestion du patrimoine et des dépenses publiques importantes, quelle que soit la taille des communes de l'agglomération. A la différence d'un contrat de performance énergétique, le SE60 ne formalise pas d'objectifs dans la durée avec les communes sur les réalisations d'éclairage public.</p>				
Pilotage	53 communes-membres		Partenariat	Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60)	
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> · <u>Ville de Beauvais</u> (contrat de performance énergétique sur l'éclairage public, DSIL 2016 avec 11% d'un coût global de 6,28M€ HT) · <u>Communauté d'agglomération du Beauvaisis</u> (TEPCV sur l'éclairage public) · <u>Région des hauts-de-France</u> (FRATRI - cadre 4 pour déployer les réseaux intelligents) 				
Typologie de la mesure	Travaux		Temporalité de la mesure	Mesure pérenne	
Résultats attendus	<p>D'une manière générale, les économies d'énergies réalisées sur le secteur de l'éclairage public sont estimées à 2 GWh/an à l'horizon 2026, notamment grâce à la rénovation, à l'amélioration du matériel, à un passage à éclairage LED moins énergivore et à une rationalisation des dépenses en éclairage (horaires, puissance, trame nocturne). Pour les 47 communes ayant transféré la compétence éclairage public au SE60, le rythme moyen de rénovation est estimé à 490 points lumineux par an : le parc sera entièrement rénové en 2030.</p> <p>A l'issue de la 5ème année du contrat de performance énergétique de la ville de Beauvais (fin de l'année 2019), l'objectif prévisionnel de réduction des consommations énergétiques est fixé à -67%.</p>				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Evolution de la consommation énergétique de l'éclairage public · Nombre de points lumineux concernés 				



THÈME 1 : le bâti

MESURE	8-b	Avoir un éclairage de nuit plus rationalisé sur le domaine privé		Action 8	Agir sur l'éclairage public
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Réduire la consommation énergétique
Description de la mesure	<p>Cette mesure concerne la pollution lumineuse et la réduction de la consommation énergétique sur le domaine privé (parkings, vitrines, publicités lumineuses...).</p> <p>Pour ce faire, un état des lieux sera établi pour cibler les surconsommations sur les parkings et les bâtiments privés des entreprises (commerces, industries, bureaux, logistique). Dès lors, il s'agira de faire respecter la législation actuelle en matière de pollution lumineuse et de respect des horaires d'éclairage diurnes/nocturnes.</p> <p>En ce qui concerne l'aéroport international de Beauvais-Tillé, des préconisations seront formulées à l'adresse du délégataire actuel, et cette question sera également considérée dans le cadre de la nouvelle délégation de service public (voir mesure 20a).</p>				
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> 53 communes-membres Syndicat mixte de l'aéroport Beauvais-Tillé (SMABT) 	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> SAGEB (chambre de commerce et d'industrie Hauts-de-France & Transdev) Communauté d'agglomération du Beauvaisis 		
Financement potentiel	<u>Absence de financement dédié</u> puisque la démarche relève d'une application de la législation				
Typologie de la mesure	Contrôle		Temporalité de la mesure	Mesure pérenne	
Résultats attendus	Au niveau de l'aéroport international, les premiers résultats effectifs devraient intervenir à partir de 2020. L'exploitant s'est engagé à étudier des solutions alternatives (éclairage d'un mât sur deux, changement de l'intensité des lampes, devis de gardiennage renforcé). En outre, cette obligation sera imposée au futur exploitant dès 2024.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Etat des lieux réalisé : oui/non Prise en compte dans la nouvelle délégation de service public de l'aéroport de Beauvais-Tillé : oui/non Réduction de la consommation énergétique 				





THÈME 1 : le bâti



Action 9 - Renforcer la connaissance et l'éducation aux bonnes pratiques

Axe stratégique

Réduire la consommation énergétique

Objectifs poursuivis

La réduction de la précarité énergétique, la réalisation d'économies d'énergie et la prise de conscience écologique doivent guider l'action promue, et ce à travers 3 entrées :

- Renforcer la sensibilisation et l'éducation auprès des enfants
- Renforcer les conseils et l'information auprès des particuliers
- Organiser la signature d'une charte environnement et développement durable auprès des commerçants et des artisans

Nature des impacts

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Adaptation au changement climatique
- Augmentation de la séquestration du carbone
- Réduction des consommations énergétiques
- Protection de la qualité de l'air
- Production locale d'énergies renouvelables

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Nombre de mesures relatives à l'action

3

Indicateur clé

Nombre de personnes conseillées



THÈME 1 : le bâti

MESURE	9-a	Renforcer la sensibilisation et l'éducation auprès des enfants		Action 9	Renforcer la connaissance et l'éducation aux bonnes pratiques
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Réduire la consommation énergétique
Description de la mesure	<p>Cette action reposera sur les actions de sensibilisation aux bonnes pratiques menées par le milieu associatif, l'éducation nationale et les collectivités locales. Elle correspondra également à un renforcement des liens avec les associations présentes sur le site de l'Ecospace, voire à l'engagement d'un plan d'actions exemplaire au sein des établissements scolaires (par exemple via une politique incitative au tri des déchets dans les écoles, une promotion de la labellisation éco-école, un catalogue de formation proposant des prestations d'éducation à l'environnement, etc.).</p> <p>Les questions de la coordination et du renforcement de la structure de lien seront également centrales entre les bénéficiaires de la sensibilisation (les écoles par exemple) et les associations la proposant.</p>				
Pilotage	Associations locales		Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Education nationale · 53 communes-membres · Communauté d'agglomération du Beauvaisis · Acteurs nationaux de sensibilisation existants 	
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> · <u>ADEME</u> · <u>Fournisseurs d'eau et d'énergie</u> (fonds d'aides spécifiques) · <u>FEDER/FSE</u> (fonds dédiés pour la formation professionnelle continue ou visant à favoriser l'accès et le retour à l'emploi (sans champs spécifique identifié) : actions 16a et 17a du programme opérationnel Picardie 2014-2020 				
Typologie de la mesure	Animation		Temporalité de la mesure	Mesure pérenne	
Résultats attendus	<p>La sensibilisation des publics jeunes est une entrée déterminante pour perpétuer l'effet-domino auprès des adultes, sous couvert d'être perpétuée dans le temps, élargie au territoire intercommunal et cohérente entre les différentes temporalités (en l'occurrence, les temps scolaires et les temps de loisirs). Il est donc attendu une coordination pérenne des actions de sensibilisation menées auprès des jeunes publics du Beauvaisis, et ce entre tous les acteurs locaux concernés.</p>				
Indicateurs de suivi	Nombre et nature des actions de sensibilisation menées par an				



THÈME 1 : le bâti

MESURE	9-b	Renforcer les conseils et l'information auprès des particuliers		Action 9	Renforcer la connaissance et l'éducation aux bonnes pratiques
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Réduire la consommation énergétique
Description de la mesure	<p>Cette action pédagogique d'accompagnement, de conseil et de savoir-vivre portera sur plusieurs champs : les différents aspects énergétiques de l'habitat, les économies de l'eau chaude sanitaire et de l'électricité, le chauffage ou le refroidissement des pièces uniquement en cas de besoin, la qualité de l'air intérieur dans les logements, les pratiques permettant de réduire au maximum les émissions de polluants atmosphériques liées à l'usage des appareils de chauffage, les écogestes, les conseils sur les abonnements énergie non adaptés, les jeux et jouets en lien avec les perturbateurs endocriniens, les cosmétiques et les produits ménagers naturels, la récupération d'objets, etc.</p> <p>Cette sensibilisation s'adressera à différents publics (les familles, les publics fragilisés, les commerçants, les artisans, les agents des collectivités, les salariés, les étudiants) et s'inscrira dans une cohérence d'ensemble ; notamment celle de l'axe 4 du contrat local de santé de l'agglomération du Beauvaisis basé sur la sensibilisation de la population à la qualité de l'air et aux facteurs de risques environnementaux.</p> <p>Par là même, l'action veillera à la poursuite des actions conduites par plusieurs acteurs du territoire : certains bailleurs sociaux avec des chargés d'insertion sociale, l'ADIL 60 avec le conseil départemental de l'Oise (ateliers écogestes de 10-20 personnes avec les maisons départementales), des associations locales (Elan CES, itinér'air, Tandem immobilier, les ateliers de la Bergerette, le centre permanent d'initiatives pour l'environnement), etc.</p> <p>Néanmoins, il s'agira de retravailler le public-cible, les liens entre les actions menées par les différents acteurs du territoire et les portes d'entrées.</p>				
Déclinaisons envisagées de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Une valorisation du travail des associations locales présentes à l'Ecospace - Un prêt de valisette "mesures de consommation énergétique" à des familles du Beauvaisis identifiées - Une volonté d'action plus précise et plus développée par l'agglomération du Beauvaisis auprès des bailleurs sociaux - Un coach énergie eau auprès des familles - Une communication régulière dans le magazine "Beauvaisis notre territoire" - L'élaboration et la promotion d'un livre de bonnes pratiques 				
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> · Bailleurs sociaux · Espaces info-énergie (conseillers de l'ADIL, des Ateliers de la Bergerette) 	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Associations locales · 53 communes-membres · Centres communaux d'action sociale · Conseil départemental de l'Oise (direction de l'action sociale territoriale et de l'insertion) 		
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> · <u>Fonds propres des organismes privés, publics ou associatifs</u> · Appui éventuel sur des <u>services civiques</u> 				



THÈME 1 : le bâti

Typologie de la mesure	Animation	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne
Résultats attendus	Des conseils et des informations sont dispensés par les espaces info-énergie sur le territoire de l'agglomération du Beauvaisis. Pour l'ADIL, le nombre des consultations est supérieur à 330 par an [339 en 2018 et 379 jusqu'au 15 octobre 2019], et sera a minima maintenu. Par ailleurs, des actions de conseils et d'information seront dispensées sur les événements populaires déjà existants (marché fermiers, brocantes, fête de l'âne, fêtes Jeanne Hachette, etc.).		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">· Nombre d'actions issues du contrat local de santé autour de la qualité de l'air et des facteurs de risques environnementaux· Nombre de consultations effectuées par les espaces info énergie (conseils téléphoniques et rendez-vous sur les permanences)· Nombre d'actions de formations ou de sensibilisation menées par an sur les aspects énergétiques de l'habitat· Prêt de valisette "mesures de consommation énergétique" à des familles du Beauvaisis identifiées : oui/non· Mise en place d'un coach énergie eau auprès des familles : oui/non· Communication régulière dans le magazine "Beauvaisis notre territoire" : oui/non· Elaboration et promotion d'un livre de bonnes pratiques : oui/non		



THÈME 1 : le bâti

MESURE	9-c	Organiser la signature d'une charte environnement & développement durable auprès des commerçants et des artisans		Action 9	Renforcer la connaissance et l'éducation aux bonnes pratiques
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Réduire la consommation énergétique
Description de la mesure	<p>La charte qualité sera une mise à l'honneur des professionnels du territoire, avec un positionnement plus ambitieux que la seule réglementation. Le dispositif sera similaire à la charte hygiène-qualité actuellement portée sur le territoire, et permettra de valoriser les bonnes initiatives en matière environnementale (par exemple la signature d'un contrat vert dédié à la reprise des déchets de peinture non terminés).</p> <p>Cette action sera programmée dans le cadre des conventions annuelles établies entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis, la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise et la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Oise.</p> <p>Elle pourra prendre plusieurs formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une concentration prioritairement sur le centre-ville de Beauvais, via le manager de centre-ville et les conseillers des chambres consulaires ; - Une charte globale, mettant en valeur le côté vertueux de l'action (les économies financières générées par la réduction de la consommation énergétique par exemple) et s'appuyant sur une campagne de communication (autocollants, guide...). - Un fonctionnement sur une période courte (à l'instar d'une opération "coup de poing" durant la semaine du développement durable). - Un ciblage sur des segments de métiers ; par exemple les services à la personne tels que les esthéticiens ou les coiffeurs (usage de la climatisation et de la ventilation, réduction de l'utilisation de l'eau, usage de colorants naturels pour les cheveux, système de collecte et de valorisation des bidons, etc.). 				
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> · Communauté d'agglomération du Beauvaisis · Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise · Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Oise 		Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Associations de commerçants · Organisations professionnelles 	
Financement potentiel	Fonds propres des <u>3 organismes</u>				
Typologie de la mesure	Animation		Temporalité	Mesure expérimentale	
Résultats attendus	Une enveloppe financière sera définie et construite avec les 3 pilotes de l'action.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Réalisation de la charte : oui/non · Nombre d'entreprises accompagnées · Nombre d'entreprises ayant bénéficié de certifications/labels 				





THÈME 2 :

les énergies renouvelables





THÈME 2 : les énergies renouvelables



Action 10 - Impliquer et sensibiliser à la connaissance des énergies renouvelables

Axe stratégique

Diversifier les moyens de production énergétique

Objectifs poursuivis

Le développement des énergies renouvelables sur le Beauvaisis a pour objectifs de renforcer l'autonomie énergétique du territoire et de mieux maîtriser les coûts. 4 mesures seront déclinées en la matière :

- Organiser des réunions publiques ayant trait aux énergies renouvelables
- Étudier le recours aux énergies renouvelables pour les projets de construction ou de rénovation relevant du parc immobilier public
- Accompagner des maîtres d'œuvre pour des solutions environnementales ambitieuses
- Réaliser une boîte à outils à destination des plus petites communes de l'agglomération

Nature des impacts

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Adaptation au changement climatique
- Augmentation de la séquestration du carbone
- Réduction des consommations énergétiques
- Protection de la qualité de l'air
- Production locale d'énergies renouvelables

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Nombre de mesures relatives à l'action

4

Indicateur clé

Nombre d'actions de sensibilisation organisées sur les énergies renouvelables



THÈME 2 : les énergies renouvelables

MESURE	10-a	Organiser des réunions publiques ayant trait aux énergies renouvelables		Action 10	Impliquer et sensibiliser à la connaissance des énergies renouvelables
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Diversifier les moyens de production énergétique
Description de la mesure	<p>Une action d'information et de communication se fera auprès de tous les publics : les particuliers, les élus, les entreprises. Elle aidera à la décision en répondant aux questions sur la rentabilité des installations en énergies renouvelables, sur les aspects sanitaires/thermiques des constructions ou encore sur les modèles de financement participatif des projets.</p> <p>Une cohérence de discours sera opérée entre tous les acteurs. Les présentations seront appropriées et viendront en concordance avec la diminution générale des consommations énergétiques et la résolution des problématiques bâtementaires (pour éviter la mise en place de panneaux solaires sur des logements non isolés par exemple). Ces réunions publiques seront portées par le syndicat d'énergie de l'Oise (SE60). Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Oise (CAUE) et les Espaces Info Energies participeront également du fait de leur vocation de sensibilisation auprès de tous les types de publics.</p>				
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Communauté d'agglomération du Beauvaisis Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Oise (CAUE) Espaces Info Energies 	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> 53 communes-membres Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) UniLaSalle GRDF Chambre d'agriculture de l'Oise 	<ul style="list-style-type: none"> CERDD SEM Energies Hauts-de-France Centre de développement des éco-entreprises (CD2E) Région des Hauts-de-France 	
Financement potentiel	Fonds propres des <u>organismes</u>				
Typologie de la mesure	Prestation de service public			Temporalité de la mesure	Mesure ponctuelle
Résultats attendus	Au niveau des énergies renouvelables, le gain total en production est estimé à 140 GWh/an à l'horizon 2026 sur l'ensemble du territoire intercommunal. Pour ce faire, l'acculturation souhaitée permettra d'atteindre plus rapidement cette trajectoire fixée.				
Indicateur de suivi	Nombre de réunions publiques organisées sur les énergies renouvelables				



THÈME 2 : les énergies renouvelables

MESURE	10-b	Étudier le recours aux énergies renouvelables pour les projets de construction ou de rénovation relevant du parc immobilier public		Action 10	Impliquer et sensibiliser à la connaissance des énergies renouvelables
VOLET TERRITORIAL VOLET PATRIMOINE ET SERVICES				Axe stratégique	Diversifier les moyens de production énergétique
Description de la mesure	<p>Une pensée "énergies renouvelables" pour les projets de construction ou de rénovation des bâtiments publics se développe progressivement sur le Beauvaisis comme en attestent les initiatives suivantes : géothermie sur le nouveau théâtre du Beauvaisis, pose envisagée de panneaux photovoltaïques sur le centre technique municipal de Beauvais ou sur le futur collège de Crèvecœur-le-Grand, étude du potentiel pour le lycée Langevin de Beauvais, étude de faisabilité en cours d'une option géothermie par sondes à l'institut UniLaSalle, réflexion sur la géothermie à l'hôpital local de Crèvecœur-le-Grand.</p> <p>Pour autant, les questions relatives au surcoût d'investissement initial ou à une mise en œuvre technique plus compliquée sont encore présentes. En outre, le recours aux énergies renouvelables dans les installations ne transparait pas systématiquement dans tous les marchés publics ; la variante souvent présente est celle de la méthodologie proposée par l'entreprise pour réaliser les travaux. Or, une ouverture aux énergies renouvelables permettra d'élargir les réflexions avec une prise en compte accrue des consommations énergétiques globales du bâtiment, au travers de l'enveloppe bâimentaire, l'état des isolations, des modes de chauffage, mais aussi avec la considération du coût global et de la durée de vie du bâtiment.</p> <p>A ce titre, le syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) pourra aider à la réflexion des élus et des techniciens via la tenue de journées de sensibilisation sur les énergies renouvelables (pour connaître par exemple les seuils de rentabilité) ou encore en menant des études de pré-faisabilité sur les projets envisagés (en matière financière, technique, fiscale).</p>				
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> 53 communes-membres Communauté d'agglomération du Beauvaisis 	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Oise (CAUE) 		
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> <u>Financement participatif</u> (ouverture du capital pour un portage participatif avec les citoyens) <u>Région des hauts-de-France</u> (FRATRI - cadre 2, développer des bâtiments performants et/ou producteurs d'énergie : pour les rénovations énergétiques niveau basse consommation a minima et intégrant du bois d'essence régionale, des matériaux biosourcés et/ou le recours aux ENR pour le patrimoine public) 				
Typologie de la mesure	Études	Temporalité de la mesure		Mesure pérenne	
Résultats attendus	<p>Au niveau des énergies renouvelables, le gain total en production est estimé à 140 GWh/an à l'horizon 2026 sur le territoire du Beauvaisis. Une partie de la production d'énergies renouvelables se traduira par des installations sur des bâtiments neufs ou à l'occasion d'une rénovation de bâtiments existants. L'objectif de réduction des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires publics est également à prendre en compte : la consommation globale du secteur tertiaire, sur le volet des bâtiments publics, est actuellement de 153 GWh/an. Sa diminution à l'issue du plan climat en 2026 est estimée à 141 GWh/an.</p>				
Indicateurs de suivi	Nombre d'études menées				



THÈME 2 : les énergies renouvelables

MESURE	10-c	Accompagner des maîtres d'œuvre pour des solutions environnementales ambitieuses		Action 10	Impliquer et sensibiliser à la connaissance des énergies renouvelables
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Diversifier les moyens de production énergétique
Description de la mesure	<p>Un accompagnement pourra être fait par le syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) via des formations ou des conseils proposés aux élus locaux (par exemple sur le stockage d'énergie).</p> <p>De plus, le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Oise (CAUE) organisera des visites de sites exemplaires en matière de qualité architecturale et énergétique (dans le cadre du projet de l'union régionale des CAUE dénommé "valeur d'exemple"). Ces visites seront susceptibles d'intéresser les maîtres d'œuvres du Beauvaisis.</p> <p>Enfin, une autre possibilité pourra consister au développement d'un fonds de concours à destination des communes-membres de l'agglomération du Beauvaisis pour faire émerger des projets ambitieux.</p>				
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Communauté d'agglomération du Beauvaisis Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Oise (CAUE) 	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> ADEME Conseil régional des Hauts-de-France 53 communes-membres 		
Financement potentiel	<p><u>Région des hauts-de-France</u> (FRATRI - cadre 2, développer des bâtiments performants et/ou producteurs d'énergie : pour le soutien aux projets démonstrateurs troisième révolution industrielle et FRATRI cadre 3, se doter de capacités de stockage de l'énergie renouvelable et de récupération : pour accompagner les études, travaux de recherche et les démonstrateurs liés aux solutions de stockage de l'énergie)</p>				
Typologie de la mesure	Études et animation	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne		
Résultats attendus	<p>L'intérêt des projets ambitieux menés sur le territoire résidera dans leur force d'exemplarité, vis-à-vis des élus des communes-membres de l'agglomération, mais aussi des citoyens. Cet effet d'entraînement global permettra d'atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2026 pour le secteur tertiaire (gain énergétique de 43 GWh/an) et pour les productions d'énergies renouvelables (accroissement de 140 GWh/an supplémentaires).</p>				
Indicateur de suivi	Nombre de formations ou de visites organisées				



THÈME 2 : les énergies renouvelables

MESURE	10-d	Réaliser une boîte à outils à destination des plus petites communes de l'agglomération		Action 10	Impliquer et sensibiliser à la connaissance des énergies renouvelables
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Diversifier les moyens de production énergétique
Description de la mesure	<p>Cette mesure s'adressera aux territoires ruraux ayant besoin d'informations sur les petits systèmes d'énergies renouvelables. A cet effet, le syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) fournira des modèles-type de fonctionnement sous forme de fiches (par exemple sur les micro-chaufferies bois). En outre, les études spécifiques ou les travaux menés par l'ADEME serviront d'appuis.</p> <p>Parallèlement, un registre des questionnements et des retours d'expériences sera établi par le SE60 pour nourrir les réflexions continues des communes, en lien avec sa vision supra-territoriale.</p>				
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Communauté d'agglomération du Beauvaisis Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) 	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> ADEME Fibois HDF Association EnerGETIC SCIC Energie Citoyenne 		
Financement potentiel	<u>Absence de financement dédié</u> (ingénierie)				
Typologie de la mesure	Prestation de service public	Temporalité de la mesure		Mesure ponctuelle	
Résultats attendus	<p>Dans les plus petites communes de l'agglomération, l'ingénierie dédiée au patrimoine public est très limitée, que ce soit sur les potentialités d'économies d'énergies ou de déploiement d'énergies renouvelables.</p> <p>L'appui de partenaires experts permettra de leur donner tous les outils pour réaliser une transition énergétique réussie, et s'inscrire dans les objectifs généraux du plan climat à l'horizon 2026, à savoir un gain énergétique de 12 GWh/an pour le secteur tertiaire public et un accroissement de 140 GWh/an supplémentaires pour l'ensemble des productions d'énergies renouvelables.</p>				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de la boîte à outils : oui/non Modalités de diffusion (cible, fréquence, etc.) 				





THÈME 2 : les énergies renouvelables



Action 11 - Encourager la création de réseaux de chaleur

Axe stratégique

Diversifier les moyens de production énergétique

Objectifs poursuivis

Cette action a pour objectifs principaux la réalisation d'économies d'énergie en vue de baisser les factures, mais aussi la limitation des émissions de gaz à effet de serre. Elle s'appuiera sur 2 mesures particulièrement impactantes :

- Valoriser le premier réseau de chaleur et en créer un second sur la ville de Beauvais
- Identifier les potentiels de réseaux de chaleur dans toutes les autres communes de l'agglomération du Beauvaisis

Nature des impacts

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Augmentation de la séquestration du carbone
- Protection de la qualité de l'air
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des consommations énergétiques
- Production locale d'énergies renouvelables

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3

Nombre de mesures relatives à l'action

2

Indicateur clé

Livraison totale d'énergie par les réseaux de chaleur du Beauvaisis en GWh



THÈME 2 : les énergies renouvelables

MESURE	11-a	Valoriser le premier réseau de chaleur et en créer un second sur la ville de Beauvais		Action 11	Encourager la création de réseaux de chaleur
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Diversifier les moyens de production énergétique
Description de la mesure	<p>Un premier réseau de chaleur biomasse est implanté dans le quartier Saint-Jean de la ville de Beauvais. Deux études sont en cours concernant ce réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Son éventuelle extension à l'écoquartier du Thérain (analyse à venir dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur à partir de 2020-2021) - La solarisation du réseau de chaleur (étude engagée par l'ADEME) <p>La création d'un second réseau de distribution de chaleur sur la ville de Beauvais est envisagée, du fait de l'existence d'un pôle réel de consommation. Autrement dit, la densité linéique de besoins de chaleur semble suffisamment élevée pour rendre rentable l'opération sur le plan économique et en termes de réduction des gaz à effet de serre. A ce titre, une première étude de pré-faisabilité a été menée. Elle suppose l'engagement d'une étude de faisabilité plus approfondie (à partir de 2021, pour une durée d'environ 18 mois) prenant en considération la valorisation du potentiel géothermique local.</p> <p>Des points de vigilance seront toutefois à considérer : la compétitivité par rapport au coût du projet, l'exploitation du potentiel en énergies renouvelables (géothermique par exemple), ou encore la maîtrise dans le temps des charges pour les habitants. Cette démarche sera couplée avec les résultats de l'audit actuellement mené par le syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) sur les bâtiments publics du territoire, ainsi que l'étude autour de la récupération de la chaleur des eaux grises en sortie de la station d'épuration de Beauvais (mesure 15-a).</p>				
Pilotage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · ADEME · Conseil régional des Hauts-de-France · Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) · UniLaSalle 		
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> · <u>Investissements territoriaux intégrés</u> (ITI 2014-2020) : études de faisabilité, assistance à maîtrise d'ouvrage et travaux · <u>ADEME</u> (fonds chaleur, appel à projet COT ENR : pour l'aide à la décision, subventionnement de 70 % des études de faisabilité. Pour l'aide à l'investissement, aide de manière forfaitaire au nombre de GWh renouvelables) · <u>Région des hauts-de-France</u> (FRATRI - cadre 1 : développer les énergies renouvelables et fatales) 				
Typologie de la mesure	Études et travaux		Temporalité de la mesure	Mesure pérenne	



THÈME 2 : les énergies renouvelables

Résultats attendus	<p>De manière générale, cette mesure visera à favoriser la production d'énergies renouvelables, par le raccordement d'équipements et d'équivalents logements (et donc la substitution d'autres énergies pour chauffer ces équivalents logements).</p> <p>A l'horizon 2026, le gain énergétique est estimé, pour toutes les énergies renouvelables, à 140 GWh/an supplémentaires. Selon l'énergie choisie pour alimenter ce second réseau, les objectifs chiffrés seront à affiner. Plus spécifiquement en matière de géothermie et de réseaux de chaleur, le gain attendu sera de 23 GWh/an supplémentaires en 2026, soit environ 2 300 équivalents logements alimentés par cette énergie. Pour comparaison, le réseau de chaleur actuel du quartier Saint-Jean de Beauvais livre 29 GWh par an et alimente 3 000 équivalents logements.</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">· Extension du premier réseau de chaleur : oui/non ; auquel cas, nombre de kilomètres et d'équivalent logements concernés· Solarisation aboutie du premier réseau de chaleur : oui/non· Etude de faisabilité réalisée pour le second réseau de chaleur : oui/non· Travaux débutés pour le second réseau de chaleur : oui/non· Livraison totale d'énergie par les réseaux de chaleur de Beauvais en GWh



THÈME 2 : les énergies renouvelables

MESURE	11-b	Identifier les potentiels de réseaux de chaleur dans toutes les autres communes de l'agglomération		Action 11	Encourager la création de réseaux de chaleur
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Diversifier les moyens de production énergétique
Description de la mesure	<p>De la même façon que sur la ville de Beauvais, les potentiels de développement de réseaux de chaleur seront examinés dans les autres communes-membres de l'intercommunalité (études de préféabilité).</p> <p>Plusieurs axes d'identification seront possibles : la priorisation de la substitution du fioul et du gasoil, les grands pôles de consommation ou encore le potentiel géothermique. En la matière, les aquifères superficiels du territoire présentent un potentiel élevé (sauf au sud-ouest de l'agglomération).</p> <p>L'étude de planification énergétique menée par le syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) permettra d'approfondir cette identification et d'engager des réflexions avec les différents acteurs concernés.</p>				
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> · Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) · Communauté d'agglomération du Beauvaisis · 52 communes-membres (hors Beauvais) 		Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · ADEME · Région des Hauts-de-France 	
Financement potentiel	<u>Etude de planification énergétique</u>				
Typologie de la mesure	Études		Temporalité de la mesure	Mesure ponctuelle	
Résultats attendus	<p>De manière générale, cette mesure visera à favoriser la production d'énergies renouvelables, par le raccordement d'équipements et d'équivalents logements (et donc la substitution d'autres énergies pour chauffer ces équivalents logements).</p> <p>A l'horizon 2026, la production via des réseaux de chaleur est estimée à 23,4 GWh/an. Selon l'énergie choisie pour alimenter ces différents réseaux, les objectifs chiffrés seront à affiner.</p>				
Indicateur de suivi	Etude réalisée : oui/non				





THÈME 2 : les énergies renouvelables



Action 12 - Encourager les projets autour de la biomasse

Axe stratégique

Diversifier les moyens de production énergétique

Objectifs poursuivis

L'usage renforcé du bois-énergie s'inscrit dans un objectif de renforcement de la mixité énergétique territoriale. C'est ainsi qu'un accompagnement des porteurs de projet privés et publics sera engagé autour de la biomasse.

Nature des impacts

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Adaptation au changement climatique
- Augmentation de la séquestration du carbone
- Réduction des consommations énergétiques
- Protection de la qualité de l'air
- Production locale d'énergies renouvelables

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3

Nombre de mesures relatives à l'action

1

Indicateur clé

Nombre de GWh générés par les chaufferies bois énergie



THÈME 2 : les énergies renouvelables

MESURE	12-a	Accompagner les porteurs de projet privés et publics autour de la biomasse		Action 12	Encourager les projets autour de la biomasse
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Diversifier les moyens de production énergétique
Description de la mesure	<p>L'usage et le développement de la biomasse reposent sur des porteurs de projets privés ou publics. Chaque chaufferie peut s'adapter à la taille du bâtiment. C'est ainsi que les projets pourront par exemple consister en des chaufferies collectives, entre 100 à 500 kW, installées dans des bâtiments résidentiels ou publics (par exemple un EPHAD), ou encore être destinées au secteur industriel.</p> <p>Actuellement, une étude technico-économique de gisement est menée dans la commune d'Auneuil par la société Siniat. Il s'agit d'un projet de chaudière-bois. De la même façon, la fromagerie EARL au fil d'or à Saint-Germain la Poterie envisage la création d'une chaufferie bois de 60 KW alimentée par les haies bocagères de l'exploitation.</p> <p>Tous les projets portés sur le territoire seront encouragés, en veillant au respect de deux impératifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les rayons d'acheminement des intrants devront être limités afin de réduire les nuisances environnementales corrélatives ; - Des matériels performants et non-émissifs devront être installés, dans le but de limiter les émissions de particules lors de la combustion. 				
Pilotage	Porteurs privés ou publics	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) · ADEME · Chambre d'agriculture de l'Oise 		
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> · <u>Région des hauts-de-France</u> (FRATRI - cadre 1 : développer les énergies renouvelables et fatales) · <u>ADEME</u> (fonds chaleur, appel à projet COT ENR : pour l'aide à la décision, subventionnement de 70 % des études de faisabilité. Pour l'aide à l'investissement, aide de manière forfaitaire au nombre de GWh renouvelables) · <u>Aides du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles</u> (PCEA) pour les chaudières biomasse destinées au milieu agricole : 50% d'autoconsommation et limitation des chaudières à 100 kWh 				
Typologie de la mesure	Subventionnement	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne		
Résultats attendus	<p>Pour le développement de la filière biomasse, l'objectif est de faciliter les réflexions et les études de faisabilité.</p> <p>A l'horizon 2026, le gain énergétique est estimé, pour le bois énergie, à 18 GWh/an, correspondant à environ 1 800 équivalents logements chauffés grâce à la biomasse.</p>				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de projets autour de la biomasse accompagnés · Nombre de projets concrétisés · Nombre de GWh générés 				





THÈME 2 : les énergies renouvelables



Action 13 - Encourager les projets autour de l'électricité renouvelable

Axe stratégique

Diversifier les moyens de production énergétique

Objectifs poursuivis

A l'instar de l'action 12 sur le bois-énergie, l'accompagnement des porteurs de projet privés et publics autour de l'électricité renouvelable s'inscrit dans un objectif de renforcement de la mixité énergétique territoriale.

Nature des impacts

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Adaptation au changement climatique
- Augmentation de la séquestration du carbone
- Réduction des consommations énergétiques
- Protection de la qualité de l'air
- Production locale d'énergies renouvelables

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3

Nombre de mesures relatives à l'action

1

Indicateur clé

Nombre de GWh générés par les unités de production d'électricité renouvelable



THÈME 2 : les énergies renouvelables

MESURE	13-a	Accompagner les porteurs de projet privés et publics autour de l'électricité renouvelable		Action 13	Encourager les projets autour de l'électricité renouvelable
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Diversifier les moyens de production énergétique
Description de la mesure		<p>La création de centrales solaires photovoltaïques repose sur la disponibilité foncière, la fiabilité du modèle économique (superficie, financement, retour sur investissement, portage) et la technicité (orientation du bâti, inclinaison, puissance, raccordement, réinjection, autoconsommation...). Elles peuvent être posées au sol, en toitures, ou encore en ombrières de parkings.</p> <p>D'une manière générale, toutes les initiatives, privées ou publiques, seront encouragées sur le territoire du Beauvaisis. D'ailleurs, plusieurs sites présentent des potentialités intéressantes : l'ancien site pollué de l'usine Bosch de Beauvais situé dans le cadre de l'écoquartier (ZAC Beauvais vallée du Thérain), l'aéroport de Beauvais-Tillé, les toitures ou les parkings des zones d'activités (supermarchés, industries, etc.), les hangars de ferme, les stations d'épuration, les toitures des maisons individuelles, etc.</p> <p>Ces sites d'implantation feront l'objet, au gré des opportunités, d'études de faisabilité plus fines. Le syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) viendra en appui de l'examen des potentiels d'exploitation.</p> <p>Par ailleurs, la chambre d'agriculture de l'Oise proposera des formations aux agriculteurs sur le photovoltaïque.</p> <p>En ce qui concerne l'électricité éolienne, le terrain favorable et le bon profil au vent du nord et de l'est du territoire constituent une forte opportunité de développement. A l'heure actuelle, plus de la moitié de ce gisement éolien est déjà exploitée, mais 2 zones situées au nord et à l'est s'avèrent propices à l'installation d'éoliennes. La possibilité d'implanter un ou plusieurs parcs éoliens devra être étudiée au cas par cas, en prenant largement en compte la problématique environnementale, le respect des écosystèmes et les contraintes particulières liées aux activités de l'aéroport international de Beauvais-Tillé.</p>			
Pilotage	Porteurs privés ou publics	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · 53 communes-membres · ADEME · Région des Hauts-de-France · Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) · Communauté d'agglomération du Beauvaisis · Société d'aménagement de l'Oise (SAO) · Syndicat mixte de l'aéroport Beauvais-Tillé (SMABT) · Société aéroportuaire de gestion et d'exploitation de Beauvais (SAGEB) · Centre de Développement des Eco-entreprises (CD2E) 		
Financement potentiel		<ul style="list-style-type: none"> · <u>Région des hauts-de-France</u> (FEDER, FRATRI - cadre 1 : développer les énergies renouvelables et fatales ; avec 70% d'autoconsommation sur le photovoltaïque) · <u>SEM énergie des hauts-de-France</u> · Opérateurs spécialisés du <u>financement participatif</u> (Enercoop, Energie Partagée, etc.) · Financements propres par les <u>collectivités</u> · Aides du <u>plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles</u> (PCAE) pour le solaire : si autoconsommation à 100% par l'exploitation agricole 			



THÈME 2 : les énergies renouvelables

Typologie de la mesure	Subventionnement	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne
Résultats attendus	<p>A l'horizon 2026, le gain en production énergétique renouvelable pour le secteur éolien est estimé à 16 GWh/an, soit l'équivalent de 3 éoliennes à implanter.</p> <p>Pour le secteur du solaire photovoltaïque, le gain estimatif est de 29 GWh/an, soit l'équivalent de 230 000 m² de panneaux solaires.</p> <p>En ce qui concerne l'aéroport international, le SMABT et la SAGEB (exploitant actuel) rencontrent actuellement des sociétés porteuses de projet. L'objectif est de retenir un exploitant qui privilégie les surfaces existantes (couvertures des bâtiments et/ou des ombrières photovoltaïques sur les parkings), les friches ou encore les surfaces du plan de sol artificiel. En effet, il s'agit de ne pas monopoliser des terrains qui pourraient être préemptés pour l'activité aéronautique ou extra-aéronautique (surfaces nobles).</p>		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">· Nombre de projets autour de l'électricité renouvelable accompagnés· Nombre de projets concrétisés· Nombre de GWh générés· Typologie des projets (autoconsommation, revente, etc.)		





THÈME 2 : les énergies renouvelables



Action 14 - Encourager le développement de la méthanisation

Axe stratégique

Diversifier les moyens de production énergétique

Objectifs poursuivis

L'optimisation des ressources énergétiques disponibles sur le territoire du Beauvaisis est l'objectif premier de cette action. Il a pour corollaire la diversification et le changement des pratiques, aussi bien dans le monde agricole qu'industriel. Pour ce faire, 3 mesures seront promues :

- Encourager le déploiement d'unités de méthanisation
- Soutenir un projet de recherche et développement relatif à la biométhanisation sur la base de culture d'algues
- Sensibiliser à l'intérêt des projets de méthanisation agricole auprès des populations

Nature des impacts

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de gaz à effet de serre | <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique |
| <input type="checkbox"/> Augmentation de la séquestration du carbone | <input type="checkbox"/> Réduction des consommations énergétiques |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection de la qualité de l'air | <input checked="" type="checkbox"/> Production locale d'énergies renouvelables |

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3

Nombre de mesures relatives à l'action

3

Indicateur clé

Nombre de GWh générés par les unités de méthanisation



THÈME 2 : les énergies renouvelables

MESURE	14-a	Encourager le déploiement d'unités de méthanisation		Action 14	Encourager le développement de la méthanisation
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Diversifier les moyens de production énergétique
Description de la mesure	<p>Cette action porte sur le développement d'unités de méthanisation : à la ferme, en stations d'épuration ou dans des entreprises publiques ou privées. En effet, les substrats des grandes surfaces agricoles du territoire, les boues des stations d'épuration, ou encore les déchets des industries agro-alimentaires constituent une grande réserve d'intrants pour développer la méthanisation. En outre, le réseau de distribution de gaz réseau distribution France (GRDF) présente des capacités d'injection élevées pour le gaz renouvelable.</p> <p>Au niveau de la méthanisation à la ferme, cette action est en lien avec la diversification et le complément de revenus pour les agriculteurs. Sur ce point, la chambre d'agriculture de l'Oise s'avère actuellement très au fait et structurée. Elle apporte une aide institutionnelle et un accompagnement technico/administratif (via un assistantat, des formations).</p> <p>Au niveau de la méthanisation des boues de la station d'épuration de Beauvais, une étude de faisabilité a été menée par le passé. Une difficulté avait alors été rencontrée concernant la crainte des riverains envers la problématique des odeurs et le sécheur de boues. Il s'avère qu'une méthanisation hors du site serait préférable, avec une éventuelle association avec des déchets verts. Cette possibilité sera approfondie par l'entité communauté d'agglomération du Beauvaisis.</p> <p>Parallèlement, le conseil départemental de l'Oise étudie actuellement la possibilité d'une valorisation des biodéchets issus des cantines des collèges en vue d'une méthanisation (a priori non couplée avec des déchets verts). Mais compte-tenu du caractère novateur de cette démarche, le conseil départemental a fait le choix, dans un premier temps, de créer un groupement de commandes avec 60 collèges publics de l'Oise. Un élargissement à d'autres établissements scolaires est envisagé à terme, même si ce projet revêt un caractère expérimental qui comporte de nombreuses inconnues, notamment la composition des offres (méthodologie, coût, etc.) et la mise en œuvre opérationnelle (formations, gestion et organisation des collectes, impacts sur le travail des agents, etc.). Ces études seront poursuivies par le département de l'Oise et impacteront positivement le Beauvaisis.</p> <p>Enfin, et dans tous les cas, la question des nuisances liées à l'acheminement des intrants pour la méthanisation sera prise en compte, via une limitation des rayons d'acheminement.</p>				
Pilotage	Porteurs privés ou publics	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · 53 communes-membres · ADEME · Région des Hauts-de-France · Chambre d'agriculture de l'Oise · Communauté d'agglomération du Beauvaisis · Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) · INERIS · GRDF · Conseil départemental de l'Oise 		
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Région des hauts-de-France</u> (FRATRI - cadre 1 : développer les énergies renouvelables et fatales) - <u>GRDF/GRTGaz</u> (possibilité de proposer des pré-études gratuites de raccordement) 				



THÈME 2 : les énergies renouvelables

Typologie de la mesure	Études	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne
Résultats attendus	A l'horizon 2026, le gain en production énergétique renouvelable pour le secteur de la méthanisation est estimé à 48 GWh/an générés, soit l'équivalent de 4 projets accompagnés et 3 projets concrétisés.		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">· Nombre de projets accompagnés· Nombre de projets concrétisés· Nombre de GWh générés· Nombre d'exploitants agricoles impliqués· Participation publique ou citoyenne au financement des projets : oui/non		



THÈME 2 : les énergies renouvelables

MESURE	14-b	Soutenir un projet de recherche et développement relatif à la biométhanisation sur la base de culture d'algues		Action 14	Encourager le développement de la méthanisation
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Diversifier les moyens de production énergétique
Description de la mesure	<p>Cette action s'inscrit dans un processus d'encouragement au développement de la méthanisation. Il s'agit d'un outil de recherche et développement jouant un rôle de démonstrateur expérimental au titre du pôle métropolitain de l'Oise composé de 3 agglomérations (Beauvais, Creil et Compiègne). Il est hébergé à Beauvais, à l'institut UniLaSalle.</p> <p>Ce projet dénommé "Algues 4 biométhane" consiste à produire des microalgues en photobioréacteurs et raceway afin de les codigérer en méthanisation et produire du biométhane, en récupérant le CO2 du biogaz et les nutriments du digestat pour les renvoyer dans la culture d'algues. Il correspond à un appel à projet porté par GRT Gaz/UniLaSalle/l'université de technologie de Compiègne, financé par les agglomérations de Beauvais/Creil/Compiègne et la région des Hauts-de-France.</p> <p>La labellisation de ce projet au pôle de compétitivité industries & agroressources a été obtenue en juillet 2019, ce qui l'insère dans les thématiques portées par le pôle, à savoir la bioéconomie, la bioraffinerie, la valorisation d'agroressources et la production d'énergie renouvelable à partir de biomasses et de procédés innovants.</p> <p>L'action de soutien reposera sur la duplication et l'amplification du modèle expérimental.</p>				
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> · Pôle métropolitain de l'Oise · UniLaSalle/Université de technologie de Compiègne/Ineris (démarche agrégats) 		Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · CEA · GEPEA · LBE INRA · CentraleSupélec · CEBB et IRSTEA 	
Financement potentiel	<p>Coût total du projet d'1,3 million d'euros, avec le plan de financement suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 300 000 € par la <u>région Hauts-de-France</u> avec le dispositif FRATRI - 600 000 € par <u>GRT Gaz</u> - 300 000 € par <u>UniLaSalle</u> - 350 000 € par le <u>pôle métropolitain de l'Oise</u> (dont 300 000 € par l'agglomération du Beauvaisis, 30 000 et 20 000 € par les agglomérations de Creil et Compiègne) 				
Typologie de la mesure	Subventionnement		Temporalité de la mesure	Mesure expérimentale	
Résultats attendus	De multiples débouchés seront corrélés à ce projet au caractère novateur, tels que l'alimentation de réseaux de chaleur ou le remplacement des carburants fossiles des véhicules. De multiples débouchés seront corrélés à ce projet au caractère novateur, tels que l'alimentation de réseaux de chaleur ou le remplacement des carburants fossiles des véhicules.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Projet finalisé : oui/non · Connaissances nouvelles acquises : oui/non · Répercussion économique : oui/non · Nombre d'entreprises locales touchées par une valorisation 				



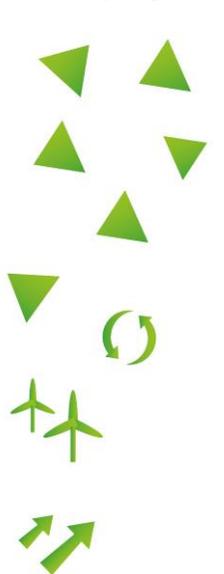
THÈME 2 : les énergies renouvelables

MESURE	14-c	Sensibiliser à l'intérêt des projets de méthanisation agricole auprès des populations		Action 14	Encourager le développement de la méthanisation
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Diversifier les moyens de production énergétique
Description de la mesure	<p>Le volet acceptabilité est très important, d'autant plus que beaucoup de fausses informations circulent sur la dangerosité des méthaniseurs (explosions, nocivité des digestats, etc.). Celles-ci génèrent beaucoup de réticences et de frilosité.</p> <p>Un acteur important sur la question de l'acceptabilité locale est le centre ressource du développement durable (CERDD). Un travail spécifique d'accompagnement sur la méthanisation est mené avec un groupe de travail dédié. De plus, une charte régionale "concertation et dialogue autour des projets de méthanisation en Hauts-de-France" a été rédigée et servira d'appui aux futurs projets de méthanisation du Beauvaisis.</p> <p>Cette action préventive autour de l'information et de la sensibilisation sera engagée dès l'émergence d'un projet de méthanisation sur le territoire intercommunal. Elle pourra prendre différentes formes : des réunions publiques, des journées d'information et de retours d'expériences autour de la méthanisation, des communications papier, etc.</p>				
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Centre ressource du développement durable (CERDD) Chambre d'agriculture de l'Oise 	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> Syndicat d'énergie de l'Oise (conseils sur les concertations publiques) INERIS Région des Hauts-de-France ADEME 		
Financement potentiel	Fonds propres des <u>organismes</u> (absence de financement dédié à la sensibilisation)				
Typologie de la mesure	Communication	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne		
Résultats attendus	La mise en œuvre de cette mesure visera directement à permettre le développement d'unités de méthanisation. Une bonne acceptation locale des projets pourra ainsi représenter, à l'horizon 2026, un gain énergétique pour la filière estimé à 48 GWh/an.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions publiques organisées Nombre de personnes touchées Nombre d'agriculteurs ayant suivi la formation « méthanisation : être acteur de sa communication et gérer les conflits » Nombre de supports de communication 				





THÈME 2 : les énergies renouvelables



Action 15 - Favoriser les circuits courts énergétiques

Axe stratégique

Diversifier les moyens de production énergétique

Objectifs poursuivis

Un rapprochement de la production et de la consommation d'énergie engendre des progrès importants en termes de maîtrise de l'énergie. Sur le territoire du Beauvaisis, cette ambition reposera sur 2 axes :

- Valoriser les énergies de récupération et de chaleur fatale
- Piloter une étude sur l'autoconsommation électrique à la ZAC de Ther de Beauvais

Nature des impacts

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de gaz à effet de serre | <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique |
| <input type="checkbox"/> Augmentation de la séquestration du carbone | <input type="checkbox"/> Réduction des consommations énergétiques |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection de la qualité de l'air | <input checked="" type="checkbox"/> Production locale d'énergies renouvelables |

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3

Nombre de mesures relatives à l'action

2

Indicateur clé

Nombre de GWh générés par les unités de récupération



THÈME 2 : les énergies renouvelables

MESURE	15-a	Valoriser les énergies de récupération et de chaleur fatale		Action 15	Favoriser les circuits courts énergétiques
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Diversifier les moyens de production énergétique
Description de la mesure	<p>La récupération de la chaleur perdue (dite fatale) en sortie des processus industriels ou agricoles peut être potentiellement valorisée. Sur le territoire du Beauvaisis, plusieurs pistes sont à explorer en la matière.</p> <p>En ce qui concerne la station d'épuration de Beauvais, une possibilité de production d'énergies renouvelables sera examinée dans le cadre d'une étude dédiée autour de la récupération de la chaleur des eaux grises en sortie d'exploitation. En effet, la température de rejet se situe entre 13° et 20°, avec une valorisation potentielle en mégawatt via la mise en place d'un système d'échangeur. Cette possibilité sera couplée avec les réflexions portant sur la création d'un second réseau de chaleur sur la ville de Beauvais (mesure 11-a).</p> <p>En ce qui concerne l'industrie, il s'avère que 4 entreprises privées du territoire du Beauvaisis présentent un potentiel non négligeable de récupération de chaleur fatale : Siniat à Auneuil, AGCO à Beauvais (premier employeur privé du département de l'Oise), Spontex à Beauvais et SMG à Saint-Paul. Des études plus fines devront être portées par les entreprises concernées, avec l'appui en ingénierie de la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise et du syndicat d'énergie de l'Oise (SE60).</p> <p>En ce qui concerne les bâtiments agricoles, la récupération et la valorisation de la chaleur fatale peut être réalisée en salles de traite. La chambre d'agriculture de l'Oise accompagnera les porteurs de projet privés dans leurs demandes de subventionnement.</p>				
Pilotage	Porteurs de projets privés ou publics	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Région des Hauts-de-France · ADEME · Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) · Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise (soutien ingénierie) · Chambre d'agriculture de l'Oise · Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) · Enedis 		
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> · <u>Région des hauts-de-France</u> (FRATRI - cadre 1 : développer les énergies renouvelables et fatales) · <u>ADEME</u> (fonds chaleur, appel à projet COT ENR : pour l'aide à la décision, subventionnement de 70 % des études de faisabilité. Pour l'aide à l'investissement, aide de manière forfaitaire au nombre de GWh renouvelables) · <u>Agence de l'eau Seine Normandie</u> (AESN) : Les travaux permettant la réutilisation des eaux usées de stations d'épuration (REUSE) sont éligibles à condition de mener une étude qui montre l'impact positif (quantitatif voire qualitatif) sur la masse d'eau superficielle ou souterraine où préexistait le prélèvement auquel se substitue la réutilisation. Une attention particulière est portée aux efforts préalables de réduction des consommations des usagers concernés par le projet. Les dispositifs de traitements nécessaires pour obtenir la qualité demandée à l'usage doivent être implantés dans l'enceinte de la STEU productrice de ces effluents. Les canalisations de distribution de la STEU vers l'usage sont exclues de cette aide. Les aides dédiées à la modification des approvisionnements des usagers de ces eaux usées traitées sont abordées dans les parties dédiées aux économies d'eau selon le ou les porteurs de projets (collectivités, acteurs économiques, agriculteurs). Aide à 40%, avance 20%. 				



THÈME 2 : les énergies renouvelables

Typologie de la mesure	Études et travaux	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne
Résultats attendus	Le potentiel de récupération de chaleur fatale sera à affiner au cas par cas en déployant les partenariats avec les acteurs concernés. Dans une première approche du gisement brut, le potentiel de récupération a été évalué à 13 GWh/an d'ici 2026. Mais à titre indicatif, pour le seul projet de station d'épuration de Beauvais, le potentiel maximum se situerait entre 30 et 35 GWh produit par an.		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">· Nombre de projets autour des énergies de récupération et de chaleur fatale accompagnés· Nombre de projets concrétisés· Nombre de GWh générés		



THÈME 2 : les énergies renouvelables

MESURE	15-b	Piloter une étude sur l'autoconsommation électrique à la ZAC de Ther de Beauvais		Action 15	Favoriser les circuits courts énergétiques
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Diversifier les moyens de production énergétique
Description de la mesure	<p>Dans le cadre du renouvellement du contrat de concession avec Enedis et du travail sur la convention "transition énergétique", le syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) a proposé la ZAC de Ther comme périmètre-pilote pour l'autoconsommation électrique.</p> <p>Une étude va être menée à cet effet en 2020.</p>				
Pilotage	Enedis Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60)		Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> - Communauté d'agglomération du Beauvaisis - Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise 	
Financement potentiel	Fonds propres des <u>organismes</u>				
Typologie de la mesure	Études		Temporalité de la mesure	Mesure expérimentale	
Résultats attendus	<p>L'objectif de cette expérimentation est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser les consommations énergétiques de la zone en les pensant dans une logique de mutualisation, et en profiter pour aborder la question de la rénovation énergétique des sites impliqués dans la démarche, - Réfléchir à une installation en énergies renouvelable (notamment photovoltaïque) qui permette d'alimenter les entreprises présentes dans cette zone. <p>A l'issue du plan climat en 2026, cette mesure concourra donc doublement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La diminution des consommations énergétiques liées au secteur tertiaire privé (- 31 GWh consommés par an) et au secteur industriel (- 150 GWh consommés par an), selon la nature des entreprises concernées ; - Un gain de production énergétique durable dans son ensemble, soit + 140 GWh/an, et plus spécifiquement le gain en électricité renouvelable, soit + 29 GWh/an. 				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Etude réalisée : oui/non · Nombre d'entreprises associées à la démarche 				





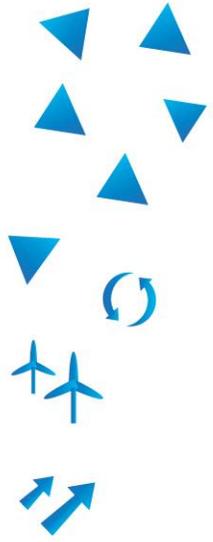
THÈME 3 :

les transports





THÈME 3 : les transports



Action 16 - Encourager le déploiement des plans de mobilités

Axe stratégique

Faciliter les déplacements pendulaires et professionnels

Objectifs poursuivis

L'optimisation des déplacements est centrale en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques sur le Beauvaisis. Pour autant, elle doit s'accompagner d'une notion de confort et de qualité de vie des habitants à privilégier. Aussi, cette ambition reposera sur 2 mesures :

- Accompagner les plans de mobilités des entreprises
- Tirer parti du plan de mobilités des trois collectivités

Nature des impacts

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Augmentation de la séquestration du carbone
- Protection de la qualité de l'air
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des consommations énergétiques
- Production locale d'énergies renouvelables

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3

Nombre de mesures relatives à l'action

2

Indicateur clé

Nombre de salariés inclus dans des plans de mobilités



THÈME 3 : les transports

MESURE	16-a	Accompagner les plans de mobilités des entreprises		Action 16	Encourager le déploiement des plans de mobilités
VOLET TERRITORIAL VOLET PATRIMOINE ET SERVICES				Axe stratégique	Faciliter les déplacements pendulaires et professionnels
Description de la mesure	<p>Les entreprises de plus de 100 salariés situées dans un périmètre de déplacements urbains (PDU) sont dans l'obligation réglementaire d'élaborer un plan de mobilités (ex-plans de déplacements entreprises et ex-plans de déplacements intercommunaux entreprises). Sur le territoire intercommunal du Beauvaisis, plusieurs entités sont concernées telles que l'hôpital de Beauvais, le site d'enseignement supérieur UniLaSalle, l'aéroport international de Beauvais-Tillé, ou encore le parc économique du Haut Villé.</p> <p>En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité sur le territoire du Beauvaisis, l'agglomération veillera à la bonne mise en place des plans de mobilités. Elle veillera également à proposer un accompagnement aux entreprises concernées, via le syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO). Des rencontres tripartites seront ainsi programmées par l'agglomération avec toutes les structures concernées.</p> <p>L'accompagnement se déclinera également selon 3 axes :</p>				
Déclinaisons envisagées de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Encourager les entreprises à promouvoir un forfait mobilité durable</u> Cette action consistera en une indemnisation des trajets domicile/travail effectués en covoiturage ou en vélo. - <u>Encourager le développement du coworking et du télétravail</u> Reposant sur un réseau numérique performant, cette action sera corrélée à la finalisation de l'écriture de la feuille de route numérique intercommunale. - <u>Sensibiliser à l'écomobilité</u> Le panel de dispositions à leur portée sera montré aux employés des entreprises, avec une attention particulière envers les modes les moins polluants (partages de véhicules, modes doux, transports collectifs). Plusieurs formats de transmission sont envisageables selon le dynamisme de chacune des structures (journaux mensuels, ateliers, etc.). 				
Pilotage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Entreprises · Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO) · Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise · 53 communes-membres · ADEME 		
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> · <u>Région des hauts-de-France</u> (FRATRI - cadre 5 : pour développer l'innovation dans le domaine de la mobilité) · Communauté d'agglomération du Beauvaisis : dans le cadre de la charte vélo, une logique de partenariat va s'établir avec les entreprises qui mèneront un plan de mobilités et des aides financières pourront être apportées via les actions vélo mises en place · <u>Fonds FEDER</u> : les plans de mobilités des entreprises ne sont pas stricto sensu financés mais l'union européenne promeut les actions de mobilité durable (axe 3 mobilités du programme opérationnel Picardie 2014-2020) 				



THÈME 3 : les transports

	<ul style="list-style-type: none">· <u>Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO)</u> : poste de conseiller mobilité dédié qui pourra intervenir, sur demande, sur le territoire de l'agglomération du Beauvaisis· <u>ADEME</u> : absence de financement direct sur les plans de mobilités, mais financement indirect via le relais « Déclic Mobilité » qui peut aider à la mise en place d'ateliers et apporter des conseils		
Typologie de la mesure	Prestation de service public	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne
Résultats attendus	Au niveau des transports routiers, le gain énergétique en mobilité est estimé à 128 GWH/an et en fret à 26 GWH/an à l'horizon 2026. De surcroît, la baisse du nombre de véhicules en circulation entrainera une réduction des émissions d'oxydes d'azote (de 29%) et des particules (6% des PM10 et 10% des PM 2.5) d'ici 2025 sur le secteur des transports du Beauvaisis.		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">· Nombre de plans de mobilité réalisés· Nombre de salariés inclus dans les plans de mobilités des entreprises		



THÈME 3 : les transports

MESURE	16-b	Tirer parti du plan de mobilités des trois collectivités		Action 16	Encourager le déploiement des plans de mobilités
VOLET PATRIMOINE ET SERVICES				Axe stratégique	Faciliter les déplacements pendulaires et professionnels
Description de la mesure	<p>Le plan de mobilités commun à la communauté d'agglomération du Beauvaisis, la ville de Beauvais et son centre communal d'action sociale a été finalisé en juin 2019, dans le but d'offrir davantage de solutions de mobilités aux agents territoriaux, tout en rationalisant leurs déplacements.</p> <p>Il a été défini autour de 5 axes : les transports collectifs, les modes actifs, la voiture partagée, le management et l'animation/communication.</p> <p>Il s'échelonne en 2 phases : les actions en lien avec les déplacements domicile-travail (mise en application à partir du second semestre 2019) et les actions portant sur les déplacements internes, à l'intérieur de la journée de travail.</p> <p>Pour ce faire, 5 mesures-phares seront prioritairement portées :</p>				
Déclinaisons envisagées de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Développer l'usage des transports collectifs</u> Une indemnité sera mise en place autour des transports collectifs, à savoir une prise en charge de 50 % du coût des abonnements annuels, mensuels ou hebdomadaires des transports en commun des agents. - <u>Développer l'usage du vélo</u> Plusieurs actions seront déployées : la création d'une bourse annuelle pour l'acquisition d'un vélo, l'expérimentation de l'indemnité vélo, des formations de remise en confiance ou encore le développement de l'offre de stationnement vélo sur les différents sites des trois collectivités. - <u>S'appuyer sur une plateforme numérique de covoiturage dédiée aux agents de la collectivité</u> Une « communauté covoitureurs de la collectivité » sera créée avec un accès personnalisé via la plateforme covoitur'oise (en lien avec l'intranet de la collectivité). En parallèle, un système de garantie "retour à domicile pour des raisons exceptionnelles" sera mis en place par la collectivité. - <u>Pour éviter les déplacements, développer le télétravail et renforcer les outils de communication à distance pour les réunions professionnelles</u> La salle du conseil communautaire sera équipée en visioconférence, afin de faciliter la communication avec des partenaires internes ou externes. D'autres outils seront également développés : la conférence téléphonique avec la mise en place d'une plateforme technique et une publicité du dispositif existant via l'intranet, et la mise à disposition de boîtiers de conférence téléphonique via l'outil de réservation et une publicité dans le futur site intranet. - <u>Optimiser l'usage des vélos/scooters à assistance électrique et inciter au covoiturage pour les déplacements professionnels des agents</u> Ces actions feront partie de la phase 2 du plan de mobilité des trois collectivités. Elles reposeront sur une amélioration de la visibilité sur le site de réservation des ressources en ligne et une plus grande sensibilisation/communication auprès des agents (via la refonte du site intranet). Liée en parallèle au développement des pistes cyclables, l'optimisation de l'usage des deux-roues considèrera le prêt et l'hygiène des casques, ou encore l'aptitude à piloter un scooter (obtention du brevet de sécurité routière). En ce qui concerne le covoiturage, cette action se traduira par un affichage du planning des réservations de véhicules (ou un superviseur de l'outil de réservation) pour voir les similarités des lieux de rendez-vous. 				



THÈME 3 : les transports

Pilotage	<ul style="list-style-type: none">· Communauté d'agglomération du Beauvaisis· Ville de Beauvais· Centre communal d'action sociale (CCAS) de Beauvais	Partenariat	<ul style="list-style-type: none">· Région des Hauts-de-France· Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO)
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none">· Fonds propres des <u>trois collectivités</u>· <u>Région des Hauts-de-France</u>		
Typologie de la mesure	Subventionnement	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne
Résultats attendus	D'ici 2026, il est attendu une diversification des modes de transport empruntés par les agents dans tous leurs trajets, le développement du télétravail et de la visioconférence.		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">· Nombre d'abonnements en transports collectifs pris en charge· Nombre de demandes de l'indemnité vélo· Nombre de télétravailleurs dans les trois collectivités· Nombre d'inscrits sur la plateforme de covoiturage· Renforcement des outils de communication à distance pour les réunions professionnelles : oui/non		





THÈME 3 : les transports



Action 17 - Impulser des changements de pratiques en matière de mobilité

Axe stratégique

Réduire les besoins en déplacements

Objectifs poursuivis

La finalité première de cette action est de réduire le poids des transports dans la facture énergétique et climatique du territoire intercommunal. Pour ce faire, 7 clés d'entrées seront déployées :

- Créer un service public du covoiturage à l'échelle de l'agglomération
- Promouvoir des outils de mobilités partagées
- Faciliter la mobilité inclusive
- Valoriser des vacances plus près de son lieu d'habitation
- Conforter les bourgs-relais de l'agglomération par des services de proximité, y compris mobiles
- Organiser des événements "mobilité durable"
- Expérimenter un système de vélos-cargos pour les clients des grandes surfaces commerciales périphériques de Beauvais

Nature des impacts

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Augmentation de la séquestration du carbone
- Protection de la qualité de l'air
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des consommations énergétiques
- Production locale d'énergies renouvelables

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3

Nombre de mesures relatives à l'action

7

Indicateur clé

Nombre d'utilisateurs des différents services de mobilités partagées



THÈME 3 : les transports

MESURE	17-a	Créer un service public du covoiturage à l'échelle de l'agglomération		Action 17	Impulser des changements de pratiques en matière de mobilité
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Réduire les besoins en déplacements
Description de la mesure	<p>Un service public du covoiturage sera créé par l'agglomération du Beauvaisis sur l'entièreté de son territoire afin de favoriser le développement de cette pratique. Ce projet sera notamment centré sur les actifs, avec l'idée d'associer les entreprises du territoire. Il portera sur les équipements (les stationnements) et une application numérique.</p> <p>Une étude d'opportunité est d'ores et déjà lancée, avec un lancement effectif du service envisagé en 2020 (sous la forme d'une phase d'expérimentation, puis d'une montée en puissance). Il aura pour finalité de construire une offre de parcours en fonction de la typologie du territoire (attentes, freins). Il s'adaptera au triptyque covoitureur (gagner) - covoituré (ne pas perdre) - collectivité (compenser ; rôle de delta et de tiers payant).</p> <p>Parallèlement, le conseil départemental de l'Oise a mis en place depuis février 2013 des points Covoitur'Oise où les personnes ayant organisées un trajet en covoiturage peuvent se donner rendez-vous. Il existe actuellement 4 parkings de covoiturage sur le territoire du Beauvaisis : à Beauvais (parking n°1 du stade Brisson, rue Ferdinand Sastre), à Bresles (RD 931, parking Intermarché), à Bailleul sur Thérain (RD 12) et à Milly sur Thérain (RD 133, centre-bourg). L'aménagement de nouvelles aires de covoiturage n'est a priori pas programmé par le conseil départemental de l'Oise.</p>				
Pilotage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (Oise mobilité) · 53 communes-membres (compétence stationnement) · Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise 		
Financement potentiel	Fonds propres de la <u>collectivité</u>				
Typologie de la mesure	Prestation de service public	Temporalité de la mesure	Mesure expérimentale		
Résultats attendus	En appui sur le service public créé, il est attendu une augmentation de la pratique du covoiturage. Une étude d'opportunité est actuellement en cours pour définir plus précisément le potentiel possible du service public de covoiturage. En tout état de cause, il échelonnera entre 3 000 et 6 000 usagers potentiels, pour un budget estimé de 100 000 € par an et une implication des 16 principaux employeurs du territoire (création d'un socle de base pour diffusion de la pratique aux autres employeurs dans une seconde phase).				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Création du service public du covoiturage : oui/non · Nombre d'usagers du service 				



THÈME 3 : les transports

MESURE	17-b	Promouvoir des outils de mobilités partagées		Action 17	Impulser des changements de pratiques en matière de mobilité
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Réduire les besoins en déplacements
Description de la mesure	<p>En parallèle de la création d'un service public du covoiturage centré sur les actifs (17-a), d'autres actions en faveur de la mobilité partagée pour tous les publics seront promues sur le Beauvaisis. Les communes rurales seront plus particulièrement visées.</p> <p>Ainsi, une adhésion à Rézo-Pouce (autostop organisé) a été actée par l'agglomération du Beauvaisis en juin 2019, pour un lancement du service au 1er semestre 2020.</p>				
Pilotage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis		Partenariat	53 communes-membres	
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> Fonds propres de <u>la collectivité</u> Subvention du <u>syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO)</u> 				
Typologie de la mesure	Prestation de service public		Temporalité de la mesure	Mesure expérimentale	
Résultats attendus	D'ici 2026, un bouquet de services de covoiturage et d'autostop organisé sera mis en place sur le territoire du Beauvaisis afin d'offrir des solutions de mobilité à différents publics. Un chiffrage précis des usagers concernés s'avère épineux à l'heure actuelle.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Promotion des outils de mobilités partagées : oui/non Nombre d'usagers concernés 				



THÈME 3 : les transports

MESURE	17-c	Faciliter la mobilité inclusive		Action 17	Impulser des changements de pratiques en matière de mobilité
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Réduire les besoins en déplacements
Description de la mesure	<p>La question de la mobilité inclusive (ouverte à tous, pas forcément les actifs) repose sur l'idée de faciliter l'accès et le retour à l'emploi, d'accompagner les difficultés liées à la mobilité (logement à proximité des lieux de travail, facilitation de l'accès aux transports en commun), mais aussi de lutter contre la précarité énergétique (avec le problème du financement du carburant, de l'assurance, des véhicules).</p> <p>Le service public pour l'emploi local (SPEL) envisage de créer une plateforme mobilité emploi formation (conseillers mobilité) qui bénéficiera aux habitants du Beauvaisis. En outre, une réflexion similaire a été engagée dès janvier 2019 dans le cadre du pôle territorial de coopération économique émergence Beauvaisis (PTCE). Plusieurs acteurs sont concernés : des associations (Beauvélo, Tousmobile, Synergie Activ'), des acteurs de l'insertion, le conseil départemental de l'Oise, le syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO), la maison de l'emploi et de la formation (MEF), des employeurs du Beauvaisis, ou encore la communauté d'agglomération du Beauvaisis en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM).</p> <p>Enfin, d'autres actions seront menées et/ou poursuivies sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La pérennisation du dispositif départemental « pass'permis citoyen » : aide au financement du permis de conduire qui s'adresse, sans condition de ressources, aux jeunes entre 18 et 19 ans révolus (contre des heures d'intérêt général) ; - Le développement du « garage solidaire du Beauvaisis », dans le cadre d'une action d'insertion par l'activité économique, ainsi que d'un partenariat avec le lycée Paul Langevin et les étudiants en mécanique pour des réparations de véhicules à coût moindre. Ce développement pourra notamment passer par la création de points relais sur le territoire du Beauvaisis, la connexion avec un projet de conciergerie solidaire territoriale, la mutualisation de véhicules entre des acteurs qui n'en font qu'un usage partiel (entreprises, associations), mais aussi la relance d'un service de mise à disposition d'engins à deux roues motorisés (depuis la cessation d'activité de Mob60) ; - L'organisation d'un service de type « auto-école solidaire », - La pérennisation du plan nouvelles solidarités du centre communal d'action sociale de la ville de Beauvais (avec notamment un fonds carburant/réparations). 				
	<p>L'ensemble de ces actions s'attachera à prendre en compte la question environnementale, par exemple en encourageant l'usage de véhicules peu émetteurs.</p>				
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> · Pôle territorial de coopération économique émergence Beauvaisis (PTCE) · Service public pour l'emploi local · Centre communal d'action sociale de la ville de Beauvais (CCAS) 	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise · Communauté d'agglomération du Beauvaisis · Maison de l'emploi et de la formation · Associations (Tousmobile, Beauvélo, Synergie Activ' porteuse du garage solidaire) 	<ul style="list-style-type: none"> · Conseil départemental de l'Oise (direction de l'action sociale territoriale et de l'insertion) · Acteurs de l'insertion et de la solidarité (Maison de l'économie solidaire, Emmaüs, SIME, Itinér'air, établissements et services d'aide par le travail, secours catholique, secours populaire, etc.) · Laboratoire de la Mobilité Inclusive, FACE 	



THÈME 3 : les transports

<p>Financement potentiel</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Fonds propres des <u>organismes impliqués</u> · <u>Fondations, cotisations d'entreprises et d'acteurs</u> de l'économie sociale et solidaire du territoire · <u>Etat</u> · <u>Intercommunalités</u> · <u>Conseil départemental de l'Oise</u> · <u>Région des Hauts de France</u> · <u>Fonds structurels européens</u> 		
<p>Typologie de la mesure</p>	<p>Prestation de service public</p>	<p>Temporalité de la mesure</p>	<p>Mesure pérenne</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>La plateforme de mobilité emploi formation reposera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'une équipe de 2 conseillers mobilité (formés à ce nouveau métier) sur le territoire de l'arrondissement de Beauvais ; - La constitution d'un réseau de partenaires membres de la plateforme de mobilité : 6 EPCI, 25 associations et SIAE, 15 entreprises, 10 acteurs du service public de l'emploi (adhérent d'une association porteuse du projet de plateforme mobilité) ; - La constitution d'une offre de services diversifiée : 10 services différents accessibles aux personnes rencontrant des problèmes de mobilité dans leur parcours d'insertion, de formation ou d'accès à l'emploi ; - La pérennisation du modèle économique et des ressources permettant de financer l'intervention des conseillers mobilité. 		
<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de personnes concernées par les différents dispositifs déployés · Nombre de parcours réussis de retour à l'emploi avec l'appui des solutions de mobilité · Nombre de services proposés dans le cadre de la plateforme de mobilité : heures location voiture électrique, heures location voiture thermique, heures location deux roues électriques, heures location deux roues thermiques, heures location vélo, heures entretien véhicule à tarif social, heures réparation véhicule à tarif social, heures accompagnement à l'acquisition d'un véhicule à tarif social, heures de formation auto-école à tarif social, heures accompagnement transport en commun, heures diagnostic individuel mobilité · Nombre d'organismes privés, publics (associations, entreprises, collectivités et institutions publiques) impliqués dans le fonctionnement de la plateforme 		



THÈME 3 : les transports

MESURE	17-d	Valoriser des vacances plus près de son lieu d'habitation		Action 17	Impulser des changements de pratiques en matière de mobilité
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Réduire les besoins en déplacements
Description de la mesure	<p>La valorisation des vacances plus près de son lieu d'habitation relève d'une action en lien avec l'impact carbone, la conscience écologique, la précarité énergétique ou encore le découpage plus important du temps de travail. Ce dernier offre en effet la possibilité de profiter de séjours proches de chez soi (pour sortir, changer d'air, être dépayés, préserver son budget).</p> <p>Pour cela, l'office de tourisme du Beauvaisis promouvra le slow-tourisme (autour du concept de prendre son temps en vacances), en s'attachant à créer de l'émotion/du vécu et à faire vivre des expériences vertes. Il s'appuiera sur les prestataires du territoire (restaurateurs, hébergeurs, etc.). Cette action portera également sur la promotion de la liaison eurovélo Paris-Londres, la Trans'Oise, la création de nouveaux chemins de randonnées ou encore le référencement du Beauvaisis dans le guide Chilowé (plateforme privilégiant les voyages sans partir loin).</p>				
Pilotage	Office de tourisme du Beauvaisis		Partenariat	Prestataires du territoire (restaurateurs, hébergeurs...)	
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> · <u>Région des Hauts-de-France</u> (crédits sectoriels du tourisme, du comité régional du tourisme) · Fonds <u>LEADER</u> (accompagnement d'actions autour du tourisme durable et du tourisme vert, en milieu rural et périurbain) · Fonds <u>FEDER/Investissement Territorial Intégré</u> (hors zone ANRU) : pistes cyclables éligibles en milieu urbain 				
Typologie de la mesure	Communication		Temporalité de la mesure	Mesure pérenne	
Résultats attendus	Le territoire du Beauvaisis se prête au développement du slow-tourisme grâce à son patrimoine naturel, patrimonial et culturel, mais aussi du fait de sa proximité géographique avec la région parisienne et amiénoise. Tous les canaux promotionnels seront étudiés, dans un souci d'intégration de la dimension écologique.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de partenaires qui seront engagés dans la démarche relative au slow-tourisme · Nombre de clients reçus sous la bannière « vacances de proximité » · Réalisation de questionnaires de satisfactions (clients et partenaires) : oui/non · Produits commerciaux pour individuels créés par le pôle commercial de l'office de tourisme · Actions de promotion et/ou de commercialisation engagées sur des guides, des sites, auprès de voyageurs... · Démarches engagées auprès des partenaires (conférences, réunions, ateliers...) : oui/non 				



THÈME 3 : les transports

MESURE	17-e	Conforter les bourgs-relais de l'agglomération par des services de proximité, y compris mobiles		Action 17	Impulser des changements de pratiques en matière de mobilité
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Réduire les besoins en déplacements
Description de la mesure	<p>Par services de proximité, on entend les commerces (les épiceries, les boulangeries, les boucheries, etc.) ou les services/équipements publics (théâtres, bibliothèques, relais d'assistantes maternelles, etc.). Ces services peuvent être itinérants à l'instar du bus pour l'emploi mis en place par le conseil départemental de l'Oise ou encore le bibliobus de la médiathèque départementale de l'Oise.</p> <p>En matière commerciale, un état des lieux sera établi sur le territoire pour voir ce qui existe aujourd'hui. Il se traduira dans un schéma d'aménagement et de développement commercial qui s'entendra à l'échelle de l'agglomération du Beauvaisis. Si un besoin apparaît, il s'agira alors de se demander comment impulser cette dynamique (voir mesure 22-e).</p> <p>Au niveau des services publics, des actions sont d'ores et déjà inscrites dans le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) porté par le département de l'Oise. La maison du conseil départemental de Crèvecœur-le-Grand est d'ailleurs labellisée maison de service au public (MSAP). De plus, l'action du bus départemental pour l'emploi est aujourd'hui déployée sur certaines communes du territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (canton de Beauvais 1 et Beauvais 2) et assure des permanences emploi. L'ensemble de ces dispositifs départementaux sera pérennisé, voire renforcé.</p>				
Pilotage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis		Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise Conseil départemental de l'Oise 	
Financement potentiel	<u>Région des Hauts-de-France</u> : dispositif de redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs				
Typologie de la mesure	Études		Temporalité de la mesure	Mesure pérenne	
Résultats attendus	Par la décentralisation et le renforcement des services périphériques de proximité, il est attendu la réduction du nombre de déplacements motorisés vers la ville-centre du territoire, Beauvais.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Impulsion de nouvelles dynamiques décentralisées : oui/non Identification et validation des bourgs-relais : oui/non Nombre de commerces en centres-bourgs Evolution du solde (arrivées/départs) Taux de vacance commerciale en ruralité 				



THÈME 3 : les transports

MESURE	17-f	Organiser des événements "mobilité durable"		Action 17	Impulser des changements de pratiques en matière de mobilité
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Réduire les besoins en déplacements
Description de la mesure	<p>La programmation événementielle sera destinée à sensibiliser le grand public et à l'inciter aux changements d'habitudes. Des événements autour de la mobilité durable seront conduits sur le Beauvaisis, aussi bien dans le cadre du premier plan pluriannuel de la charte vélo de la ville de Beauvais sur la période 2019-2024, que dans celui de la semaine de la mobilité.</p> <p>Par exemple, sur l'année 2020, il sera possible d'essayer gratuitement différents types de vélos (vélo à assistance électrique, pliable, triporteur, tricycle, etc.) ou de faire contrôler et réparer le sien (réglage de frein, dérailleur, roue voilée). Cette action sera conduite en partenariat avec l'association locale Beauvélo. La collectivité participera également, pour la première année, au challenge de la mobilité Hauts-de-France.</p>				
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Communauté d'agglomération du Beauvaisis Ville de Beauvais 		Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> Réseau Corolis Associations locales 	
Financement potentiel	Fonds propres de la <u>collectivité</u>				
Typologie de la mesure	Animation		Temporalité de la mesure	Mesure pérenne	
Résultats attendus	La régularité de l'événementiel permettra une meilleure imprégnation de la sensibilisation autour de la mobilité durable, à l'instar de la semaine européenne de la réduction des déchets ou encore de la semaine d'information nationale sur la santé mentale.				
Indicateur de suivi	Nombre d'événements "mobilité durable" organisés				



THÈME 3 : les transports

MESURE	17-g	Expérimenter un système de vélos-cargos pour les clients des grandes surfaces commerciales périphériques de Beauvais		Action 17	Impulser des changements de pratiques en matière de mobilité
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Réduire les besoins en déplacements
Description de la mesure	Inscrite dans la première période 2019-2024 du plan vélo de la ville de Beauvais, cette action expérimentale sera centrée autour de l'utilisation de biporteurs et de triporteurs pour le transport de marchandises (système de vélos-cargos pour les clients de certaines grandes surfaces commerciales de périphérie).				
Pilotage	Ville de Beauvais	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> Associations locales de cyclistes Comité des experts du vélo (COVEX) 		
Financement potentiel	Fonds propres de la <u>collectivité</u>				
Typologie de la mesure	Subventionnement	Temporalité de la mesure	Mesure expérimentale		
Résultats attendus	Une telle expérimentation se positionnera en faveur du zéro-émissions carbone.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Expérimentation menée : oui/non Nombre d'utilisateurs du système 				





THÈME 3 : les transports



Action 18 - Agir sur l'espace public et les usages

Axe stratégique

Développer les modes doux

Objectifs poursuivis

L'amélioration du cadre de vie repose sur une redéfinition des espaces publics, en vue de faciliter les pratiques moins émissives et polluantes. Cette impulsion prendra effet grâce à 8 axes :

- Mettre en œuvre la charte en faveur d'un retour du vélo à Beauvais
- Poursuivre l'aménagement de la Trans'Oise sur le territoire de l'agglomération
- Avoir un meilleur partage des espaces publics dans le centre-ville de Beauvais
- Développer le parc de stationnements vélos dans Beauvais
- Promouvoir les plans de déplacements des établissements scolaires
- Favoriser l'éducation au vélo
- Aider les habitants de Beauvais à l'achat de vélos
- Qualifier l'offre en activités de pleine nature sur le territoire

Nature des impacts

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Augmentation de la séquestration du carbone
- Protection de la qualité de l'air
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des consommations énergétiques
- Production locale d'énergies renouvelables

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Nombre de mesures relatives à l'action

8

Indicateur clé

Etat d'avancement de la charte en faveur d'un retour du vélo à Beauvais : actions lancées ou finalisées



THÈME 3 : les transports

MESURE	18-a	Mettre en œuvre la charte en faveur d'un retour du vélo à Beauvais		Action 18	Agir sur l'espace public et les usages
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Développer les modes doux
Description de la mesure	<p>Lancée à l'automne 2018, la charte en faveur d'un retour du vélo à Beauvais a été votée le 22 mars 2019 avec 17 principes d'actions portés. Ce document-cadre sera décliné sur 20 ans, en 4 grandes périodes. Le premier plan pluriannuel d'actions concerne la période 2019 à 2024 et comporte 10 actions.</p> <p>Du fait des spécificités des déplacements à vélo et pour avoir une réelle conscience des besoins et des dangers, la charte en faveur d'un retour du vélo à Beauvais sera continuellement appliquée en concertation avec les usagers. Cette relation reposera sur le comité des experts du vélo (COVEX), qui est composé des associations, des clubs, ainsi que des acteurs institutionnels et économiques signataires de la charte.</p>				
Pilotage	Ville de Beauvais Comité des experts du vélo (COVEX)	Partenariat	/		
Financement potentiel	Fonds propres de la <u>collectivité</u>				
Typologie de la mesure	Études et travaux	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne		
Résultats attendus	<p>Entre 2019 et 2024, il est attendu la mise en place de plusieurs actions : l'aménagement de la traversée sécurisée du centre-ville de Beauvais par la Trans'Oise, le déploiement d'une offre de stationnement des vélos, l'aménagement de l'espace public pour un meilleur partage entre les modes, l'étude de programmation de la vélostation, l'expérimentation de plan de déplacements d'établissements scolaires (PDES), l'instauration d'aides à l'achat de vélos (VAE, vélos d'occasion), l'organisation d'événements autour du vélo, l'expérimentation de vélos-cargos pour les clients des grandes surfaces commerciales en périphérie de Beauvais.</p> <p>Ces actions sont menées sous le pilotage du COVEX.</p>				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de réunions du comité des experts du vélo organisées · Nombre d'actions réalisées 				



THÈME 3 : les transports

MESURE	18-b	Poursuivre l'aménagement de la Trans'Oise sur le territoire de l'agglomération		Action 18	Agir sur l'espace public et les usages
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Développer les modes doux
Description de la mesure	<p>A partir de 2006, le conseil départemental de l'Oise a décidé d'aménager une voie de circulation douce traversant le département, appelée Trans'Oise. Sur le territoire du Beauvaisis, la section complémentaire Rainvillers/Auneuil sera finalisée (6,5 kilomètres situés sur un ancien délaissé ferroviaire).</p> <p>En outre, la ville de Beauvais aménagera la traversée sécurisée de la ville par la Trans'Oise, dans le cadre de la première phase de mise en œuvre de la charte pour le retour du vélo dans Beauvais.</p>				
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> · Ville de Beauvais · Comité des experts du vélo (COVEX) 	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Conseil départemental de l'Oise · Communes concernées par le tracé 		
Financement potentiel	Fonds propres de la <u>ville de Beauvais</u> et du <u>conseil départemental de l'Oise</u>				
Typologie de la mesure	Travaux		Temporalité de la mesure	Mesure pérenne	
Résultats attendus	Outre la section complémentaire Rainvillers-Auneuil, le conseil départemental de l'Oise n'envisage pas, à ce jour, la poursuite d'autres projets sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis. Néanmoins, il sera réalisé, d'ici 2026, l'aménagement de la traversée sécurisée du centre-ville de Beauvais par la Trans'Oise.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Réalisation de la section Rainvillers/Auneuil : oui/non · Réalisation du linéaire de voirie vélo sécurisée dans Beauvais, dans la continuité de la Trans'Oise : oui/non · Nombre de kilomètres créés · Taux de fréquentation 				



THÈME 3 : les transports

MESURE	18-c	Avoir un meilleur partage des espaces publics dans le centre-ville de Beauvais		Action 18	Agir sur l'espace public et les usages
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Développer les modes doux
Description de la mesure	<p>La ville de Beauvais est inscrite depuis 2018 dans le programme national "Action cœur de ville" pour revitaliser son centre-ville. En parallèle et en toute cohérence, une étude globale sur le partage sécurisé de l'espace public (piétons, cyclistes, automobilistes, transports collectifs) sera engagée dans le cadre de la première programmation pluriannuelle pour le retour du vélo de la ville de Beauvais (2019-2024).</p> <p>La compréhension des usages et du fonctionnement du réseau actuel, ainsi que la facilitation des mobilités douces seront notamment des buts recherchés. Ensuite, cette expertise permettra l'engagement d'actions multiples : sur le réaménagement physique de l'espace public, sur les aspects cognitifs (signalétique, nature des matériaux, éclairage public, etc.) ou encore sur le volet comportemental des usagers (automobilistes, cyclistes, etc.).</p> <p>Cette mesure sera également en lien avec une étude de circulation (en cours de réalisation) qui visera un objectif d'amélioration et de fluidification des flux en centre-ville de Beauvais, pour tous les modes de déplacements (piétonisation, pistes cyclables, etc.). Elle considérera également le dispositif de chaussée pour les circulations douces, dénommée chacidou, mis en place durant le printemps 2020 (en lien avec la crise sanitaire du covid-19) et qui correspond à 15 kilomètres d'aménagements cyclables. Enfin, un schéma directeur cyclable sur la ville de Beauvais sera réalisé afin d'encourager la pratique du vélo et donner aux cyclistes toute leur place dans la circulation.</p>				
Pilotage	Ville de Beauvais		Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> CEREMA Hauts-de-France Etat (programme national « Action cœur de ville ») 	
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> Fonds propres de la <u>collectivité</u> <u>Caisse des Dépôts/Banque des Territoires</u> : financement à 50% des dépenses d'ingénierie au titre du programme « Action cœur de Ville » (jusque 2022) 				
Typologie de la mesure	Études		Temporalité de la mesure	Mesure pérenne	
Résultats attendus	<p>D'ici la fin de l'année 2019, le diagnostic sur le fonctionnement actuel du cœur de ville de Beauvais mettra en évidence les pôles générateurs, la hiérarchisation des réseaux et les points critiques, tant sur les flux de circulation que sur le stationnement. Il s'appuiera sur la collecte des données de trafics, ainsi que sur des propositions d'amélioration des conditions de circulation et d'accès aux rues commerçantes.</p> <p>S'ensuivra en 2020 un travail pour un plan modifié d'accès, de circulation et de stationnement, avec une méthodologie adaptée à la concertation et à un scénario approfondi. La mise en œuvre opérationnelle débutera ainsi en fin d'année 2020, sachant que des opérations s'enclenchent d'ores et déjà dans l'optique d'un meilleur partage des espaces selon les usages : contre-sens cyclables, suppressions de carrefours à feux, requalification de la rue du 27 juin en faveur des modes de déplacements doux, etc.</p>				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Etudes réalisées : oui/non Travaux d'amélioration réalisés : oui/non 		<ul style="list-style-type: none"> Comparatif des comptages de flux avant/après Rythme d'aménagement de nouvelles infrastructures cyclables à Beauvais 		



THÈME 3 : les transports

MESURE	18-d	Développer le parc de stationnements vélos dans Beauvais		Action 18	Agir sur l'espace public et les usages
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Développer les modes doux
Description de la mesure	<p>Cette mesure est inscrite dans la première période 2019-2024 du plan vélo de la ville de Beauvais avec le développement d'arceaux et de consignes sécurisées de grandes capacités.</p> <p>En outre, des partenariats vont être noués avec les bailleurs sociaux de la ville de Beauvais pour développer des solutions de stationnements à destination des locataires du parc social (sur le modèle du dispositif ALVEOLE).</p>				
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> · Ville de Beauvais · Communauté d'agglomération du Beauvaisis · Comité des experts du vélo (COVEX) 	Partenariat	Bailleurs sociaux		
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> · <u>Dispositif CEE</u> : financement possible des parcs de stationnement vélo (environ 2/3 du coût) avec le programme ALVEOLE géré par la fédération des utilisateurs de la bicyclette (FUB) · <u>Conseil départemental de l'Oise</u> · <u>Région des Hauts-de-France</u> 				
Typologie de la mesure	Travaux		Temporalité de la mesure	Mesure pérenne	
Résultats attendus	<p>Dans le cadre de la première période de mise en œuvre de la charte pour le retour du vélo dans Beauvais, l'offre de stationnement pour les vélos va s'étoffer avec l'équipement en arceaux de 200 sites et l'installation de 6 consignes sécurisées (gare, terminus des lignes Chrono, stade Pierre Brisson, Hôtel de ville). Ce dispositif permettra de stationner son vélo en toute sécurité.</p>				
Indicateur de suivi	Nombre de parcs de stationnements déployés				



THÈME 3 : les transports

MESURE	18-e	Promouvoir les plans de déplacements des établissements scolaires		Action 18	Agir sur l'espace public et les usages
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Développer les modes doux
Description de la mesure	<p>Les plans de déplacements des établissements scolaires (PDES) permettent de proposer d'autres solutions pour les trajets domicile-école (avec notamment la mise en place de ramassages scolaires en vélo type "s'cool bus" où les enfants pédalent, de pédibus sécurisés, d'implantations de garages à vélos dans les écoles...).</p> <p>Cette prise en compte de la mobilité douce au quotidien pour les scolaires est assimilable à un service périscolaire rendu aux parents.</p>				
Pilotage	53 communes-membres	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> • Ecoles • Centre de ressource régional en écomobilité (CREM) et l'association dédiée ECOCO2 • Associations locales 		
Financement potentiel	<u>Dispositif CEE</u> : financement possible de plans de déplacements des établissements scolaires avec le <u>programme MOBY</u>				
Typologie de la mesure	Animation	Temporalité de la mesure		Mesure expérimentale	
Résultats attendus	La commune de Bailleul-sur-Thérain porte d'ores et déjà un plan de déplacements des établissements scolaires, et deux autres expérimentations sont prévues dans le cadre du premier plan d'actions de la charte vélo de Beauvais sur la période 2019-2024.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plans de déplacements des établissements scolaires réalisés • Nombre d'élèves inclus dans les plans de déplacements des établissements scolaires 				



THÈME 3 : les transports

MESURE	18-f	Favoriser l'éducation au vélo		Action 18	Agir sur l'espace public et les usages
VOLET TERRITORIAL VOLET PATRIMOINE ET SERVICES				Axe stratégique	Développer les modes doux
Description de la mesure	<p>Cette action s'inscrit dans un objectif de « familiarisation » des habitants du Beauvaisis à l'usage du vélo, enfants comme adultes.</p> <p>La communauté d'agglomération du Beauvaisis confiera à des professionnels du cyclisme des ateliers de maniabilité du vélo. Il s'agira de stages de remise en confiance pour l'utilisation du vélo, destinés au plus grand nombre. Aussi, les actifs du territoire auront également la possibilité d'en bénéficier, et ce sur les horaires de travail (lien avec les mesures 16-a et 16-b).</p>				
Pilotage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> Associations locales Ecoles Ville de Beauvais 		
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> Fonds propres de la <u>collectivité</u> <u>Agence régionale de santé</u> (dans le cadre du contrat local de santé du Beauvaisis) <u>ADEME</u> 				
Typologie de la mesure	Animation	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne		
Résultats attendus	L'éducation au vélo s'inscrit dans un objectif plus global de report modal des véhicules individuels du Beauvaisis vers des modes doux.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes familiarisées à l'usage du vélo Nombre de stages réalisés 				



THÈME 3 : les transports

MESURE	18-g	Aider les habitants du Beauvaisis à l'achat de vélos		Action 18	Agir sur l'espace public et les usages
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Développer les modes doux
Description de la mesure	<p>Depuis le 1er juillet 2020, le département de l'Oise propose une aide de 300€ par foyer fiscal pour l'acquisition d'un vélo électrique acheté dans l'Oise.</p> <p>Cette action est également prévue dans le cadre du premier plan quinquennal de la charte vélo de la ville de Beauvais (2019-2024), à titre expérimentale. Seront instaurées des aides financières à l'achat de vélos neufs (notamment à assistance électrique ou pliable) et d'aides à l'achat de vélos d'occasion (avec assistance technique possible).</p>				
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Conseil départemental de l'Oise Ville de Beauvais 	Partenariat	Communauté d'agglomération du Beauvaisis (en tant qu'autorité organisatrice des mobilités)		
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> Fonds propres des <u>collectivités</u> Potentiellement l'<u>Etat</u> (à l'instar de l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ») 				
Typologie de la mesure	Subventionnement		Temporalité de la mesure	Mesure expérimentale	
Résultats attendus	En ce qui concerne la ville de Beauvais, un budget de 20 000 €/an sera réservé, pour un nombre d'acquisitions annuelles estimé entre 60 et 100 vélos (c'est à dire selon le montant de l'aide attribuée entre 200 et 300 €).				
Indicateur de suivi	Nombre d'aides attribuées par an				



THÈME 3 : les transports

MESURE	18-h	Qualifier l'offre en activités de pleine nature sur le territoire		Action 18	Agir sur l'espace public et les usages
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Développer les modes doux
Description de la mesure		<p>Cette mesure reposera sur un objectif de cohérence territoriale autour de tous les types de parcours (itinéraires cyclables, randonnées pédestres, balades urbaines, VTT, cyclotourisme, chevaux, skates, poussettes, trail, marche nordique, personnes à mobilité réduite...), d'activités nautiques (plan d'eau du Canada à Beauvais, canoé-kayak à Hermes, voile à Therdonne) et de pratiques (pêche, chasse, tourisme, intérêt pour les paysages). Elle concernera une pluralité d'usagers (locaux, actifs, touristes).</p> <p>La qualification de l'offre en activités de pleine nature reposera donc sur une considération dans son entièreté, avec une véritable identification des publics concernés, une proposition d'activités spécifiques et diversifiées, une limitation des conflits d'usage, et un haut service rendu (balisage, signalétique, sécurité et entretien).</p> <p>Aujourd'hui, plus de 1000 kilomètres de pratiques ont été identifiés, dont 200 kilomètres inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) ; ce qui apporte une protection de l'itinéraire et une garantie de survie.</p> <p>Cette action de qualification prendra effet via la mise en œuvre de la charte pour le retour du vélo à Beauvais (avec le développement d'un réseau cohérent d'itinéraires cyclables à l'échelle de la ville de Beauvais) et via l'institution d'un schéma des itinéraires en septembre 2019 (avec une déclinaison ensuite en plan opérationnel). Pour ce dernier, la praticabilité sera examinée dans le but de ne pas avoir de zones blanches et d'avoir un maillage complet du territoire intercommunal. Il est également envisagé de créer des portes d'entrées visibles, à l'instar du plan d'eau du Canada, afin de ne pas multiplier les points de départs.</p> <p>En parallèle, le projet de développement d'un train touristique de Crèvecœur-le-Grand à Rotangy (et à plus long terme à Oudeuil, puis Saint-Omer-en-Chaussée) aura également pour but de relier les itinéraires avec les territoires intercommunaux voisins et de favoriser les connexions en modes doux.</p>			
Pilotage	Office de tourisme du Beauvaisis	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Oise tourisme (conseil et ingénierie) · Associations en faveur du vélo · Office national des forêts (ONF) · 53 communes-membres (conventions d'entretiens des chemins) · Clubs de randonnées et clubs équestres · Pôle d'équilibre territorial et rural du grand Beauvaisis (accompagnement des maîtres d'ouvrages dans la partie ingénierie financière de leurs projets) · Conseil départemental de l'Oise · Région des Hauts-de-France 		



THÈME 3 : les transports

Financement potentiel	Pour les études et le plan opérationnel, suivant la typologie des projets : <ul style="list-style-type: none">· <u>Fonds européens</u> : volet développement durable du FEADER (dont enveloppe LEADER) sous réserve des orientations du futur plan de développement rural (PDR) voté par l'autorité de gestion pour la période 2021-2027· <u>Région des Hauts-de-France</u> (fonds tourisme)· <u>Conseil départemental de l'Oise</u> : taux communal ou intercommunal (taux moyen 35%), montant des travaux plafonné à 150 000 € HT/km pour l'aménagement de voies vertes et à 100 000 € HT/km pour l'aménagement des autres types de voies douces		
Typologie de la mesure	Travaux	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne
Résultats attendus	D'ici 2026, il est attendu un réseau inscrit et entretenu, la mise en place d'un outil de promotion de l'ensemble des activités de pleine nature (un site web référencé), ainsi que l'organisation d'évènements autour des itinéraires ou des pratiques. Par ailleurs, le conseil départemental de l'Oise entend poursuivre sur les prochaines années son soutien aux collectivités pour le développement de modes doux. En moyenne, l'enveloppe budgétaire dédiée pour l'ensemble du département de l'Oise est à hauteur de 230 000 €.		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">· Nombre de kilomètres inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)· Nombre de connexions (site web) et de téléchargements (des itinéraires)· Nombre de partenariats établis avec les associations locales		





THÈME 3 : les transports



Action 19 - Agir sur l'offre et faciliter l'intermodalité

Axe stratégique

Développer les transports en commun

Objectifs poursuivis

L'objectif principal de cette action est de favoriser le report modal et permettre ainsi une réduction globale des émissions de gaz à effet de serre par kilomètre/voyageur. C'est la raison pour laquelle 5 mesures seront engagées :

- Améliorer l'offre en transport urbain et rural
- Encourager l'usage des transports en commun vers l'aéroport de Beauvais-Tillé
- Poursuivre le projet d'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Beauvais
- Améliorer la liaison ferrée entre Beauvais et Paris
- Avec le barreau Creil/Roissy, avoir une liaison ferrée Creil/Beauvais optimisée et efficace

Nature des impacts

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de gaz à effet de serre | <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique |
| <input type="checkbox"/> Augmentation de la séquestration du carbone | <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations énergétiques |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection de la qualité de l'air | <input type="checkbox"/> Production locale d'énergies renouvelables |

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3

Nombre de mesures relatives à l'action

5

Indicateur clé

Nombre d'utilisateurs des transports en commun



THÈME 3 : les transports

MESURE	19-a	Améliorer l'offre en transport urbain et rural		Action 19	Agir sur l'offre et faciliter l'intermodalité
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Développer les transports en commun
Description de la mesure	<p>Dans le cadre du futur PLUIHD (mesure 22-b), un diagnostic sera opéré en matière de déplacements. Cette étude permettra de définir les besoins et les attentes des habitants du Beauvaisis en transports collectifs.</p> <p>En effet, l'amélioration de l'offre en transport urbain et rural pourra reposer sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement d'un réseau de transport en commun encore plus dense, avec des lignes de bus adaptées aux horaires de bureau et aux amplitudes horaires décalés (centre hospitalier de Beauvais, AGCO, zones activités...); - La facilitation de services et d'outils en faveur des pratiques intermodales (information, coordination des offres, tarification et billettique); - Le déploiement de transports en communs plus petits, mais avec plus de mobilités (à l'instar des mini-transports constants d'Aix en Provence); - La mise en place de nouveaux modes de transport collectif (transports à la demande, navettes); - L'optimisation de lignes existantes (par exemple la ligne ferroviaire Le-Tréport/Beauvais récemment rénovée); - La connexion avec les territoires voisins du Beauvaisis (Clermontois, Picardie verte, etc.). <p>Par ailleurs, la communauté d'agglomération du Beauvaisis reprendra l'organisation des transports scolaires et des lignes régulières au 1er septembre 2021. La région des Hauts-de-France est délégataire jusqu'au 31 août 2021 de la desserte interurbaine, ainsi que des collèges et des lycées. Néanmoins, la ligne pénétrante Amiens-Beauvais sera toujours organisée par la région postérieurement à cette échéance.</p> <p>En ce qui concerne le contrat d'exploitation des lignes urbaines de Beauvais, il prendra fin avec le délégataire actuel Corolis en décembre 2021, et un nouveau contrat sera engagé pour une durée de 6 ans à partir du 1^{er} janvier 2022.</p>				
Pilotage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis		Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO) · Région des Hauts-de-France 	
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> · <u>Communauté d'agglomération du Beauvaisis</u> : variation éventuelle de la taxe versement transport · <u>SMTCO</u> : financement possible sur l'augmentation de l'offre réseau (50% du déficit d'exploitation) et sur les tarifs combinés 				
Typologie de la mesure	Prestation de service public		Temporalité de la mesure	Mesure pérenne	
Résultats attendus	Au vu des évolutions à venir (PLUIHD, reprise de l'organisation des transports scolaires et des lignes régulières par l'agglomération du Beauvais, futur contrat de concession pour l'exploitation des lignes urbaines), l'offre de transport collectif urbain et rural évoluera positivement en faveur du report modal.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre d'usagers des réseaux de transports collectifs · Evolution du coût et de la nature du service rendu aux usagers · Nombre de kilomètres de nouvelles lignes 				



THÈME 3 : les transports

MESURE	19-b	Encourager l'usage des transports en commun vers l'aéroport de Beauvais-Tillé		Action 19	Agir sur l'offre et faciliter l'intermodalité
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Développer les transports en commun
Description de la mesure	<p>Cette mesure pourra prendre deux formes : la refonte des grilles tarifaires et un élargissement de l'offre.</p> <p>Aujourd'hui, la ligne Paris-Beauvais (porte Maillot- aéroport) est la colonne vertébrale de l'aéroport de Beauvais-Tillé. Elle est assurée par un exploitant privé, filiale de l'exploitant de la société aéroportuaire de gestion et d'exploitation de Beauvais (SAGEB). Il s'avère que le taux d'accès par cette navette-bus est important avec 40% des passagers (contrairement à d'autres aéroports où l'accès privilégié est la voiture individuelle). En outre, les autocars sont d'ores et déjà optimisés avec un très bon taux de remplissage (en lien avec les départs et les arrivées de vols).</p> <p>Par ailleurs, il existe trois tarifs (un aller-simple adulte, un aller-retour adulte et un aller-simple enfant). Or, la concurrence extérieure (autocars, autopartage, covoiturage) incitera à revoir la politique tarifaire. La sécurisation de ce schéma tarifaire sera étudiée dans le cadre du nouveau contrat de concession de l'aéroport prévu en 2023.</p> <p>De la même façon, l'élargissement de l'offre de transport sera à promouvoir depuis la ville de Rouen, l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle (pour des passagers en correspondance), ou encore depuis la ville de Cergy-Pontoise. Cet élargissement correspondra également à un nouvel arrêt intermédiaire de la ligne Paris-Beauvais au quartier de la Défense, à un renforcement de la ligne de bus avec le futur pôle multimodal de Beauvais (ligne 6 électrique pour accéder à la gare de Beauvais), ou encore à une combinaison avec les modules de réservation des compagnies aériennes.</p> <p>Le tracking clients sera enfin un support utile à l'analyse de l'offre et de la demande (nombre, analyse du parcours, temps passé dans les déplacements par les clients).</p>				
Pilotage	Syndicat mixte de l'aéroport Beauvais-Tillé (SMABT)	Partenariat	Exploitant de l'aéroport SAGEB (société aéroportuaire de gestion et d'exploitation de Beauvais)		
Financement potentiel	Fonds <u>FEDER</u>				
Typologie de la mesure	Prestation de service public	Temporalité de la mesure		Mesure pérenne	
Résultats attendus	<p>A minima, il est envisagé un maintien du taux de 40% pour l'accès en transports en commun. A l'avenir, le mode d'accès à l'aéroport international dépendra de l'origine et de la destination des passagers.</p> <p>Les passagers utilisateurs de la navette Paris/Beauvais-Tillé sont plutôt des étrangers. La mise en place effective du nouveau contrat de concession à partir de 2023 pourrait changer la donne avec une plus grande ouverture de lignes en transport commun pour satisfaire une demande plus locale.</p>				
Indicateur(s) de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'accès par transport en commun à l'aéroport de Beauvais-Tillé • Rapport de ce taux d'accès et d'emport à une consommation (l'émission par pax) • Refonte tarifaire : oui/non 				



THÈME 3 : les transports

MESURE	19-c	Poursuivre le projet d'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Beauvais		Action 19	Agir sur l'offre et faciliter l'intermodalité
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Développer les transports en commun
Description de la mesure	<p>Le projet d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) vise à répondre aux besoins de mobilité et aux évolutions des pratiques des usagers en développant l'intermodalité. Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De favoriser le report modal en transformant la gare de Beauvais en un pôle aménagé où se croisent les modes alternatifs à l'usage de la voiture : trains, bus, cars interurbains, taxis, vélos, piétons ; - De relocaliser la gare routière interurbaine pour en accroître la capacité et en améliorer le fonctionnement ; - De revoir les conditions d'accès à la gare ferroviaire avec en particulier la création d'une passerelle de franchissement du réseau ferré destinée aux usagers des modes doux ; - De revoir et d'accroître l'offre globale en stationnement dans ce secteur ; - De promouvoir de nouvelles mobilités ; - D'offrir de nouveaux services aux voyageurs et aux pendulaires. <p>Le projet de PEM est multi partenarial. Il concerne la SNCF, la région des Hauts-de-France, le syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO), l'agglomération du Beauvaisis, la ville de Beauvais, l'Etat. Un premier protocole de coopération signé le 22 janvier 2015 a permis de faire émerger un scénario, validé en décembre 2017. Depuis, un second protocole de coopération a été validé le 21 décembre 2018 en vue d'approfondir le scénario retenu et de mener à terme le projet de pôle d'échanges multimodal, estimé à plus de 30 millions d'euros.</p> <p>Les études d'approfondissement du scénario retenu sont en cours (notamment sur la vélostation). S'ensuivront des études administratives, des études de maîtrise d'œuvre s'appuyant sur des conventions particulières préalables au démarrage des travaux. Ce projet va s'échelonner sur une dizaine d'années.</p>				
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> · Communauté d'agglomération du Beauvaisis · Ville de Beauvais 		Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · SNCF · Région des Hauts-de-France · Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO) · Etat 	
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> · <u>Communauté d'agglomération du Beauvaisis</u> · <u>Ville de Beauvais</u> · <u>Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO)</u> · <u>Région des Hauts-de-France</u> · <u>Fonds européens (FEDER)</u> 				



THÈME 3 : les transports

MESURE	19-d	Améliorer la liaison ferrée entre Beauvais et Paris		Action 19	Agir sur l'offre et faciliter l'intermodalité
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Développer les transports en commun
Description de la mesure	<p>L'amélioration de la liaison ferrée entre Beauvais et Paris (afin d'améliorer le temps de parcours sur cet axe) est une volonté portée très régulièrement par les habitants du Beauvaisis : cette action est d'ailleurs inscrite dans le contrat de plan Etat-Région Picardie 2015-2020 (CPER).</p> <p>Elle est en lien avec le pôle d'échange multimodal (19-c) et suppose la levée de plusieurs freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un jeu d'acteurs multiple ; - Une ligne actuelle peu capacitaire en étant quelque fois à voie unique, avec des tunnels et des arrêts réguliers (limitant de facto les vitesses et les cadences) ; - Une nécessité de doublement de la voie ; - Un conflit d'usages entre les différents services (Transilien, TER) sur les voies empruntées en Île-de-France. <p>Aussi, l'amélioration ferroviaire de la ligne Paris-Beauvais reposera sur la mise en place d'un aller-retour direct par jour entre ces deux villes (soit un trajet en moins d'une heure, matin et soir). Elle dépendra d'un engagement de toutes les parties prenantes (la région des Hauts-de-France, la SNCF, l'agglomération du Beauvaisis et la ville de Beauvais).</p> <p>Les études de faisabilité pré-fléchées dans le contrat de plan Etat-Région devront être engagées afin d'appréhender toutes les pistes d'améliorations à l'accès du Beauvaisis à Paris.</p>				
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> · SNCF · Conseil régional des Hauts-de-France · Ile-de-France Mobilités 	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Communauté d'agglomération du Beauvaisis · Ville de Beauvais 		
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> · Etudes inscrites au contrat de plan État-région Picardie <u>(CPER) 2015-2020</u> · Prochaine programmation du contrat de plan État-région des Hauts-de-France <u>(CPER) 2021-2027</u> 				
Typologie de la mesure	Prestation de service public		Temporalité de la mesure	Mesure pérenne	
Résultats attendus	Il est attendu la mise en place d'un aller-retour quotidien direct Beauvais-Paris aux horaires des pendulaires.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Engagement des études de faisabilité : oui/non · Mise en place d'un aller-retour direct par jour entre Beauvais et Paris : oui/non · Nombre d'actions de promotion menées 				



THÈME 3 : les transports

MESURE	19-e	Avec le barreau Creil/Roissy, avoir une liaison ferrée Creil/Beauvais optimisée et efficace		Action 19	Agir sur l'offre et faciliter l'intermodalité
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Développer les transports en commun
Description de la mesure	<p>Les travaux du barreau ferroviaire Creil/Roissy sont prévus en 2020, avec une ouverture effective de la ligne en 2027. Une optimisation de la connexion ferrée Creil/Beauvais est donc à anticiper à moyen terme.</p> <p>Ainsi, des négociations entre la région des Hauts-de-France, la SNCF, l'agglomération du Beauvaisis et la ville de Beauvais seront à entreprendre pour promouvoir une intermodalité calée sur les horaires du futur barreau. En outre, des études appropriées devront être engagées en vue d'une restructuration globale des cadencements ferroviaires du Beauvaisis.</p>				
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> · SNCF · Conseil régional des Hauts-de-France 		Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Communauté d'agglomération du Beauvaisis · Ville de Beauvais · Etat 	
Financement potentiel	Prochaine programmation du contrat de plan État-région des Hauts-de-France (<u>CPER</u>) 2021-2027				
Typologie de la mesure	Prestation de service public		Temporalité de la mesure	Mesure pérenne	
Résultats attendus	Il est attendu l'optimisation de la liaison ferroviaire Beauvais-Creil à moyen terme, ainsi que l'adaptation des horaires.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Optimisation effective de la ligne Creil/Beauvais : oui/non · Nombre d'actions de promotion de cette action menées 				



THÈME 3 : *les transports*

Typologie de la mesure	Études et travaux	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne
Résultats attendus	La mise en œuvre de ce vaste projet nécessite un volet d'études particulièrement important avant la mise en chantier : l'essentiel des travaux se fera après 2026. Toutefois, l'engagement des collectivités et des partenaires dans le dispositif conduira in fine à une amélioration des modes de transports collectifs et des circulations douces.		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">· Etudes réalisées ou restant à réaliser· Etat d'avancement des travaux· Nombre et nature des réalisations intermédiaires abouties		





THÈME 3 : les transports



Action 20 - Engager l'aéroport de Beauvais-Tillé dans un programme de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Axe stratégique

Promouvoir un aéroport intelligent

Objectifs poursuivis

La singularité du Beauvaisis est de compter sur son territoire la présence d'une plateforme aéroportuaire. L'objectif visé est de pouvoir réduire son empreinte carbone grâce, notamment, à la production d'énergies renouvelables ou encore à la réduction du temps d'attente des avions. C'est la raison pour laquelle l'aéroport de Beauvais-Tillé s'inscrit dans une démarche de labellisation airport carbon accreditation.

Nature des impacts

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Augmentation de la séquestration du carbone
- Protection de la qualité de l'air
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des consommations énergétiques
- Production locale d'énergies renouvelables

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3

Nombre de mesures relatives à l'action

1

Indicateur clé

Obtention de l'accréditation airport carbon



THÈME 3 : les transports

MESURE	20-a	Inscrire l'aéroport de Beauvais-Tillé dans une démarche de labellisation airport carbon accreditation	Action 20	Engager l'aéroport de Beauvais-Tillé dans un programme de réduction des émissions de gaz à effet de serre
VOLET TERRITORIAL			Axe stratégique	Promouvoir un aéroport intelligent
Description de la mesure		<p>Dans le cadre de ses activités directes et au sol, l'aéroport de Beauvais-Tillé a engagé dès 2008 un plan environnemental comprenant 20 actions dont la mise en place d'un système de management environnemental en vue de la certification ISO 14001, la mise aux normes des installations vis-à-vis de la loi sur l'eau, la lutte contre les nuisances sonores en insonorisant les logements à proximité de l'aéroport ou encore la mise en place du tri sélectif avec la création d'une filière de valorisation des déchets.</p> <p>Ce plan environnement a été actualisé en 2012, puis en 2019, devenant ainsi un plan de développement durable constitué de 18 actions avec notamment la réalisation de bilans annuels des stations de mesures de bruit, l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, la publication trimestrielle de la lettre de l'environnement de l'aéroport, ou encore le développement d'actions pédagogiques en partenariat avec l'éducation nationale.</p> <p>Concernant plus spécifiquement les actions en faveur de la biodiversité, 18 ruches ont été installées en 2013 dans l'emprise de la plateforme afin de compléter, par le suivi de la qualité du miel produit, les données collectées par la station de mesure de la qualité de l'air. En outre, une convention a été signée en 2019 entre l'aéroport et la fédération des chasseurs de l'Oise dans le cadre de la récupération d'espèces sauvages vivantes (notamment lièvres et perdrix).</p> <p>A présent, l'aéroport de Beauvais-Tillé souhaite aller plus loin en s'inscrivant dans le programme Airport Carbon Accreditation (ACA). Porté par l'ACI Europe, l'ACA est un programme volontariste d'engagements de réduction des émissions de CO2 du secteur aéroportuaire, reconnu à l'international. Il se décline en plusieurs niveaux (1, 2, 3 et 3+). L'application de cette méthodologie sera conduite en 2 temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>dès 2020</u>, dans le cadre de l'actuelle délégation de service public avec la société aéroportuaire de gestion et d'exploitation de Beauvais (SAGEB). Pour ce faire, un avenant dit de sobriété énergétique sera conclu en fin d'année 2020 et obligera l'exploitant aéroportuaire à l'atteinte du niveau 2 de la certification ACA d'ici l'échéance du contrat actuel de DSP (31 mai 2023). Cela se traduira par la mise en place de stations électriques 400 Hz pour alimenter 12 postes avions (pour éviter l'usage des générateurs thermiques), le remplacement des véhicules de piste à énergie fossile par des véhicules électriques, ainsi que l'installation de stations de recharge pour véhicules électriques. - <u>à partir de mai 2023</u> avec un renforcement des exigences auprès du futur exploitant. En effet, la performance en matière de développement durable sera le 1er critère attendu du prochain contrat de concession. Le niveau d'accréditation attendu sera le plus élevé (3+), ce qui signifiera une neutralité carbone. <p>En ce qui concerne la réduction des émissions liées aux vols, l'aéroport de Beauvais-Tillé accueille d'ores et déjà des flottes modernes, avec des appareils qui s'avèrent moins bruyants et moins polluants. L'âge moyen des flottes présentes est de 7,5 ans (contre 13,5 ans pour la flotte Air France/Hop, le 1er acteur sur le marché français). En outre, les mouvements sont fortement optimisés avec le meilleur emport moyen de France (165 passagers par vol contre 107 en moyenne nationale), tout en étant limités en nombre (un plafond étant imposé par le plan d'exposition au bruit et le plan de gêne sonore). Pour autant, des incitations tarifaires (modulation des redevances pour la qualité de l'air) pourront être préconisées par le SMABT auprès du futur exploitant aéroportuaire,</p>		



THÈME 3 : les transports

afin de favoriser l'accueil de compagnies ayant signé des engagements de compensation carbone (et/ou étant engagées dans l'achat d'avions bénéficiant d'améliorations technologiques de leurs motorisations).

Au-delà des critères ACA, la promotion d'un aéroport « intelligent » sera privilégiée et plusieurs pistes d'évolution en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de prise en compte des enjeux environnementaux seront étudiées :

- la généralisation de bâtiments neutres et intelligents avec une meilleure conception par rapport à l'exploitation (performance énergétique, modularité en fonction de l'activité et de la saisonnalité du trafic) ;
- l'implantation de capteurs intelligents sur les chaussées aéronautiques avec des données disponibles en 3 dimensions sur l'usure des pistes et des parkings-avions ;
- la maintenance par des drones ;
- des accès privilégiés à l'aéroport via les voies d'accès et les services de mobilité tels que les transports en commun, les navettes-bus, etc. ;
- une conversion de la motorisation de la flotte d'autocars ;
- un déploiement de panneaux photovoltaïques (parking avions, piste et parking véhicules légers) ;
- un meilleur éclairage des parkings ;
- une optimisation de la gestion des déchets produits.

Pilotage

Syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais-Tillé (SMABT)
Société aéroportuaire de gestion et d'exploitation de Beauvais (SAGEB)

Partenariat

Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60)

Financement potentiel

- Fonds FEDER
- Région des Hauts-de-France (FRATRI)

Typologie de la mesure

Études et travaux

Temporalité

Mesure pérenne

Résultats attendus

La promotion d'un aéroport « intelligent » sera portée dans le cadre de la fin de la délégation de service public avec la société aéroportuaire de gestion et d'exploitation de Beauvais (SAGEB) en mai 2023. Ainsi, le nouveau cahier des charges portera un fort volet développement durable en ce qui concerne l'emprise aéroportuaire et la mobilité.

Quant au portage de l'accréditation ACA, il reviendra au futur exploitant. La publication du nouveau cahier des charges d'exploitation est prévue en 2021, avec un traitement des candidatures envisagé en 2022. Le niveau maximal retenu (3+) constituera l'objectif final pour le futur exploitant (soit un objectif de zéro émission nette de carbone d'ici 2030-2035).

Pour autant, la SAGEB s'est engagée dès 2020 à mettre en service l'accréditation ACA.

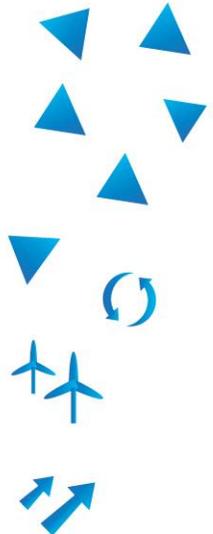
Indicateurs de suivi

- Obtention du label : oui / non
- Niveau de l'accréditation retenu : niveau 3 ou niveau 3+





THÈME 3 : les transports



Action 21 - Accompagner la conversion des flottes de véhicules vers des solutions moins émissives

Axe stratégique

Faciliter le basculement des motorisations

Objectifs poursuivis

La mise en place de matériel roulant moins polluant permet de limiter les émissions (gaz à effet de serre, particules fines) et de valoriser le développement des énergies renouvelables. 3 mesures seront ainsi déclinées le temps du plan climat du Beauvaisis :

- Aider à la conversion au bioéthanol et au gaz naturel pour véhicules
- Renouveler le parc de bus urbain aux motorisations différenciées
- Faciliter le repérage de l'ensemble des bornes électriques du territoire intercommunal

Nature des impacts

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Adaptation au changement climatique
- Augmentation de la séquestration du carbone
- Réduction des consommations énergétiques
- Protection de la qualité de l'air
- Production locale d'énergies renouvelables

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3

Nombre de mesures relatives à l'action

3

Indicateur clé

Evolution du parc de bus urbain



THÈME 3 : les transports

MESURE	21-a	Aider à la conversion au bioéthanol et au gaz naturel pour véhicules		Action 21	Accompagner la conversion des flottes de véhicules vers des solutions moins émissives
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Faciliter le basculement des motorisations
Description de la mesure	<p>Applicable depuis le 1er janvier 2019, la région des Hauts-de-France s'engage à financer le tiers du coût du boîtier bioéthanol pour les particuliers souhaitant convertir leur voiture (jusqu'à 300 euros). D'origine végétale et produit à partir de céréales (blé, maïs) ou de betteraves à sucre, le bioéthanol est moins polluant que l'essence : il réduit par deux les émissions de CO2, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines. Dès lors, l'action consistera à valoriser et à promouvoir cette aide sur le territoire du Beauvaisis.</p> <p>De la même façon, l'implantation de stations de gaz naturel pour véhicules (GNV) sera facilitée sur le territoire du Beauvaisis. Des initiatives privées seront encouragées afin de faciliter la conversion des flottes des transporteurs de marchandises du territoire vers le mode GNV (station Total de Beauvais près de l'A16, aéroport de Beauvais-Tillé, etc.). L'engagement des transporteurs locaux à une conversion de leurs flottes devra être le corolaire de ces implantations de stations.</p>				
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Région des Hauts-de-France Porteurs de projets privés ou publics 		Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> Communauté d'agglomération du Beauvaisis Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) 	
Financement potentiel	Fonds propres des organismes privés ou publics				
Typologie de la mesure	Subventionnement			Temporalité de la mesure	Mesure pérenne
Résultats attendus	<p>La substitution des énergies fossiles est un enjeu majeur, qui concourt indirectement à la production d'énergies renouvelables du territoire, en augmentant la demande en énergies non fossiles.</p> <p>En ce qui concerne le volet gaz pour les véhicules, cette mesure sera totalement liée aux actions favorisant la production de biogaz. En effet, la territorialisation de cette action passera par l'installation d'unités de production dans le Beauvaisis (cf. mesure 14-a).</p> <p>En ce qui concerne les navettes-bus de l'aéroport Beauvais-Tillé, l'enjeu se portera après 2023 (c'est à dire au moment de renouveler la flotte de véhicules par tiers, puis en intégralité). A ce jour, le mode de conversion n'est pas arrêté. Des premiers tests interviendront possiblement avec des autocars électriques.</p>				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de particuliers situés sur le territoire du Beauvaisis ayant bénéficié de l'aide régionale Nombre de nouvelles stations GNV implantées 				



THÈME 3 : les transports

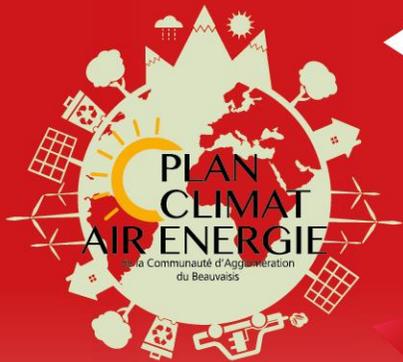
MESURE	21-b	Renouveler le parc de bus urbain aux motorisations différenciées		Action 21	Accompagner la conversion des flottes de véhicules vers des solutions moins émissives
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Faciliter le basculement des motorisations
Description de la mesure	<p>La stratégie de renouvellement des bus Corolis se poursuivra.</p> <p>Cette mutation se traduira à parc constant (soit 33 véhicules) et avec un choix de deux motorisations (100% électrique et gaz naturel pour véhicules), afin d'assurer la continuité du service public tel qu'existant.</p>				
Pilotage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	Partenariat	Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO)		
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> · <u>Etat</u> : appel à projet territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) et appel à programme MoeBUS à partir de 2019 pour l'acquisition de bus électriques · <u>Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise</u> : subventionnement 				
Typologie de la mesure	Travaux	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne		
Résultats attendus	<p>A terme, le prévisionnel sera le suivant : 15 bus 100% électrique et 18 bus GNV.</p> <p>Les bus 100% diesel seront totalement exclus du parc de bus urbain en 2020.</p>				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Evolution du parc de bus urbain · Taux de bus urbain avec une motorisation propre 				



THÈME 3 : les transports

MESURE	21-c	Faciliter le repérage de l'ensemble des bornes électriques du territoire intercommunal		Action 21	Accompagner la conversion des flottes de véhicules vers des solutions moins émissives
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Faciliter le basculement des motorisations
Description de la mesure	<p>Le service public Mouv'Oise a permis la mise à disposition de 16 bornes publiques de recharge pour véhicules électriques, dites de « assurance » sur le territoire du Beauvaisis (leur rôle étant de mailler le territoire régulièrement, et rassurer les usagers de véhicules électriques sur une éventuelle insuffisance de charge pour rejoindre leur destination). Ces bornes ont été gratuites pour l'utilisateur entre 2017 et 2019, et sont connectées à une plateforme qui permet de donner une alerte d'activité selon leur usage effectif.</p> <p>Aujourd'hui, le syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) ne prévoit pas de déployer des bornes Mouv'Oise supplémentaires, hormis si des collectivités sont demandeuses. Par contre, les initiatives privées seront encouragées, si possible avec une technicité proche des bornes Mouv'Oise.</p> <p>De surcroît, du fait de l'absence actuelle de centralisation de toutes les bornes publiques ou privées mises à disposition, une cartographie à l'échelle de l'agglomération sera établie. Enfin, un protocole de communication sera engagé dans le cadre du projet "Action cœur de ville" de la ville de Beauvais, autour notamment des smart-parkings.</p>				
Pilotage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) · Ville de Beauvais · AVERE (association véhicules électriques) 		
Financement potentiel	Fonds propres des <u>organismes</u>				
Typologie de la mesure	Communication	Temporalité		Mesure pérenne	
Résultats attendus	<p>Cette mesure concourra à favoriser la substitution des carburants fossiles pour les véhicules des habitants du Beauvaisis ou pour les conducteurs traversant le territoire. Elle sera donc liée indirectement à la production d'énergies renouvelables du territoire, en ce qu'elle augmentera la demande en énergies non fossiles. Ainsi, la réalisation de cette action passera par l'installation d'unités de production d'électricité renouvelable dans le Beauvaisis (cf. mesure 13-a). Une carte interactive sera mise en place. Elle présentera la localisation des bornes électriques présentes sur le territoire, ainsi que les types de prises présentes. Cette carte sera actualisée à intervalles réguliers (6 mois), à partir de différentes sources de données telles que l'Open Data, les informations Mouv'Oise et les retours issus du terrain.</p>				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Mise en œuvre d'un repérage cartographique : oui/non · Evolution du nombre de bornes électriques (portage public et privé) · Nombre de charges déclenchées sur les bornes mouv'oise · Compteur de vues sur la carte interactive / page web présentant celle-ci 				





THÈME 4 :

l'aménagement du sol





THÈME 4 : l'aménagement du sol



Action 22 - S'appuyer fortement sur les documents territoriaux de planification

Axe stratégique

Avoir une vision prospective

Objectifs poursuivis

Le couplage de l'anticipation territoriale avec l'adaptation au changement climatique guidera pleinement la planification spatiale du Beauvaisis. Le plan climat servira de guide à une traduction ambitieuse et cohérente des objectifs fixés, et ce à travers les documents d'urbanisme, contrats et schémas sectoriels devant être adoptés sur le territoire du Beauvaisis ces prochaines années.

Pour cela, cette ambition s'appuiera sur 5 clés d'entrées :

- Etablir un schéma de cohérence territoriale prenant en compte l'ensemble des enjeux climat air énergie
- Elaborer un plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements
- Diversifier les contours en périphéries
- Mettre en place un schéma d'aménagement et de gestion des eaux
- Mettre en place un schéma d'aménagement et de développement commercial de l'agglomération

Nature des impacts

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Augmentation de la séquestration du carbone
- Protection de la qualité de l'air
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des consommations énergétiques
- Production locale d'énergies renouvelables

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3

Nombre de mesures relatives à l'action

5

Indicateur clé

Etat d'avancement des 4 documents territoriaux de planification : lancés, en cours d'établissement, finalisés



THÈME 4 : l'aménagement du sol

MESURE	22-a	Etablir un schéma de cohérence territoriale prenant en compte l'ensemble des enjeux climat air énergie		Action 22	S'appuyer fortement sur les documents territoriaux de planification
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Avoir une vision prospective
Description de la mesure	<p>Outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération du Beauvaisis est actuellement caduc.</p> <p>Aujourd'hui, l'établissement d'un SCOT commun à l'échelle de l'agglomération du Beauvaisis et de la communauté de communes du Clermontois est planifié. Un syndicat à vocation sera créé fin 2019 pour la gestion de ce document de planification, dans une logique territoriale de bassin de vie et de stratégie foncière.</p> <p>Ce SCOT intercommunautaire sera lancé mi-2020, avec un établissement sur une durée de 4 ans. Il permettra de donner le cadre aux grandes entités (zonage commercial, espaces naturels, inondations, habitat...) et au futur plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements du Beauvaisis (PLUIHD).</p> <p>Les enjeux climat air énergie (notamment autour de l'adaptation au changement climatique) seront fortement intégrés à la démarche engagée : ils seront une grille de lecture constante.</p>				
Pilotage	Syndicat mixte du SCOT du Beauvaisis-Clermontois		Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> Communauté d'agglomération du Beauvaisis Communauté de communes du Clermontois Communes des deux intercommunalités 	
Financement potentiel	Fonds propres des <u>collectivités</u> (absence de financement dédié du fait du caractère réglementaire du document prospectif)				
Typologie de la mesure	Contrôle			Temporalité de la mesure	Mesure pérenne
Résultats attendus	L'élaboration et l'adoption du SCOT permettra de donner le cadre aux grandes entités (zonage commercial, espaces naturels, inondations, habitat...) et au futur plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements du Beauvaisis (PLUIHD).				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Etudes du SCOT réalisées : oui/non Prise en compte des enjeux climat air énergie : oui/non Nombre de prescriptions engageantes sur la transition écologique et énergétique 				



THÈME 4 : l'aménagement du sol

MESURE	22-b	Elaborer un plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements	Action 22	S'appuyer fortement sur les documents territoriaux de planification
VOLET TERRITORIAL			Axe stratégique	Avoir une vision prospective
Description de la mesure		<p>La communauté d'agglomération du Beauvaisis ne dispose actuellement pas d'un plan local d'urbanisme intercommunal ; la compétence urbanisme relevant des communes (certaines étant couvertes par un plan local d'urbanisme, d'autres par une carte communale).</p> <p>De plus, avec l'agrandissement successif du périmètre intercommunal, le plan de déplacements urbains (PDU) et le programme local de l'habitat (PLH) ne correspondent plus à l'entièreté du territoire. En effet, 31 communes sont concernées par ces documents, contre 53 communes-membres à l'heure actuelle. Une mise à jour de ces documents est donc rendue nécessaire, en lien avec l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale commun aux territoires de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et de la communauté de communes du Clermontois (cf. mesure 22-a).</p> <p>Aussi, le plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements (PLUIHD) permettra de couvrir le nouveau périmètre de l'agglomération du Beauvaisis, et portera une vision globale en matière :</p> <ul style="list-style-type: none">- De préservation des paysages et d'optimisation du foncier (limitation de l'urbanisation des surfaces agricoles, prise en compte des surfaces en prairies, réutilisation des surfaces en friches, préservation d'espaces peu ou pas anthropisés, de corridors écologiques, etc.) ;- D'habitat et d'urbanisme bioclimatique et thermique (orientations bâtementaires, albédo, rénovations, etc.) ;- De déplacements et de mobilités (en lien avec le positionnement des pôles d'emplois, la circulation, les voies douces, etc.) ;- De gestion des eaux pluviales (axes naturels d'écoulements des eaux à préserver, zones de débordements naturels à préserver ou à créer, mesures en faveur du micro-stockage des eaux pluviales, etc.) ;- D'adaptation au changement climatique avec la prise en compte des risques naturels (inondations, retrait-gonflement d'argiles...) et la préservation/création d'îlots de fraîcheur ;- De développement des énergies renouvelables (par exemple, favoriser voire rendre obligatoire l'utilisation d'énergies renouvelables sur certains secteurs). <p>L'automatisme d'une pensée opérationnelle « énergie-climat-aménagement des sols » sera indispensable à promouvoir et reposera sur un regroupement de toutes les compétences existantes (agglomération, communes-membres, conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Oise, UniLaSalle, etc.).</p> <p>Il pourra être promu le projet en en émergence par l'institut UniLaSalle autour de l'organisation de "classes des sols" (à l'instar des classes eau et climat) à destination des élus locaux, voire des agents. Ces formations pourront se baser sur une partie théorique, mais aussi des ateliers, des visites de terrain, des cas d'études. Elles permettront un renforcement de l'acculturation aux problématiques de l'aménagement des sols et de la biodiversité du territoire, mais aussi leur intégration en amont de chaque projet. La transversalité du pilotage permettra d'aboutir à une réglementation et à des orientations d'aménagement et de programmation ajustées. Une étude plus fine des îlots de chaleur sera également envisageable (modélisations thermiques, vulnérabilité de la population, enquêtes de terrain, etc.).</p>		



THÈME 4 : l'aménagement du sol

Pilotage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	Partenariat	<ul style="list-style-type: none">· 53 communes-membres· Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Oise· UniLaSalle
Financement potentiel	<u>Absence de financement dédié</u> du fait du caractère réglementaire du document prospectif		
Typologie de la mesure	Contrôle	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne
Résultats attendus	La possible élaboration du PLUIHD, dépendante du choix des élus communautaires après le renouvellement des assemblées en 2020, débutera en 2021 pour une durée de 4 à 6 ans.		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">· Etudes du PLUIHD réalisées : oui/non· Evolution de la surface agricole utile, ainsi que des surfaces naturelles et forestières		



THÈME 4 : l'aménagement du sol

MESURE	22-c	Diversifier les contours en périphéries		Action 22	S'appuyer fortement sur les documents territoriaux de planification
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Avoir une vision prospective
Description de la mesure	<p>Cette action en lien avec le plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements (22-b) repose sur l'idée de maintien/développement de corridors écologiques, de préservation de la biodiversité (diversité floristique et faunistique) et d'une création de courants d'air frais via des barrières physiques. Elle est néanmoins dépendante des prochains appels d'offre de l'agence française pour la biodiversité.</p> <p>Sur le territoire du Beauvaisis, des éléments structurels sont déjà identifiés tels que les zones Natura 2000, les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), ou encore les espaces naturels sensibles (ENS). Pour autant, d'autres éléments constitutifs de la biodiversité mériteraient d'être recensés : les pourtours végétaux tels que les arbres, les haies, les espaces naturels et agricoles, les chemins ruraux, les bandes enherbées, les talus ou encore les points d'eau.</p> <p>Aussi, la constitution d'une carte précise des corridors et des îlots de biodiversité (tel un atlas de la biodiversité intercommunale) permettra de diversifier les contours périphériques des centres urbains et de répondre à l'objectif stratégique d'adaptation au changement climatique. Les actions biodiversité qui seront ensuite engagées permettront de restaurer et d'assurer une continuité des unités écologiques.</p>				
Pilotage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> Associations locales 53 communes-membres Région des Hauts-de-France 		
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> <u>Appel à projets</u> de l'agence française pour la biodiversité et appel à projets « La nature en chemins » Animation <u>Natura 2000</u> <u>Conseil régional des Hauts-de-France</u> : dispositif nature en chemins pour favoriser la biodiversité ordinaire et conserver/restaurer/reconquérir la trame écologique que constituent les chemins ruraux et/ou des voies communales et intercommunales, ainsi que les délaissés adjacents et les mares (plantation de haies, plantation d'arbres fruitiers, ensemencement de bandes refuges herbacées, création ou restauration de mares) 				
Typologie de la mesure	Études		Temporalité de la mesure	Mesure pérenne	
Résultats attendus	<p>L'élaboration d'un atlas de la biodiversité communale sera un élément constitutif de la révision du schéma de cohérence territoriale (mesure 22-a). Il permettra d'harmoniser l'ensemble des actions en faveur du maintien et de la valorisation du patrimoine naturel. Il sera composé d'un diagnostic initial permettant d'affiner l'état des lieux des connaissances (lacunes, enjeux, pollution lumineuse, identification des grands milieux) et de compléments d'inventaires (sur la faune, sur des espèces et des habitats prioritaires, sur des communes prioritaires, sur la fonctionnalité des corridors, sur les impacts de la pollution lumineuse sur les chauves-souris).</p>				



THÈME 4 : *l'aménagement du sol*

Indicateurs de suivi

- Repérage des corridors et des ilots de biodiversité : oui/non
- Repérage des trames noires : oui/non



THÈME 4 : l'aménagement du sol

MESURE	22-d	Mettre en place un schéma d'aménagement et de gestion des eaux		Action 22	S'appuyer fortement sur les documents territoriaux de planification
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Avoir une vision prospective
Description de la mesure	<p>A l'échelle hydrographique du territoire, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un document chapeau en matière de planification locale de l'eau. Il porte son intérêt aussi bien sur la gestion de l'eau potable (de manière quantitative et qualitative), que sur celle des eaux pluviales et superficielles (ruissellement, risques d'inondation).</p> <p>Il est envisagé d'initier ce document prospectif en 2020 et de le faire aboutir en 2023.</p> <p>L'agence de l'eau soutient l'élaboration des SAGE en participant au financement de l'animation et des études structurantes correspondantes. Elle contribue à la réalisation des travaux prévus au programme du SAGE, préférentiellement dans le cadre d'opérations contractuelles. Aussi, l'agence de l'eau souhaite proposer la mise en place, d'ici à fin 2021 au plus tard, d'un « contrat de territoire eau et climat » permettant de co-construire avec les maîtres d'ouvrage une programmation de travaux éligibles aux aides de l'agence (soutien financier prioritaire) et permettant de s'adapter efficacement aux changements climatiques. Ce contrat de territoire se déroulera sur 6 ans sur l'unité hydrographique du Thérain. Il pourra notamment comprendre les actions de gestion des milieux aquatiques et des zones humides, des études et des travaux érosion-ruissellement, le conseil, les animations et la protection des captages en lien avec la transition agricole, la gestion des eaux pluviales (dont un volet schéma et mise en conformité des branchements en industrie).</p>				
Pilotage	Syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain (SIVT)	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> • 53 communes-membres • Communauté d'agglomération du Beauvaisis (transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations - GEMAPI » au SIVT en septembre 2019) • Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) 		
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Agence de l'eau Seine Normandie (AESN)</u> : financement des études générales pour l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des SAGE (y compris les enquêtes publiques) au taux d'aide de 80%, et aide pour l'animation de SAGE au taux d'aide de 50%. L'assiette éligible est constituée du cumul des salaires bruts et charges patronales afférentes (montant de référence de 45 000 €/an pour 220 jours, avec un prix plafond de 80 000 €/an pour 220 jours). Les frais de fonctionnement sont également couverts par un forfait annuel de 8 000 € par ETP. Tout poste en dessous du seuil de 0.5 ETP n'est pas aidé. Un poste peut couvrir le cas échéant plusieurs typologies de missions (par exemple pilotage d'un SAGE et d'un contrat de territoire « eau et climat » ou encore pilotage d'un SAGE et d'une autre thématique prioritaire d'intervention (par exemple, restauration rivières et zones humides). • <u>Conseil régional des Hauts-de-France</u> : aide pour agir en faveur de la prévention des inondations, de la protection de la ressource en eau et de l'adaptation au changement climatique - (HYDR) : financement des études pour la mise en place, la révision et l'application des schémas d'aménagement et de gestion des eaux, et financement des études relatives à la délimitation des zones humides et leur prise en compte dans l'aménagement du territoire dans le cadre des SAGE. 				



THÈME 4 : l'aménagement du sol

Typologie de la mesure	Contrôle	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne
Résultats attendus	Il est attendu la mise en place effective du SAGE Thérain en 2023.		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">· Lancement d'une étude de SAGE : oui/non· Création de la commission locale sur l'eau : oui/non· Arrêté préfectoral de création du SAGE : oui/non· Mise en place effective du schéma d'aménagement et de gestion des eaux : oui/non		



THÈME 4 : l'aménagement du sol

MESURE	22-e	Mettre en place un schéma d'aménagement et de développement commercial de l'agglomération		Action 22	S'appuyer fortement sur les documents territoriaux de planification
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Avoir une vision prospective
Description de la mesure	<p>Document prospectif en lien avec le schéma de cohérence territoriale (22-a) et le plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements (22-b), le schéma d'aménagement commercial de l'agglomération du Beauvaisis permettra de définir la stratégie commerciale et opérationnelle de l'agglomération, avec une déclinaison d'actions. Sa finalisation est envisagée à la mi-2020.</p> <p>Il s'attachera à la question de la structuration du territoire, des liaisons et des implantations commerciales dans le centre-urbain de Beauvais, les bourgs-relais (Bailleul sur Thérain, Crèvecœur le Grand, Auneuil, Hermes, Bresles), et les plus petites communes (Tillé, Savignies...). Le schéma sera un outil de protection des commerces locaux, en lien notamment avec l'itinérance. En cela, il rejoindra les objectifs poursuivis par la mesure 17-e.</p>				
Pilotage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis		Partenariat	Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise	
Financement potentiel	Fonds propres de la <u>collectivité</u>				
Typologie de la mesure	Contrôle		Temporalité de la mesure	Mesure ponctuelle	
Résultats attendus	La mise en place d'une stratégie partagée se déclinera le temps du plan climat, en faveur d'un aménagement commercial du Beauvaisis équilibré, facteur d'emplois, de lien social et d'ancrage territorial.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Réalisation effective du schéma d'aménagement et de développement commercial : oui/non · Taux et tendance de la vacance commerciale sur les différents zonages établis 				





THÈME 4 : l'aménagement du sol



Action 23 - Renforcer la gestion des eaux pluviales

Axe stratégique

Avoir une vision prospective

Objectifs poursuivis

Afin d'anticiper les risques de ruissellement et d'inondation sur le Beauvaisis, il est primordial de s'attacher à la question des eaux pluviales. Il est ainsi utile de les gérer au plus près de leur point de chute pour réduire le volume ruisselé, mais aussi de renforcer les ouvrages de gestion des eaux. C'est la raison pour laquelle 3 approches seront déclinées :

- Mettre en place un schéma directeur de gestion des eaux pluviales
- Entretien et restaurer les fossés
- Favoriser la réutilisation des eaux pluviales

Nature des impacts

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Réduction des émissions de gaz à effet de serre | <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique |
| <input type="checkbox"/> Augmentation de la séquestration du carbone | <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations énergétiques |
| <input type="checkbox"/> Protection de la qualité de l'air | <input type="checkbox"/> Production locale d'énergies renouvelables |

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3

Nombre de mesures relatives à l'action

3

Indicateur clé

Etat d'avancement du schéma directeur de gestion des eaux pluviales : lancé, en cours d'établissement, finalisé



THÈME 4 : l'aménagement du sol

MESURE	23-a	Mettre en place un schéma directeur de gestion des eaux pluviales		Action 23	Renforcer la gestion des eaux pluviales
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Avoir une vision prospective
Description de la mesure	<p>Ce document sera finalisé d'ici le 1er janvier 2021 et aura pour finalité d'être rattaché au plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements (mesure 22-b).</p> <p>Il permettra d'identifier des secteurs problématiques (en particulier en zones urbaines), puis de prescrire et de mener des actions en matière d'eaux pluviales (dimensionnement des ouvrages, amélioration des réseaux de collectes et des bassins de stockage, préservation des axes naturels d'écoulement, etc.). Il intégrera a minima la problématique du ruissellement et de ses conséquences sur les secteurs bâtis.</p> <p>Pour précision, l'agence de l'eau Seine Normandie finance les schémas de gestion des eaux pluviales. Ceux-ci doivent tenir compte des orientations du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), en particulier celles relatives à la diminution des pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques et à la gestion du temps de pluie. Elle encourage prioritairement la gestion à la source des eaux pluviales (désimperméabilisation en zone U) et les solutions fondées sur la nature (nature en ville, hydraulique douce sur les versants dont les haies, les fascines, les zones tampons, etc.).</p>				
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Communauté d'agglomération du Beauvaisis 53 communes-membres 	Partenariat	Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)		
Financement potentiel	<u>Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)</u> : sont éligibles les études générales de zonage des eaux pluviales, de réalisation et les travaux de maîtrise des pollutions dès l'origine du ruissellement et de réduction des volumes d'eaux de ruissellement collectés en favorisant la désimperméabilisation. Taux d'aide de 80%.				
Typologie de la mesure	Contrôle		Temporalité de la mesure	Mesure pérenne	
Résultats attendus	Deux grandes phases vont conditionner la mise en place effective du schéma directeur de gestion des eaux pluviales : la réalisation de l'étude à partir du 1er janvier 2020 et l'approbation du zonage suite à sa soumission à enquête publique en 2021. Ces étapes auront trois finalités : l'opposabilité aux documents d'urbanisme, la cohérence de positionnement des constructions nouvelles et la meilleure prise en compte des prescriptions à long terme.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales : oui/non Approbation du zonage d'eaux pluviales : oui/non Intégration et opposabilité effective aux documents d'urbanisme : oui/non 				



THÈME 4 : l'aménagement du sol

MESURE	23-b	Entretien et restaurer les fossés		Action 23	Renforcer la gestion des eaux pluviales
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Avoir une vision prospective
Description de la mesure	<p>Les communes ont une obligation d'entretien de leurs ouvrages à ciel ouvert, sachant que les fossés ont une fonction d'écoulement, contrairement aux noues qui ont deux fonctions : l'écoulement et l'infiltration des eaux pluviales. Une communication sera faite régulièrement par l'agglomération du Beauvaisis auprès des élus (conseils communautaires, mailings) et les habitants (magazine local « Beauvaisis notre territoire ») sur la nécessité de les laisser ouverts, de les rouvrir et de les entretenir.</p> <p>D'autre part, il n'existe pas aujourd'hui d'inventaire, ni de connaissance des fossés qui se sont refermés avec le temps sur le territoire du Beauvaisis. Or, il s'agit pourtant d'une action essentielle à mener en matière d'écoulement logique des eaux, à doubler par des saignées pour que ces dernières puissent pénétrer. Cette action sera entreprise, concomitamment à l'établissement du schéma directeur des eaux pluviales et à l'étude de ruissellement intrinsèque à ce dernier.</p> <p>Ces mesures multiples permettront d'éviter le redimensionnement des réseaux de collecte, et donc la création de nouvelles canalisations.</p>				
Pilotage	53 communes-membres	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) Communauté d'agglomération du Beauvaisis Conseil départemental de l'Oise 		
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> <u>Agence de l'eau Seine Normandie (AESN)</u> : accompagnement des maîtres d'ouvrages compétents pour toutes les techniques d'hydraulique douce permettant de tamponner et d'infiltrer (dont les fossés et talus enherbés). Voir mesure 26-a. <u>Conseil départemental de l'Oise</u> : aide aux communes pour tous les travaux et les équipements s'inscrivant dans un objectif de protection des biens et des personnes, ainsi que de maîtrise des inondations et des ruissellements. Les travaux éligibles sont les ouvrages d'écroulement des crues, les digues aménageant une prairie inondable, les bassins de stockage, les mares tampons à vocation hydraulique, les fossés, les talus, les cunettes. Un financement est également mobilisable pour les travaux d'entretien, de restauration, de valorisation des milieux aquatiques selon des techniques douces (rivières, étangs, zones humides) y compris les études préalables et les frais de procédure de déclaration d'intérêt général. 				
Typologie de la mesure	Travaux		Temporalité de la mesure	Mesure pérenne	
Résultats attendus	Avec le maintien de la politique d'aide aux communes et de leurs groupements, le conseil départemental de l'Oise poursuivra sur les années à venir l'accompagnement des collectivités, dans leurs travaux de maîtrise des inondations et des ruissellements.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Linéaire de fossés créés ou rouverts Réalisation d'un inventaire des fossés : oui/non 				



THÈME 4 : l'aménagement du sol

MESURE	23-c	Favoriser la réutilisation des eaux pluviales		Action 23	Renforcer la gestion des eaux pluviales
VOLET TERRITORIAL VOLET PATRIMOINE ET SERVICES				Axe stratégique	Avoir une vision prospective
Description de la mesure	<p>En matière d'hygiène et de salubrité, la réutilisation des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts, la propreté urbaine (espaces publics, véhicules) ou l'alimentation des chasses d'eau dans tous les bâtiments (publics ou privés) ne posent pas de contraintes particulières. La récupération peut être opérée via les toitures, les cuves, ou encore les bassins des zones d'activités.</p> <p>Au niveau des services techniques de la ville de Beauvais, un diagnostic de comptabilisation des volumes consommés pour l'arrosage des espaces verts et pour le remplissage des balayeuses/camions hydro-récurreurs est en cours de réalisation et sera finalisé en fin d'année 2020. Ces mesures permettront d'envisager à terme des changements dans les pratiques, reposant sur des solutions alternatives aux prélèvements sur les poteaux d'incendie.</p>				
Pilotage	53 communes-membres	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) Communauté d'agglomération du Beauvaisis 		
Financement potentiel	<p><u>Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)</u> : sont éligibles les études de réalisation et travaux permettant l'utilisation d'une ressource de qualité moindre en remplacement de l'eau potable : réutilisation d'eau, modification des approvisionnements pour autant qu'ils ne présentent pas d'enjeu. Taux de subvention de 30% et avance de 20%.</p> <p>En outre, est éligible la mise en conformité des branchements (particuliers, bâtiments publics) et la déconnexion des eaux pluviales (forfait d'aide 100% dans la limite de 1000 euros).</p>				
Typologie de la mesure	Prestation de service public	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne		
Résultats attendus	D'ici 2026, il est attendu la pose d'un procédé de récupération d'eau systématique dans l'emprise des bâtiments publics de l'entité communauté d'agglomération du Beauvaisis/ville de Beauvaisis. Cette action concernera les travaux de rénovation et les projets neufs.				
Indicateurs de suivi	Nombre et nature des projets menés en faveur de la réutilisation des eaux pluviales				





THÈME 4 : l'aménagement du sol



Action 24 - Protéger les populations par rapport à la chaleur et à l'effet albédo

Axe stratégique

Atténuer les effets du changement climatique

Objectifs poursuivis

Les épisodes de canicule sont amenés à se reproduire avec régularité sur le Beauvaisis. Pour pallier aux conséquences sanitaires et environnementales induites, il s'agira de mettre en place 2 mesures :

- Poursuivre l'augmentation de la végétalisation en centres-villes
- Mettre en place des points d'eau publics

Nature des impacts

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Augmentation de la séquestration du carbone**
- Protection de la qualité de l'air**
- Adaptation au changement climatique**
- Réduction des consommations énergétiques
- Production locale d'énergies renouvelables

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3

Nombre de mesures relatives à l'action

2

Indicateur clé

Nombre d'arbres plantés à Beauvais



THÈME 4 : l'aménagement du sol

MESURE	24-a	Poursuivre l'augmentation de la végétalisation en centres-villes		Action 24	Protéger les populations par rapport à la chaleur et à l'effet albédo
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Atténuer les effets du changement climatique
Description de la mesure	<p>Il existe beaucoup d'espaces naturels ou semi-naturels sur le territoire intercommunal du Beauvaisis jouant d'ores et déjà un rôle d'îlots de fraîcheur (squares, forêts, plans d'eaux...). Leur préservation sera favorisée. En outre, cette mesure prendra la forme d'un renforcement et d'une poursuite de la végétalisation en centres-villes : avec la plantation de nouveaux arbres ou encore la création de parcs paysagers.</p> <p>Ces actions, ayant pour corollaire la diminution de la minéralité et la désimperméabilisation des sols (mesure 27c), s'inscriront dans le cadre d'une politique globale d'aménagement du territoire et des espaces publics/privés. Cette politique prendra appui sur une commande politique.</p> <p>Sur la ville-centre de Beauvais, le patrimoine et le rythme de plantation en arbres s'avère aujourd'hui conséquent (environ 150 arbres plantés par an), en particulier sur les zones d'activités nouvellement créées où des alignements ont été intégrés (végétaux, noues plantées, arbres, etc.). Ceci dit, le réaménagement des berges du Thérain se traduira en partie par une diminution de l'effet albédo.</p> <p>De surcroît, un programme de plantation de 3000 arbres privilégiant les essences locales a été lancé au printemps 2020 jusqu'en 2026. Ce plan fait partie d'un plan "nature en ville" qui se décline en 6 priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le traitement paysager des espaces publics (désasphaltation des rues et parkings, verdissement des bâtiments publics, création de cheminements piétons...) - La végétalisation des espaces urbains (îlots de fraîcheur, mini forêts, verger municipal en libre accès, jardins éphémères...) - Le renforcement de la biodiversité (installation de ruches, d'hôtels à insectes et de niches à oiseaux) - La valorisation de la présence de l'eau en ville (fontaines, bassins, cours d'eau) - Le programme 3 000 arbres - La poursuite du travail engagé autour des concepts de Ville-Fleur et Ville-Jardin mis en place depuis 2001 				
Pilotage	53 communes-membres	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Communauté d'agglomération du Beauvaisis · Conseil départemental de l'Oise 	<ul style="list-style-type: none"> · Associations locales · Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) 	
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> · <u>Conseil départemental de l'Oise</u> : financement au titre de l'aide aux communes pour l'aménagement de parcs paysagers · <u>Agence de l'eau Seine Normandie</u> (AESN) : financement jusqu'à un taux de 80% des actions de gestion des eaux de pluie à la parcelle en ville, en privilégiant les solutions fondées sur la nature (prix de référence : 100 €/m² ou 30€/m² suivant l'ambition du projet) 				
Typologie de la mesure	Travaux	Temporalité de la mesure		Mesure pérenne	
Résultats attendus	En luttant contre les îlots de chaleur, la végétalisation permettra d'occuper une fonction primordiale en matière d'adaptation au changement climatique sur le Beauvaisis. Cet axe de la nature en ville sera central dans les actions de renouvellement urbain entreprises sur Beauvais : notamment l'écoquartier et le nouveau programme national de renouvellement urbain (mesure 3-a). Mais les autres centres urbains (Crèvecœur-le-Grand, Auneuil, Bresles, Hermes et Bailleul-sur-Thérain) porteront également cette ambition.				
Indicateurs de suivi	Nombre et nature des projets de revégétalisation au sol (hors toitures) menés				



THÈME 4 : l'aménagement du sol

MESURE	24-b	Mettre en place des points d'eau publics		Action 24	Protéger les populations par rapport à la chaleur et à l'effet albédo
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Atténuer les effets du changement climatique
Description de la mesure	<p>Cette mesure de réhabilitation des fontaines publiques permettra de rendre sa place à l'eau potable et de se réhydrater en cas de pic de chaleur. Techniquement faisable, elle sera intégrée dans un programme de carte des fontaines (à l'instar de la ville de Paris ou du territoire du Grand Lyon).</p> <p>Une adéquation des points d'eaux disponibles avec les besoins des habitants sera opérée, dans un souci de visibilité renforcée (jalonnement, communication). Un lien sera notamment établi avec le nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2024 (NPNRU) des quartiers Argentine et Saint-Lucien (mesure 3-a), puisque les 3 parcs urbains réalisés pourront être directement concernés par cette action.</p>				
Pilotage	53 communes-membres	Partenariat	Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)		
Financement potentiel	Fonds propres des <u>collectivités</u>				
Typologie de la mesure	Travaux	Temporalité de la mesure	Mesure expérimentale		
Résultats attendus	Il est attendu le déploiement de 10 points d'eaux publics, prioritairement sur la ville de Beauvais dans le cadre du NPNRU des quartiers Argentine et Saint-Lucien. Cette mesure sera également considérée à l'ensemble du territoire intercommunal.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de points d'eaux publics ouverts · Réalisation d'une carte des fontaines : oui/non · Jalonnement des points d'eaux : oui/non 				





THÈME 4 : l'aménagement du sol



Action 25 - Préserver l'eau potable, les eaux de surface et les eaux souterraines

Axe stratégique

Atténuer les effets du changement climatique

Objectifs poursuivis

La ressource en eau est par essence vulnérable, aussi bien qualitativement que quantitativement. Sa préservation sur le Beauvaisis s'inscrit dans un objectif de sécurité multiple (sanitaire, environnemental et économique). Aussi, 3 mesures seront engagées :

- Réduire l'impact des débordements des réseaux unitaires
- Mener une étude prospective sur les besoins d'irrigation à venir en agriculture
- Encourager les formations en ingénierie écologique

Nature des impacts

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Réduction des émissions de gaz à effet de serre | <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique |
| <input type="checkbox"/> Augmentation de la séquestration du carbone | <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations énergétiques |
| <input type="checkbox"/> Protection de la qualité de l'air | <input type="checkbox"/> Production locale d'énergies renouvelables |

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3

Nombre de mesures relatives à l'action

3

Indicateur clé

Evolution de la superficie déconnectée du réseau unitaire, privée comme publique



THÈME 4 : l'aménagement du sol

MESURE	25-a	Réduire l'impact des débordements des réseaux unitaires		Action 25	Préserver l'eau potable, les eaux de surface et les eaux souterraines
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Atténuer les effets du changement climatique
Description de la mesure	<p>Cette mesure s'inscrit dans la problématique de la protection de la ressource en eau potable et de la pollution des eaux de surface et souterraines.</p> <p>Les réseaux unitaires existants collectent à la fois les eaux pluviales et les eaux usées. En cas de pluie, certains débordent et ce déversement a des impacts sur le milieu naturel et les petits cours d'eaux. Certains secteurs sont particulièrement concernés par ce phénomène sur le Beauvaisis (Bresles et Auneuil pour les débordements de surface, Crèvecœur-le-Grand et la Neuville-en-Hez pour les eaux souterraines).</p> <p>Aussi, une vraie démarche de déconnexion des eaux pluviales sera entreprise sur le territoire. Des solutions techniques seront à trouver, telles que l'augmentation de l'accueil des stations d'épuration ou encore des mesures de tamponnements.</p>				
Pilotage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	Partenariat	53 communes-membres		
Financement potentiel	Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)				
Typologie de la mesure	Travaux		Temporalité de la mesure	Mesure pérenne	
Résultats attendus	D'ici 2026, sur les 4 communes concernées du Beauvaisis (Bresles, Auneuil, Crèvecœur-le-Grand et la Neuville-en-Hez), il est attendu une déconnexion du réseau unitaire entre 10 et 30 hectares.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre, localité et nature des projets menés pour réduire les débordements des réseaux unitaires · Evolution de la superficie déconnectée du réseau unitaire, privée comme publique (en m² ou en hectares) 				



THÈME 4 : l'aménagement du sol

MESURE	25-b	Mener une étude prospective sur les besoins d'irrigation à venir en agriculture		Action 25	Préserver l'eau potable, les eaux de surface et les eaux souterraines
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Atténuer les effets du changement climatique
Description de la mesure	<p>La question de la gestion quantitative de l'eau est inscrite dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et sera au cœur du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) dans la modélisation du besoin.</p> <p>A visée prospective, l'étude sur les besoins d'irrigation à venir en agriculture s'inscrira dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, dans le but de préserver la ressource en eau : limitation et économie des prélèvements, amélioration de la qualité, partage de la ressource avec Spontex-Viskase (voir mesure 28-b), vision hydrogéologique, problématique de la surconsommation, localisation par rapport aux cours d'eau et à l'aquifère. Elle permettra également d'anticiper la répartition des volumes par usages (industriel, agricole, domestique) et les diversifications de productions agricoles à venir. Ces dernières se traduiront par une augmentation des besoins d'eau : développement du maraichage, renforcement des circuits courts, augmentation des cultures irriguées sur le bassin du Thérain.</p> <p>Cette étude reposera sur une équipe pluridisciplinaire avec, par exemple, la chambre d'agriculture de l'Oise, UniLaSalle (sujet de fin d'études pour des étudiants), le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN), le service environnement de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, un hydrogéologue, un agronome, un pédologue, le conseil départemental de l'Oise, etc.</p> <p>Des scénarios pourront alors être proposés, avec des actions palliatives propres (puits, récupérateurs d'eaux de pluie...). Par cette mesure, l'agglomération du Beauvaisis sera un territoire-pilote en la matière.</p>				
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Chambre d'agriculture de l'Oise UniLaSalle 	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> Agence de l'eau Seine-Normandie Agglomération du Beauvaisis 	<ul style="list-style-type: none"> Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) Conseil départemental de l'Oise 	
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> <u>Agence de l'eau Seine Normandie (AESN)</u> : dans le cadre de la gestion de la rareté de la ressource en eau, sont éligibles les études visant la réduction des prélèvements sur la ressource (taux de subvention 50%) <u>Conseil régional des Hauts-de-France</u> : aide pour agir en faveur de la prévention des inondations, de la protection de la ressource en eau et de l'adaptation au changement climatique - (HYDR) : financement des études d'amélioration de la connaissance sur le risque d'étiage et de baisse de niveau de nappe (scénarios alternatifs, expérimentations) 				
Typologie de la mesure	Études	Temporalité de la mesure		Mesure expérimentale	
Résultats attendus	Par cette étude, il est attendu une réduction des prélèvements d'eau dans le milieu (eaux souterraines et superficielles) en favorisant les techniques d'irrigation et les variétés culturales moins consommatrices en eau. La question foncière, les possibilités de constituer des réserves d'eaux pluviales hivernales et de récupérer des eaux de station d'épuration seront également appréhendées.				
Indicateur de suivi	Etude réalisée : oui/non				



THÈME 4 : l'aménagement du sol

MESURE	25-c	Encourager les formations en ingénierie écologique		Action 25	Préserver l'eau potable, les eaux de surface et les eaux souterraines
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Atténuer les effets du changement climatique
Description de la mesure	<p>Cette mesure est en lien avec l'utilisation dans les communes de l'agglomération de variétés de plantes moins gourmandes en eau.</p> <p>Des formations en ingénierie écologique sont d'ores et déjà dispensées par le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) sur l'utilisation, la plantation et l'entretien des plantes vivaces. Pour autant, un ciblage sera opéré sur les techniciens territoriaux ayant peu ou pas participé à ce type de formations. Les communes-membres encourageront ensuite leurs agents à se former sur ces thématiques fortement liées à l'adaptation au changement climatique.</p> <p>Par ailleurs, les entreprises du Beauvaisis gèrent et sont responsables d'une part importante des espaces verts du territoire. Aussi, un travail de prospection sera engagé par l'agglomération du Beauvaisis afin de les informer et de les former à la gestion différenciée.</p> <p>Enfin, les jardiniers et les agents des routes du conseil départemental de l'Oise sont d'ores et déjà sensibilisés aux bonnes pratiques. Des ateliers de sensibilisation sont organisés en interne de la collectivité avec le soutien d'associations sensibilisées (conservatoire botanique national de Bailleul). Cette action sera pérennisée.</p>				
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> 53 communes-membres Communauté d'agglomération du Beauvaisis 		Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Conservatoire botanique national de Bailleul 	
Financement potentiel	Fonds propres des <u>collectivités</u>				
Typologie de la mesure	Animation		Temporalité de la mesure	Mesure pérenne	
Résultats attendus	Il est attendu le développement d'une acculturation écologique à l'adaptation au changement climatique, à l'échelle de l'ensemble du territoire intercommunal.				
Indicateur de suivi	Nombre de formations à la gestion différenciée ou de visites organisées				





THÈME 4 : l'aménagement du sol



Action 26 - Réduire le risque d'érosion et de ruissellement

Axe stratégique

Atténuer les effets du changement climatique

Objectifs poursuivis

Le remembrement et l'évolution des pratiques culturales depuis les années 1970 ont aggravé l'érosion des sols, occasionnant des coulées de boue ou des processus de ruissellement diffus ou concentrés sur le territoire du Beauvaisis. Il est ainsi indispensable d'améliorer l'action collective autour de ces risques, et ce à travers 2 mesures :

- Protéger, développer et entretenir les haies
- Proposer du conseil aux agriculteurs et aux élus sur l'érosion et le ruissellement

Nature des impacts

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Réduction des émissions de gaz à effet de serre | <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Augmentation de la séquestration du carbone | <input type="checkbox"/> Réduction des consommations énergétiques |
| <input type="checkbox"/> Protection de la qualité de l'air | <input type="checkbox"/> Production locale d'énergies renouvelables |

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3

Nombre de mesures relatives à l'action

2

Indicateur clé

Linéaire de haies implanté ou entretenu annuellement au vu des aides attribuées



THÈME 4 : l'aménagement du sol

MESURE	26-a	Protéger, développer et entretenir les haies	Action 26	Réduire le risque d'érosion et de ruissellement
VOLET TERRITORIAL			Axe stratégique	Atténuer les effets du changement climatique
Description de la mesure	<p>Le développement des haies présente de très nombreux intérêts : protection contre l'érosion, effet brise-vent, protection des cultures et de la biodiversité, etc.</p> <p>Sur le domaine privé du territoire du Beauvaisis, une aide est potentiellement mobilisable via le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles pour l'implantation de haies. A l'heure actuelle, une seule exploitation en a bénéficié sur la commune d'Auneuil. De ce fait, cette possibilité financière sera relayée de manière forte auprès des agriculteurs du territoire du Beauvaisis par la chambre d'agriculture de l'Oise.</p> <p>En ce qui concerne l'entretien des haies, il s'avère qu'il n'y a pas de territoire ouvert sur l'agglomération du Beauvaisis en ce qui concerne les mesures agroenvironnementales et climatiques (zone blanche) : il n'y a donc pas de possibilité de financement par ce biais.</p> <p>Sur le domaine public, des replantations de haies sont déjà pratiquées sur les chemins ruraux du territoire de l'ex-communauté de communes rurales du Beauvaisis. Leur financement est porté directement par les communes, qui sont chargées également de leur entretien. Ce type d'actions sera encouragé sur l'ensemble du territoire intercommunal, avec un caractère préventif sur la nécessité d'éviter les essences de plantes à l'origine de nouveaux cas d'allergies et d'asthme.</p> <p>Des formations ou des séminaires seront également organisés auprès des élus pour les sensibiliser à l'intérêt de cet investissement (voir mesure 26-b).</p>			
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Chambre d'agriculture de l'Oise Direction départementale des territoires de l'Oise 		Partenariat	Agence de l'eau Seine Normandie (AESN)
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> <u>Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE)</u> : aide pour l'implantation de haies à hauteur de 80% (si au moins 5 essences différentes) <u>Agence de l'eau Seine Normandie (AESN)</u> : accompagnement des maîtres d'ouvrages compétents pour la mise en place de haies et toutes les techniques d'hydraulique douce* permettant de tamponner et d'infiltrer. [*L'hydraulique douce comprend : les ripisylves, les haies à plat et haies sur talus, les bandes boisées, les bosquets sur pente, les fossés et talus enherbés, les bandes enherbées hors PAC, les ouvrages végétalisés, les mares, les fascines, les zones de bétoures enherbées et les modifications d'entrée de champs.] <u>Conseil régional des Hauts-de-France</u> : dispositif nature en chemins pour favoriser la biodiversité ordinaire et conserver/restaurer/reconquérir la trame écologique que constituent les chemins ruraux et/ou des voies communales et intercommunales, ainsi que les délaissés adjacents et les mares (plantation de haies, plantation d'arbres fruitiers, ensemencement de bandes refuges herbacées, création ou restauration de mares) 			
Typologie de la mesure	Subventionnement et travaux		Temporalité	Mesure dépendante de la politique agricole commune en cours
Résultats attendus	Il est attendu, d'ici 2026, la réalisation d'un état des lieux du linéaire de haies implantées sur le territoire de l'agglomération du Beauvaisis, afin d'appréhender les manquements actuels et y apporter la réponse la plus appropriée. En outre, les haies feront l'objet d'une protection dans le cadre du futur PLUIHD (mesure 22-b) et la politique de soutien financier pour l'entretien des haies sera pérennisée. En sus, la filière valorisation sera développée.			
Indicateur de suivi	Linéaire de haies implanté annuellement au vu des aides attribuées			



THÈME 4 : l'aménagement du sol

MESURE	26-b	Proposer du conseil aux agriculteurs et aux élus sur l'érosion et le ruissellement	Action 26	Réduire le risque d'érosion et de ruissellement
VOLET TERRITORIAL			Axe stratégique	Atténuer les effets du changement climatique
Description de la mesure	<p>Sur le territoire de l'agglomération du Beauvaisis, trois communes sont particulièrement concernées par la problématique de l'érosion (Herchies, Allonne, Villers-sur-Thère) et plusieurs acteurs interviennent en la matière.</p> <p>En l'occurrence, la chambre d'agriculture peut agir via 3 biais :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'appel à projet annuel du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCEA) avec les aides dédiées à l'aménagement de fascines, talus ou noues ;- La mise en relation entre les agriculteurs et les élus suite à des inondations et des écoulements de boues, pour rechercher des solutions (changement des pratiques agricoles, rappel des aides financières mobilisables dans le cadre des mesures agro-environnementales) ;- La communication pour faire évoluer les procédés agricoles (sens des labours, type de cultures, etc.) ;- L'ébauche de diagnostics territoriaux pour cibler les secteurs les plus problématiques. <p>Au niveau de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, la possibilité d'un transfert de la compétence érosion/ruissellement sera étudiée, à partir de 2020, dans le cadre de l'étude du schéma directeur de gestion des eaux pluviales (cf. mesure 23-a).</p> <p>Au niveau du département de l'Oise, la mission d'assistance technique départementale au ruissellement et à l'érosion (MARE) peut intervenir suite à une problématique de ruissellement-coulée de boue avec les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mener un diagnostic de terrain immédiatement après un ruissellement avant disparition des stigmates de l'évènement ;- Définir l'échelle géographique pertinente (bassins versants topographiques, voire hydrographiques) pour engager les études et les plans d'actions qui pourraient faire l'objet d'une demande de subvention ;- Accompagner les maîtres d'ouvrages dans la conduite de leurs projets en proposant une boîte à outils (formalisme administratif, instruction réglementaire, retour d'expérience...). <p>La mission "animation" du conseil départemental de l'Oise répond à la nécessité de faire émerger les structures territoriales capables de mener les études et les programmes d'actions à l'échelle de bassins versants hydrographiques ou de faire adhérer les communes aux structures déjà existantes. Elle consiste également à apporter aux communes des conseils techniques, législatifs et financiers. Les interlocuteurs de cette mission sont les communes, mais aussi et surtout les intercommunalités et les syndicats mixtes.</p> <p>Enfin, l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN) accompagne l'animation agricole (protection de captage) et l'animation de bassin versant. L'objectif est de réduire les risques de ruissellement, d'érosion, de transfert des polluants et des sédiments vers les ressources en eau, les milieux aquatiques et humides et les zones sensibles à la pollution microbiologique. En outre, l'AESN finance des actions de formation et de sensibilisation (avec des retours d'expériences par exemple).</p> <p>La mesure portera donc sur l'optimisation de la coordination partenariale locale, avec un actionnement de toutes les ressources disponibles.</p>			



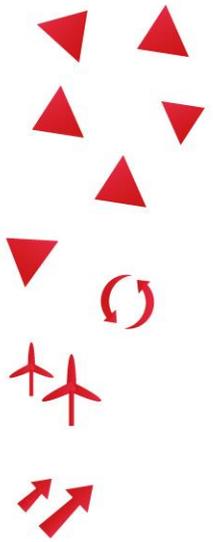
THÈME 4 : l'aménagement du sol

Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Conseil départemental de l'Oise Chambre d'agriculture de l'Oise 	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> Direction départementale des territoires de l'Oise Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) Communauté d'agglomération du Beauvaisis Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE)
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> Conseil départemental de l'Oise : Pour pouvoir bénéficier de la mission d'assistance technique départementale au ruissellement et à l'érosion (ATD), le maître d'ouvrage (commune, intercommunalité, syndicat mixte) doit être éligible aux critères définis dans le décret sur l'ATD de juin 2019, et être en possession de la compétence. Actuellement, ne sont pas éligibles à l'ATD ruissellement toutes les collectivités dont la population est supérieure à 40 000 hab. DGF, dont le potentiel financier moyen/hab. est 1,3 fois supérieur au potentiel de référence et dont plus de 50% de la population est considérée comme urbaine dans le cadre d'une intercommunalité ou d'un syndicat mixte. La définition de la liste des collectivités éligibles sera établie en 2020 au titre de l'ATD ruissellement. Dans un premier temps, celle-ci sera définie au cas par cas en fonction des sollicitations. Une communication auprès de toutes les communes et toutes les intercommunalités sera formalisée fin 2019. Les aides aux études et aux travaux sont finançables à hauteur de 50%. Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) : Les projets multifonctionnels permettant de traiter plusieurs problématiques (ruissellement-érosion, pollutions diffuses, lutte contre les inondations, changement climatique et biodiversité) sont privilégiés. A cette fin sont éligibles : les études et les diagnostics hydrauliques à l'échelle du bassin versant (80%), l'animation à l'échelle du bassin versant (50%), le suivi de l'impact des actions sur les aspects qualitatifs et quantitatifs des masses d'eau (80%), les aménagements d'hydraulique douce et leur insertion dans la trame verte et bleue existante (80%), des travaux d'hydraulique structurante lorsqu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante (40%) et les acquisitions foncières (40%). Les actions de formation et de sensibilisation sont aidées au taux de 80%. 		
Typologie de la mesure	Animation	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne
Résultats attendus	Il est attendu la mise en œuvre d'une dynamique d'ensemble sur la question de l'érosion et du ruissellement. Le lancement d'études est notamment une piste d'action à privilégier (sous la forme a minima d'un pré-diagnostic croisant les données topographiques, géologiques, pédologiques et agricoles), et ce dans le but de mener des travaux d'hydraulique douce pour maîtriser les ruissellements.		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de diagnostics précis des axes d'écoulement par sous bassin hydrographique Nombre d'agriculteurs concernés par la problématique Nombre de sensibilisation et d'accompagnements réalisés Réalisation de journées d'informations avec les acteurs du bassin : oui/non 		





THÈME 4 : l'aménagement du sol



Action 27 - Réduire le risque d'inondation

Axe stratégique

Atténuer les effets du changement climatique

Objectifs poursuivis

Amplifiée par les effets du changement climatique, cette action a pour guide la protection des populations et des biens. 3 axes d'entrées seront conduits simultanément :

- Réviser le plan de prévention des risques d'inondation de la vallée du Thérain
- Améliorer la gestion des cours d'eau sur le long terme
- Favoriser l'infiltration des eaux pluviales

Nature des impacts

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Réduction des émissions de gaz à effet de serre | <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Augmentation de la séquestration du carbone | <input type="checkbox"/> Réduction des consommations énergétiques |
| <input type="checkbox"/> Protection de la qualité de l'air | <input type="checkbox"/> Production locale d'énergies renouvelables |

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Nombre de mesures relatives à l'action

3

Indicateur clé

Création effective de zones de sur-inondations : oui/non



THÈME 4 : l'aménagement du sol

MESURE	27-a	Réviser le plan de prévention des risques d'inondation de la vallée du Thérain		Action 27	Réduire le risque d'inondation
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Atténuer les effets du changement climatique
Description de la mesure	<p>La mesure porte sur l'actualisation d'un document préventif en matière d'inondation. Dans ce cadre, la thématique « adaptation au changement climatique » sera prise en compte à travers les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La définition du périmètre sera plus longue (vers la source du Thérain) et plus large (de part et d'autre du cours d'eau) afin notamment de prendre en compte les problématiques de ruissellement ; - Dans la caractérisation de l'aléa, les nouveaux outils de modélisation seront plus fins et le scénario de crue maximale sera plus étendu que pour le PPRI actuel ; - L'aléa prendra en compte à la fois la problématique du débordement, mais également celle du ruissellement. <p>D'après les services de l'Etat, on peut y voir une réponse pour une meilleure adaptation du territoire aux phénomènes météorologiques intenses à venir, et donc au changement climatique.</p> <p>En parallèle, le syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain (SIVT) et la communauté d'agglomération du Beauvaisis étudieront la possibilité de créer des zones de sur-inondations (ruisseau de Friancourt à Auneuil et Liovette à Beauvais).</p>				
Pilotage	Services de l'Etat	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Communauté d'agglomération du Beauvaisis · Syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain (volet prévention des inondations de la GEMAPI) · 53 communes-membres 		
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> · Fonds propres de l'Etat · <u>Conseil régional des Hauts-de-France</u> : aide pour agir en faveur de la prévention des inondations, de la protection de la ressource en eau et de l'adaptation au changement climatique - (HYDR) : financement des études et travaux portant sur la connaissance du fonctionnement hydraulique et sur le ralentissement et le stockage temporaire des flux (création ou préservation de zones d'expansion de crue, ralentissement dynamique par surstockage, travaux annexes et acquisitions foncières associées limitées aux zones d'expansion de crue). 				
Typologie de la mesure	Contrôle	Temporalité de la mesure		Mesure pérenne	
Résultats attendus	La révision du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la vallée du Thérain sera officiellement lancée au second trimestre 2019. La définition du périmètre et la caractérisation de l'aléa sont attendus pour le premier trimestre 2020, la partie ruissellement par coulée de boue sera élaborée par la suite. L'aboutissement de la révision du PPRI est prévue en 2021-2022.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Révision du PPRI finalisée : oui/non · Création effective de zones de sur-inondations : oui/non 				



THÈME 4 : l'aménagement du sol

MESURE	27-b	Améliorer la gestion des cours d'eau sur le long terme		Action 27	Réduire le risque d'inondation
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Atténuer les effets du changement climatique
Description de la mesure	<p>Cette mesure relève de la gestion des milieux aquatiques (GEMA). Les propriétaires riverains sont dans l'obligation d'entretenir ou de restaurer les cours d'eaux, avec un rappel à l'ordre émis par la direction départementale des territoires en cas de manquement.</p> <p>Sur le Beauvaisis, la compétence GEMA est portée à ce jour par le syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain (SIVT) sur une partie du Thérain et par le syndicat mixte du bassin versant de la Brèche (SMBVB) pour la partie de la Brèche (3 communes : Rémérangles, Litz et La Neuville-en-Hez). Pour les autres cours d'eau du territoire, la compétence est portée par la communauté d'agglomération du Beauvaisis jusqu'au 1er janvier 2020 ; à partir de cette date, le SIVT et le SMBVB couvriront tout le périmètre intercommunal.</p> <p>Concernant le SIVT, il gère et restaure les cours d'eau selon un programme pluriannuel d'entretien qui définit des actions stratégiques à mener : levées d'embâcles, gestion de la ripisylve, érosion de berges, restauration de la continuité écologique. Toutes ces actions seront à pérenniser et à renforcer.</p>				
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain (SIVT) Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche (SMBVB) 	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> Conseil départemental de l'Oise (cellule d'assistance technique à l'entretien des rivières - CATER) Propriétaires privés des berges Direction départementale des territoires de l'Oise Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) 		
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) Conseil départemental de l'Oise : 40% pour l'entretien et la restauration des milieux aquatiques Etat (FEDER) Conseil régional des Hauts-de-France : aide pour agir en faveur des milieux aquatiques : études de connaissance, de maîtrise d'œuvre (conception et réalisation) et travaux - (AQUA) 				
Typologie de la mesure	Travaux	Temporalité		Mesure pérenne	
Résultats attendus	<p>Sur le Beauvaisis, 62 ouvrages ont été référencés comme présentant un obstacle à l'écoulement. Mais 3 cours d'eaux sont dans l'obligation de mise en conformité de leurs ouvrages présents dans le cadre de la restauration de la continuité écologique : le Thérain (en aval de la confluence du Sillet), le petit Thérain et le Sillet. Au niveau des travaux, le syndicat intercommunal de la vallée du Thérain se réfère à une programmation pluriannuelle de restauration et d'entretien (2016-2020), en 5 tranches et environ 146 000 €. La prochaine programmation 2021-2027 n'est pas encore connue à ce jour.</p>				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une cartographie des cours d'eau du territoire à jour : oui/non Nombre d'ouvrages remis en conformité Rapportage national sur le bon état des cours d'eau Linéaire de cours d'eau restauré Etat écologique des cours d'eau (poissons et insectes) 				



THÈME 4 : l'aménagement du sol

MESURE	27-c	Favoriser l'infiltration des eaux pluviales		Action 27	Réduire le risque d'inondation
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Atténuer les effets du changement climatique
Description de la mesure	<p>Cette mesure prendra la forme d'une généralisation des solutions hydrauliques douces (noues végétalisées, bandes enherbées, fossés, bassins de tamponnements, parkings végétalisés, revêtements poreux sur les espaces publics, etc.). Toutes les possibilités seront analysées, quel qu'en soit le contexte local.</p> <p>Pour limiter l'imperméabilisation des sols sur le domaine privé, des mesures incitatives pourront être étudiées par le biais du document d'urbanisme (22-b). Il existe en effet plusieurs possibilités techniques : la mise en place d'un pourcentage de zone de pleine terre sur le foncier non bâti, d'un coefficient de biotope, d'une emprise au sol maximale ou encore d'un pourcentage minimum d'espaces verts et plantés. En cas de mauvais raccordement, un accompagnement pourra également être fait par la communauté d'agglomération du Beauvaisis auprès des porteurs de projets privés et publics (conseils, aides financières), et ce pour éviter les renvois vers le réseau des eaux usées.</p> <p>Au niveau des espaces publics, les infiltrations des eaux pluviales à la parcelle sont actuellement privilégiées dans toutes les zones d'activités nouvelles (mise en place de noues, de chaussées drainantes, de fossés, d'ouvrages de tamponnement ou d'infiltration). La généralisation de ce type de pratiques à d'autres espaces publics reposera sur une plus grande coordination entre tous les services techniques (espaces verts, espaces publics, environnement, aménagement du territoire), une sensibilisation des élus et une vigilance en amont de chaque construction de projets. La problématique du changement de culture est en effet essentielle et prendra la forme de formations. Pour ce faire, l'agglomération du Beauvaisis adhèrera à la structure ADOPTA qui dispense une animation spécialisée pour accompagner les collectivités dans la gestion des eaux pluviales à la parcelle.</p> <p>L'ensemble de ces solutions permettra de faciliter l'infiltration des eaux pluviales, mais aussi le maintien d'îlots de fraîcheur.</p>				
Pilotage	53 communes-membres	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> Communauté d'agglomération du Beauvaisis ADOPTA (association pour le développement opérationnel et la promotion des techniques alternatives en matière d'eaux pluviales) Conseil départemental de l'Oise 		
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> <u>Agence de l'eau Seine Normandie (AESN)</u> : dans le cadre de la réduction à la source des écoulements du temps de pluie, la désimperméabilisation des sols peut être aidée. Le but recherché des travaux doit concourir à la réduction des volumes d'eau collectés et à la gestion des pluies courantes par des surfaces non imperméabilisées à ciel ouvert ou stockées pour réutilisation. Aussi, le taux d'aide est aujourd'hui de 80% de subvention avec un montant plafond de 30 euros/m² éligible. Ce montant plafond peut être majoré à 100 euros/m² éligible si la surface imperméabilisée initiale est diminuée de plus de 80%. A noter que ces travaux sont identifiés comme prioritaires par l'agence de l'eau au regard des enjeux liés à la pollution du temps de pluie en milieu urbain. <u>Conseil départemental de l'Oise</u> : il n'existe pas de programme spécifique de financement pour ce type de travaux, mais deux dispositifs financés au titre de l'aide aux communes peuvent se rapprocher de cette mesure. Il s'agit de l'aide à la voirie et aux réseaux divers, et l'aide en faveur des 				



THÈME 4 : l'aménagement du sol

	travaux et des équipements s'inscrivant dans un objectif de protection des biens et des personnes, ainsi que de maîtrise des inondations et ruissellements (cf. mesure 23-b).		
	· <u>Conseil régional des Hauts-de-France</u> : aide pour agir en faveur de la prévention des inondations, de la protection de la ressource en eau et de l'adaptation au changement climatique - (HYDR) : financement des études opérationnelles et des travaux permettant l'infiltration des pluies grâce à la désimperméabilisation du milieu urbain existant et en favorisant le développement de la nature en ville dans le tissu ancien.		
Typologie de la mesure	Travaux	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne
Résultats attendus	D'ici 2026, il est attendu un changement des pratiques grâce à la formation des services et des élus. Corrélativement, le nombre de projets réalisés de manière dite « alternative » croîtra. Par ailleurs, avec le maintien de la politique d'aide aux communes et de leurs groupements, le conseil départemental de l'Oise poursuivra sur les années à venir l'accompagnement des collectivités dans leurs travaux de maîtrise des inondations et des ruissellements.		
Indicateurs de suivi	· Nombre et nature des projets favorisant l'infiltration des eaux pluviales · Nombre de surfaces imperméabilisées existantes infiltrées (en m ²) · Adhésion effective à la structure ADOPTA : oui/non · Elaboration d'une charte de conduite en interne de la collectivité : oui/non		

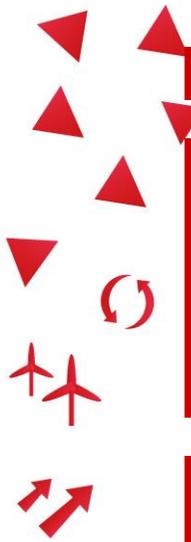




THÈME 4 : l'aménagement du sol



Action 28 - Evaluer les risques environnementaux et climatiques



Axe stratégique

Atténuer les effets du changement climatique

Objectifs poursuivis

L'évaluation et la prédiction permettent de mieux gérer, en réduisant l'exposition aux risques et en atténuant les effets. C'est dans cette perspective que 3 mesures seront entreprises sur le Beauvaisis le temps du plan climat :

- Établir un registre dédié à l'adaptation au changement climatique
- Consolider les connaissances sur les risques liés à l'arrêt du pompage de la nappe phréatique par Spontex et Viskase
- Prioriser en temps réel les alertes et la gestion des risques éventuels

Nature des impacts

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Adaptation au changement climatique**
- Augmentation de la séquestration du carbone
- Réduction des consommations énergétiques
- Protection de la qualité de l'air
- Production locale d'énergies renouvelables

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3

Nombre de mesures relatives à l'action

3

Indicateur clé

Nombre de communes concernées par un arrêté de catastrophe naturelle



THÈME 4 : l'aménagement du sol

MESURE	28-a	Établir un registre dédié à l'adaptation au changement climatique		Action 28	Évaluer les risques environnementaux et climatiques
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Atténuer les effets du changement climatique
Description de la mesure	<p>L'établissement d'un registre pour l'adaptation au changement climatique s'inscrira à l'interface de deux nécessités : les responsabilités immédiates du Beauvaisis face à un épisode d'urgence et les prérogatives de planification à long terme.</p> <p>Ce répertoire aura pour but d'identifier les acteurs responsables, leurs fonctions, leurs compétences et leurs expertises (autrement dit, qui est responsable de quoi) et de centraliser l'information autour de la gestion de tous les types de risques (naturels, sanitaires, etc.). En cela, il mettra éventuellement en lumière des zones grises dans l'action où les responsabilités ne sont pas nettement clarifiées. Complémentairement, une réflexion sera portée sur les politiques d'adaptation au changement climatique à renforcer, coordonner ou mettre en œuvre.</p>				
Pilotage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Direction départementale des territoires de l'Oise · Observatoire du climat des Hauts-de-France · Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) 		
Financement potentiel	Fonds propres de la <u>collectivité</u>				
Typologie de la mesure	Études	Temporalité de la mesure	Mesure expérimentale		
Résultats attendus	Dans le temps du présent plan climat, cette mesure prendra la forme de la réalisation d'un annuaire des personnes ressources.				
Indicateur de suivi	Réalisation du registre : oui/non				



THÈME 4 : l'aménagement du sol

MESURE	28-b	Consolider les connaissances sur les risques liés à l'arrêt du pompage de la nappe phréatique par Spontex et Viskase		Action 28	Évaluer les risques environnementaux et climatiques
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Atténuer les effets du changement climatique
Description de la mesure	<p>Les prélèvements actuels sur la nappe phréatique des entreprises Spontex-Viskase (situées à Beauvais) sont stables. Ils représentent les plus importants en volume sur l'ensemble du département de l'Oise, en millions de m3 par an. Les autorisations de prélèvement sont gérées par l'Etat, sans une obligation de mesures de compensation en cas de cessation de l'activité économique industrielle.</p> <p>Grâce au système de mesures piézométriques, la ville de Beauvais a connaissance du niveau de la nappe phréatique et de ses fluctuations lors de l'arrêt du pompage de la nappe phréatique en période estivale. Pour autant, elle n'a pas une idée précise du fonctionnement du secteur et des problématiques qui pourraient se répercuter sur les quartiers de Saint-Just des Marais et de Saint-Quentin à Beauvais en cas d'arrêt plus prolongé du pompage.</p> <p>Les conséquences prévisibles seront multiples : montées des eaux de surface, augmentation des débits dans les cours d'eaux, répercussions sur les zones de captage d'eaux potable, sur les jardins familiaux, sur les habitations (caves inondées) ou encore sur les zones humides. C'est la raison pour laquelle une étude prospective sera menée afin d'anticiper les risques et d'en mesurer les impacts.</p>				
Pilotage	Ville de Beauvais	Partenariat	Services de l'Etat		
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> Fonds propres de la <u>collectivité</u> <u>Agence de l'eau Seine Normandie</u> (AESN) 				
Typologie de la mesure	Études	Temporalité de la mesure	Mesure ponctuelle		
Résultats attendus	En lien avec l'acceptabilité du risque, la répartition des volumes par usages (agricole, industriel, domestique) et la question de la résilience, cette scénarisation permettra également d'anticiper des solutions alternatives aux volumes actuellement prélevés (pompage alternatif, nouveaux choix d'aménagement et d'urbanisation, etc.). Elle sera à lier également avec la mesure 25-b.				
Indicateur de suivi	Réalisation d'une étude prospective dédiée : oui/non				



THÈME 4 : l'aménagement du sol

MESURE	28-c	Prioriser en temps réel les alertes et la gestion des risques éventuels		Action 28	Évaluer les risques environnementaux et climatiques
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Atténuer les effets du changement climatique
Description de la mesure	<p>Quel que soit le type de risques (crues, pics de pollution atmosphérique, canicules, tempêtes...), la Préfecture de l'Oise est aux commandes via le bureau sécurité civile et gestion de crise. La direction départementale des territoires de l'Oise (DDT 60) est un maillon contributeur sur le volet inondation et coordination avec les gestionnaires routiers.</p> <p>A l'heure actuelle, les communes sont les destinataires des messages d'alerte de la Préfecture en cas de crise : les accidents météorologiques, les alertes liées à la pollution de l'air extérieur produites par Atmo Hauts-de-France. Mais l'information et la sensibilisation sont également disponibles via les outils développés par Météo-France : APIC (avertissement des pluies intenses à l'échelle des communes ouvert et accessible à tous) et VigiCrue Flash pour les inondations (qui concerne toutes les communes traversées par l'Avelon et le Thérain, mais dont seules Allonne, Therdonne et Saint-Germain la Poterie sont abonnées aux alertes). A terme, d'autres outils serviront également de supports (GEMA-PI, SAGE).</p> <p>Les intercommunalités sont, quant à elles, sollicitées lors de la révision des dispositions spécifiques du plan ORSEC (actuellement en révision).</p> <p>Pour autant, la population du Beauvaisis peut être éloignée de ses diverses sources d'informations. Dès lors, une analyse plus fine des interfaces sera engagée avec l'Etat et l'agglomération du Beauvaisis. Elle s'attèlera à la question de la transmission de l'information au bon moment et au bon niveau. Des solutions autour de la gestion des alertes et des crises seront déployées pour renforcer les rôles de chacun (via le développement d'un outil d'alerte de la population du type téléalerte par exemple). Enfin, la question de la conscience des risques sera abordée via un rappel de l'obligation légale de mise en place de repères de crues par les communes depuis 2003 (en guise de témoignage de la mémoire des inondations).</p>				
Pilotage	Services de l'Etat (Préfecture de l'Oise et direction départementale des territoires de l'Oise)	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> • 53 communes-membres • Communauté d'agglomération du Beauvaisis • Syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain (SIVT) • Atmo Hauts-de-France 		
Financement potentiel	<u>Absence de financement dédié</u>				
Typologie de la mesure	Communication	Temporalité		Mesure pérenne	
Résultats attendus	L'appréciation des risques par les habitants du Beauvaisis devra être optimale et facilitée, dans un contexte d'accélération des phénomènes climatiques. Elle reposera sur une amélioration de la coordination entre tous les acteurs concernés.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre de jours de pollutions atmosphériques • Evolution des sources de polluants (oxydes d'azote, particules de diamètre inférieur à 10 micromètres, particules de diamètre inférieur à 2,5 micromètres et dioxyde de soufre) • Amélioration effective de la gestion des alertes : oui/non • Nature des changements méthodologiques et organisationnels opérés 				





THÈME 4 : l'aménagement du sol



Action 29 - Réduire les impacts environnementaux issus de l'agriculture

Axe stratégique

Préserver l'environnement et l'air extérieur

Objectifs poursuivis

L'agriculture peut nuire à l'environnement en contribuant à la pollution de l'air, des eaux et des sols, ainsi qu'à l'épuisement des ressources et à la destruction des habitats et de la biodiversité. C'est la raison pour laquelle 4 axes sont envisagés sur le territoire du Beauvaisis pour limiter ces impacts et préserver l'éco-système local :

- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments agricoles
- Inciter les agriculteurs à une réduction des intrants
- Stocker et traiter les effluents issus des élevages agricoles
- Optimiser les agroéquipements

Nature des impacts

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Augmentation de la séquestration du carbone
- Protection de la qualité de l'air
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des consommations énergétiques
- Production locale d'énergies renouvelables

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3

Nombre de mesures relatives à l'action

4

Indicateur clé

Pourcentage de surface en biologique ou en conversion à l'agriculture biologique



THÈME 4 : l'aménagement du sol

MESURE	29-a	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments agricoles		Action 29	Réduire les impacts environnementaux issus de l'agriculture
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Préserver l'environnement et l'air extérieur
Description de la mesure	<p>En vue d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments agricoles, des aides financières sont mobilisables sur le territoire du Beauvaisis dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE). Ces subventions portent sur l'isolation des locaux existants, des équipements et des réseaux à usage agricole (pompe à chaleur, leds, etc.).</p> <p>Aussi, la chambre d'agriculture renforcera son rôle de relais auprès des agriculteurs locaux pour les informer des possibilités offertes par le PCAE et les aider au montage des dossiers.</p>				
Pilotage	Chambre d'agriculture de l'Oise	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) 		
Financement potentiel	<u>Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE)</u>				
Typologie de la mesure	Subventionnement	Temporalité de la mesure		Mesure dépendante de la politique agricole commune en cours	
Résultats attendus	Au niveau de l'agriculture, le gain énergétique est estimé à 2 GWh/an à l'horizon 2026.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bâtiments agricoles aidés Nature des projets d'amélioration 				



THÈME 4 : l'aménagement du sol

MESURE	29-b	Inciter les agriculteurs à une réduction des intrants		Action 29	Réduire les impacts environnementaux issus de l'agriculture
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Préserver l'environnement et l'air extérieur
Description de la mesure		<p>Cette mesure autour du développement d'un système de cultures agricoles économes en matière de fertilisation chimique des sols et d'utilisation de produits phytosanitaires est en lien avec la préservation des nappes phréatiques, la réduction des polluants atmosphériques et la préservation de la santé publique. Elle recouvre également l'idée de faciliter la conversion des systèmes d'exploitation agricole à l'agriculture biologique sur le Beauvaisis.</p> <p>L'agence de l'eau Seine Normandie (AESN) développera plusieurs types d'accompagnement autour de la transition agricole pour l'eau, la diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques et la réduction des intrants vers les ressources d'alimentation en eau potable : animation sur les aires d'alimentation de captage auprès de la profession agricole et promotion de programme d'actions préventives sur les captages prioritaires et sensibles. Les études seront encouragées par l'AESN pour les ouvrages de Fouquénies, Haudivillers, Luchy.</p> <p>En ce qui concerne la conversion à l'agriculture biologique, la chambre d'agriculture et l'association Bio en Hauts de France, partenaires du Point Accueil BIO, accompagneront les agriculteurs qui le souhaitent au moyen d'un diagnostic technico-économique et d'un accompagnement technique dédié. Plusieurs formations seront dispensées et pérennisées. Elles relayeront également auprès des agriculteurs l'ensemble des accompagnements financiers mobilisables.</p> <p>L'association Bio en Hauts-de-France conduira également des journées de sensibilisation ou des ateliers dédiés, ainsi qu'un diagnostic d'opportunité d'évolution du territoire vers l'agriculture biologique. A cet effet, l'agglomération engagera une telle étude sur le territoire du Beauvaisis pour permettre d'analyser finement la filière et faciliter ainsi la conversion vers l'agriculture biologique.</p> <p>Par ailleurs, le département de l'Oise, dans le cadre d'un conventionnement avec la région des hauts-de-France, développe une aide financière pour l'investissement spécifique permettant d'améliorer la gestion des performances environnementales, de développer des systèmes agricoles économes en intrants, ainsi que l'agriculture biologique auprès des agriculteurs ou des entreprises agroalimentaires. Cette information sera fortement relayée sur le territoire du Beauvaisis.</p> <p>Enfin, le service départemental d'assistance technique à l'eau potable fera également des animations envers les maîtres d'ouvrages ciblés par l'agence de l'eau (c'est-à-dire ceux ayant des captages sensibles ou prioritaires et nécessitant des actions pour améliorer la qualité de la ressource).</p>			
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> · Chambre d'agriculture de l'Oise · Association Bio en Hauts de France 	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Atmo Hauts-de-France · Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) · Conseil départemental de l'Oise 		
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> · <u>Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles</u> (PCEA) autour des machines agricoles pour permettre un enfouissement plus rapide des engrais minéraux et organiques · <u>Mesures agroenvironnementales et climatiques</u> (MAEC) qui couvrent le semis direct sous couvert permanent, l'agriculture biologique et les phytosanitaires. Pour ces derniers, l'aide est conditionnée à une réduction des doses de produits phytosanitaires et à un engagement sur 5 ans (-50% hors herbicides pour le territoire du Beauvaisis). 				



THÈME 4 : l'aménagement du sol

	<ul style="list-style-type: none"> · <u>Agence de l'eau Seine Normandie (AESN)</u> : sont éligibles les études et les expérimentations (80%), les actions de communication, de formation, et de sensibilisation (80%), les investissements liés à la transformation et la commercialisation des produits agricoles à bas niveau d'intrant (40 % sous réserve du respect des règles de l'encadrement communautaire), les indemnités pour la conversion ou le maintien en agriculture biologique (subventions jusqu'au maximum autorisé par l'encadrement communautaire), les études foncières (80%), les acquisitions foncières au bénéfice d'aires d'alimentation de captages y compris coût d'intervention des organismes fonciers (80% de subvention et 20% d'avance), l'hydraulique douce (80%), l'animation thématique pour promouvoir les changements de pratiques ou de systèmes pour appuyer les collectivités et les agriculteurs en matière de transition agricole (80% - l'AESN finance notamment des postes d'animateurs captages sur certains territoires, des postes supra-locaux à la chambre d'agriculture, à BIO en Hauts-de-France, etc.), les actions d'accompagnement technique dans le cadre d'une démarche territoriale, dont des diagnostics d'exploitations agricoles, le conseil individuel dans un cadre collectif (80%), l'accompagnement technique à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires dans le cadre du plan Écophyto II (70 %), etc. · <u>Conseil départemental de l'Oise</u> : aide à la diversification agricole dans le cadre des systèmes de production en agriculture biologique (taux de financement maximum de 40% avec une subvention plafonnée à 10 000€ par projet) et animation par le service d'assistance technique à l'eau potable (SATEP) sur les périmètres des aires d'alimentation de captage d'eau potable (sensibles ou prioritaires) 		
Typologie de la mesure	Subventionnement	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne
Résultats attendus	<p>L'évolution de la production biologique dans le département de l'Oise et au sein du Beauvaisis est de +15% d'exploitations/an sur les 4 dernières années et de +20 % de surface cultivée en agriculture biologique (2015-2018). A l'image du département de l'Oise, la demande des agriculteurs sur le Beauvaisis en matière de conversion au biologique est croissante. D'ici 2026, l'attendu envisageable en matière d'augmentation de la surface agricole en agriculture biologique est de 15% par an, soit un quasi-doublement des surfaces cultivées sur le Beauvaisis. Il est également attendu une augmentation du nombre d'agriculteur-trices produisant en agriculture biologique, du nombre de fermes HQE3 et de fermes engagées dans le dispositif DEPHY.</p> <p>D'autre part, le conseil départemental de l'Oise poursuivra en 2020 sa politique d'aide à la diversification, afin de soutenir les agriculteurs souhaitant notamment se convertir en agriculture biologique.</p> <p>L'épandage d'engrais étant responsable de plusieurs types d'émissions de polluants, on observera une réduction d'ici 2025 de 3% des composés organiques volatiles et de 15% des oxydes d'azote.</p>		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre d'évènements de sensibilisation des agriculteurs à l'agriculture biologique mis en place sur le territoire · Nombre d'agriculteurs engagés en agriculture biologique ou en conversion · Nombre d'agriculteurs engagés dans des démarches de mesures agro-environnementales · Nombre de projets de conversion agricole aboutis · Pourcentage de surface en biologique ou en conversion à l'agriculture biologique 		



THÈME 4 : l'aménagement du sol

MESURE	29-c	Stocker et traiter les effluents issus des élevages agricoles		Action 29	Réduire les impacts environnementaux issus de l'agriculture
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Préserver l'environnement et l'air extérieur
Description de la mesure	<p>Cette mesure consiste à couvrir les fosses à lisier et à l'installation de torchères.</p> <p>Des aides sont mobilisables via le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE), mais elles relèvent de cas exceptionnels et il semble difficile de rentrer dans le cadre imparti (par exemple, la rénovation ou l'amélioration des fosses à lisier n'est possible que si un jeune agriculteur s'installe). Pour autant, cette possibilité financière fera l'objet d'une forte communication par la chambre d'agriculture de l'Oise auprès des agriculteurs locaux.</p>				
Pilotage	Chambre d'agriculture de l'Oise	Partenariat	Atmo Hauts-de-France		
Financement potentiel	<u>Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE)</u>				
Typologie de la mesure	Subventionnement	Temporalité de la mesure	Mesure dépendante de la politique agricole commune en cours		
Résultats attendus	Sur le secteur agricole du Beauvaisis, la limitation des émissions de gaz et de polluants dans l'atmosphère est évaluée, d'ici 2025, à -0,2% pour les particules PM10 et à -0,5% pour les particules fines PM2.5.				
Indicateur de suivi	Nombre d'aides attribuées (les chiffres finaux seront fournis par la direction départementale des territoires de l'Oise)				



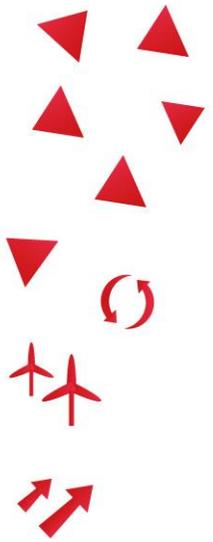
THÈME 4 : l'aménagement du sol

MESURE	29-d	Optimiser les agroéquipements		Action 29	Réduire les impacts environnementaux issus de l'agriculture
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Préserver l'environnement et l'air extérieur
Description de la mesure	<p>Le perfectionnement du machinisme agricole sur le territoire prendra appui sur le cluster Rev'Agro porté par l'agglomération du Beauvaisis. Celui-ci est un pôle d'excellence en innovation agricole locale autour de l'agrobusiness (segment des économies, des technologies et des outils numériques agricoles).</p> <p>La question du tassement des sols et de la déperdition agronomique y sera notamment traitée via l'allègement de la structure des tracteurs. En outre, le numérique, la captation et le traitement des données seront traités et permettront de réduire les impacts carbonés et polluants en matière d'agriculture. Enfin, un bâtiment destiné à la réalisation des tests de machines agricoles (notamment des contrôles des tracteurs au banc moteur) sera érigé à Beauvais. Il permettra d'optimiser les motorisations agricoles.</p> <p>D'autre part, la chambre d'agriculture de l'Oise et la presse locale seront également des relais d'informations réguliers en matière d'innovation agricole locale (par exemple sur les motorisations agricoles tournées vers l'hydrogène ou le biométhane).</p>				
Pilotage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis via le cluster Rev'Agro	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · UniLaSalle (chaire de machinisme et nouvelles technologies) · Chambre d'agriculture de l'Oise · Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise 		
Financement potentiel	Appels à propositions <u>ADEME</u>				
Typologie de la mesure	Études et travaux	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne		
Résultats attendus	D'une manière générale, l'utilisation des engins agricoles entraîne des émissions de polluants atmosphériques via la combustion des carburants, la remise en suspension des particules, ainsi que l'abrasion des freins, des embrayages et des pneus. L'optimisation des agroéquipements permettra, d'ici 2025, de réduire la part de 0,2% des particules PM10 et de 0,5% des particules fines PM2.5.				
Indicateurs de suivi	Nombre et nature des projets portés par le cluster Rev'Agro, en faveur d'une agriculture moins impactante				





THÈME 4 : l'aménagement du sol



Action 30 - Limiter la pollution de l'air extérieur induite par le brûlage des déchets à l'air libre

Axe stratégique

Préserver l'environnement et l'air extérieur

Objectifs poursuivis

La pollution atmosphérique a des impacts sanitaires et environnementaux qu'il convient de réduire en vue de préserver la population du Beauvaisis. De ce fait, 2 mesures seront déployées :

- Alerter sur les conséquences du brûlage des déchets
- Mettre à disposition des outils de broyage à l'ensemble des communes-membres

Nature des impacts

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Augmentation de la séquestration du carbone
- Protection de la qualité de l'air
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des consommations énergétiques
- Production locale d'énergies renouvelables

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3

Nombre de mesures relatives à l'action

2

Indicateur clé

Mise à disposition d'outils de substitution au brûlage : oui/non



THÈME 4 : l'aménagement du sol

MESURE	30-a	Alerter sur les conséquences du brûlage des déchets		Action 30	Limiter la pollution de l'air extérieur induite par le brûlage des déchets à l'air libre
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Préserver l'environnement et l'air extérieur
Description de la mesure	<p>Les déchets verts sont actuellement collectés en porte-à-porte sur 52 communes du territoire de l'agglomération (exception faite pour Bailleul-sur-Thérain). En parallèle, sont également promues les solutions alternatives telles que le compostage individuel ou l'apport volontaire dans les points verts ou les déchetteries du Beauvaisis. Mais le brûlage à l'air libre des déchets verts est encore pratiqué sur le territoire du Beauvaisis, malgré l'interdiction préfectorale en vigueur.</p> <p>Dès lors, une campagne de communication sera menée sur cette thématique : à travers des plaquettes remises aux habitants du territoire, le magazine local "Beauvaisis notre territoire" et à l'occasion des conseils communautaires. Cette diffusion large des conséquences du brûlage des déchets verts sera corrélée à un renforcement des contrôles par les polices municipales et la gendarmerie (avec l'application de sanctions financières).</p> <p>De la même façon, des actions de sensibilisation pour lutter contre le brûlage à l'air libre des déchets de chantier seront envisagées avec la chambre des métiers et de l'artisanat et/ou les fédérations professionnels du bâtiment.</p>				
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> 53 communes-membres Communauté d'agglomération du Beauvaisis 	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> Atmo Hauts-de-France Chambre des métiers et de l'artisanat Fédérations professionnels du bâtiment 		
Financement potentiel	<u>Absence de financement dédié</u>				
Typologie de la mesure	Communication et contrôle		Temporalité de la mesure	Mesure pérenne	
Résultats attendus	Les conséquences du brûlage à l'air libre des déchets verts devront être connues par l'ensemble des habitants du Beauvaisis. L'information sera régulière et réitérée, pour une imprégnation dans la durée.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Nature et nombre des communications engagées Nombre de contrôles effectués 				



THÈME 4 : l'aménagement du sol

MESURE	30-b	Mettre à disposition des outils de broyage à l'ensemble des communes-membres		Action 30	Limiter la pollution de l'air extérieur induite par le brûlage des déchets à l'air libre
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Préserver l'environnement et l'air extérieur
Description de la mesure	<p>Depuis plus de 30 ans, les services techniques de la collectivité ne brûlent pas leurs déchets verts, mais disposent de broyeurs de branches permettant de valoriser ces déchets verts en paillage. Dans la continuité de cette initiative, cette mesure est destinée au recyclage dans toutes les communes de l'agglomération des produits d'élagage des arbres en paillage. Elle aura pour double avantage de lutter contre le brûlage de déchets verts et de permettre une réutilisation in situ des copeaux.</p> <p>Elle pourra prendre plusieurs formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des broyeurs collectifs itinérants mis à disposition par l'agglomération du Beauvaisis avec un système de caution (en lien avec l'état de l'appareil au retour), de maintenance du matériel et de planning de réservation ; - Un marché public mutualisé lancé par l'agglomération, avec un système de bons de commande auprès d'un paysagiste et une refacturation par ½ journée auprès des communes (en réponse au service ponctuellement rendu) ; - Des rendez-vous par secteurs (du type rendez-vous encombrants) avec un agent de la collectivité se rendant au domicile des administrés afin d'effectuer le broyage. <p>Cette action sera doublée d'une distribution gratuite de compost au sein de la nouvelle déchetterie de la ville de Beauvais et à celle d'Auneuil.</p>				
Pilotage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis		Partenariat	Atmo Hauts-de-France	
Financement potentiel	Fonds propres de la <u>collectivité</u>				
Typologie de la mesure	Travaux		Temporalité de la mesure	Mesure expérimentale	
Résultats attendus	La mise à disposition d'outils de broyage entraînera une réduction des brûlages à l'air libre sur le territoire du Beauvaisis, responsables de l'émission de particules PM10 et PM2.5 (et plus faiblement d'oxydes d'azote et d'ammoniac). Au final, il est attendu (d'ici 2025) une réduction totale de 12% des particules PM10, de 22% des particules fines PM2.5, de 19% des oxydes d'azote et de 0,20% de l'ammoniac.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Mise à disposition effective : oui/non · Nombre d'outils de broyage mis à disposition 				





THÈME 4 : l'aménagement du sol



Action 31 - Favoriser les gestions différenciées

Axe stratégique

Gérer différemment l'environnement

Objectifs poursuivis

En s'adaptant et en maximisant l'usage des lieux, les gestions différenciées sont des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Sur le Beauvaisis, leur facilitation reposera sur 3 axes :

- Sensibiliser les différents publics au développement de la permaculture et à l'intérêt de la biodiversité
- Offrir des plants ou des graines aux habitants du Beauvaisis
- Favoriser la généralisation des toitures végétalisées pour les nouveaux projets de construction ou de rénovation

Nature des impacts

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Adaptation au changement climatique**
- Augmentation de la séquestration du carbone**
- Réduction des consommations énergétiques
- Protection de la qualité de l'air
- Production locale d'énergies renouvelables

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3

Nombre de mesures relatives à l'action

3

Indicateur clé

Nombre d'actions de sensibilisation engagées



THÈME 4 : l'aménagement du sol

MESURE	31-a	Sensibiliser les différents publics au développement de la permaculture et à l'intérêt de la biodiversité		Action 31	Favoriser les gestions différenciées
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Gérer différemment l'environnement
Description de la mesure	<p>Cette mesure concernera différents publics : les élus, les scolaires, les professeurs, les associations, les agriculteurs, les étudiants d'UniLaSalle, etc. Pour l'heure, le département de l'Oise forme d'ores et déjà ces agents territoriaux aux essences locales, aux espèces invasives, à l'entretien alternatif, à l'éco-pâturage. Des collégiens sont également amenés à découvrir certains espaces naturels sensibles. Ces actions seront pérennisées.</p> <p>Le site de l'Ecospace, situé sur la ville de Beauvais et à vocation pédagogique autour du développement durable, servira également à la poursuite de cette sensibilisation.</p> <p>En outre, le centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) proposera, via sa programmation annuelle, des actions de sensibilisation selon 5 grandes formes : des journées techniques, des ateliers, des formations (dont les classes eau et climat), des cafés-débats et des projections de films/conférences. Ces actions seront proposées gratuitement aux habitants du Beauvaisis.</p>				
Pilotage	Associations locales	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> Conseil départemental de l'Oise Universitaires, conférenciers 		
Financement potentiel	Fonds propres des <u>organismes</u>				
Typologie de la mesure	Animation	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne		
Résultats attendus	La préservation de la biodiversité sur le Beauvaisis aura un impact positif sur la séquestration du carbone avec une augmentation totale attendue de 57% d'ici 2026. Elle contribuera également à la réduction de la vulnérabilité du territoire ; via la pollinisation des cultures ou encore le maintien de sols fertiles pour la production alimentaire (cf. mesure 35-b).				
Indicateurs de suivi	Nombre et nature des actions de sensibilisation engagées				



THÈME 4 : l'aménagement du sol

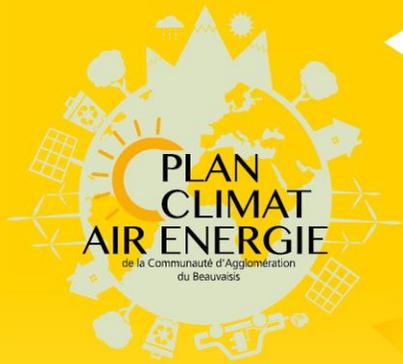
MESURE	31-b	Offrir des plants ou des graines aux habitants du Beauvaisis		Action 31	Favoriser les gestions différenciées
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Gérer différemment l'environnement
Description de la mesure	<p>Les reliquats des plantes des serres municipales sont actuellement donnés aux jardins familiaux ou aux écoles pour des projets pédagogiques : cette possibilité sera étendue aux habitants du Beauvaisis. En outre, des graines seront fournies pour une végétalisation en pieds de murs dans les communes-membres.</p> <p>En parallèle, il est envisagé de poursuivre les actions de sensibilisation du public d'ores et déjà dispensées via des ateliers techniques (week-end de l'arbre, plantation de haies bocagères au plan d'eau du Canada, taille fruitière, etc.).</p>				
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Communauté d'agglomération du Beauvaisis Ville de Beauvais 	Partenariat	53 communes-membres		
Financement potentiel	Fonds propres de la <u>collectivité</u>				
Typologie de la mesure	Subventionnement		Temporalité de la mesure	Mesure expérimentale	
Résultats attendus	La finalité de cette mesure est de pouvoir faciliter les micro-implantations florales et jardinées sur l'ensemble du territoire intercommunal, en vue d'embellir le paysage et de renforcer le captage du carbone. Il est d'ailleurs envisagé une augmentation totale de 57% de la séquestration d'ici 2026 sur le Beauvaisis.				
Indicateur de suivi	Nombre de plants ou de sachets de graines distribués				



THÈME 4 : l'aménagement du sol

MESURE	31-c	Favoriser la généralisation des toitures végétalisées pour les nouveaux projets de construction ou de rénovation		Action 31	Favoriser les gestions différenciées
VOLET TERRITORIAL VOLET PATRIMOINE ET SERVICES				Axe stratégique	Gérer différemment l'environnement
Description de la mesure	<p>La végétalisation des toitures sur le patrimoine bâti privé et public n'est pas une pratique très répandue actuellement sur le territoire du Beauvaisis. Pourtant, elle présente des avantages intéressants en matière d'amélioration du confort thermique, acoustique et hygrométrique des bâtiments. En outre, d'autres aspects positifs sont à considérer tels que la séquestration du carbone, le cadre de vie, la qualité de l'air (régulation du taux de poussières), l'atténuation des îlots de chaleur urbaine, le drainage des eaux pluviales, la meilleure durée de vie des toitures.</p> <p>Aussi, cette pratique sera facilitée dans les documents de planification urbaine, et considérée dans toutes les réflexions préalables aux rénovations bâtementaires et aux constructions neuves du patrimoine de la ville de Beauvais et de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.</p>				
Pilotage	53 communes-membres	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Porteurs de projets privés ou publics · Communauté d'agglomération du Beauvaisis 		
Financement potentiel	/				
Typologie de la mesure	Travaux	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne		
Résultats attendus	La facilitation du développement des toitures végétalisées prendra effet dans les documents de prospective territoriale : SCOT (mesure 22-a) et PLUIHD (mesure 22-b).				
Indicateur de suivi	Nombre de toitures végétalisées développées				





THÈME 5 :

l'économie circulaire





THÈME 5 : l'économie circulaire



Action 32 - Renforcer le lien entre la formation et l'emploi local en faveur de la transition énergétique

Axe stratégique

Former et employer

Objectifs poursuivis

En réponse à la transition énergétique, l'économie verte fait émerger de nouvelles professions et nécessite l'acquisition de nouvelles compétences pour exercer les métiers traditionnels. Sur le Beauvaisis, il s'agira de s'appuyer sur 3 mesures vertueuses :

- Inscrire le Beauvaisis dans un plan d'investissement dans les compétences 100% inclusion
- Accompagner la montée en compétences des professionnels du bâtiment
- Favoriser les éco-matériaux locaux

Nature des impacts

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Adaptation au changement climatique
- Augmentation de la séquestration du carbone
- Réduction des consommations énergétiques
- Protection de la qualité de l'air
- Production locale d'énergies renouvelables

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3

Nombre de mesures relatives à l'action

3

Indicateur clé

Nombre de personnes intégrées au plan d'investissement dans les compétences 100% inclusion



THÈME 5 : l'économie circulaire

MESURE	32-a	Inscrire le Beauvaisis dans un plan d'investissement dans les compétences 100% inclusion		Action 32	Renforcer le lien entre la formation et l'emploi local en faveur de la transition énergétique
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Former et employer
Description de la mesure	<p>Cette mesure en lien avec la dynamique Rev3 consistera en un accompagnement des publics peu ou pas qualifiés vers des métiers tournés vers la transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments, énergies renouvelables, mobilité).</p> <p>Le projet dénommé 100 % Inclusion « Enerj' Nouvelles » est prévu sur trois ans, avec une phase de diagnostic préalable et d'ingénierie qui s'établira sur six mois, avec une identification des personnes en recherche de formation, des besoins en emploi du territoire (méthanisation, isolation...), des actions déjà menées par les organismes de formation (AFPA, GRETA...), le service formation de la région, la chambre de métiers et de l'artisanat, la fédération française du bâtiment, les lycées professionnels (agricole, Langevin, Corot), les services insertion, etc.</p> <p>L'objectif sera de développer des formations pérennes aux nouvelles techniques d'éco-construction et d'éco-matériaux, en envisageant de les ouvrir également aux nouveaux entrants sur le marché (apprentis, lycéens, personnes en reconversion...).</p>				
Pilotage	Maison de l'emploi et de la formation (MEF)	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> • Région des Hauts-de-France • Conseil départemental de l'Oise • Communautés de communes Oise Picarde et Picardie Verte • Centres communaux d'action sociale d'Auneuil, de Grandvilliers, de Froissy, et du Coudray Saint Germer • Chambre de commerce et de l'industrie de l'Oise • Organismes de formation (GRETA, AFPA...) • Fédération française du bâtiment (FFB) • Lycées professionnels (Langevin, Corot) • Education nationale • GRDF, VEOLIA, CPME, CD2E, En savoir plus, EPA, MIFE Belfort, Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60), chambre régionale de l'économie sociale et solidaire des Hauts-de-France (CRESS) 		
Financement potentiel	<u>Région des Hauts-de-France</u> (Rev3)				
Typologie de la mesure	Prestation de service public	Temporalité de la mesure		Mesure ponctuelle (2020-2023)	



THÈME 5 : l'économie circulaire

Résultats attendus

Un repérage sera opéré pour atteindre 500 publics sur 3 ans, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022 sur le territoire du Pays du Grand Beauvaisis (avec une action expérimentale en 2021 sur le Nord Franche-Comté pour garantir l'essaimage du processus).

255 personnes seront intégrées dans le dispositif (soit près de la moitié des publics repérés), dont une session expérimentale de 15 personnes sur le territoire de Belfort en partenariat avec la maison de l'emploi du territoire de Belfort.

Une première session test de 15 personnes se tiendra sur les 6 premiers mois, puis 15 sessions suivront.

Les sorties positives sont estimées à 60 % des bénéficiaires accompagnés : vers une formation qualifiante, un contrat en alternance, un service civique, un contrat à durée déterminée de 6 mois ou un contrat à durée indéterminée.

L'impact attendu pour ce projet est de pouvoir contribuer, à l'échelle locale du Beauvaisis, à la dynamique territoriale impulsée au niveau régional sur le développement de la filière de la transition énergétique ; et ce en faveur de publics peu ou pas qualifiés. Il est attendu également de donner envie de dupliquer ce projet au niveau national.

Indicateurs de suivi

- Nombre d'actions de repérage, sur les territoires ruraux et sur les quartiers prioritaires de la ville, nombre de personnes y ayant participé
- Nombre de personnes intégrées sur le dispositif et typologie de chacune des personnes
- Nombre de personnes entrées en formation, typologie de formation, typologie de public
- Nombre de personnes ayant accédé à l'emploi, typologie de contrat, typologie de public
- Ratio sorties positives / entrées sur le dispositif



THÈME 5 : l'économie circulaire

MESURE	32-b	Accompagner la montée en compétences des professionnels du bâtiment		Action 32	Renforcer le lien entre la formation et l'emploi local en faveur de la transition énergétique
VOLET TERRITORIAL VOLET PATRIMOINE ET SERVICES				Axe stratégique	Former et employer
Description de la mesure	<p>La montée en compétences des professionnels du bâtiment relève de la problématique des connaissances continues, de la valorisation des savoir-faire locaux et des nouvelles technologies. Elle concerne différents acteurs (les artisans, les maîtres d'œuvre, les bureaux d'études, les techniciens des collectivités et les architectes) et plusieurs domaines (la performance énergétique, la ventilation, l'isolation, l'étanchéité à l'air, la coordination des corps de métiers, etc.).</p> <p>Aujourd'hui, le département de l'Oise compte un seul centre de formation d'apprentis du bâtiment (CFA) situé à Agnetz, c'est à dire en-dehors du territoire de l'agglomération. De par sa proximité géographique (environ 25 kilomètres de la ville-centre Beauvais), il irrigue toutefois le Beauvaisis.</p> <p>D'autre part, les organisations professionnelles (fédération française du bâtiment, confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) proposent aujourd'hui des formations RGE (reconnu garant de l'environnement). Un renforcement de l'offre et de ses modalités sera prévu, tout comme le développement de la formation intégrée au travail.</p> <p>Par ailleurs, dans les conventions annuelles liant la communauté d'agglomération du Beauvaisis avec les chambres consulaires (chambre de commerce et d'industrie et chambre des métiers et de l'artisanat), des dispositifs territoriaux ciblés seront engagés, en lien avec la population des auto-entrepreneurs, les éco-matériaux ou les énergies renouvelables : formations, ateliers, stages techniques, sensibilisation RGE pour augmenter le nombre d'artisans labellisés.</p> <p>Enfin, cette mesure prendra la forme de la généralisation de la modélisation des données du bâtiment (BIM) pour les techniciens de la ville de Beauvais et de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.</p>				
Pilotage	Chambre des métiers et de l'artisanat	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Réseau professionnel : fédération française du bâtiment (FFB), confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) · Centre de formation d'apprentis du bâtiment (CFA) · Région des Hauts-de-France · Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise · Communauté d'agglomération du Beauvaisis · Ville de Beauvais 		
Financement potentiel	Région des Hauts-de-France (FRATRI - cadre 2 : développer des bâtiments performants et/ou producteurs d'énergie, pour la formation intégrée au travail)				
Typologie de la mesure	Animation	Temporalité de la mesure		Mesure pérenne	
Résultats attendus	Le renforcement de l'offre de formation auprès des professionnels du bâtiment permettra de répondre à l'enjeu fort fixé en matière de rénovation bâtementaire sur le territoire du Beauvaisis (réduction d'environ 11%, aussi bien pour le secteur résidentiel que pour le secteur tertiaire).				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de formations ou d'accompagnements dispensés · Nature des actions portées 				



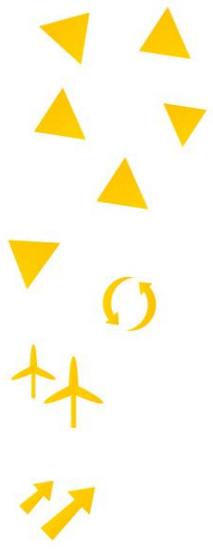
THÈME 5 : l'économie circulaire

MESURE	32-c	Favoriser les éco-matériaux		Action 32	Renforcer le lien entre la formation et l'emploi local en faveur de la transition énergétique
VOLET TERRITORIAL VOLET PATRIMOINE ET SERVICES				Axe stratégique	Former et employer
Description de la mesure	<p>Cette valorisation des éco-matériaux et des techniques traditionnelles de construction (briques en terre crue, tuiles, paille, roseaux, béton de chanvre...) concernera les bâtiments publics, ceux des bailleurs sociaux ou encore ceux des particuliers.</p> <p>Aujourd'hui, elle se heurte souvent aux budgets et aux craintes des différents porteurs de projet. Pour autant, les techniques favorables aux éco-matériaux seront diversement encouragées via :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un appui aux porteurs de projets (par exemple avec des programmes-tests et des montées en charge progressive) ; - La stimulation de la demande avec un travail de sensibilisation et de formation auprès des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents en contact direct avec les bâtiments publics : ateliers, interventions publiques avec des conseils de premier niveau, mise en place et animation d'un réseau, labellisation et formation des artisans locaux (en lien avec la mesure 32-b) ; - La réalisation de fiches techniques "analyse-cycle de vie des produits locaux" pour justifier de la pertinence de l'usage des éco-matériaux (performance énergétique, ressources en région) et le positionnement de ces fiches dans les marchés publics et/ou dans les documents d'urbanisme (par exemple en annexes indicatives/incitatives de préconisations sous la forme d'une charte architecturale) ; - La valorisation par le biais des grands magasins de bricolage ; - La duplication des expérimentations engagées (voir mesure 1-c). 				
Pilotage	Centre de Développement des Eco-entreprises (CD2E)	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Réseau professionnel : fédération française du bâtiment (FFB), confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), architectes · Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Oise · Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Oise (CAUE) · Bailleurs sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> · Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) · Maîtres d'ouvrages publics (dont les 53 communes-membres, la communauté d'agglomération du Beauvaisis, le conseil départemental de l'Oise, la région des hauts-de-France, l'Etat) ou privés (porteurs de projet de rénovation ou architecturaux) · Grands magasins de bricolage 	
Financement potentiel	Région des Hauts-de-France (FRATRI - cadre 2 : développer des bâtiments performants et/ou producteurs d'énergie, pour faciliter l'accès à la qualification RGE et pour accompagner l'analyse du cycle de vie)				
Typologie de la mesure	Animation	Temporalité de la mesure		Mesure pérenne	
Résultats attendus	Il est attendu le développement sur le Beauvaisis d'une filière favorable aux techniques favorisant les éco-matériaux. Le CD2E jouera un rôle d'accélérateur de l'éco-transition auprès des acteurs territoriaux.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de projets engagés prenant appui sur les éco-matériaux locaux · Nombre et nature des actions de sensibilisation/formation menées 				





THÈME 5 : l'économie circulaire



Action 33 - Promouvoir l'attractivité et le potentiel économique local du territoire

Axe stratégique

Promouvoir le territoire

Objectifs poursuivis

L'objectif principal de la promotion du Beauvaisis est d'allier le caractère économique et social dans la recherche de plus-values territoriales. Pour cela, 3 axes seront privilégiés :

- Amplifier la démarche d'écologie industrielle territoriale du Beauvaisis
- Valoriser une culture-territoire sur le Beauvaisis
- Encourager les projets portés par le pôle territorial de coopération économique "Emergence Beauvaisis"

Nature des impacts

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Adaptation au changement climatique
- Augmentation de la séquestration du carbone
- Réduction des consommations énergétiques
- Protection de la qualité de l'air
- Production locale d'énergies renouvelables

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Nombre de mesures relatives à l'action

3

Indicateur clé

Nombre d'emplois locaux créés



THÈME 5 : l'économie circulaire

MESURE	33-a	Amplifier la démarche d'écologie industrielle territoriale du Beauvaisis		Action 33	Promouvoir l'attractivité et le potentiel économique local du territoire
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Promouvoir le territoire
Description de la mesure	<p>Cette démarche d'écologie industrielle territoriale reposera sur la synergie, la mutualisation, la mise en relation et l'accentuation des échanges entre les entreprises locales. Plusieurs thématiques seront concernées : l'économie circulaire, la mobilité, le transport de marchandise, les déchets, l'eau, les ressources humaines, les contrôles périodiques, les achats (carburant, matières premières), la logistique, la valorisation des énergies renouvelables (méthanisation, photovoltaïque...), la consommation d'énergie, les projets d'autoconsommation collective, la mise en relation producteurs/consommateurs, les services (crèches, mise à disposition de locaux), l'installation de ruches, etc.</p> <p>Pour ce faire, elle consistera en une analyse des pratiques, à leur évaluation, et à une sensibilisation au développement durable. Des diagnostics multiflux seront conduits, ainsi que des ateliers de travaux collectifs. Le but de cette mesure sera d'apporter un soutien aux changements des pratiques dans les entreprises. La chambre de commerce et d'industrie de l'Oise (CCIO) jouera un rôle incitatif, de conseil et de soutien à l'accompagnement. En parallèle, les diagnostics, les études et l'animation autour du développement de l'écologie industrielle territoriale seront encouragés par l'agence de l'eau Seine-Normandie, lorsqu'ils comporteront une thématique liée aux enjeux de l'eau.</p> <p>En ce qui concerne les artisans du territoire, cette même démarche de mutualisation (flux de matière, approvisionnement, locaux, matériels, réponse groupée à un marché, réduction/revalorisation des déchets...) sera étudiée par la chambre des métiers et de l'artisanat, sur les mêmes bases de réflexion que celles de l'écologie industrielle territoriale.</p>				
Pilotage	Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Entreprises concernées par des process industriels complexes · Industriels des déchets · Transporteurs et entreprises de logistique 	<ul style="list-style-type: none"> · Communauté d'agglomération du Beauvaisis (mise à disposition d'expertises) · Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Oise · ADEME · Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) 	
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> · <u>Région des Hauts-de-France</u> (FRATRI - cadre 6) · <u>Agence de l'eau Seine Normandie</u> (AESN) : sont aidés les études, les travaux et l'animation des acteurs économiques hors agriculture permettant la réduction significative des prélèvements sur la ressource en eau ou l'amélioration significative du ratio de consommation d'eau par unité de production. 				
Typologie de la mesure	Prestation de service public	Temporalité de la mesure		Mesure pérenne	
Résultats attendus	D'une manière générale, le gain énergétique est estimé à 33 GWh/an à l'horizon 2026 au niveau du secteur tertiaire. Il est également envisagé d'atteindre une baisse de 150 GWh/an en 2026 au niveau de l'économie circulaire.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Quantité de déchets valorisés (en tonnes) · Nombre de salariés concernés · Nombre d'entreprises impliquées 		<ul style="list-style-type: none"> · Impact financier par action menée (économies générées) · Nombre et nature des accompagnements engagés 		



THÈME 5 : l'économie circulaire

MESURE	33-b	Valoriser une culture-territoire sur le Beauvaisis		Action 33	Promouvoir l'attractivité et le potentiel économique local du territoire
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Promouvoir le territoire
Description de la mesure	<p>La communauté d'agglomération du Beauvaisis conduira un travail autour de la promotion de son territoire, en vue de lutter contre le "Beauvais-bashing", dégager une identité territoriale, faciliter les achats à faible distance au lieu de l'international et articuler ses différents domaines d'actions (résidentiel, économique, touristique, culturel, sportif).</p> <p>La valorisation des atouts locaux du Beauvaisis s'appuiera ensuite sur une communication appropriée auprès des habitants, notamment à partir des produits fabriqués sur le territoire (guide, brochure, catalogue, annuaire...).</p>				
Pilotage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	Partenariat	Conseil départemental de l'Oise		
Financement potentiel	Fonds propres de la <u>collectivité</u>				
Typologie de la mesure	Communication	Temporalité de la mesure	Mesure expérimentale		
Résultats attendus	Le conseil départemental de l'Oise mènera en 2020 une réflexion afin de reconstruire le label « made in 60 », et ce en lançant la marque Oise afin de mieux valoriser les produits locaux. Plus spécifiquement sur le Beauvaisis, l'action de la communauté d'agglomération aura pour finalités, à long terme, l'obtention d'une appréciation positive du territoire et l'implantation naturelle d'acteurs variés (habitants, entreprises, etc.).				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Nature et formalisation du modèle de marketing territorial retenu · Taux d'image positive et/ou connaissance du territoire du Beauvaisis sur un échantillon national 				



THÈME 5 : l'économie circulaire

MESURE	33-c	Encourager les projets portés par le pôle territorial de coopération économique "Emergence Beauvaisis"		Action 33	Promouvoir l'attractivité et le potentiel économique local du territoire
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Promouvoir le territoire
Description de la mesure	<p>Depuis 2017, le pôle territorial de coopération économique Emergence Beauvaisis (PTCE) agit en faveur de l'économie sociale et solidaire. Le but est de développer une économie ascendante de proximité, non délocalisable, en créant des synergies entre des acteurs locaux, au service des usagers du territoire. 5 axes de travail ont été fixés à ce jour par le PTCE émergence Beauvaisis : la mobilité durable et solidaire, la jeunesse, les services de proximité/l'aide à la personne, les déchets et les circuits courts alimentaires.</p>				
	<p>A court-moyen terme, plusieurs projets sont envisagés. Ces projets permettront de créer des emplois de proximité, accessibles au public prioritaire de l'insertion et de développer de nouveaux services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'un garage solidaire (dont le but est de réparer des véhicules à un prix réduit, d'en louer et d'en vendre à tarif social pour des bénéficiaires en situation de formation, d'insertion ou de recherche d'emploi) et le déploiement de ses services sur un territoire élargi ; - La création d'une coopérative jeunesse services dans le cadre d'un projet d'éducation à l'entrepreneuriat et à la coopération ; - La création d'une conciergerie solidaire et sociale, dans l'objectif de permettre aux salariés d'une entreprise d'avoir accès sur leurs lieux de travail, à un large panel de services clés en main (livraison de courses, garde d'enfants, repassage à domicile, paniers de légumes, etc.) ; - La création d'une activité de réemploi des aides médicales techniques (en lien avec les professions de santé, les services d'aide à domicile, les recycleries-ressourceries...); - La création d'un magasin de producteurs locaux (produits alimentaires en circuits-courts) pouvant être élargi à la promotion de produits locaux du Beauvaisis, alimentaires et non-alimentaires (parfum, éponges, brosse à dents, fruits/légumes...); - La création d'un lieu unique d'accueil des entreprises de l'économie solidaire à Beauvais. Le site de l'AFPA est envisagé dans le cadre de sa reconversion à partir de mars 2020 et pourrait être organisé en 3 filières liées à l'économie de proximité : les circuits courts alimentaires, la mobilité/logistique, et l'éco-construction/éco-rénovation. Ce site permettra également l'organisation de parcours de formation : services à la personne, logistique, mécanique, bâtiment, etc. <p>La liste des projets susceptibles d'être portés collectivement dans la démarche Emergence Beauvaisis n'est pas exhaustive.</p>				
Pilotage	PTCE Emergence Beauvaisis	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Communauté d'agglomération du Beauvaisis · Entreprises locales : AGCO, CHB, LVMH, ISAGRI, SAGEB, BYD, BIOCDEX, Lucien (boucherie), Samshield (bombes d'équitation), Corréus (brasserie), Maeyaert (cidrerie), Bioseptyl (brosses à dents), Spontex (éponges), Givenchy (parfums), etc. · Chambre des métiers et l'artisanat · La Ligue de l'Enseignement, SIME, La Maison d'Economie Solidaire, Itinér'Air, FAIRE, Emmaüs, Synergies Activ', Beauvais Service Plus, Elan CES, Tousmobile, Beauvélo... · La Nouvelle Forge 		



THÈME 5 : l'économie circulaire

		<ul style="list-style-type: none"> Associations (Les Producteurs du Bout du Bray, SCIC Le Producteur Local) UniLaSalle AFPA Institut Godin Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise 	<ul style="list-style-type: none"> Conseil départemental de l'Oise CRESS des Hauts de France, BGE Conseil régional des Hauts-de-France 	
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> <u>Fonds propres des structures</u> et participations diverses des parties prenantes <u>Soutiens financiers privés</u> de type « fondations d'entreprise » <u>Fonds FSE, Fonds FEDER Picardie 2014-2020</u> qui accompagne les structures de l'économie sociale et solidaire dans la création de leurs projets (ingénierie de projets) à un taux moyen de 64% et dans la consolidation/développement des projets (50%). Il s'agit des mesures 18a et 18b du programme opérationnel/axe 6 (appel à projet permanent de la région) qui s'intègrent dans la convention territoriale d'investissements territoriaux intégrés (ITI) <u>Soutiens financiers de partenaires publics</u> pour l'ingénierie et l'animation de la démarche : ACTE Région Hauts de France, Emergence Conseil départemental de l'Oise et communauté d'agglomération du Beauvaisis (par projet, selon les besoins et les entités juridiques porteuses) 			
Typologie de la mesure	Subventionnement	Temporalité de la mesure		Mesure pérenne
Résultats attendus	<p>En ce qui concerne le garage solidaire, il est attendu la consolidation de l'activité créée en 2019, le développement d'activités secondaires de type « location de 2 roues motorisés » et « services de nettoyage de véhicule ».</p> <p>Au niveau de la coopérative jeunesse de services, 15 jeunes seront accueillis chaque année et il est prévu la création d'une coopérative jeunes majeurs dès 2021.</p> <p>Au niveau de la conciergerie solidaire et sociale, l'entreprise sera créée, avec un permanent et deux à trois concierges en contrats d'insertion. Il est attendu un minimum de 400 adhérents à ce service de conciergerie.</p> <p>En ce qui concerne le réemploi des aides médicales techniques, les objectifs sont de réunir 15 partenaires et d'expérimenter l'activité avec l'appui d'une association intermédiaire et la création d'un emploi permanent (dans le cadre d'une société coopérative d'intérêt collectif -SCIC).</p> <p>La création du magasin de producteurs locaux est envisagée en 2020, avec la mobilisation de 60 à 80 producteurs dans une SCIC.</p>			
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Nature et nombre de projets réalisés Chiffres d'affaires générés Nombre d'emploi directs et indirects créés Flux de personnes accueillies et accompagnées Nombre d'organismes et d'entreprises parties prenantes de la démarche de coopération territoriale Emergence Beauvaisis 			





THÈME 5 : l'économie circulaire



Action 34 - Valoriser le réemploi, la réutilisation, le recyclage

Axe stratégique

Allonger les durées d'usage

Objectifs poursuivis

La réduction des déchets à la source est l'objectif premier de cette action, au regard de la nécessité de limiter les émissions gazeuses et les polluants atmosphériques. Pour ce faire, 8 mesures seront engagées :

- Maîtriser les consommations et le suivi de matières premières au sein des trois collectivités
- Améliorer la cession ou la revente d'objets non utilisés
- Intervenir au niveau des process des entreprises pour une valorisation des déchets
- Créer un repair café
- Poursuivre la formation des gardiens des déchetteries au réemploi
- Installer des boîtes à dons sur l'ensemble de l'agglomération
- Renforcer la récupération et la valorisation des invendus des supermarchés
- Disposer des poubelles de tri sélectif sur l'espace public

Nature des impacts

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Adaptation au changement climatique
- Augmentation de la séquestration du carbone
- Réduction des consommations énergétiques
- Protection de la qualité de l'air
- Production locale d'énergies renouvelables

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3

Nombre de mesures relatives à l'action

8

Indicateur clé

Estimation des tonnages évités



THÈME 5 : l'économie circulaire

MESURE	34-a	Maîtriser les consommations et le suivi de matières premières au sein des trois collectivités	Action 34	Valoriser le réemploi, la réutilisation, le recyclage
VOLET PATRIMOINE ET SERVICES			Axe stratégique	Allonger les durées d'usage
Description de la mesure	L'entité globale, composée de l'agglomération du Beauvaisis, de la ville de Beauvais et du centre communal d'action sociale, est soumise périodiquement à l'établissement d'un bilan carbone sur ses compétences et ses services. Afin d'améliorer ce bilan et de poursuivre son devoir d'exemplarité, des changements de pratiques internes seront conduits. En cela, huit pistes d'améliorations permettront de maximiser le fonctionnement des trois collectivités :			
Déclinaisons envisagées de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Systematiser l'introduction de clauses environnementales dans les marchés publics</u> Cela passera par des systèmes d'options dans les critères de jugement retenus (engagement des prestataires dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises, circuits courts favorisés dans les matières premières, recyclage systématique des matériaux utilisés par les entreprises). - <u>Estimer le nombre d'habitants du Beauvaisis favorable à une réception du magazine "Beauvaisis notre territoire" en version numérique</u> Un sondage sera réalisé pour quantifier les réels besoins, puis les solutions techniques seront étudiées (marché public, question de l'adressage, fracture numérique). - <u>Poursuivre les commandes groupées et optimiser les usages des biens</u> Aujourd'hui, cette pratique est déjà habituelle dans beaucoup de secteurs (chauffage, ménage...), mais elle sera encore amplifiée dans un souci de computation des seuils et d'évitement des achats multiples. Un nouveau logiciel financier va être mis en place et permettra d'avoir une meilleure lisibilité de tous les marchés financiers disponibles. Une amélioration du process interne sera également menée (par exemple avec la désignation d'intermédiaires interservices pour piloter le recueil et le suivi des besoins). - <u>Renforcer la connaissance des stocks diversement répartis dans l'ensemble des pôles des trois collectivités</u> Le fonctionnement actuel sera finement étudié afin de dégager des éventuelles pistes d'améliorations possibles (nouvel outil sur le site intranet, meilleure utilisation de la plateforme Agorastore). Seront facilités les usages internes, selon les besoins. Ceux-ci pourront correspondre à la cession ou la revente d'objets non utilisés (par exemple des outils, des matériaux, des fournitures, des équipements). - <u>Faire un grand ménage des « trésors cachés »</u> Ce grand ménage mené à une échelle élargie pourra concerner les écoles, les réserves diverses, les greniers, les caves, etc. - <u>Agir sur les consommations de papier en interne des trois collectivités</u> Le syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO) travaille actuellement sur l'harmonisation des contenants de pré-collecte et de la signalétique au sein des écoles et des administrations, en vue de renforcer et d'unifier les consignes de tri. Sur le Beauvaisis, 3 sites-pilotes ont été retenus : l'hôtel de ville de Beauvais, l'espace culturel François Mitterrand et le siège de l'agglomération du Beauvaisis. Cette action visera prioritairement le captage des papiers. Pour autant, la réduction du papier sera également considérée dans le cadre de la poursuite de la dématérialisation des processus et des flux 			



THÈME 5 : l'économie circulaire

	<p>documentaires internes (et à terme de l'archivage). Une plateforme numérique de gestion de contenu sera mise en place à cet effet à partir de 2020. À cette occasion, une réflexion sera également menée pour recourir autant que possible à la signature électronique des actes et documents produits par les collectivités. Enfin, le parc de copieurs sera renouvelé en favorisant les procédés moins énergivores/polluants.</p> <p>- <u>Anticiper les futures obligations en matière de recyclage</u> Seront exigées la récupération des emballages et la consignation du verre par les prestataires engagés par la collectivité. En outre, les distributeurs automatiques de boissons seront équipés de gobelets en carton et de touillettes en bois ou carton, en remplacement du plastique.</p>		
Pilotage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis Ville de Beauvais	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Maison de l'emploi et de la formation (pour les marchés publics) · Syndicat mixte du département de l'Oise - SMDO (pour une étude à mener sur le développement du tri du papier)
Financement potentiel	/		
Typologie de la mesure	Contrôle	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne
Résultats attendus	Il est attendu une amélioration du bilan carbone patrimoine et services de la ville de Beauvais et de l'agglomération du Beauvaisis. Actuellement, les émissions totales sont de l'ordre de 24 810 TeqCO2 et il est visé une réduction de 30% d'ici 2030.		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Maitrise effective des consommations et du suivi de matières premières : oui/non · Nombre de marchés publics concernés par l'introduction de clauses environnementales · Sondage effectué : oui/non · Evolution de la proportion de commandes passées sur des contrats/marchés groupés · Amélioration de la connaissance des stocks : oui/non · Réalisation effective d'une matériauthèque : oui/non · Opération grand ménage des « trésors cachés » réalisée : oui/non · Etude interne sur le développement du tri du papier réalisée : oui/non · Anticipation effective en matière de recyclage : oui/non 		



THÈME 5 : l'économie circulaire

MESURE	34-b	Améliorer la cession ou la revente d'objets non utilisés		Action 34	Valoriser le réemploi, la réutilisation, le recyclage
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Allonger les durées d'usage
Description de la mesure	<p>Pour éviter le rejet aux encombrants ou en déchetteries d'objets non utilisés, la communauté d'agglomération du Beauvaisis s'appuiera sur une plateforme dénommée Ecomairie.</p> <p>Développée dans le cadre du marché de la nouvelle déchetterie de Beauvais, cette plateforme internet personnalisable privilégiera la proximité et permettra la mise en relation de particuliers souhaitant donner une seconde vie à des objets. En sus, elle permettra de mettre en avant l'offre des associations locales.</p>				
Pilotage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis		Partenariat	Associations locales	
Financement potentiel	Fonds propres de la <u>collectivité</u>				
Typologie de la mesure	Prestation de service public			Temporalité de la mesure	Mesure pérenne
Résultats attendus	Il est attendu une baisse du nombre de rendez-vous encombrants et des passages en déchetteries suite à la mise en place du logiciel Ecomairie. En 2018, 126 425 visiteurs ont été comptabilisés sur les 6 déchetteries.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre d'objets réutilisés · Estimation des tonnages évités (via le poids des objets vendus) · Fréquentation de la plateforme Ecomairie 				



THÈME 5 : l'économie circulaire

MESURE	34-c	Intervenir au niveau des process des entreprises pour une valorisation des déchets		Action 34	Valoriser le réemploi, la réutilisation, le recyclage
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Allonger les durées d'usage
Description de la mesure	<p>La chambre de commerce et d'industrie de l'Oise accompagne les entreprises du Beauvaisis pour la valorisation de certains déchets particuliers. Pour preuve, une étude technico-économique de gisement est actuellement menée autour du réemploi et de la valorisation des supports dorsaux des étiquettes en glassine. Celles-ci sont produites en quantité par certaines entreprises de logistique isariennes.</p> <p>Ce type d'interventions sera pérennisé pour les entreprises du Beauvaisis, en lien avec la mesure 33-a relative à la démarche d'écologie industrielle territoriale du Beauvaisis.</p>				
Pilotage	Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise		Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · ADEME · Région des Hauts-de-France 	
Financement potentiel	Région des Hauts-de-France (FRATRI - cadre 6 : pour agir sur les filières de valorisation des déchets)				
Typologie de la mesure	Études et travaux		Temporalité de la mesure	Mesure pérenne	
Résultats attendus	D'une manière générale, les procédés industriels sont à l'origine d'émissions de particules PM10 sur le Beauvaisis, notamment dans les domaines de la construction et de l'agroalimentaire. Cette mesure en faveur de l'optimisation des process permettra de participer à l'effort de réduction des particules PM10, estimé à 12% d'ici 2025.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre d'entreprises accompagnées · Nombre et nature des projets aboutis 				



THÈME 5 : l'économie circulaire

MESURE	34-d	Créer un repair café		Action 34	Valoriser le réemploi, la réutilisation, le recyclage
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Allonger les durées d'usage
Description de la mesure	<p>La création d'un repair café est envisagée dans le cadre du fonctionnement de la nouvelle déchetterie de Beauvais, dont l'ouverture est prévue à l'automne 2019. Cette mesure prendra appui sur le fonctionnement et la connaissance de la recyclerie de Crèvecœur-le-Grand ; celle-ci ayant déjà un atelier de réparation.</p> <p>Pour ce faire, un local dédié au réemploi sera prévu dans la salle d'animation et de sensibilisation des scolaires, avec des outils et des matériels disponibles. Les sessions de repair café se tiendront dans ce local, mais aussi dans d'autres lieux associatifs du territoire (de manière itinérante). En outre, des thématiques seront successivement ciblées : le petit mobilier, les petits appareils électriques, etc.</p>				
Pilotage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	Partenariat	Associations locales		
Financement potentiel	<u>ADEME</u> (aide à l'investissement autour du réemploi)				
Typologie de la mesure	Prestation de service public		Temporalité de la mesure	Mesure expérimentale	
Résultats attendus	<p>Cette mesure permettra de créer du lien entre les habitants du Beauvaisis et les acteurs locaux du réemploi, mais également de baisser les apports d'objets en déchetterie. Le taux de réparation des objets présentés devra être a minima de 50 %, avec une augmentation envisagée chaque année. Il sera proposé, en moyenne sur l'année, une session de repair café par trimestre.</p>				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre d'ateliers de réparation tenus par an · Quantification du poids à l'année des objets réparés · Evolution du taux de réparation des objets présentés · Taux de satisfaction des usagers 				



THÈME 5 : l'économie circulaire

MESURE	34-e	Poursuivre la formation des gardiens des déchetteries au réemploi		Action 34	Valoriser le réemploi, la réutilisation, le recyclage
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Allonger les durées d'usage
Description de la mesure	La formation des gardiens au réemploi et à la sensibilisation est déjà menée aujourd'hui sur la déchetterie d'Auneuil et sur celle de Crèvecœur le Grand. Cette mesure sera étendue aux autres déchetteries du territoire, notamment sur celles de Beauvais qui absorbent de grands tonnages.				
Pilotage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	Partenariat	/		
Financement potentiel	Fonds propres de la <u>collectivité</u>				
Typologie de la mesure	Animation	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne		
Résultats attendus	Les formations au réemploi seront dispensées en interne (4 gardiens), mais également en externe (par exemple, par le biais des rencontres régionales des repair cafés).				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de formations dispensées · Pourcentage de récupération des objets déposés en déchetterie 				



THÈME 5 : l'économie circulaire

MESURE	34-f	Installer des boîtes à dons sur l'ensemble de l'agglomération		Action 34	Valoriser le réemploi, la réutilisation, le recyclage
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Allonger les durées d'usage
Description de la mesure	Les boîtes à dons permettent d'échanger des objets pouvant encore servir. Le déploiement de ces installations est envisagé à l'échelle de l'ensemble des communes de l'agglomération, sous couvert d'une bonne définition préalable de leurs emplacements (lieux fréquents de passage, emplacements-relais tels que les mairies ou les médiathèques) et de leur alimentation (invendus des brocantes, dons, etc.). Il s'agira en effet de faire vivre les boîtes à dons et de lever tous les freins (limitation des dépôts sauvages, dégradations, etc.).				
Pilotage	Associations locales		Partenariat	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	
Financement potentiel	<u>ADEME</u>				
Typologie de la mesure	Prestation de service public			Temporalité de la mesure	Mesure ponctuelle
Résultats attendus	Une réflexion est actuellement menée par l'association Collembole & Cie sur le déploiement de boîtes à dons sur plusieurs communes du territoire intercommunal, en association avec des jardins partagés. Cette mesure s'inscrit dans l'objectif total de réduction des émissions carbonées dues aux déchets, estimée à 31% à l'horizon 2026 sur le Beauvaisis.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de projets aboutis · Localisation des boîtes à dons installées 				



THÈME 5 : l'économie circulaire

MESURE	34-g	Renforcer la récupération et la valorisation des invendus des supermarchés		Action 34	Valoriser le réemploi, la réutilisation, le recyclage
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Allonger les durées d'usage
Description de la mesure	<p>Des conventions avec des associations locales (Emmaüs, banque alimentaire) sont déjà mises en place avec les moyennes et grandes surfaces. Pour autant, des marges de progression existent encore en la matière, notamment en ce qui concerne les invendus non alimentaires (hygiène, puériculture...) ou les industries agroalimentaires.</p> <p>En lien avec l'évolution législative venant renforcer la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, les associations locales bénéficieront d'une latitude d'actions élargie, au profit des habitants du Beauvaisis.</p>				
Pilotage	Associations locales	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · ADEME · Services de l'Etat · Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise 		
Financement potentiel	<u>Absence de financement dédié</u>				
Typologie de la mesure	Contrôle	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne		
Résultats attendus	Il s'agira de maximiser le fonctionnement actuel entre les donneurs (les supermarchés) et les preneurs (les associations locales telles qu'Emmaüs ou la banque alimentaire).				
Indicateur de suivi	Volume d'invendus (alimentaires consommables ou non alimentaires) revalorisés				



THÈME 5 : l'économie circulaire

MESURE	34-h	Disposer des poubelles de tri sélectif sur l'espace public		Action 34	Valoriser le réemploi, la réutilisation, le recyclage
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Allonger les durées d'usage
Description de la mesure	Pour pallier aux ruptures actuelles sur l'espace public, la mise en place de poubelles bi-compartmentées est envisagée sur la ville de Beauvais, à l'instar des poubelles de tri sélectif dans les gares. Cette action a d'ores et déjà débuté avec la mise en place de points-tri au plan d'eau du Canada. Sa poursuite sur d'autres sites communaux aura valeur d'exemplarité.				
Pilotage	Ville de Beauvais		Partenariat	ADEME	
Financement potentiel	Fonds propres de la <u>collectivité</u>				
Typologie de la mesure	Travaux		Temporalité de la mesure	Mesure ponctuelle	
Résultats attendus	Cette mesure s'inscrit dans un objectif total de réduction de l'empreinte carbonée relative aux déchets, estimée à 31% à l'horizon 2026.				
Indicateur de suivi	Nombre de poubelles dédiées au tri sélectif installées				





THÈME 5 : l'économie circulaire



Action 35 - Développer et structurer des filières courtes alimentaires locales

Axe stratégique

Renforcer les circuits courts alimentaires

Objectifs poursuivis

Le fonctionnement de l'économie locale repose sur plusieurs axes, dont celui de l'alimentation. Pour cela, il s'agira d'assurer une production alimentaire de proximité au profit des consommateurs du Beauvaisis, en vue de rapprocher l'offre de la demande. 5 mesures seront ainsi promues :

- Engager un contrat de transition écologique « Beauvaisis : territoire de transition agricole et alimentaire »
- S'attacher à la production locale
- S'attacher à la transformation et à la valorisation
- S'attacher à la distribution locale
- S'attacher à la consommation locale
- - S'attacher à la réduction des déchets alimentaires produits sur le territoire

Nature des impacts

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Adaptation au changement climatique
- Augmentation de la séquestration du carbone
- Réduction des consommations énergétiques
- Protection de la qualité de l'air
- Production locale d'énergies renouvelables

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Nombre de mesures relatives à l'action

6

Indicateur clé

Etat d'avancement des projets engagés dans le cadre du contrat de transition écologique : lancés, en cours d'établissement, finalisés



THÈME 5 : l'économie circulaire

MESURE	35-a	Engager un contrat de transition écologique « Beauvaisis : territoire de transition agricole et alimentaire »		Action 35	Développer et structurer des filières courtes alimentaires locales
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Renforcer les circuits courts alimentaires
Description de la mesure	<p>Engager un contrat de transition écologique autour de la transition agricole et alimentaire (CTE) est une mesure structurante. Ce contrat permettra de favoriser l'émergence et d'accélérer les projets portés par les acteurs privés et publics du territoire en matière de transition écologique à chaque étape de la filière alimentaire, de la production agricole jusqu'à la valorisation des déchets. Il s'étendra sur une durée de 3 années.</p> <p>Une animation territoriale sera mise en place (diagnostics, ateliers thématiques) visant à favoriser les coopérations à l'échelle territoriale, pour la définition et la mise en place d'actions systémiques vers un système alimentaire durable. Les projets du CTE seront accompagnés par la collectivité et par les services de l'Etat.</p> <p>Ce dispositif aura pour finalités de créer de nouvelles opportunités économiques autour des filières alimentaires locales et de susciter une dynamique avec tous les acteurs concernés : les producteurs du territoire, les consommateurs, les artisans, les chercheurs, les entreprises, les collectivités, les corps intermédiaires, les associations, etc.</p> <p>Lauréate depuis juillet 2019, l'agglomération du Beauvaisis déploiera son contrat de transition écologique autour de 5 axes prioritaires.</p>				
Pilotage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> Services de l'Etat ADEME Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) Acteurs publics et privés du territoire 		
Financement potentiel	<u>ADEME</u> (subventionnement d'un projet alimentaire territorial sous la forme d'un poste ou d'une prestation)				
Typologie de la mesure	Prestation de service public	Temporalité de la mesure		Mesure expérimentale	
Résultats attendus	15 actions seront contractualisées avec l'Etat dans le cadre du contrat de transition écologique, ce qui supposera l'implication de plus de 100 acteurs locaux.				
Indicateur de suivi	Nombre de projets portés et aboutis dans le cadre du contrat de transition écologique				



THÈME 5 : l'économie circulaire

MESURE	35-b	S'attacher à la production locale	Action 35	Développer et structurer des filières courtes alimentaires locales
VOLET TERRITORIAL			Axe stratégique	Renforcer les circuits courts alimentaires
Description de la mesure	<p>L'agriculture du territoire étant principalement destinée aux marchés mondiaux, voire internationaux, le développement et la structuration des filières courtes sur le territoire du Beauvaisis nécessiteront de développer une production locale destinée à la consommation locale. Pour cela, un travail devra être mené avec les agriculteurs du territoire en faveur de la diversification des productions existantes (développer de nouvelles filières, accompagner techniquement et financièrement la diversification), mais également en faveur de l'installation d'activités agricoles destinées à la consommation vivrière locale.</p> <p>Le développement de l'agriculture biologique est également envisagé, en vue de pouvoir alimenter une demande locale existante (particuliers, restauration collective...) - cf. mesure 29b.</p> <p>Cette action autour de la production locale portera sur le foncier, l'implantation de fermes urbaines, le développement de l'agriculture biologique, le financement des travaux à réaliser, les conditions matérielles, les outils de transformation sur le territoire, la relocalisation, ou encore la mise en relation entre les éleveurs et les céréaliers. Par ailleurs, il conviendra d'étudier l'opportunité d'implanter des cultures à faible niveau d'intrants visant à lutter contre l'érosion, absorber les gaz à effet de serre et produire pour la consommation locale. Cette volonté s'appuiera sur quatre déclinaisons :</p>			
Déclinaisons envisagées de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Favoriser l'installation agricole</u> Un diagnostic foncier sera engagé, en partenariat avec l'association Terre de Liens Picardie et la SAFER, en vue d'identifier les opportunités foncières communales, communautaires ou privées. La collectivité souhaite favoriser l'installation agricole sur le foncier public disponible, que ce soit en zone urbaine ou en zone rurale, ou créer des réserves foncières dédiées (maraichage, élevage, agriculture urbaine, etc.). De même, si cela répond aux besoins identifiés, des espaces-tests sous diverses formes pourront être déployés sur le territoire. Un travail sera mené en concertation avec les structures qui accompagnent l'installation agricole. - <u>Favoriser la diversification des productions locales</u> Le développement de nouvelles compétences chez les agriculteurs souhaitant se diversifier sera facilité : par l'accompagnement et la mise en place de formations, ou encore par le développement d'aides financières en faveur de la diversification des productions. - <u>Développer l'agriculture urbaine et les espaces de production citoyenne</u> - <u>Aller vers plus d'autonomie alimentaire en élevage (porcin, bovin et herbivore)</u> Cette mesure pourra prendre appui sur une meilleure mise en relation entre les éleveurs et les céréaliers (par exemple pour des échanges paille-fumier). 			



THÈME 5 : l'économie circulaire

Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> · Porteurs de projets privés ou publics · Chambre d'agriculture de l'Oise · Communauté d'agglomération du Beauvaisis 	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Association Bio en Hauts-de-France · Association Terre de Liens · Etablissements d'enseignement agricole · Conseil départemental de l'Oise
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> · <u>Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE)</u> pour le stockage du fourrage, l'implantation de clôtures, ou encore la plantation de luzerne · <u>Conseil départemental de l'Oise</u> : aide à la diversification agricole dans le cadre des systèmes de production en agriculture biologique (taux de financement maximum de 40% avec une subvention plafonnée à 10 000€ par projet) 		
Typologie de la mesure	Études et travaux	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne
Résultats attendus	<p>D'ici 2026, il est attendu l'installation de 3 porteurs de projets en agriculture sur du foncier communal et une augmentation de la surface dédiée au maraîchage.</p> <p>Via son aide à la diversification agricole, le conseil départemental de l'Oise poursuivra son soutien financier aux agriculteurs qui cherchent à se diversifier.</p>		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Evolution de la typologie de la production locale · Nombre de formations mises en place · Nombre d'installations agricoles sur le territoire ; productions concernées · Nombre d'exploitations du territoire ayant une activité de diversification axée sur l'alimentation durable · Nombre de producteurs du territoire référencés sur le site www.approlocal.fr · Surfaces foncières communales réservées pour l'installation agricole · Evolution de la surface agricole utile 		



THÈME 5 : l'économie circulaire

MESURE	35-c	S'attacher à la transformation et à la valorisation		Action 35	Développer et structurer des filières courtes alimentaires locales
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Renforcer les circuits courts alimentaires
Description de la mesure	<p>Les objectifs de cette mesure sont la maximisation de produits de qualité transformés sur le territoire du Beauvaisis, la structuration de filières courtes alimentaires et la limitation du transport des aliments entre la production et la consommation. Ce type de création permettra d'améliorer la compétitivité du territoire du Beauvaisis et reposera sur une étude fine des attentes locales. Tous les projets seront encouragés dans le cadre du contrat de transition écologique du Beauvaisis.</p> <p>Parallèlement, le conseil départemental de l'Oise souhaite développer les approvisionnements locaux dans les cantines de ses collèges et la restauration hors domicile en produits locaux, et ce grâce à la mise en œuvre d'une ou plusieurs légumeries approvisionnées par les agriculteurs de l'Oise. De manière à mieux connaître les tenants et aboutissants pour l'implantation d'une ou plusieurs légumerie(s) sur le territoire de l'Oise (avec des modes de fonctionnement associant le travail en insertion ou handicapé), une mission d'assistance et d'expertise a été enclenchée en 2018. Les résultats de cette étude connus depuis avril 2019 privilégient non pas la création en propre d'un réseau de légumeries départementales, mais une assistance ponctuelle des porteurs de projet identifiés. Cet accompagnement départemental sera déterminant pour le Beauvaisis.</p>				
Déclinaison envisagée	<p><u>Créer des lieux ou des structures de transformation sur le territoire</u> Pour cela, différents biais existent : une légumerie publique mutualisée, des abattoirs mobiles, une conserverie, ou encore une unité de transformation laitière.</p>				
Pilotage	Porteurs de projets privés ou publics	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> Structures d'insertion par l'emploi (ESAT, Itinér'Air) Acteurs de l'économie sociale et solidaire (CRESS, maison de l'économie solidaire, PTCE Emergence Beauvaisis) Conseil départemental de l'Oise 		
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> <u>Fonds propres</u> <u>LEADER</u> <u>Région des Hauts-de-France</u> <u>Conseil départemental de l'Oise</u> <u>Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)</u> 				
Typologie de la mesure	Études et travaux	Temporalité de la mesure		Mesure pérenne	
Résultats attendus	<p>Il est attendu une évolution positive du nombre d'outils de transformation existants sur le territoire du Beauvaisis et le développement de filières locales autour de ces outils. D'autre part, le conseil départemental de l'Oise étudiera l'accompagnement technique et financier des projets privés de légumeries.</p>				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et nature des lieux ou des structures de transformation créés Nombre de projets individuels ou collectifs, en lien avec l'alimentation durable, accompagnés sur le territoire Nombre d'entreprises et d'artisans impliqués dans la démarche Labels ou signes de distinction développés sur le territoire 				



THÈME 5 : l'économie circulaire

MESURE	35-d	S'attacher à la distribution locale		Action 35	Développer et structurer des filières courtes alimentaires locales
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Renforcer les circuits courts alimentaires
Description de la mesure	<p>Pour développer des systèmes alimentaires durables, l'étude de solutions logistiques sera également nécessaire (plateformes d'approvisionnement, coopératives, collectes chez les producteurs...), tout comme la facilitation des initiatives de distribution des produits locaux. L'attente sociétale en la matière est particulièrement forte. Des expérimentations et des études d'opportunité pourront être ciblées, pour être ensuite dupliquées à plus grande échelle.</p> <p>En la matière, l'agglomération du Beauvaisis axera son intervention sur 3 déclinaisons d'actions :</p>				
Déclinaisons envisagées de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Développer des solutions logistiques adaptées aux filières de proximité</u> Une réflexion globale devra être portée autour des questions logistiques pour favoriser les filières de proximité. Il conviendra d'identifier les équipements et les outils logistiques qui faciliteraient l'organisation de la filière alimentaire de proximité (systèmes de collecte, plateformes, modalités de transport optimisées dans une logique bas carbone). - <u>Développer l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et biologiques</u> Un diagnostic de la restauration collective publique des communes de l'agglomération va être engagé, en partenariat avec l'institut UniLaSalle. Suite à ce diagnostic, un accompagnement des communes souhaitant travailler sur ces sujets sera développé, sous forme de formation-action, afin de développer l'approvisionnement en produits locaux et biologiques issus au maximum de la production locale. - <u>Favoriser le développement des initiatives de vente directe</u> Plusieurs formes sont possibles : les marchés locaux, les distributeurs automatiques, les AMAP, les magasins à la ferme, les groupements de commandes, les magasins de producteurs (voir mesure 33-c), les paniers, etc. Il s'agira également de valoriser les initiatives de restauration locale. 				
Pilotage	53 communes-membres Porteurs de projets privés ou publics	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Communauté d'agglomération du Beauvaisis · Associations locales (Bio en Hauts-de-France, collectif les pieds dans le plat, etc.) · Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Oise · Chambre d'agriculture de l'Oise · Pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Beauvaisis (accompagnement des maîtres d'ouvrages dans la partie ingénierie financière de leurs projets) 		



THÈME 5 : l'économie circulaire

Financement potentiel	Pour les études et le plan opérationnel, suivant la typologie des projets : <ul style="list-style-type: none">- <u>Fonds européens</u> : volet développement durable du FEADER (dont enveloppe LEADER), fonds social européen (FSE) sous réserve des orientations du plan de développement rural et des programmes opérationnels votés par l'autorité de gestion pour la période 2021-2027- <u>Conseil régional des Hauts-de-France</u> (notamment le dispositif de soutien aux projets d'approvisionnement local)- <u>Conseil départemental de l'Oise</u>		
Typologie de la mesure	Études et travaux	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne
Résultats attendus	Le renforcement de la distribution à un échelon plus resserré du territoire contribuera à la réduction des transports (routiers et autres), et par conséquent à la baisse des émissions carbonées (estimées à -26.08%).		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">· Evolution de la typologie de la distribution locale· Evolution du pourcentage d'approvisionnement en produits de proximité et sous SIQO en restauration collective· Evolution du nombre de producteurs du territoire référencés sur le site www.approlocal.fr· Nombre et type des initiatives existantes de circuits-courts		



THÈME 5 : l'économie circulaire

MESURE	35-e	S'attacher à la consommation locale	Action 35	Développer et structurer des filières courtes alimentaires locales
VOLET TERRITORIAL VOLET PATRIMOINE ET SERVICES			Axe stratégique	Renforcer les circuits courts alimentaires
Description de la mesure	<p>Le développement de la production et de la vente de produits alimentaires locaux s'accompagnera d'actions de sensibilisation et d'éducation aux enjeux d'une alimentation durable, de l'équilibre alimentaire et de la réappropriation culinaire. D'autres initiatives autour de la consommation locale seront menées de concert, à l'instar de l'inclusion de zones de cultures dans les projets d'aménagement et de rénovation urbaine.</p> <p>En la matière, 6 déclinaisons d'actions seront portées :</p>			
Déclinaisons envisagées de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Sensibiliser, communiquer et éduquer les habitants au « bien-manger », à l'acte de consommation responsable et à la pratique d'activités sportives</u> Cette action portera sur plusieurs champs : une alimentation plus saine, des achats locaux et de saison, des achats de produits avec peu d'emballage, un équilibre alimentaire, une connaissance des méfaits des produits transformés, la promotion de la cuisine maison, l'identification des produits locaux et biologiques, le gaspillage alimentaire à éviter. Elle prendra la forme d'ateliers pédagogiques culinaires, d'évènements et d'animations publiques. - <u>Faciliter l'installation de ruches</u> Un certain nombre de ruches sont déjà présentes sur le territoire du Beauvaisis (aéroport international de Beauvais-Tillé, parc Marcel Dassault, terrains privés de particuliers, etc.). De nouvelles installations seront encouragées, dans le respect des paramètres suivants : l'accessibilité des ruches, la mise en sécurité, la disponibilité et la gestion par un apiculteur, les attaques de frelons, l'acceptation sociale. - <u>Planter des jardins partagés écologiques, des plantes vivaces comestibles et des arbres fruitiers dans les espaces publics</u> Cette action sera bénéfique à plusieurs titres : une autonomie alimentaire facilitée, la séquestration du carbone, la réappropriation sociale des espaces verts par les particuliers, l'adoucissement du paysage, la réduction du nombre de pelouses vertes à entretenir par la collectivité. Les nouveaux programmes nationaux de renouvellement urbain sur les quartiers Argentine et Saint-Lucien (NPNRU) seront propices à un tel développement (mesure 3-a). - <u>Créer des poulaillers partagés</u> Cette action pourra être affiliée aux jardins familiaux de la ville de Beauvais et/ou expérimentée sur une commune-membre de l'agglomération demandeuse. - <u>Redimensionner la surface des parcelles des jardins familiaux de Beauvais</u> Le découpage parcellaire des 1500 parcelles des jardins familiaux avec une surface moyenne de 250 m² ne semble aujourd'hui plus approprié aux nouveaux besoins des usagers (évolution des structures familiales, vieillissement des jardiniers). Un processus de redimensionnement avec un format variable sera étudié (par exemple avec des parcelles de 10 m² à 250 m²). Il permettra d'augmenter le nombre de jardins familiaux cultivés. - <u>Développer des projets en faveur de l'accessibilité sociale aux produits locaux de qualité</u> Des actions seront envisagées en partenariat avec les épiceries sociales et les centres communaux d'action sociale sur le territoire. 			



THÈME 5 : l'économie circulaire

Pilotage	<ul style="list-style-type: none">· 53 communes-membres· Associations locales· Porteurs de projets privés ou publics· UniLaSalle· Centres communaux d'action sociale	Partenariat	<ul style="list-style-type: none">· Ecoles· Caisse d'allocations familiales (CAF)· Structure H2O (ville de Beauvais)· Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE)· Bailleurs sociaux· Région des Hauts-de-France
Financement potentiel	<u>Fonds propres</u>		
Typologie de la mesure	Études et travaux	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne
Résultats attendus	Au-delà du renforcement de la cohésion sociale qui sera engendré par cette mesure autour de la consommation locale, les habitants du Beauvaisis contribueront au renforcement de la séquestration du carbone (+57% d'ici 2026).		
Indicateurs de suivi	Nombre et nature des actions menées en faveur de l'amélioration de la consommation locale		



THÈME 5 : l'économie circulaire

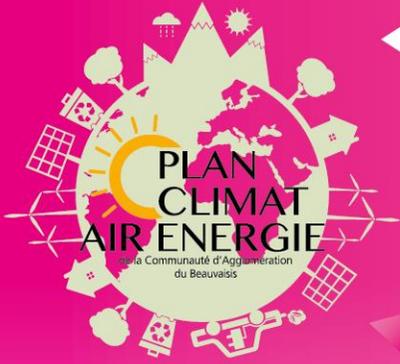
MESURE	35-f	S'attacher à la réduction des déchets alimentaires produits sur le territoire	Action 35	Développer et structurer des filières courtes alimentaires locales
			Axe stratégique	Renforcer les circuits courts alimentaires
Description de la mesure	<p>Dans un contexte où les ressources naturelles, énergétiques et financières sont de plus en plus limitées, cette mesure aura pour finalité de réduire les déchets ménagers produits à la source et de les valoriser.</p> <p>Sur l'ensemble du territoire du Beauvaisis, les consignes de tri et les contenants de collecte des déchets ont été harmonisés début 2020. En outre, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés sera engagé. Par ailleurs, le tri à la source des biodéchets doit être généralisé d'ici 2024. A cet effet, le syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO) a engagé une étude relative au tri à la source et à la collecte séparée des biodéchets. L'agglomération du Beauvaisis est partie prenante de ce projet.</p> <p>En ce qui concerne plus précisément les déchets liés à l'alimentation, 4 actions sont d'ores et déjà ciblées :</p>			
Déclinaisons envisagées de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Améliorer la gestion des déchets organiques issus des cantines, des restaurateurs et des artisans transformateurs</u> Cette mesure pourra prendre plusieurs formes (la production de compost, des tables de tri, des poules, des prestataires dédiés à la récupération, la valorisation en vue d'une méthanisation – cf. mesure 14-a, etc.). Quelques contraintes seront à lever telles que la place disponible, la gestion des composteurs, la crainte des nuisibles, etc. L'extrapolation à l'ensemble du territoire de l'expérience réalisée sur la commune de Bailleul sur Thérain est envisagée (comité de pilotage des élèves, plateforme de compostage, poules, pesées des déchets d'assiettes, choix des portions, composteurs). - <u>Encourager le déploiement de composteurs collectifs et partagés</u> Cette action consistera à la mise en place de composteurs dans les cimetières, près de logements collectifs sociaux, ou encore dans les copropriétés privées. Des expérimentations ont déjà été effectuées en pieds d'immeubles dans les quartiers prioritaires par l'association Collembole & Cie. Elles seront encouragées sur d'autres sites-pilotes. - <u>Valoriser les invendus de la restauration collective</u> Un état des lieux de la réglementation sanitaire et des pratiques actuelles sera établi. Des expérimentations seront ensuite menées (par exemple via l'application « to good to go »). - <u>Entrer dans une dynamique territoire zéro-déchets, zéro gaspillage</u> Les alternatives aux contenants plastiques seront favorisées (expérimentation de consignes, magasins en vrac, travail autour des alternatives aux contenants plastiques en restauration collective publique, etc.), ainsi que la promotion des initiatives de réduction des déchets (animations, formations). Sur la commune de Bailleul sur Thérain, un projet « défi famille » sera engagé en 2020 pour une durée de 9 mois. Des citoyens seront accompagnés dans un objectif de réduction de leur production de déchets ménagers (20 foyers). 			



THÈME 5 : l'économie circulaire

Pilotage	<ul style="list-style-type: none">· 53 communes-membres· Communauté d'agglomération du Beauvaisis· Porteurs de projets privés ou publics· Associations locales	Partenariat	<ul style="list-style-type: none">- ADEME- Syndicat mixte des déchets de l'Oise (SMDO)- Chambre d'agriculture de l'Oise- Associations locales
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none">· <u>ADEME</u> (financement possible d'un poste dans le cadre d'un REGAL, réseau d'évitement du gaspillage alimentaire)· <u>Contrats de ville</u> (pour les composteurs partagés)		
Typologie de la mesure	Études et travaux	Temporalité de la mesure	Mesure pérenne
Résultats attendus	D'ici 2026, il est attendu le développement d'une filière de récolte et de valorisation des biodéchets.		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">· Evolution du volume de déchets alimentaires produits et valorisés· Nombre et nature des projets portés· Expérimentation aboutie du compostage collectif dans les cimetières : oui/non		





THÈME 6 :

la gouvernance





THÈME 6 : la gouvernance



Action 36 - Gouverner le plan climat air énergie territorial

Axe stratégique

Gouverner et piloter

Objectifs poursuivis

La pierre angulaire du plan climat air énergie territorial du Beauvaisis est sa poursuite dans le temps et son appropriation par l'ensemble des acteurs locaux (institutionnels, communes, associations, habitants, entreprises, etc.).

Cette pérennité reposera sur une appropriation collective des actions, ainsi que sur le déploiement d'outils d'animation territoriale et de suivi du plan. En outre, par sa puissance d'action en matière de réseaux, de connaissances et d'ingénierie, la démarche régionale rev3 permettra de répondre à cet impératif. De surcroit, elle donnera au Beauvaisis la possibilité de devenir territoire démonstrateur.

Priorisation de l'action dans le cadre global du plan climat



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3

Nombre de mesures relatives à l'action

1

Indicateur clé

Nombre d'évènements organisés autour du plan climat



THÈME 6 : la gouvernance

MESURE	36-a	S'appuyer sur la démarche régionale rev3 et devenir territoire démonstrateur		Action 36	Gouverner le plan climat air énergie territorial
VOLET TERRITORIAL				Axe stratégique	Gouverner et piloter
Description de la mesure	<p>Aujourd'hui, le contexte national et international favorise l'émergence d'une prise de conscience collective et durable. L'urgence du passage à l'acte est au cœur de toutes les politiques publiques, en concordance avec les attentes sociétales. Tout en étant dépendant d'un contexte supra-territorial, le Beauvaisis est pleinement intégré dans cette dynamique de changement et d'adaptation.</p> <p>Le présent plan climat air énergie territorial repose sur un engagement polyforme ; en particulier financier et humain. Il se veut au plus près de la réalité locale et de ses possibles, tout en étant ambitieux dans ses objectifs quantitatifs et qualitatifs.</p> <p>Pour piloter, gouverner et mobiliser les acteurs de ce plan dans la durée, il s'agira de se doter de moyens et d'outils appropriés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>En premier lieu, l'appropriation collective des actions</u> A cet effet, le partenariat intrinsèque à la démarche sera formalisé par la signature d'une charte avec l'ensemble des parties-prenantes. Celle-ci aura pour objectifs de fédérer les acteurs du territoire et de rendre compte de leurs engagements à respecter. - <u>En second lieu, le déploiement d'outils d'animation territoriale et de suivi du plan</u> Un comité de suivi du plan dédié sera établi. Il se réunira régulièrement pour évaluer les actions menées, la faisabilité et la mise en application des objectifs initialement fixés. Les résultats du PCAET seront évalués à mi-parcours et après 6 ans avec un exposé intelligible des indicateurs (clés et/ou de suivi) et de l'avancée des actions et/ou des mesures (réalisé, non réalisé, en cours, abandonné, prorogé). D'autre part, un poste à temps plein de chargé de mission PCAET sera pérennisé au sein de l'agglomération du Beauvaisis afin de faciliter les échanges, les conseils et les remontées d'informations. Il permettra l'interface et l'indispensable coordination du dispositif avec l'ensemble des parties prenantes. - <u>En troisième lieu, l'appui sur la dynamique Rev3 portée par la région des Hauts-de-France</u> L'inscription de l'agglomération du Beauvaisis comme territoire démonstrateur facilitera l'engagement des projets inscrits au plan climat, en apportant légitimité, soutien et investissement. 				
Pilotage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> · Région des Hauts-de-France · Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) 		
Financement potentiel	Fonds propres de la <u>collectivité</u>				
Typologie de la mesure	Prestation de service public	Temporalité de la mesure	Mesure expérimentale		
Résultats attendus	Il est attendu la mise en place d'une gouvernance active et participative du plan climat air énergie territorial du Beauvaisis, du fait de la responsabilité collective des actions à conduire sur le long terme.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> · Signature de la charte : oui/non · Nombre de comités de suivi organisés 				

